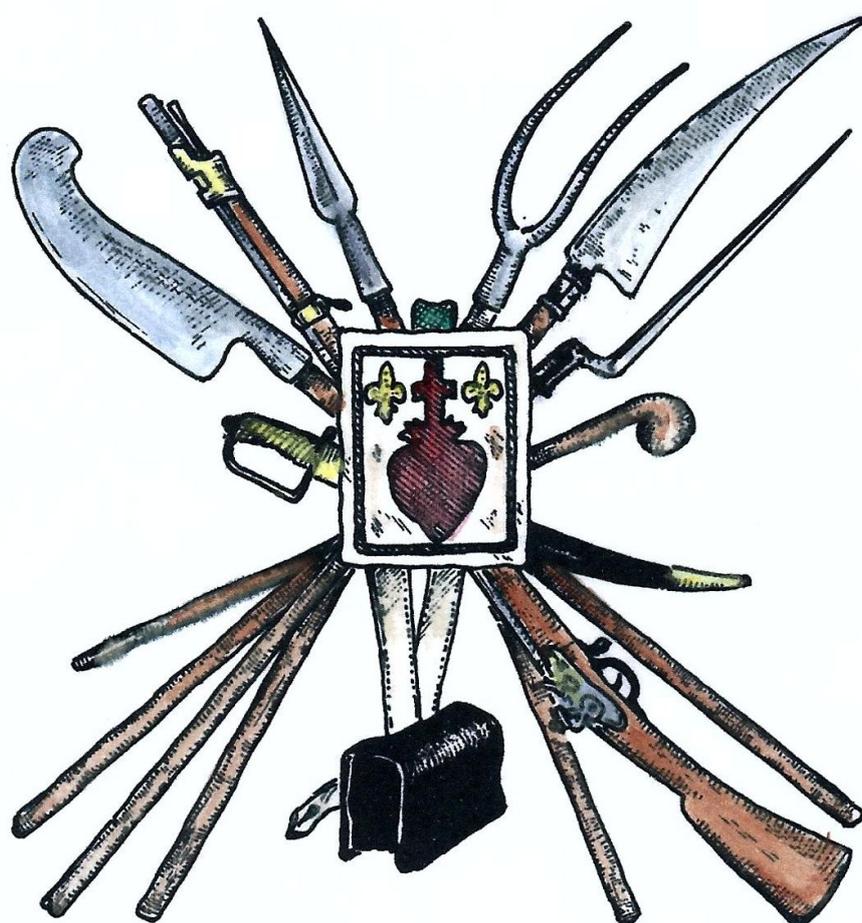


Les Guerres de l'Ouest 1793-1796

L'ARMEMENT DU COMBATTANT VENDÉEN



Jean-Marie CROSEFINTE

NIORT - octobre 1989, février 2018

Avant-propos

Le présent ouvrage a été publié la première fois en octobre 1989. Sa diffusion était alors limitée (surtout auprès de diverses sociétés d'histoire et de collectionneurs de figurines historiques) puisqu'elle consistait à expédier à prix coûtant des exemplaires photocopiés à ceux qui en faisaient la demande. En outre, la médiathèque de Niort a été rendue dépositaire d'un exemplaire. Le cercle - certes restreint - des amateurs a donc été assez mal irrigué par ce mode de diffusion.

Entre temps, Internet est apparu et a changé la façon d'accéder à l'information. Aujourd'hui, il est assez facile d'offrir un écrit au monde entier. Par ailleurs, quelques amateurs se sont demandés, au gré des forums, comment se procurer mon livre. Cet intérêt m'a amené à reprendre mon ouvrage pour le mettre au format numérique, et à l'offrir à tous. C'est aussi une façon d'assurer une deuxième vie à un travail qui à l'époque m'avait demandé beaucoup de temps en recherches, rédaction et illustration. Pour l'occasion, j'ai mis en couleur certaines planches, compte tenu que les moyens d'impression actuels sont beaucoup moins limités qu'ils l'étaient à l'époque.

Cet ouvrage fait partie d'une série :

Le sacré-cœur insigne du combattant vendéen, paru en septembre 1983

Le costume du combattant vendéen, paru en juillet 1986

Les drapeaux vendéens, paru en décembre 1988

Les combattants vendéens en 100 figurines de carte, paru en septembre 1989

L'armement du combattant vendéen, paru en octobre 1989

La présentation du document au format PDF autorise bien entendu l'impression, mais aussi la consultation à l'écran. Dans ce cadre, les fonctions de recherche des visionneuses PDF, généralement accessibles par [CTRL] [F], améliorent l'accès aux informations souhaitées. Dans le même ordre d'idées, le sommaire est constitué d'hyperliens qui facilitent la navigation dans le document.

L'ouvrage d'origine était imprimé au format A5. Le présent document a lui aussi été dimensionné pour être imprimé au format A5 (ou à un format voisin). Les pages blanches surnuméraires au début et à la fin du document le destinent à être imprimé. La saisie du document a été réalisée sur un modèle A4, mais avec une taille de caractères de corps 14, supportant une réduction au format A5. Bien entendu, rien n'empêche de réaliser une impression au format A4, mais au détriment du confort de lecture.

Le document est accessible gratuitement à tout un chacun, moyennant les clauses de la licence Creative Commons. Merci de la respecter, elle est la contre-partie de la gratuité.

Licence

Ce document est téléchargeable et diffusable librement moyennant le respect de la licence Creative Commons <http://creativecommons.fr/licences>

Elle confère les obligations suivantes :



attribution (citer l'auteur en cas de réutilisation) + pas d'utilisation commerciale + pas de modification (BY NC ND) : Le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivées.

Table des matières

1.	Introduction.....	5
2.	La révolte armée.....	7
3.	L'armement individuel dans les armées vendéennes.....	18
	3.1 Les "armes naturelles"	19
	3.1.1. Les outils agricoles	21
	<i>La faux.....</i>	<i>21</i>
	<i>Le coupe-paille.....</i>	<i>32</i>
	<i>Les fourches.....</i>	<i>38</i>
	<i>Les serpes, faucilles, haches, etc . . .</i>	<i>39</i>
	<i>Les couteaux de pressoirs et taille-marc.....</i>	<i>46</i>
	<i>Les ningles.....</i>	<i>50</i>
	3.1.2. Les bâtons	54
	<i>Les bâtons à "riboule".....</i>	<i>56</i>
	<i>Les bâtons ferrés.....</i>	<i>63</i>
	3.1.3. Les armes de chasse	65
	<i>Les fusils.....</i>	<i>65</i>
	3.1.4. les armes paysannes pour la chasse aux loups	71
	<i>La fourche à loup.....</i>	<i>71</i>
	<i>Les armes collectives de battues à loups.....</i>	<i>72</i>
	3.1.5. Les anciennes armes réutilisées	75
	3.2 Les armes militaires individuelles	78
	3.2.1. Les armes à feu	78
	<i>les fusils de guerre.....</i>	<i>79</i>
	<i>Les pistolets.....</i>	<i>95</i>
	<i>Divers.....</i>	<i>97</i>
	3.2.2. Les armes blanches	100
	<i>Les épées.....</i>	<i>100</i>
	<i>Les sabres.....</i>	<i>101</i>
	<i>Les piques.....</i>	<i>114</i>
	3.2.3. Les munitions	124
	<i>La poudre.....</i>	<i>132</i>
	3.3 Les armes de "parade"	137
4.	L'artillerie vendéenne.....	144
	4.1 Description de l'artillerie vendéenne	154
	4.1.1. Les canons "Gribeauval"	156
	4.1.2. Les canons anciens	163
	4.1.3. Les canons fétiches des vendéens	168
5.	Sources documentaires.....	181

1. Introduction

La soudaineté, l'ampleur du mouvement insurrectionnel paysan ainsi que la répétition de ses succès militaires furent les causes des plus vives craintes des gouvernants républicains. Les gardes nationales locales puis les soldats, pour la plupart de fraîche incorporation, plièrent et se débandèrent devant les groupes de rebelles nombreux et déterminés. Les paysans, inorganisés dans les premiers jours, prirent conscience de leur force et s'en remirent en de nombreux cas aux anciens officiers nobles qu'ils allèrent, pour beaucoup d'entre eux, chercher dans leurs manoirs du Poitou et de l'Anjou. Canalisés, guidés, les paysans constituèrent alors les diverses armées Catholiques et Royales qui suscitèrent chez leurs adversaires, mépris pour les uns, réelle admiration chez les autres. L'extrait de la lettre donné ci-après est, pour l'un de ces derniers, révélateur en la matière :

Lettre du général Beaupuy au représentant Merlin de Thionville écrite à Savenay en Décembre 1793 et faisant suite à l'anéantissement de l'armée vendéenne.

... Cette armée ... était redevenue formidable par son recrutement dans Les départements envahis. Je les ai bien vus, bien examinés. J'ai reconnu même de mes figures de Cholet et de Laval, et à leur contenance et à leur mine, je t'assure qu'il ne leur manquait du soldat que l'habit. Des troupes qui ont battu de tels Français peuvent se flatter aussi de vaincre des peuples assez lâches pour se réunir contre un seul, et encore pour la cause des rois ...

Enfin je ne sais si je me trompe, mais cette guerre de paysans, de brigands, sur laquelle on a jeté tant de ridicule, que l'on dédaignait, que l'on affectait de regarder comme méprisable, m'a toujours paru, pour la République, la grande partie et il me semble à présent qu'avec nos autres ennemis nous ne ferons plus que peloter ...".

Mais quel était l'armement de ces troupes de paysans qui se permirent d'inquiéter à ce point le centralisateur gouvernement républicain que celui-ci n'hésita pas à mettre à exécution un programme d'anéantissement complet, par le fer et par le feu, du territoire insurgé. L'empoisonnement et

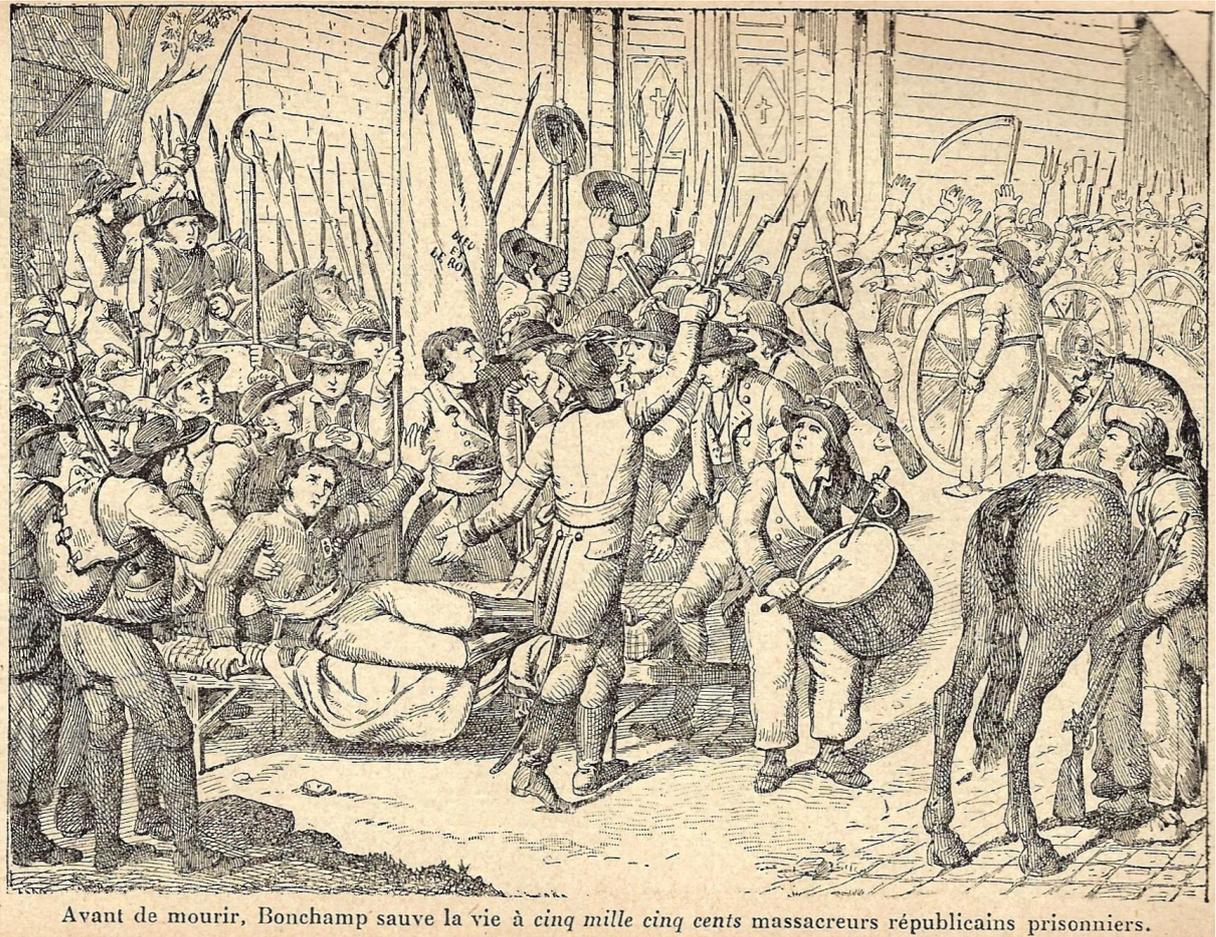
la destruction chimique furent un moment proposés sans que l'on soit sûr qu'il y ait eu début d'exécution.

Cet armement était en fait très disparate, parfois dérisoire, surtout dans les premiers jours de l'insurrection. Les nombreuses prises sur l'ennemi purent permettre d'envisager l'équipement et l'armement complets de chaque paysan ; pourtant beaucoup de ces derniers délaissèrent les armes de guerre pour conserver leurs armes naturelles (bâtons, piques ...) ou leurs fusils de chasse avec lesquels ils se montraient si adroits.

L'étude qui suit n'a pas la prétention d'être exhaustive. Elle permet de se faire une idée un peu plus précise sur certains types d'armes qui contribuèrent à la gloire du paysan de la Vendée militaire. De ces armes qui allèrent du primitif bâton au matériel plus particulier de "l'arme savante" de l'époque qu'était l'artillerie, en passant par les outils de chaque jour, parmi lesquels la faux du paysan qui s'imposa comme le symbole de l'armement insurrectionnel du vendéen.



*Plaquette de ceinture de soldat vendéen
Musée des guerres de Vendée - Cholet*



Cette composition montre quelques unes des nombreuses armes civiles et militaires équipant la Grande Armée Catholique d'Anjou et du Haut-Poitou. Gravure tirée de l'ouvrage Géants de la Vendée, par P. Cyrille Ferret - Niort s.d.

2. La révolte armée

La mise hors la loi des prêtres non jureurs faisant suite à de nombreuses mesures impopulaires édictées par le gouvernement de la République avait provoqué un très vif mécontentement des paysans de l'Ouest de la France et notamment dans les départements qui devaient constituer la Vendée militaire. L'obligation de tirer au sort dans le cadre de

la levée des 300 000 hommes mit le feu aux poudres. La révolte fut soudaine et éclata simultanément en des points souvent très éloignés les uns des autres. Partout les paysans s'armèrent pour constituer des bandes destinées à combattre les gardes nationales bien imprudemment envoyées pour faire cesser cette rébellion. Les armes furent très diverses et parfois inattendues. Tout ce qui tombait sous la main était utilisé. En dehors des rares armes de guerre détenues par les rebelles et des quelques fusils de chasse utilisés par les braconniers et garde-chasses, les outils aratoires armèrent nécessairement les premiers paysans insurgés. Les mémorialistes, tant royalistes que républicains s'accordent parfaitement sur ce sujet.

La comtesse de La Bouère recevait le 14 mars 1793, Perdriault, chef des paysans révoltés venu lui demander des armes ; elle écrit dans ses mémoires : "*... J'étais si remplie de pitié pour eux que je leur donnai un fusil et des pistolets. D'autres me demandèrent des faux, une broche et autres instruments de ce genre ... Très peu avaient des armes, ils avaient des bâtons et des fusils de chasse ...*"¹.

Le même jour des bandes paysannes s'emparent de Beaupréau. Parmi les patriotes arrêtés dans cette ville, Joseph Clémanceau juge au tribunal mentionnera les faits dans sa "relation" de la manière suivante : "*... à 8 heures du matin, 60 hommes armés de pieux, de fourches, de faux à revers, de bâtons ferrés ...*"². Le même donnera la description d'un groupe de combattants de l'armée de Charette : "*... un corps d'élite, de ceux qui avaient des fusils, ensuite venaient des corps d'hommes armés de faux, de couteaux de pressoir, de piques, de fourches et d'hommes porteurs seulement de bâtons ...*"³.

1 *La guerre de Vendée 1793-1796, Souvenirs de la comtesse de La Bouère*, page 47.

2 relation publiée en 1908 par le chanoine Uzureau dans *La guerre de la Vendée*, par Gérard Walter, page 68

3 relation publiée en 1908 par le chanoine Uzureau dans *La guerre de la Vendée*, par Gérard Walter, page 85



Toutes les armes et outils apparaissent sur ce tableau de Julien Le Blant peint en 1879 consacré à Henri de la Rochejaquelein et à son armée de paysans .

Planche 1

Tous les acteurs des guerres de la Vendée, qu'ils soient républicains ou vendéens, officiers ou soldats, soulignent la grande disparité de l'armement des paysans rebelles. Les soldats et représentants de la République, peu habitués à cet armement particulier de même qu'à la tactique de combat de leurs adversaires, s'attacheront plus particulièrement à leur description.

Savary de Chalonne, envoyé dans les départements de la Vendée Militaire avec l'armée des Patriotes, les dépeint ainsi : "*... Ses premières armes furent le bâton ou la faux, le broc, enfin tout ce qui s'offrait à sa main*". Si l'on en croit M. de Beauchamp - Tome 1, page 89 : "*Chaque chaumière devient un atelier, le fer retentit sous les coups redoublés du marteau et les instruments du labourage, grossièrement façonnés, se changent en piques et en épées ...*"¹.

D'autres descriptions nous font encore plus connaître cette diversité de l'armement des paysans. Avec les faux emmanchées à revers, qui deviendront les armes légendaires et représentatives du vendéen, et les habituels bâtons, il est également fait état de vouges, serpes adaptées à un long manche², de faucilles. L'abbé Deniau cite un vendéen, du nom de Louis Brard, "*... qui n'était armé que d'une broche à rôtir*"³ puis un autre, Jean Brunet, de Coron, qui "*... se signale par son ardeur et n'a pour arme qu'un couteau. Un cavalier républicain fond sur lui le sabre levé quand il débouche sur la place (de Chemillé) ; Brunet évite adroitement le coup et plonge son couteau dans le ventre du cheval qui s'affaisse aussitôt. Il désarçonne le cavalier, le tue et s'empare de ses armes ...*"⁴.

Le général Broussard, dans une lettre adressée de Challans (marais breton contrôlé par l'armée de Charette) au général en chef Wimeux : "*... les brigands attaquent Le Pierrier ; ils étaient environ 2000, moitié armés de fusils et le reste armé de lingues ou ningués (bâton de quinze à dix-huit pieds de longueur, armé par un bout de deux pointes de fer). C'est ce qu'ils appellent leur cavalerie ...*"⁵. Cette "arme" fera l'objet d'une description particulière dans un des chapitres suivants.

Les premiers combats, toujours victorieux, les bourgs investis, procurent aux vendéens leurs premières armes de guerre ; fusils et piques pris sur les gendarmes et gardes-nationales envoyés pour soumettre les révoltés. Cette récupération est vigoureusement attestée par Amédée de

1 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République française*, par Savary de Chalonne, Tome 1, page 22.

2 *Bréviaire du Vendéen à l'usage des habitants de l'Ouest*, par Billard de Veaux, Tome 1, page 62.

3 *Histoire de la guerre de la Vendée* par l'abbé Deniau, Tome 1, page 595.

4 *Histoire de la guerre de la Vendée* par l'abbé Deniau, Tome 1, page 447.

5 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 3, page 478.

Béjarry, qui participa à la guerre de 1793-1796 comme officier de l'Armée du Centre. *"... Je vous ai parlé des armes des premiers vendéens. A leurs faux et leurs fourches succédèrent bien vite des armes de guerre, des fusils de munition comme ils les appelaient. L'armement de cette étonnante armée ne fut pas moins étonnant. Pas une arme ne lui vint du dehors. La Vendée, la vraie Vendée, celle de 1792 et 1793 ne reçut pas un secours de l'étranger ... C'est la République elle-même qui a fourni à ses terribles adversaires toutes leurs armes et toutes leurs munitions ..."*¹.

La proportion d'armes récupérées devient de plus en plus importante suivant en cela la multiplication des combats. Joseph Cathelineau, 21 ans, maçon au Pin-en-Mauges et frère du futur général en chef de l'Armée Catholique et royale est capturé par les républicains ; dans son interrogatoire mené par le commandant de la Commission militaire siégeant le 27 mars 1793, soit 15 jours environ après le début de la révolte, on peut relever : *"question 40: ... si tous les individus qui composent cette armée ont des armes.*

*réponse : la moitié en avait, tant de bonnes que de mauvaises ; le surplus n'avait que des bâtons, des fourches, des haches pour couper les haies pour le passage de l'armée, et divers outils ..."*².

La prise des villes principales permet aux vendéens de se constituer, dès le début du conflit, un important arsenal : 7 à 8 000 fusils, 6 000 paires de pistolets, 2 000 sabres à Thouars le 5 mai 1793 ; à Fontenay-le-Comte, le 25 mai, 5 000 fusils ; 10 000 à Saumur en juin ; auxquels s'ajoutent bien entendu l'armement capturé sur les convois d'approvisionnement républicains et les armes abandonnées sur le terrain par les gardes-nationales alors en pleine déroute. Cette abondance pose malgré tout quelques problèmes, surtout pour les armes à feu. Un officier royaliste rapporte que parmi les paysans *"... quelques-uns, armés de fusils, ne savaient ni charger ni tirer ..."*³, ce qui explique qu'à l'époque où les vendéens faisaient des prisonniers parmi les républicains, certains de ceux-ci étaient gardés pour l'instruction des paysans, tant pour l'infanterie que pour l'artillerie. En mai 1793 *"... plusieurs officiers et plusieurs soldats de Provence ... (gardés par Charette) ... devaient apprendre le maniement des armes à ses soldats ..."*⁴. Poirier de Beauvais, commandant général de l'artillerie des armées de la Vendée déplore la désertion d'un chef de pièce d'artillerie volante républicain capturé à Châtillon et qui *"... avait beaucoup de mérite*

1 *Souvenir Vendéen*, par Amédée de Béjarry, page 60.

2 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République française*, par Savary de Chalonne, Tome 1, page 91.

3 *Bréviaire du Vendéen à l'usage des habitants de l'Ouest*, par Billard de Veaux, Tome 1, page 62.

4 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 2, page 134.

*dans sa profession, nous servait d'instructeur et comme il était sage, nous comptions en faire un officier ..."*¹.

La possession d'un fusil de guerre ou de chasse, les dispositions affichées pour un quelconque autre type d'armement influent sur l'ordre de bataille de l'armée vendéenne.

Un observateur républicain envoyé par la Convention dès le début du soulèvement vendéen décrit ainsi cet ordre de bataille:² (observation faite sur l'armée d'Anjou et Haut-Poitou).

"... La masse des combattants se divisait en trois classes.

La première se composait de garde-chasses, des braconniers, de contrebandiers, excellents tireurs (sic), la plupart armés de fusils à deux coups et de pistolets ; ils formaient le corps des éclaireurs ; ils n'avaient pas besoin d'officiers pour les commander ; ils se portaient rapidement sur l'ennemi qu'ils cherchaient toujours à dépasser. Ils ne tiraient qu'à portée et il était rare qu'ils ne manquassent leur coup.

La seconde était celle des paysans les plus déterminés et les plus exercés au maniement du fusil. C'était la troupe des braves ; ils avaient appris à se connaître dans les combats. Il serait difficile de se faire une idée de leur intrépidité et de leur audace dans l'action. Les plus entreprenants soutenaient les tirailleurs que l'on regardait comme les premiers braves de l'armée ; les autres attaquaient sur la ligne de l'ennemi, mais ils ne marchaient sur lui que lorsque les ailes commençaient à plier.

La troisième classe composée du reste des paysans, la plupart mal armés, formait une masse confuse autour des canons et des caissons que l'on tenait toujours à une grande distance ..."

Dans le Bas-Poitou, l'armée de Charette présente une composition similaire : *"... le 27 (mars 1793) Charette voulut passer une grande revue de son armée. Germain Bethuis qui y assista en spectateur la décrit dans sa relation. Il (Charette) composa sa cavalerie de garçons meuniers des environs qui étaient assez nombreux ; un corps d'élite de ceux qui avaient des fusils ; ensuite venaient des corps d'hommes armés de faux, de couteaux de pressoir, de piques et de fourches, et d'hommes porteurs seulement de bâtons ..."*³.

Pour les vendéens qui en avaient fait le choix et qui constituaient la "troupe des braves" mentionnée ci-avant, le fusil prenait une valeur singulière. L'abbé Deniau souligne ainsi leur attachement à cette arme : *"... Quand les vendéens étaient en déroute, ils ne laissaient sur le champ de*

1 *Mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais*, page 93.

2 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 1, page 24.

3 *La guerre de Vendée*, par Gérard Walter, page 85.

*bataille que des sabots, jamais de fusils ni des cartouches ... Étaient-ils poursuivis, ils cachaient leurs fusils ou les brisaient pour ne pas les laisser aux mains de l'ennemi ... "*¹.

Les ateliers et arsenaux qui se constitueront sur le territoire de la Vendée Militaire seront équipés pour les nécessaires remises en état des armes à feu équipant les différentes armées vendéennes. La pénurie et le manque de moyens et de temps seront tragiquement ressentis lors de l'expédition d'Outre-Loire qui conduisit l'Armée Catholique (d'Anjou et du Haut-Bocage) de la Vendée à Granville et qui vit son extermination, à son retour, sur les bords de la Loire. A Savenay, le 23 décembre 1793, les royalistes, traqués, *"... n'avaient presque pas de munitions. On en rencontrait qui portaient des armes à moitié brisées ..."*².

Notons que les fusils ne représentaient pas la totalité des armes à feu ; les pistolets semblaient avoir également la faveur des vendéens puisque, en octobre 1793 (au début de la "Virée de galerne" dont il est question ci-dessus), les royalistes engagés dans un combat *"... saisissent les pistolets qu'ils portent pour la plupart à leur ceinture, tuent leurs adversaires à bout portant ... "*³. Cet équipement en armes de poing, en complément du fusil, est d'ailleurs mentionné dans les observations faites par un observateur républicain sur la composition de l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou (cf ci-avant).

En cette fin d'année 1793, la Grande Armée Catholique et Royale, composée des armées d'Anjou et du Haut-Poitou ainsi que d'une fraction de l'armée du Centre, est anéantie. Les principaux chefs de retour sur la terre natale s'emploient à la reconstituer avec ceux des combattants qui n'avaient pas participé à l'expédition d'Outre-Loire. Sous l'impulsion de Stofflet, l'armée est réorganisée ; un décret pris à Trémentines, le 28 juin 1794 partage l'Armée d'Anjou en huit divisions et nous éclaire sur l'armement disponible chez les combattants de cette partie de la Vendée⁴. Cet armement restera toujours très hétérogène, même dans un corps militairement constitué. On est surpris d'y retrouver encore un nombre si important de piques et de bâtons qui furent l'armement des premiers révoltés alors démunis d'armes de guerre. Ainsi peut-on découvrir que :

"... La division de Montfaucon (Monnier) ... Sa force était d'environ 2 000 hommes : un quart était armé de fusils de munition ; un quart de fusils de chasse, et la moitié de piques et de bâtons ... "

"... La division de Beaupréau (Lhuillier) ... renfermait environ 3 800

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau.

2 *Histoire de la Vendée Militaire*, par J. Créteineau-Joly, Tome 1, page 492.

3 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 3, page 133.

4 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 4, page 468.

hommes ; un tiers armé de fusils de munition ; un tiers de fusils de chasse, et le reste de piques et de bâtons ..."

"... La division du Loroux (Prudhomme) ... comptait environ 5 300 hommes dont un quart armé de fusils de munition, la moitié de fusils de chasse, et le surplus de piques et de bâtons ..."

"... La division de Cholet (Nicolas) ... avait une force de 3 200 hommes ; un tiers était armé de fusils de munition, un tiers de fusils de chasse, et un tiers de piques et de bâtons ..."

"... La division de Chemillé (Chalon) ... sa force était d'environ 4 500 hommes ; un tiers était armé de fusils de munition ; un tiers de fusils de chasse, et le surplus de piques et de bâtons ..."

"... La division de Châtillon (Renou) ... ne renfermait que 1 800 hommes, dont un tiers armé de fusils de munition ; un tiers de fusils de chasse et un tiers de piques et de bâtons ..."

"... La division d'Argenton (Guichard) ... comptait à peu près 1 000 hommes ; un tiers armé de fusils de munition ; un tiers de fusils de chasse, et le reste de piques et de bâtons ... "

"... La division de Cerizay (Richard) ... avait comme force 5 000 hommes ; moitié armés de fusils de munition ; un quart de fusils de chasse, et le surplus de piques et de bâtons ..."

Cette répartition de l'armement se révélait stable puisque, le 27 février 1795, Trottoin, général vendéen présent à la signature du traité de paix par Charette, ainsi qu'aux préliminaires de la suspension d'armes de Stofflet, apprenait aux représentants de la République que, pour ces mêmes divisions *"... la moitié seulement de ces hommes était armés de fusils de munition, que le quart avait des fusils de chasse, que le reste ne portait que des piques et des bâtons, et qu'un peloton de 20 à 25 cavaliers était adjoint à chaque division ..."*¹.

On peut être frappé par l'importante quantité de fusils de chasse utilisés dans cette seule partie de la Vendée Militaire. Les divisions de l'armée de Stofflet regroupant 26 600 hommes présentaient donc un armement composé globalement de 9 120 fusils de munition, c'est-à-dire pris aux Bleus ; 9 170 fusils de chasse et 8 300 piques et bâtons. On est tenté de croire que l'armée royaliste d'Anjou et du Haut-Poitou de cette époque se composait, pour un tiers *"... de garde-chasses, des braconniers, de contrebandiers, excellents tireurs, la plupart armés de fusils à deux coups ..."* notés par Savary de Chalonne. (cf ci-avant).

Charette ne pouvait pas échapper à cette répartition des armes de

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 5, page 86.

guerre, de chasse et autres. Son territoire était également parsemé de bois et forêts, quoique de moindre étendue que dans le Haut-Bocage et le sud de l'Anjou. Il y existait donc des garde-chasses, braconniers et contrebandiers qui formaient la population particulière à ce couvert végétal. De plus les marais abritaient une autre espèce de chasseurs et de braconniers armés de canardières et aussi habiles tireurs si l'on en croit les mémorialistes. Peut-être faut-il voir, en partie ce goût pour la chasse (ou le braconnage) que montrait le paysan vendéen dans une correspondance de Canclaux envoyée à la Convention, le 28 mai 1795 (après la signature de la paix avec Stofflet), et qui indique que "*... La Vendée est aussi calme que possible ... mais le plus grand nombre, qui est toujours armé, même en travaillant la terre ...*"¹. Cette habitude était encore observée chez les paysans du bocage, peu après la dernière guerre, qui plaçaient leur fusil dans la charrette avant d'aller aux travaux des champs, et s'en servaient sur place sans s'occuper des règlements en la matière. Les fusils de chasse, bien que prohibés pour les paysans du royaume (le droit de chasse étant réservé aux nobles et par la suite aux gros propriétaires terriens) formaient donc un arsenal clandestin très important.

La paix signée par Charette, qui est bientôt suivi par Stofflet, permet aux deux généraux vendéens de reconstituer leurs armées et surtout leur armement. Un adjudant de cavalerie vendéen, fait prisonnier à St Florent, révèle que Stofflet avait, pour ce combat, 3 000 hommes ne disposant que de deux cartouches chacun².

Les colonnes républicaines investissent la Vendée. Les forêts de Vezins et de Maulévrier abritant les dépôts et arsenaux de Stofflet, de même que celle de Galas servant de cache à l'armée de Charette, sont tombées entre les mains des patriotes. La pénurie en armes et munitions se fait cruellement sentir pour les royalistes.

Charette demande directement le secours de l'Angleterre. Le 11 août 1795, dix-huit vaisseaux anglais débarquent sur les côtes vendéennes "*... 50 000 livres en or, 40 milliers de poudre, 1 500 fusils, 600 sabres à lame droite, 300 paires de pistolets, 3 000 habits tant rouges que blancs, 2 pièces de huit, 700 gargousses et quelques autres engins de guerre ...*"³. Cette livraison fut transportée dans les 75 Charrettes qui avaient servi au général du Marais à acheminer le chargement de blé destiné aux Anglais pour le paiement des ces marchandises de guerre.

Les deux derniers grands chefs historiques de la Vendée Militaire poursuivent encore la guerre malgré les défections qui se font de plus en plus nombreuses dans les rangs des paysans qui rendent leurs armes aux

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 5, page 258.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 5, page 119.

3 *La Vendée patriote 1793-1800*, par Ch. L. Chassin, Tome 2, page 6.

troupes républicaines. Dans sa correspondance en date du 19 novembre 1795 et adressée de Vieillevigne à Hoche, le général Gratien écrit : *"... Charette a été battu avant hier soir. Il a couché cette nuit à Chauché, près la forêt de Gralas ... La paroisse de Vieillevigne et celle des Brouzils m'ont rendu leurs armes ; il y a six cents fusils en bon état ; je vous les ferai passer avec une escorte sûre. Je crois que Saint-Colombin et La Limouzinière ne tarderont pas à suivre cet exemple ..."*¹.

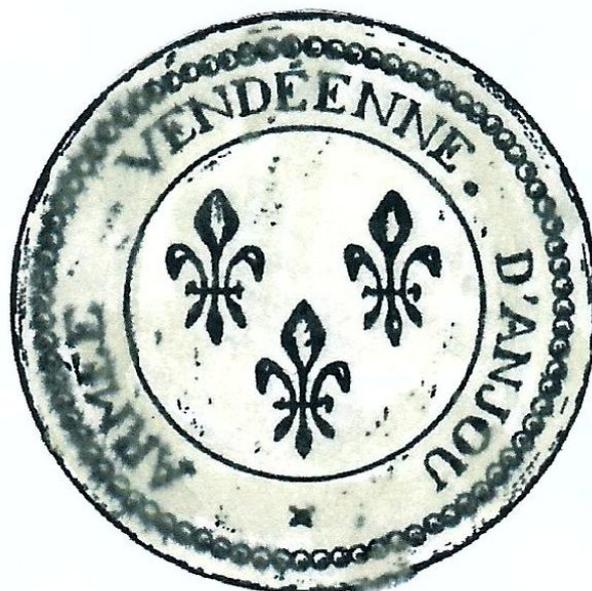
Stofflet, le premier, est capturé le 23 février 1796 ; il est exécuté deux jours après à Angers. Richard, général de la division de Cerizay continue quelques temps le combat dans le Haut-Bocage puis dépose les armes. Charette abandonné par les paysans du Bas-Poitou fuit à la tête d'une poignée de fidèles devant les colonnes républicaines qui le traquent. Sa petite troupe armée de fusils est décimée près de Saint Sulpice-le-Verdon ; le général du Bas-Poitou est capturé (encore armé de son espingole) par la colonne Travot. Le très riche sabre qui lui avait été envoyé d'Angleterre avait été expédié à Paris pour lui faire mettre un fourreau d'argent ; il ne put donc être remis à son vainqueur.

Avec l'exécution de Charette s'éteignait le premier grand soulèvement de la Vendée. Le Concordat rendra la paix religieuse dans les provinces insurgées. Mais les armes n'avaient pas toutes été rendues et le tocsin sonnera à nouveau dans l'Ouest royaliste pendant les Cent-Jours ; cette insurrection, plus politique que religieuse, ne ralliera que peu de monde et ne sera en aucun point comparable à la précédente.

1 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 4, page 57.



Sceau de l'Armée Vendéenne aux
armes de Grignon, marquis
de Pouzauges (Musée de Nantes)



Sceau de l'Armée d'Anjou



Sceau vendéen
(Musée de Nantes)



Sceau de Charette
(Musée de Cholet)

3. L'armement individuel dans les armées vendéennes

L'Armement des troupes vendéennes fut très varié si l'on excepte celui des officiers, composé généralement de carabines, pistolets, épées et sabres, c'est à dire représentatif de l'état militaire. Les types d'armes utilisées par les paysans suivirent pour une part le déroulement historique de la rébellion ; d'abord occasionnelles, voire surprenantes, les variétés d'armement se réduisirent bien vite à quelques armes qui devinrent classiques dans l'armée vendéenne. Les armes des vendéens peuvent être classées suivant leur type ou leur origine. On peut y distinguer :

- les armes occasionnelles caractérisant les premières heures du soulèvement vendéen ;
- les outils ou instruments agricoles, dont la faux qui restera à jamais attachée à la silhouette du combattant royaliste ;
- les bâtons qui faisaient traditionnellement partie de l'accompagnement masculin des gens du peuple ;
- les armes de chasse détenues en grand nombre dans ces régions giboyeuses ;
- l'armement militaire que la République livra bien malgré elle et en si grand nombre à ses adversaires (armes à feu et armes blanches) ;
- les armes que l'on peut qualifier d'apparat ;
- les munitions.

Ces différents types d'armes utilisées par les combattants vendéens au cours des diverses phases de la rébellion paysanne font l'objet des descriptions suivantes. Ces descriptions sont globales et ne sauraient être exhaustives tant la variété a été grande pour certaines catégories d'entre elles et notamment celles représentées par les outils usuels des paysans royalistes des provinces de l'Ouest. Certaines sont typiques de la région,

d'autres vraisemblablement plus générales de la paysannerie française.

3.1 Les "armes naturelles"

Cette catégorie regroupe les trois premiers types d'armes définis ci-avant. Ce sont des instruments domestiques ou professionnels dont la fonction d'origine ne les destinait pas à en faire une arme ; seule l'occasion d'un soulèvement populaire pouvait, pour un temps, en permettre l'usage à défaut de tout autre appareil plus adapté au combat. Cet armement fut éphémère et vite remplacé par des armes de prise dont les combattants eurent un choix très important dès les premiers engagements de masse.

Les mémoires royalistes et républicains mentionnent, dans l'armement particulier des premiers groupes de paysans insurgés, la présence de broches. Cette appellation peut se rapporter à toute barre de fer pointue, dont la broche à rôtir de grande longueur qui équipait toutes les immenses cheminées des châteaux et manoirs provinciaux. Le nom de broche désigne également, dans le langage poitevin les axes des grandes manivelles équipant les puits, pour remonter les seaux d'eau.

L'abbé Deniau cite M^{me} de La Bouëre qui donna à ses paysans "*... un fusil, quelques pistolets, des faux, une broche et autres instruments de ce genre ...*"¹. Il devient même très précis sur ce même instrument quand il cite: "*... Louis Brard qui n'était armé que d'une broche à rôtir ...*"². Créteineau-Joly quant à lui parle de "*... broches de ménage ...*"³.

M^{me} de La Rochejaquelein en fait également état alors qu'elle assistait, de Bressuire, au retour des vendéens partis assiéger la ville de Parthenay. Quelques uns de ceux-ci étaient encore armés de broches (soit 2 mois environ après la prise d'armes par les paysans du Bocage). L'utilisation de cette arme d'estoc, bien que très souvent mentionnée par les mémorialistes, dut malgré tout rester assez exceptionnelle.

Il est curieux de constater que l'armement constitué par des outils et instruments agricoles et qui par tradition sont affectés au soulèvement vendéen ne leur était en fait pas réservé. Turreau, général républicain, écrivait de Doué, le 18 janvier 1794, une proclamation qu'il adressait aux communes patriotes afin de lever des groupes armés pour leur défense : "*... saisissez vos armes, prenez vos piques, vos faux, vos fourches, vos leviers ...*". Termes étonnamment similaires à ceux des officiers royalistes. Ces "leviers", instruments à coup sûr professionnels, durent sans aucun doute se retrouver chez les "Brigands de la Vendée". Aucune définition exacte en est

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 441.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 595.

3 *Histoire de la Vendée militaire*, par J. Créteineau-Joly, Tome 1, page 97.



La bataille de Cholet, par Benoît-Lévy (partie). Musée de Cholet

Ce groupe de vendéens présente plusieurs types d'armes : fusils, faux, fourches, faucilles ...

Planche 2

donnée ; les formes peuvent donc être des plus variables.

L'abbé Deniau décrivant une phase du combat de Chemillé cite un fait dans lequel "*... Jean Brunet (de Coron) se signale par son ardeur, il n'a pour arme qu'un couteau ...*"¹. Cette appellation devait plus exactement désigner une lame affectée au découpage de la viande d'abattage plutôt qu'un poignard (la précision en aurait vraisemblablement été donnée par l'auteur). De tels instruments existaient chez les paysans ou étaient en possession des personnes faisant la profession itinérante d'abattage et de débitage de viande de boucherie.

M^{me} de La Rochejaquelein écrit qu'elle admirait la ville remplie de paysans armés dont quelques uns avaient "*... des couteaux au bout de longs bâtons ... Cet assemblage était destiné à servir de pique improvisée ou de "bâton ferré"*.

On pourrait, si ils avaient fait l'objet d'une citation particulière, allonger la liste de ces outils et instruments qui devinrent, pour un temps, les armes d'une émeute généralisée.

3.1.1. Les outils agricoles

Parmi les outils agricoles abondamment cités dans les mémoires et récits des historiens de la Vendée, la faux tient une place bien particulière, au point d'être l'arme représentative du combattant royaliste. Tous les autres outils des travailleurs de la terre : agriculteurs, vigneron et autres font également partie des descriptions de l'armement paysan.

La faux

Les références faites à la faux, pour ce qui concerne l'armement des paysans insurgés sont constantes. Les récits tant royalistes que républicains nous permettent toutefois de nous rendre compte que son usage semble s'être limité aux premiers mois de l'insurrection. Dès les premières organisations militaires de la rébellion, on ne parle plus que de fusils, de piques et de bâtons ; pourtant la peur que causait cette arme dans les rangs républicains, ainsi que la gravité des blessures qu'elle occasionnait, étaient un atout non négligeable pour l'armée royaliste de la Vendée. Il est vrai que la faux présentait l'inconvénient majeur d'être fragile, donc peu fiable pour une utilisation fréquente.

Le 17 avril 1793, aux environs de Cholet, Cathelineau exhortait ainsi ses soldats : "*... Rappelez-vous que dans votre brillante affaire de Chemillé, vos bâtons, vos piques et vos faux à l'envers ont fait plus de mal à l'ennemi que*

1 *Histoire de la guerre de Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1 , page 447.

vos fusils et vos canons. Faites encore de même ..." ¹. M^{me} de La Rochejaquelein souligne également le caractère particulier de cette arme improvisée ; observant, à Bressuire, les paysans armés qui revenaient de l'attaque de Parthenay (mai 1793), elle écrit : *"... d'autres avaient des faux retournées, armes effrayantes et terribles ..."*.

L'abbé Deniau donne plus de détails sur les effets destructeurs de ces lames. Au combat de Vrines précédant la prise Thouars, il indique que : *"... les soldats de Forêt les enveloppent (les républicains) , les transpercent de leurs piques, les embrochent de leurs fourches et les tailladent de leurs faux avec une telle furie que leur chair tombe en lambeaux. Louis Brard qui était présent à l'action m'a rapporté que les vendéens ... s'acharnèrent si furieusement contre eux, qu'ils les détruisirent jusqu'au dernier, sauf six ; que le lendemain tous les blessés ayant été relevés du champ de bataille, ils offrirent le spectacle le plus lamentable en entrant à Thouars. Presque tous manquaient de quelques membres, avaient d'horribles entailles et des lambeaux de chair qui retombaient sur leurs corps ..."* ².

L'audace des vendéens surprenait leurs adversaires. *"... ils se jetaient à terre, sitôt qu'ils voyaient briller la lumière au-dessus des pièces (de canon) et, dès que les projectiles étaient passés, ils se relevaient soudain, s'avançaient de quelques pas , se préservaient par la même manœuvre de la seconde et de la troisième décharge, et arrivaient ainsi après plusieurs bonds jusque sur les canons où, avec leurs faux et leurs fourches, ils écharpaient les artilleurs frappés de stupeur ..."* ³.

Et tant d'autres narrations sur la détermination de ces paysans *"... armés de leurs fourches et de leurs faux qu'ils portaient négligemment sur l'épaule ..."* ⁴, retrouvant avec ces outils les gestes simples de leur vie rurale. La faux est, comme chacun le sait, un outil servant à couper l'herbe pour les foins, ou les tiges de céréales au moment de la moisson (les lames peuvent alors différer). Elle est composée d'une large lame d'acier fixée sur un côté et perpendiculairement à un manche. La lame, de faible épaisseur et très coupante, est fixée à ce montant au moyen d'une douille et d'un coin qui permettent la dépose de la lame pour son remplacement ou le "battage" de la partie coupante en vue d'en affiner le fil. Le dessin ci-après permet de visualiser l'assemblage normal et par la suite mieux comprendre les modifications qui ont pu y être apportées en vue de convertir d'une manière plus fonctionnelle cet outil en arme de guerre. Il est évident que les pièces d'assemblage montrées sur le dessin devaient être, pour l'époque qui nous intéresse, d'exécution plus grossière parce que réalisées par le forgeron

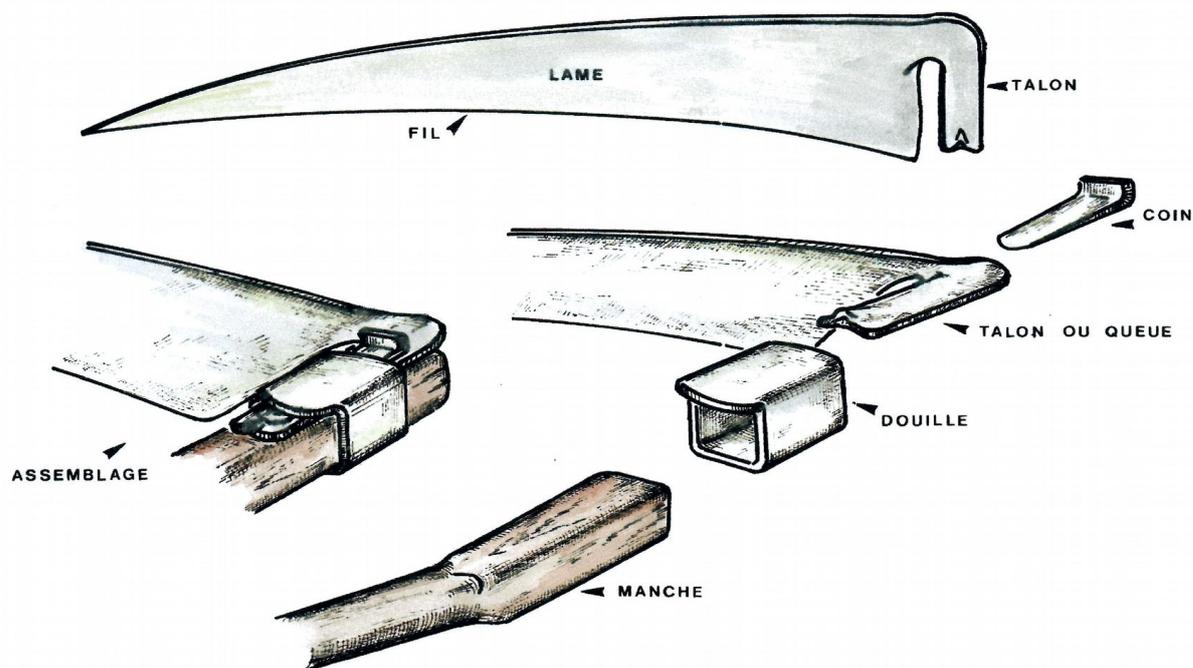
1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 636.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 2, page 33.

3 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 701.

4 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 703.

local et avec les moyens dont il disposait.



Assemblage d'une lame de faux sur son manche.

Le dessin représente les différentes pièces servant à l'obtention d'une lame montée et prête pour son utilisation. La faux est généralement appelée "dail" dans le Poitou. Elle porte également le nom de "Ferment ou Ferrement" dans le Haut-Bocage (région de Moncoutant-Mauléon-Les Aubiers).

Il ne fait donc pas de doute que cet instrument agricole ait été utilisé en tant qu'arme lors du soulèvement de mars 1793. Pour ce faire, la lame devait alors être placée dans le prolongement du manche afin d'obtenir une "faux redressée", selon l'appellation du moment, et servir ainsi d'arme d'hast.

Quelques exemplaires de "faux vendéennes" font partie des collections des musées situés sur le territoire de la Vendée Militaire. Parmi celles-ci, il en est qui paraissent bien fantaisistes. Comment croire que leurs assemblages pouvaient résister aux chocs violents résultant de leur usage dans un combat. D'autre part il n'y avait aucun intérêt à réaliser un dispositif de fixation tel que la lame pouvait retrouver son usage initial après la bataille. Il a été écrit que le vendéen, après le choc, lavait sa lame de

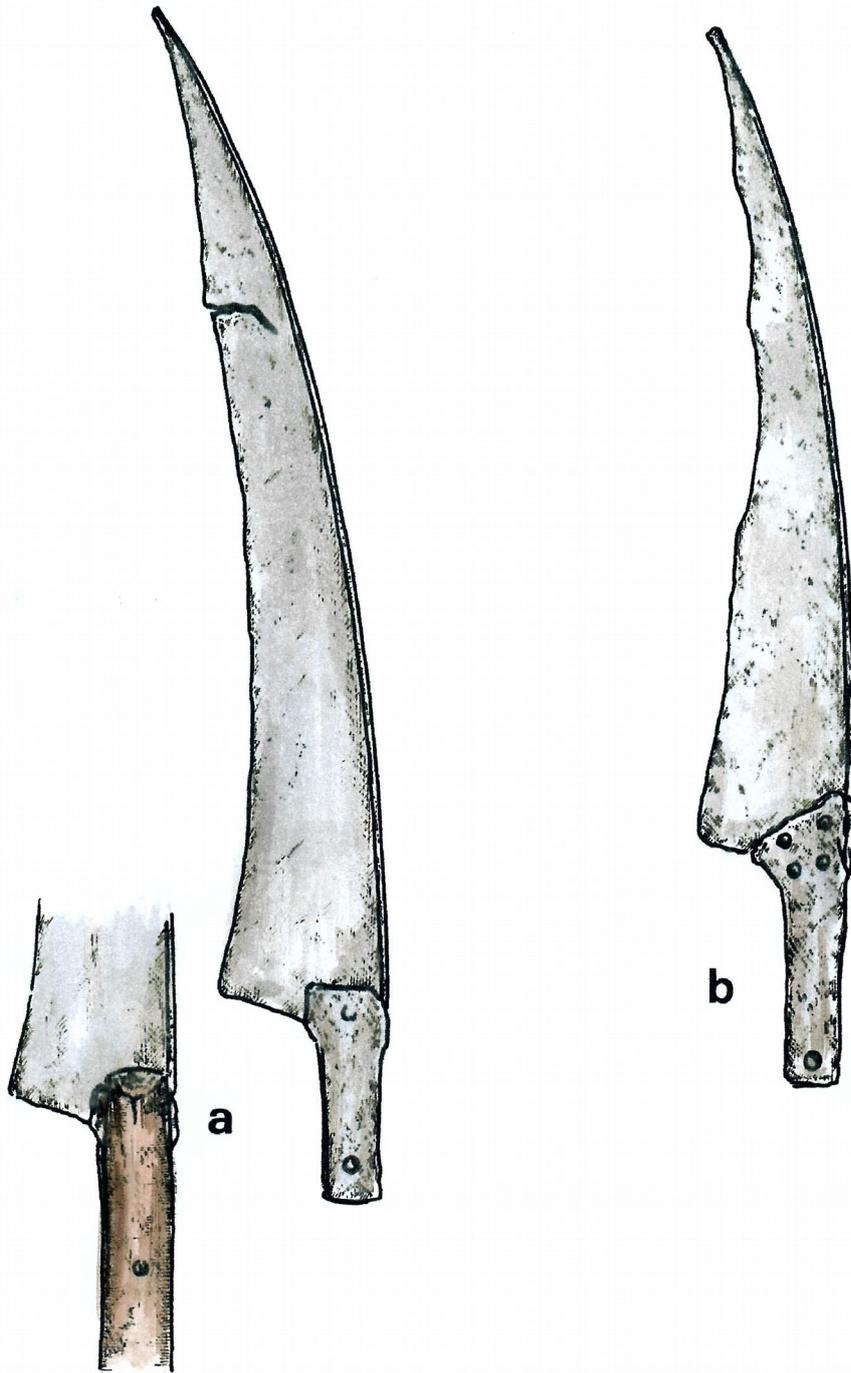
faux et s'en resserrait pour ses travaux champêtres. Ceci est impensable. Le paysan devait régulièrement battre le fil de la lame pour en garder le coupant ; l'affûtage à la pierre était effectué très souvent, après un temps d'utilisation relativement court et suivant la nature des végétaux coupés, ceci afin de conserver un outil capable de trancher net l'herbe au lieu de la coucher au passage de la lame.

Les lames de faux étaient très fragiles et réservées à la coupe de foins ; un modèle plus trapu, "appelé "fauchard, fauchon ou parfois daillon" dans le bocage du nord des Deux-Sèvres, servait pour faucher les espaces dans lesquels se trouvaient des plantes plus compactes ou quelques petits ronciers peu denses. Les anciens cantonniers notamment l'utilisaient pour le nettoyage des bords de chemins. L'usage en était toutefois limité toujours à cause de la relative fragilité du tranchant.

Parmi les exemplaires de faux appartenant aux musées des guerres de Vendée, il en est quelques exemplaires qui se présentent sous la forme d'une lame de faux sans talon, prise dans une hampe en bois ; parfois une queue rivée à la base de la lame renforce cet assemblage. Ce sont des modèles de réutilisation de lames de faux impropres au travail des champs parce que cassées ou usées. Ces modèles peuvent être regardés comme très vraisemblables (cf planche 3).

D'autres modèles, par contre, relèvent d'une certaine fantaisie quant à leur mode de fixation sur leur manche. Ces assemblages apparaissent pour les uns trop élaborés pour l'usage de la guerre et peu justifiés car la lame ne pouvait supporter la totalité des chocs dépendant d'un combat, si court soit-il (figure **a** de la Planche 4), pour d'autres et notamment l'assemblage **b** de la même planche, d'une fragilité insensée qui ferait que cette fixation ne pourrait pas même résister à une simple chute sur le sol. Ce dernier assemblage diminuerait, à lui seul, tout le crédit que l'on peut attendre d'une exposition spécifique de souvenirs de l'épopée vendéenne.

L'iconographie ancienne permet d'observer, avec plus ou moins de précisions, quelques modes de fixation de lames de faux vendéennes sur leurs supports : queues de lames redressées et maintenues par un système de bagues, ou tout simplement retournées en forme de douilles (**a** et **b** de la planche 5) ; lame dans son état naturel et retenue au manche par des ligatures de cordes (**c** de la planche 4). Ce dernier assemblage, s'il peut être retenu comme possible (bien que non fiable), relèverait d'une hâte excessive dans la fabrication improvisée de l'arme ; relevons dans ce cas que la lame n'a subi aucune transformation et que le talon est coincé dans le manche de bois avant d'être lié pour maintenir une partie de l'ensemble de cette arme.



Faux vendéennes



commentaire de la planche 3



Lames de faux vendéennes

Lames de faux renforcées d'une "queue" permettant l'assemblage en position redressée.

a - musée des guerres de Vendée de Cholet (49)

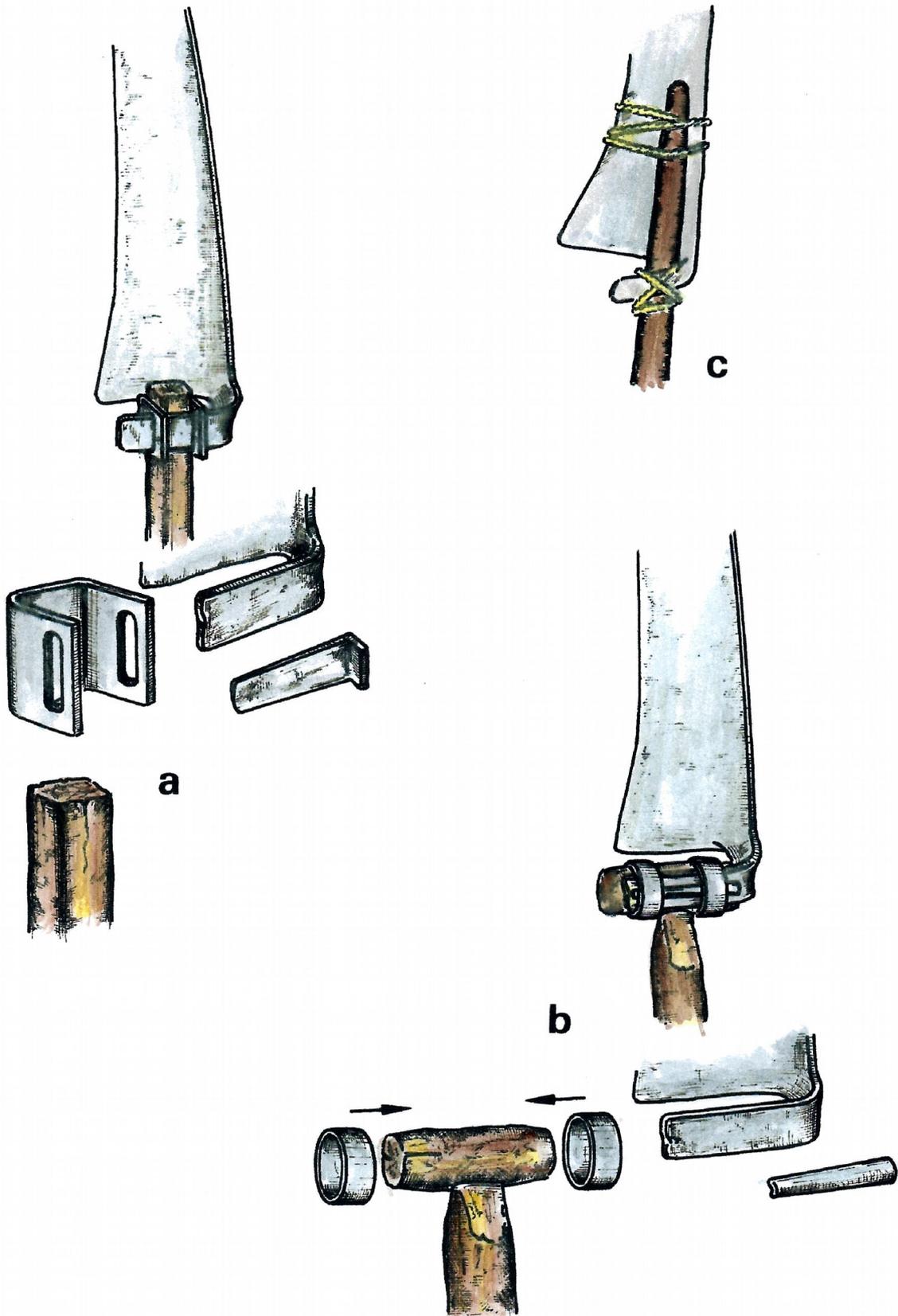
lame de 0,60 m de longueur environ, fixée sur un manche de bois.

b - musée de Bressuire (79)

lame de 0,80 m environ de longueur. La queue rapportée est retenue à la lame à l'aide de 4 rivets. Cette lame devait, de plus, être serrée dans le manche en bois par une douille métallique ou une ligature. Le trou pratiqué à la base de la queue rapportée devait permettre le passage d'un clou destiné à parfaire la rigidité de l'ensemble et résister ainsi quand l'arme était utilisée pour porter des "coups de taille".

Ce type d'assemblage paraît le plus sérieux. La faux de guerre des paysans vendéens devait vraisemblablement être fabriquée à partir d'une lame usagée ou hors d'état de servir pour les travaux agricoles qui réclamaient un outil en parfait état. La lame devait par ailleurs subir un minimum de modifications afin de répondre à l'usage particulier que lui destinait la révolte paysanne.





Assemblage de faux redressées

commentaire de la planche 4

Assemblages de faux redressées

a et b - faux dont la queue est restée dans sa forme d'origine, ce qui nécessite un assemblage particulier destiné à présenter la lame en position redressée.

Cet assemblage laisserait supposer que la faux ne devait pas subir de transformation afin de retrouver son usage pour des travaux agricoles ultérieurs. Cette éventualité, évoquée par quelques auteurs (généralement contemporains), n'est pas pensable car la faux est un outil demandant un fil soigneusement battu pour être aminci et ensuite particulièrement aiguisé pour l'obtention d'une coupe très nette. Un tel outil ayant servi d'arme, subi des chocs contre des pièces d'armement ou des parties très dures, ne pouvait plus être utilisé pour les travaux agricoles car un choc sur une pierre ou sur une petite branche suffisait parfois à provoquer de petites fentes dans ces lames de bon acier.

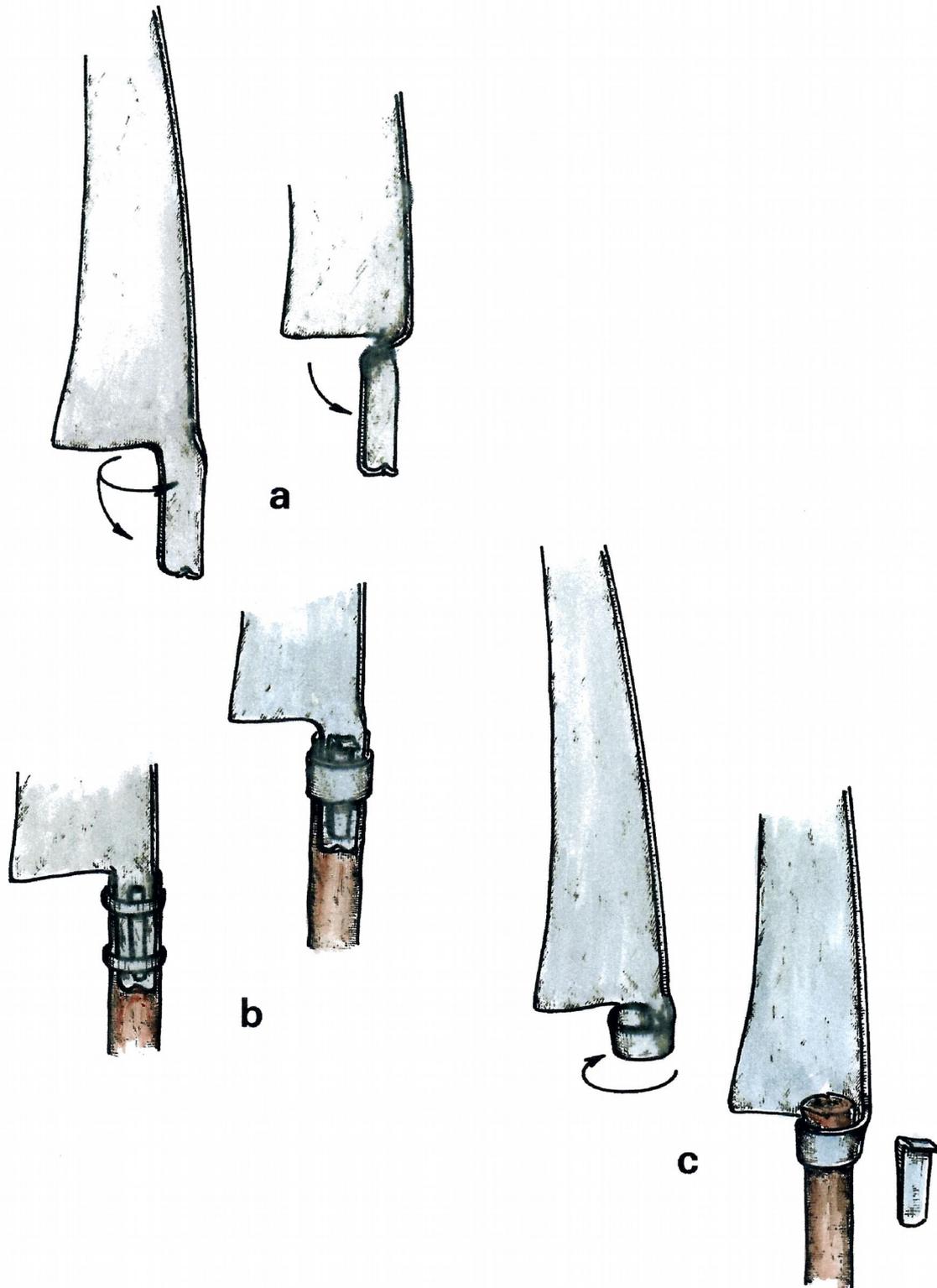
Ces deux assemblages semblent être des "bricolages" non adaptés à la guerre de Vendée et dénués de rigidité pour l'usage que l'on voulait en faire. Ils relèvent donc de la fantaisie.

L'assemblage (**a**), assez recherché, aurait l'avantage de permettre une utilisation dans les deux sens (normal et redressé).

l'assemblage (**b**), n'est pas sérieux car il ne peut en aucun cas résister aux chocs, qu'ils soient assénés de taille ou d'estoc.

Ces deux faux sont exposées dans le Musée de La Chabotterie (85), année 1983.

c - assemblage présenté sur un vitrail de l'église de Saint Florent-le-Vieil (49). La fixation montrée sur ce vitrail ne peut valablement être retenue ; la corde passant sur le tranchant de la lame enlève toute fiabilité à cette arme de circonstance. Il était néanmoins intéressant de montrer cette représentation particulière de l'arme-type du vendéen.



Transformation de faux



commentaire de la planche 5

Transformation de faux pour leur montage en faux redressées

a - Redressements possibles de la queue de faux.

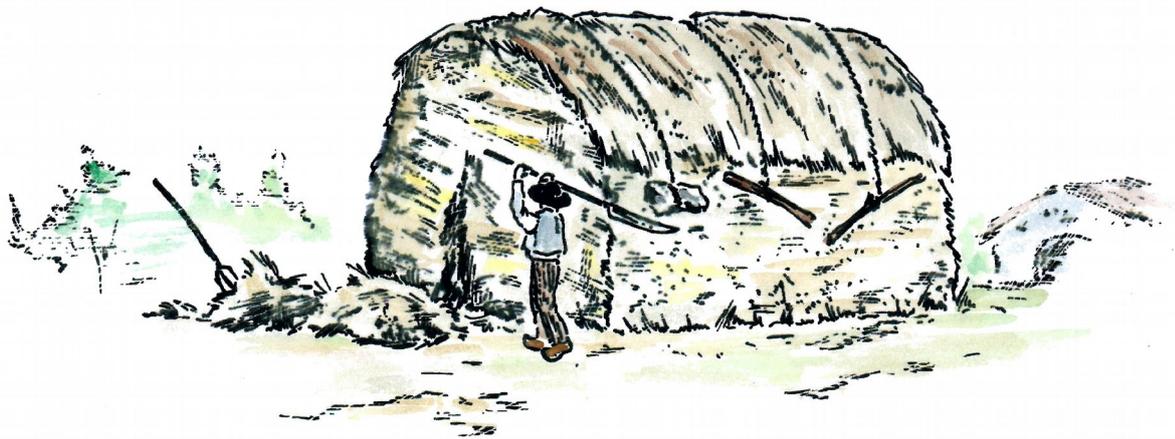
b - Fixation des lames redressées sur les manches (avec douilles et coins).

c - Retournement de la queue de faux en forme de douille pour le montage sur un manche. La faible largeur de cette partie de l'outil devait nuire quelque peu à la rigidité de l'arme ainsi formée, après un certain temps d'utilisation.



Le coupe-paille

Il existe un autre type d'outil agricole dont la silhouette est très proche de celle de la faux ce qui expliquerait certaines confusions qui pourraient être faites entre ces deux instruments. Cet outil est le "coupe-paille", que les paysans utilisaient pour débiter, suivant leurs besoins, les grosses meules de foin ou de paille qui encombraient traditionnellement les cours des fermes et des métairies. Le prélèvement de la paille nécessaire à la litière du bétail ou à sa nourriture, lorsque la provision de foin était épuisée, se faisait par débitage d'une tranche ou section de tranche sur le petit côté de l'énorme tas de paille. Il était hors de question de prélever à la partie supérieure qui était soigneusement appareillée pour essayer d'obtenir une certaine étanchéité de l'ensemble. (cf croquis ci-dessous).



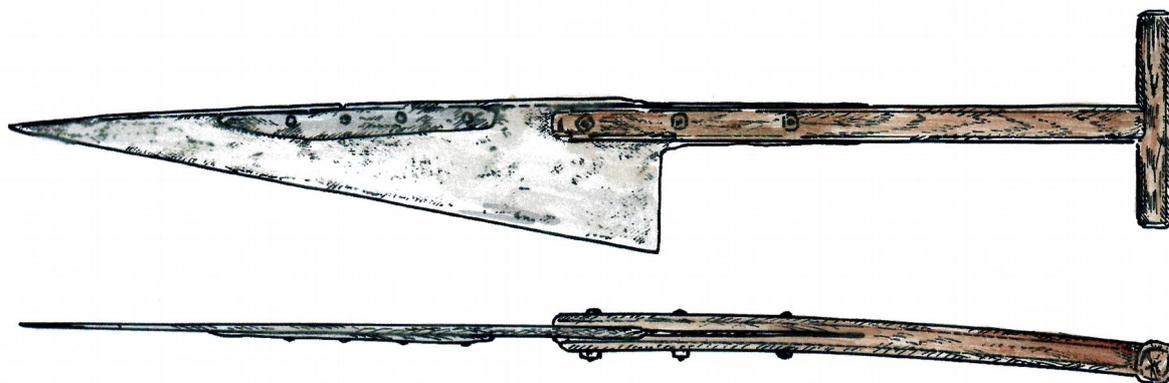
Débitage d'une meule au "coupe paille"

Ces "coupe-paille" étaient de forme variable et ressemblaient globalement aux anciennes faux de guerre des XIV et XV^e siècles, dont elles descendaient vraisemblablement. Leur lame était épaisse et l'engin assez lourd pour pouvoir tailler à la volée dans la paille compacte de la meule. On pouvait encore observer, il y a une quarantaine d'années (dans le bocage du nord des Deux-Sèvres et ailleurs sans doute), la tranche de ces tas de paille qui présentait des séries de petits redans formés par les coups de ces outils et qui correspondaient au tronçon de végétal découpé.

On peut observer, sur les tableaux et gravures consacrés aux guerres de Vendée, de nombreuses représentations de la classique faux paysanne, modifiée et assemblée pour la circonstance. Accompagnant ces armes improvisées, on relève la présence de coupe-paille, aux formes assez voisines bien que variées, et dont la diversité tenait à la volonté de l'utilisateur ou au gré du forgeron local qui l'avait façonné (cf Planche 6).

Dans certaines parties du bocage du nord des Deux-Sèvres (dont relevait l'armée du Haut-Poitou), et selon certains descendants de familles de combattants vendéens, le coupe-paille passe pour la véritable faux de combat utilisée par les paysans insurgés. Cet outil solide, résistant de par sa conception aux chocs violents faisant partie des combats rapprochés, avait l'avantage d'être immédiatement disponible dans sa forme originelle, alors que la faux agricole devait subir certaines transformations et ne présentait aucune réelle solidité. La confusion résiderait à priori dans la similitude de forme de ces deux outils. Cet argument paraît défendable et acceptable. Ce point de vue est, d'une certaine manière, repris et confirmé par une vente qui eut lieu à l'Hôtel Drouot en 1974, et au cours de laquelle fut acquise une arme définie comme étant une "Faux, arme de paysan vendéen"! Cette faux de guerre, à douille et à lame très épaisse de 0,62 m de longueur, fut par la suite soumise à une expertise qui concluait ainsi : "*... travail artisanal, fin du XVIII^e siècle. Elle peut être de Vendée*". Il est évident que l'expert pouvait se montrer plus affirmatif sur l'époque de l'usinage que sur l'origine de la province où cette pièce avait été réalisée. Le dessin de cette arme (qui fait partie d'une collection particulière, est donné en e de la planche 17.

Outre ces lourds coupe-paille destinés à hacher ou à trancher "à la volée" la section de paille nécessaire aux besoins journaliers du bétail, il existait d'autres instruments, plus légers et réservés au même usage. Ces derniers présentaient une grande et forte lame triangulaire bien aiguisée, qui permettait, tel un grand couteau, de couper ou cisailer le végétal. Deux poignées disposées, l'une en bout et l'autre latéralement, permettaient de transmettre les poussées en tous sens, nécessaires au sectionnement de la masse de paille ou de foin (ces outils prennent parfois l'appellation de "coupe-foin").

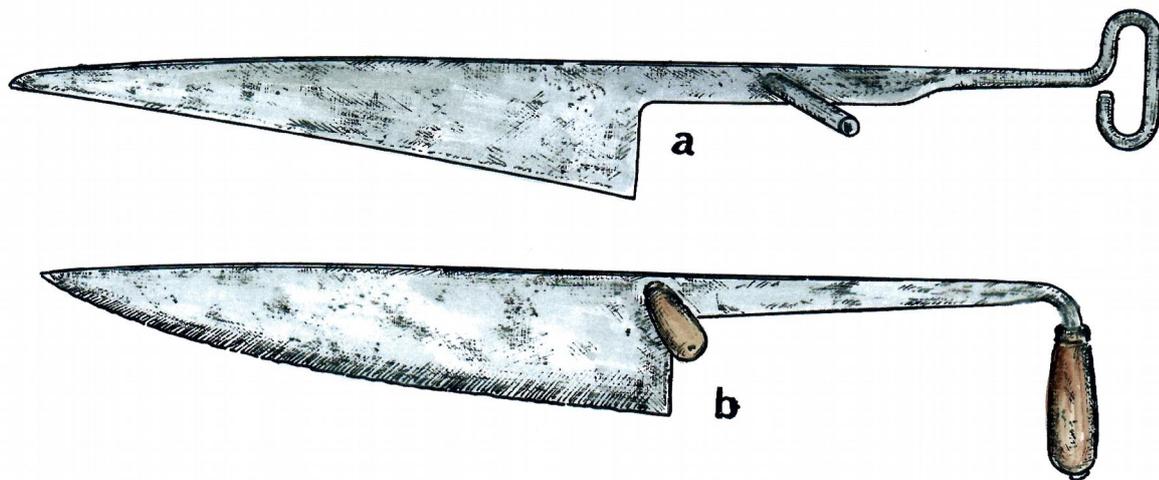


Coupe-paille à poignée

Le croquis ci-dessus est celui d'un coupe-paille dans ce qui pourrait être sa forme la plus ancienne. Il est constitué d'une très forte lame plate et nettement triangulaire, dont la queue faisant partie du corps de lame est encastrée dans un manche de bois fendu à cet effet. L'assemblage est assuré par 3 boulons et écrous grossiers. La lame de cet outil est fendue sur le dos ce qui a nécessité la pose d'un renfort constitué d'une plaque de métal amincie sur les bords et fixée par 4 rivets de fer. La longueur de la lame seule (sans sa queue) est d'environ 70 cm, la largeur maximale est de 17 à 18 cm environ et son épaisseur de 5 à 6 mm. Ce coupe-paille est muni d'une seule poignée en T à l'extrémité du manche en bois (la force d'appui devait se transmettre par l'intermédiaire de la main gauche posée sur le milieu du manche). Cet outil était en usage dans le bocage Haut-Poitevin, mais on doit le retrouver dans toutes les autres contrées intéressant le territoire de la Vendée Militaire.

Cette lame, facile à désolidariser du manche usuel, était aisément adaptable sur un autre plus long et plus robuste et constituait ainsi une excellente faux de guerre (en tous cas plus solide et d'un usage plus crédible que la fragile faux du coupeur de foin).

Il existe d'autres modèles, entièrement en fer, mais dont la forme générale reste très proche. La lame à caractéristique fortement triangulaire demeure identique. Des poignées latérales, en fer ou en bois, permettent de guider l'outil et d'accentuer l'effort de cisaillement dans le travail de cet engin (cf croquis ci-dessous).



Coupe-paille monoblocs

Certains coupe-paille (ou coupe-foin) étaient dentés. Cette denture pouvait être très fine et constituée par des petites stries, plus ou moins profondes, réalisées sur le plat de la lame et en bordure de la partie

coupantes ; ces stries formaient, après affûtage, une série de petites dents qui facilitaient le sectionnement des végétaux (cf **b** du croquis ci-avant). Il existait également des coupe-paille à poignées dotés de larges et profondes dents, sortes de scies grossières ; ces dents un peu arrondies étaient affûtées sur leurs deux côtés en contact avec la paille de manière à couper, tant en poussant qu'en tirant cet outil dans le tas de paille (cette dernière description n'est donnée ici qu'à titre indicatif des variantes présentées par cet outil de paysan).

Ces modèles monoblocs, en métal, pouvaient eux-aussi être transformés en faux de guerre sans grand façonnage.

On ne peut négliger la transmission orale recueillie, jusqu'à une quinzaine d'années après la dernière guerre, auprès de vieux paysans du Haut-Poitou qui se recommandaient de longues lignées "Chouannes", et qui assuraient que des faux vendéennes avaient été réalisées à partir de ces outils particuliers qu'étaient les coupe-paille.

L'absence de narration précise sur cette fabrication, ainsi que la relative pauvreté de nos musées en armes paysannes font défaut. Cette absence de vestige peut s'expliquer. Le fer était importé dans nos régions et coûtait donc cher. Il était d'usage de transformer sans cesse les outils hors d'usage pour économiser l'achat de fer nouveau ; les vieux livres de comptes des forgerons de villages sont là pour en témoigner. Ces transformations successives expliquent la disparition de la majorité des très vieux outils.

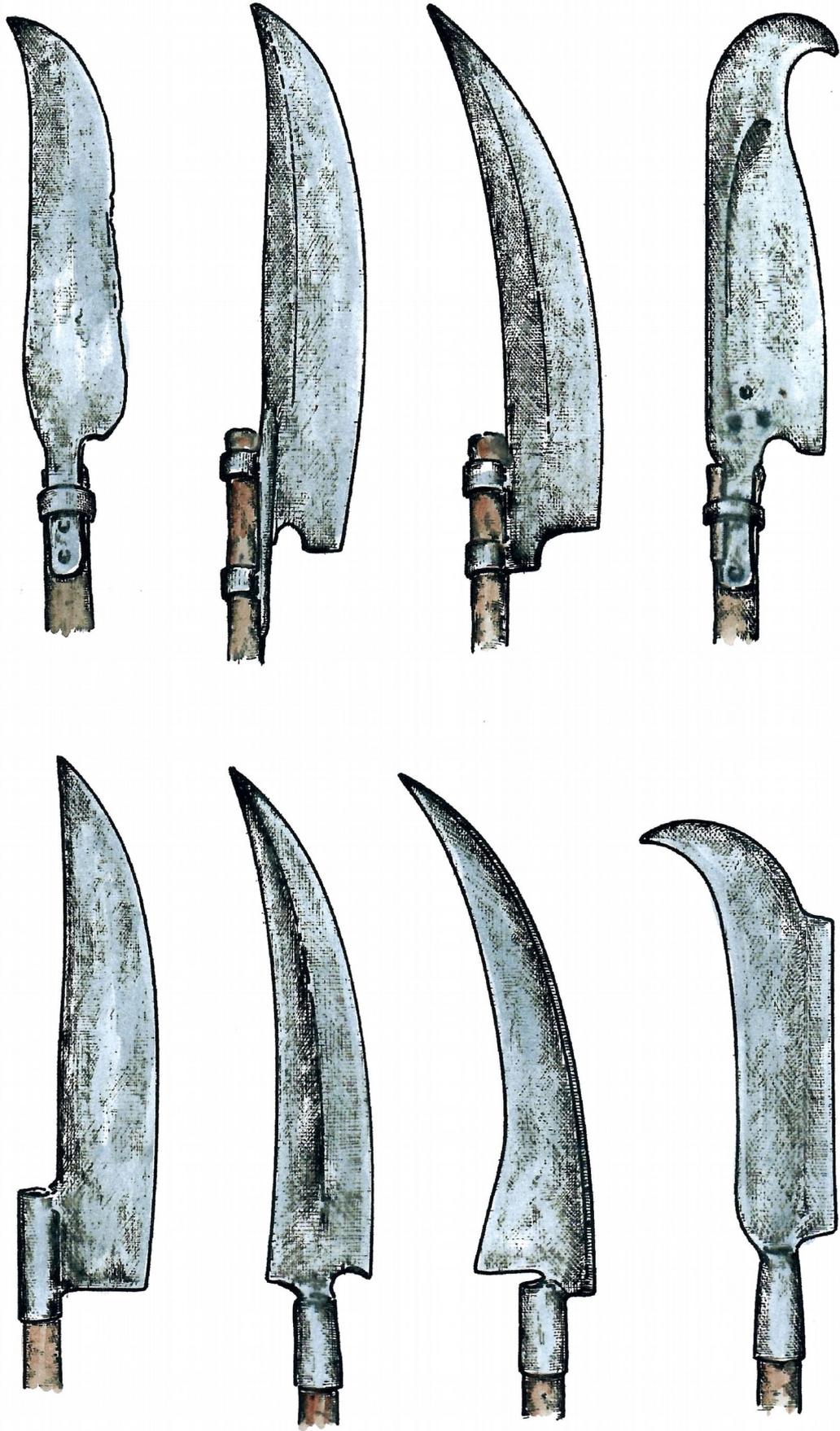


Planche 6



Commentaire de la planche 6

Les armes représentées sur cette planche sont tirées de diverses gravures, anciennes et nouvelles, consacrées à l'iconographie des guerres de la Vendée.

Ce sont en général des outils apparentés par leur forme aux "coupe-paille". Certains ressemblent à des couteaux de pressoir. D'autres pourraient être des outils d'élagage (sorte de serpes à long manche dont il est fait mention par les mémorialistes de la Vendée Militaire).

Ce type d'armement particulier est donné ici à titre indicatif. Il n'est pas à rejeter.



Les fourches

Les fourches, à l'égal des faux, sont des instruments agricoles qui sont cités comme ayant fait partie de l'armement des paysans, et ce dès les premières heures de la rébellion. Les rapports des généraux républicains ainsi que les mémoires des officiers royalistes les mentionnent de la même manière.

Quelques historiens, parlant de cette arme improvisée, précisent que les fourches sont "en fer" ¹. E. Bonnemère apporte une précision intéressante quant à la présentation et à l'anecdote historique : "*... A Tiffauges, les insurgés assistent à la messe et font bénir leurs armes. C'est dans l'église même que l'un des chefs, Guy Guerry, remet à l'un d'eux une fourche de fer emmanchée dans un bois de six pieds de long en disant : Tenez, vrai défenseur de la foi, allez et poursuivez les démons jusqu'à l'enfer ..*". (journal de Guy Guerry, sénéchal de Tiffauges, page 31 - publié par Benjamin Fillon, pièces contre-révolutionnaires) ².

En tout cas, ces fourches, que les paysans "*... portaient négligemment sur l'épaule ...*" (abbé Deniau), ne devaient probablement pas toutes être en fer, bien que celles-ci soient plus indiquées pour le combat. Certains de ces outils utilisés dans l'armée royaliste devaient être en bois même si ce matériau n'offrait pas toute la solidité requise pour un combat au corps-à-corps. La fourche en bois (appelée "forchâ" dans le Poitou), dont les dents étaient durcies au feu, était très répandue à cette époque et représentait la majorité des outils de cette famille ; mais elle n'est pas nommément désignée par les historiens.

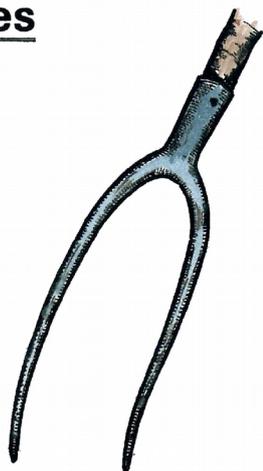
Il faut voir dans ces fourches en fer les outils à deux ou trois dents de grosse section et utiles aux gros travaux. Il existait aussi une autre catégorie de fourches, plus légères, à deux dents fines, que l'on rencontre généralement dans les pays vinicoles et servant notamment à la manutention des fagots de sarments. Ces fourches sont appelées "brocs". Des instruments portant ce nom sont cités dans les ouvrages traitant de l'histoire de la Vendée Militaire. Certains de ces brocs portaient une troisième dent, plus petite et située sur le devant de la douille d'emmanchement ; cette troisième pointe assurait une meilleure prise des sarments ou autres végétaux à transporter (cf croquis ci-dessous).

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 456.

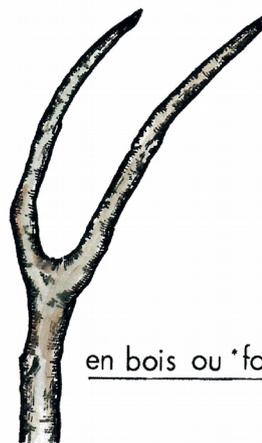
2 *Les guerres de Vendée*, par E. Bonnemère, page 69.

Fourches

en fer



en bois ou *fourchâ*



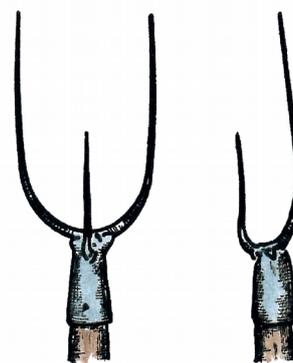
Brocs

à 2 dents
(face et profil)



à ergot central

(face et profil)



Les serpes, faucilles, haches, etc...

La soudaineté du soulèvement et l'élan qui lui avait été communiqué par les premiers succès, avait obligé les paysans à se munir de toutes sortes d'outils ou instruments pour s'en faire une arme. Les faux et fourches furent nécessairement accompagnées des autres ustensiles agricoles disponibles, parmi lesquels sont citées les serpes, faucilles, haches, etc.

Billard de Vaux, chef d'une division catholique décrit les insurgés parmi lesquels "... d'autres avec des faux emmanchées à revers, des fourches, des bâtons et des vouges, serpes adaptées à un long manche ..." ¹.

Ces serpes adaptées à un long manche sont les habituels outils d'élagage, encore en usage dans notre pays.

Le nom de vogue donné dans la citation ci-dessus se rapporte au même outil. Il peut également désigner le "volant" ou "croissant", autre outil

¹ *Bréviaire du Vendéen à l'usage des habitants de l'Ouest*, par Billard de Vaux, Tome 1, page 62.

servant à couper les branchages et qui est composé d'une lame en forme de croissant de lune -d'où son nom- fixée sur un long et fort manche en bois. Cet instrument caractéristique a la particularité de porter d'autres noms à l'intérieur du bocage Haut-Poitevin. Il est ainsi appelé, dans la partie nord-ouest des Deux-Sèvres (région de Cerizay-Mauléon), "volume" et "godard" ; cette dernière désignation est pour le moins curieuse, car elle est une altération de "goyard" ¹, nom qui était donné à la guisarme française du XV^e siècle, dont la serpe et le croissant revêtent la forme générale (la serpe y étant toutefois davantage apparentée). Ces croissants sont largement représentés sur une gravure ancienne montrant la prise de la ville de Thouars, le 5 mai 1793, par l'Armée du Haut-Poitou (cf planche 7).

Pour en revenir à la serpe classique qui est un outil à poignée courte et servant à couper les branches d'arbres notamment pour la confection des fagots, notons que son usage est mentionné, d'une manière particulière, dans une étude consacrée aux guerres de Vendée ; nous y apprenons que le champ d'un vendéen nommé Guitton "*... contenait 17 tombes de Bleus décapités à coups de serpe au passage d'un échelier ...*" ². Ces écheliers se prêtaient vraisemblablement à de telles exécutions, mais cette façon de faire la guerre relevait d'un certain esprit guerrier qui paraît de nos jours assez sanguinaire ; mais les conditions particulières du conflit, liées à la dureté des mœurs pouvaient peut-être expliquer ces faits (à fortiori après les incursions des célèbres Colonnes Infernales). Ces cas de décapitations à la serpe ne sont pas uniques dans les écrits historiques sur la guerre de Vendée, mais ils sont presque toujours donnés sans références utiles.

1 *Revue du Bas-Poitou*: "Ung goyart autrement appelé volume" (1466).

2 *Revue historique de l'Armée*, année 1966, n° 4.



La prise de Thouars (5 mai 1793)

Henri de La Rochejaquelein, prenant appui sur les épaules de Toussaint Texier, de Courlay monte à l'assaut des remparts (Gravure de la Bibliothèque Nationale).

Outre les fusils de chasse et de munition, on peut voir sur cette gravure des fourches et, ce qui est assez inhabituel sur ce genre de document, des "croissants ou volants" d'élagage.

Planche 7

La faucille utilisée comme arme de combat est assez surprenante. Pourtant, comme pour les autres outils agricoles, elle est également indiquée dans l'armement des premiers paysans révoltés.

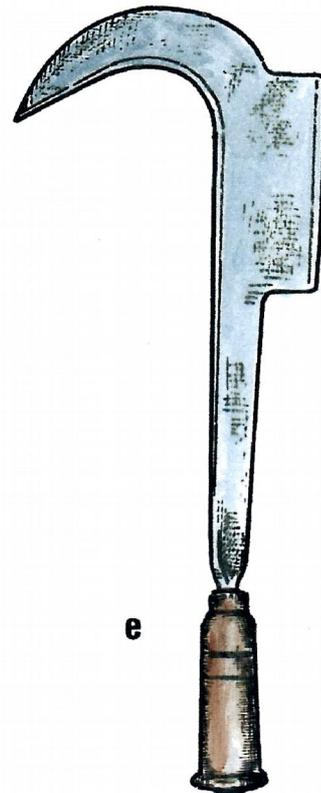
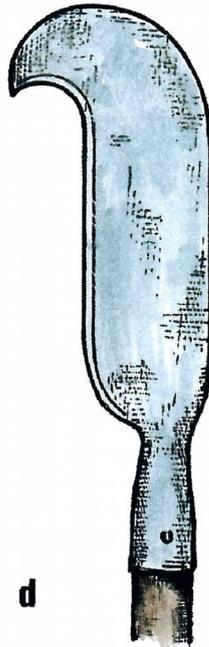
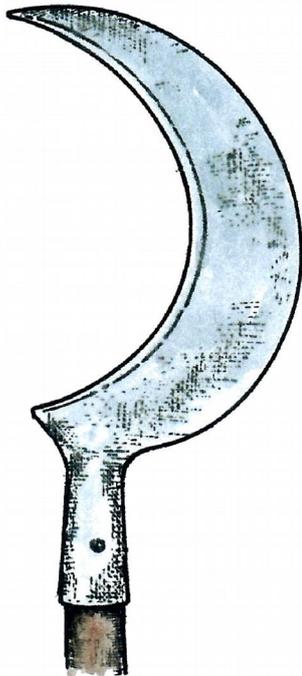
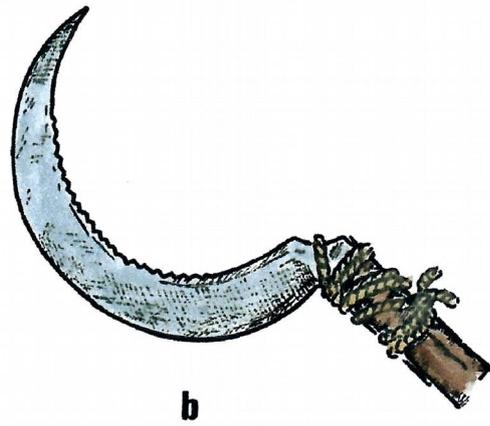
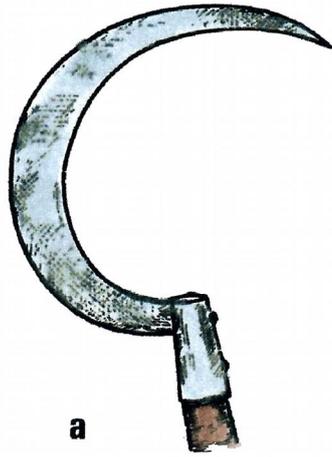
L'abbé Deniau décrit l'armée qui suit Henri de La Rochejaquelein, dans laquelle étaient des habitants "... *des paroisses des Aubiers, Nueil, Saint-Aubin, Les Échaubrognes, Yzernay, etc... mais presque tous armés de bâtons, de faux et de faucilles ...*"¹. Pour être plus efficaces, ces faucilles devaient être fixées à un long manche, à la manière des "croissants" qu'elles étaient censées remplacer. Quelques peintures les montrent solidement liées par une corde à l'extrémité d'une perche. C'est ainsi qu'on peut les distinguer sur un tableau de Benoît-Lévy se rapportant à la prise de Cholet et sur le portrait du général vendéen Lescure, peint par Robert Lefevre². Sachant que la marquise de La Rochejaquelein, veuve de Lescure, s'était attachée avec rigueur au respect des détails à apporter à la majorité des portraits des généraux de la Vendée (qu'elle avait suivis pendant la première guerre de l'Ouest), on ne peut que donner du crédit à cette représentation, malgré le scepticisme que l'on serait tenté d'éprouver devant la qualité de cette arme. Ce type d'arme de fortune est d'ailleurs clairement cité dans ses mémoires. Cette faucille ainsi assemblée figure également sur un vitrail de l'église de Saint-Florent-le-Vieil.

La faucille, sous sa forme traditionnelle, figure sur quelques gravures qui se rapportent au soulèvement vendéen. Un dessin appartenant à la Bibliothèque Historique et consacré au soulèvement de Machecoul, nous montre des femmes vendéennes poursuivant et s'acharnant, faucille à la main, sur les républicains et le prêtre de cette ville ; ce dernier sera d'ailleurs horriblement mutilé et même émasculé avec cet outil par les paysannes en furie.

Autre engin agricole faisant partie de la panoplie militaire des premiers insurgés : le fléau. Cet appareil utilisé pour le battage du blé (ou bled selon l'appellation de l'époque), paraît également sur quelques gravures ou peintures ayant pour sujet les guerres de Vendée. Par contre les historiens et mémorialistes restent discrets sur l'utilisation effective de cet instrument agricole durant les premières heures du soulèvement royaliste.

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé DENIAU, Tome1, page 631.

2 Ces deux tableaux font partie des collections du musée des Guerres de Vendée de Cholet.



Fautilles et outils d'élagage

Planche 8

Commentaire de la planche 8

Faucilles

Les faucilles sont assez largement représentées sur les gravures consacrées à l'insurrection vendéenne.

a - Gravure populaire (ce pourrait également être une sorte de petit croissant compte tenu de la douille de fixation).

b - Tableau de Robert Lefevre représentant le général vendéen Lescure (musée de Cholet). Ce type d'assemblage avec cordes figure également sur un autre tableau exposé dans le même musée et ayant pour thème la bataille qui s'est déroulée dans cette ville sainte du Haut-Bocage (tableau de Benoît-Lévy). Un vitrail de l'église de Saint-Florent-le-Vieil reprend cette représentation de la faucille à main fixée sur un long manche de bois à l'aide de ligatures de corde.

Outils d'élagage

c - Cet outil appelé "croissant" porte également les noms de "volant, volume et godard" dans le bocage Haut-Poitevin.

d - Serpe emmanchée (long ou court manche selon l'utilisation).

e - Outil d'élagage léger servant au débroussaillage ou au nettoyage des ronciers. Il est parfois appelé petit godard dans certains secteurs du bocage du nord des Deux-Sèvres (région de Cerizay-Mauléon). Intermédiaire entre la faucille et la serpe, et doté de plus d'une lame sur le dos, cet outil très robuste constitue une arme redoutable (il pourrait avoir été classé dans la catégorie des faucilles par les historiens et mémorialistes de la Vendée).

Les couteaux de pressoirs et taille-marc

Germain Bethuis, assistant en spectateur (le 27 mars 1793) à une revue de l'Armée du Marais passée par Charette, notait dans sa relation que ce général "*... composa sa cavalerie de garçons meuniers des environs qui étaient assez nombreux ; un corps d'élite de ceux qui avaient des fusils ; ensuite venaient des corps d'hommes armés de faux, de couteaux de pressoirs, de piques et de fourches, et d'hommes porteurs seulement de bâtons ...*"¹.

L'utilisation de cet outil de vigneron comme arme de guerre est également notée par Émile Gabory dans son ouvrage sur les guerres de Vendée².

Il faut convenir que le couteau de pressoir et le taille-marc ne peuvent être utilisés que dans les régions de la Vendée Militaire où les vignes sont la dominante du domaine agricole. Les rives sud de la Loire (le Loroux notamment pour l'Armée du Bas-Poitou et du Centre; le sud Anjou et l'extrême nord des Deux-Sèvres pour l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou) constituent ces régions vinicoles. Ces couteaux de pressoirs et taille-marc étaient les outils habituels des grandes propriétés productrices de vin et des petites closeries de ces régions.

Tous les deux utilisés pour divers usages dont le fractionnement du marc de raisin dans les pressoirs, ces deux outils présentent des différences notables de forme et de poids.

Le couteau de pressoir est un instrument servant à découper superficiellement le paillis constitué par le résidu des grappes de raisin que l'on a pressées pour en extraire le jus. Le bourrelet qui s'était formé entre les parois du pressoir et la périphérie de la claie de pression - ou l'intervalle des madriers de cette claie - étaient hachés et remis au centre du pressoir pour parfaire la première opération de pressage. Ces outils étaient relativement légers pour être maniables ; le manche, bien que toujours représenté long, pouvait être réduit pour obtenir une manipulation plus aisée et un facile accès aux parties à découper. La lame, destinée à couper aussi bien de chant qu'en bout, était affûtée sur toute sa partie extérieure, arrondi compris.

Les lames des divers modèles rencontrés sont assez semblables.

Le taille-marc est une sorte de grosse hache à longue et lourde lame, destinée, comme son nom l'indique, à tailler le lit de marc formé après pressage et évacuer les résidus.

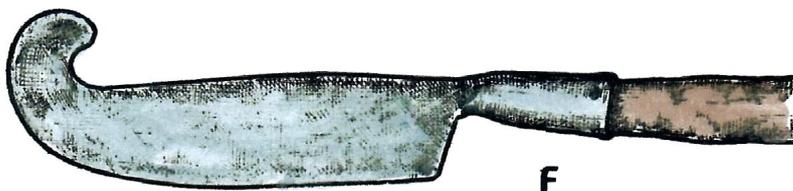
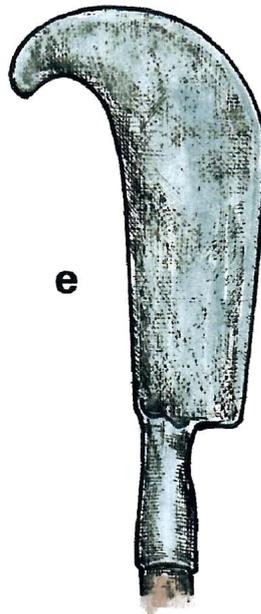
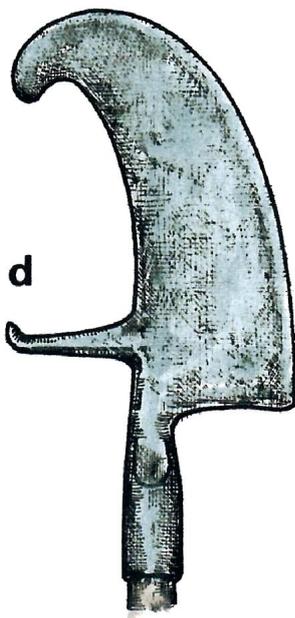
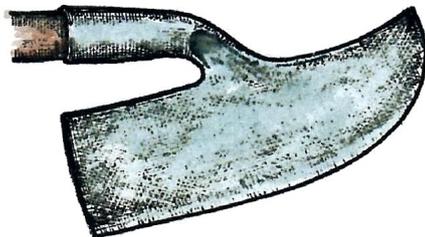
Les lames, très épaisses, présentent une forme de sabot. Compte tenu de son poids, le taille-marc était nécessairement tenu à deux mains. Cet

1 *La guerre de Vendée*, par Gérard Walter, page 85.

2 *Les grandes heures de la Vendée*, par Émile Gabory, page 70.

outil ressemblait fortement à la "doloire" qui armait l'homme de guerre des XIII et XIV^e siècles.

Ces deux sortes d'outils, d'usage différent, peuvent ne pas faire l'objet d'une nette différenciation et être désignés par les historiens de la Vendée, sous l'unique appellation de " couteaux de pressoirs".



Commentaire de la planche 9

Taille-marc et couteaux de pressoirs

Utilisés par les vigneron pour trancher le marc après les opérations de pressage, ces outils devinrent des armes terribles pendant les guerres de Vendée. Ils équipaient principalement les régions vinicoles de l'Anjou et de la Basse-Bretagne (Loroux) ; les cultivateurs possédant quelques vignes en étaient également pourvus.

Ces armes paraissent dans les descriptions de l'époque.

Les taille-marc sont des outils très lourds ; la lame de grande dimension et de forte épaisseur est généralement fixée sur un manche court et robuste. Le marc de raisin tassé dans le pressoir nécessitait un outil lourd et coupant pour être entaillé.

Les couteaux de pressoir avaient un usage voisin de celui du taille-marc ; moins lourds et plus maniables, ils servaient à découper et remettre sous presse les grappes imparfaitement pressées. Les exemplaires conservés sont tous équipés d'un long manche.

Ces armes d'improvisation (qui se rapprochaient de certaines armes du Moyen-Age) devaient être très meurtrières dans les combats rapprochés.

Taille-marc

a - outil exposé dans le musée de La Chabotterie (85). Longueur totale : 1,45 m environ ; longueur du fer : 0,55 m environ.

b - longueur de la lame 0,65 m environ.

c - longueur de la lame 0,45 m environ.

Couteaux de pressoirs

d - Longueur de la lame 0,62 m environ - musée de La Chabotterie (85)

e - Longueur de la lame 0,63 m environ - musée de La Chabotterie (85)

f - Longueur de la lame 0,52 m environ - région d'Argenton-Château (79)

Les ningles

Un autre instrument de travail, la "ningle" ne peut être classé parmi les outils agricoles bien qu'il se trouve être de première utilité pour le paysan maraîchin. Cet outil très particulier trouve son usage dans les régions de marais et de rivières peu profondes du Bas-Poitou. On le retrouve également dans le Marais Poitevin bordant le sud de la Vendée où il porte le nom de "pigouille". Cette ningle (parfois appelée "tringle") figura, en des circonstances particulières, dans l'armement des combattants vendéens (pour le secteur relevant de l'Armée de Charette).

La ningle (ou tringle) et la pigouille, sont de longues perches de bois qui servaient à faire progresser le bateau (yole ou niole, dans le Marais vendéen, et batai ou plate dans le Marais Poitevin) ; l'homme debout à l'arrière de la barque, prenait appui sur le fond du canal ou de la rivière et poussait sur la perche, en remontant ses mains vers l'extrémité de celle-ci, pour imprimer le maximum de vitesse à l'embarcation. La ningle, comme la pigouille, est terminée, à son extrémité prenant appui dans le fond de l'eau, par une partie renforcée composée d'une petite fourche et d'une virole en fer. Cette petite fourche servait à la fois de protection et de dispositif antidérapant sur le fond du cours d'eau ; elle trouvait également son utilité pour relever les filets et cordelles servant à pêcher le poisson qui entrainait dans l'ordinaire des maraîchins (cf Planche 10) ¹.

Les mémoires républicains mentionnent cette arme particulière dans la description de combats qui les ont opposés aux rebelles du Bas-Poitou. Une intéressante correspondance en donne une description précise et la façon dont elle était utilisée.

Ainsi, le 9 mai 1794, le général républicain Broussard rend compte, de Challans, au général en chef Wimeux, que *"... les brigands attaquent le Pierrier ; ils étaient environ 2 000, moitié armés de fusils et le reste armé de lingues ou ningues (bâton de quinze à dix-huit pieds de longueur, armés par un bout de deux pointes en fer). C'est ce qu'ils appellent leur cavalerie ..."* ².

Il semble, que dans l'armement des Maraîchins de l'armée de Charette, la ningle prenait la place de la faux et des bâtons que l'on retrouvait dans les autres armées vendéennes.

Cette catégorie d'armes utilisées par les maraîchins surprenait à un point tel que des explications devaient être données aux responsables républicains par les commandants qui en faisaient la cruelle découverte. Le

1 N B - Le Marais Breton se trouve entièrement situé sur le territoire de l'ancienne province du Poitou et en grande majorité dans le département de la Vendée. Ces deux marais constituaient les frontières nord-ouest et sud-ouest de l'ancien Bas-Poitou.

2 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalon, Tome 3, page 478.

même général Broussard, aux prises avec les rebelles du Marais en décrit les effets.

"... quels moyens de défense offre un pareil pays? On ne peut s'y retrancher ; l'eau est au niveau de la terre. Il n'y a point d'arbres pour faire des abattis, tout est coupé d'une infinité de canaux en tous sens que les brigands connaissent bien ; ils les parcourent dans de petits bateaux avec une vitesse que l'on ne conçoit pas et ils les franchissent avec des lingues, même quand ils ont vingt-cinq pieds de largeur ; en sorte que si l'on tient au milieu des marais, ils viennent impunément dans leurs bateaux vous tirer des coups de canardière qui atteignent de très loin, et si vous retirez, bientôt l'inconvénient des cartouches mouillées fait perdre tête aux soldats ; on se précipite dans les fossés au risque de se noyer, alors les hommes armés de lingues franchissent tout et frappent des coups d'autant plus sûrs qu'ils ont toujours la retraite pour eux, qu'ils ne craignent plus la mousqueterie, et qu'ils atteignent à quinze ou vingt pieds d'eux.

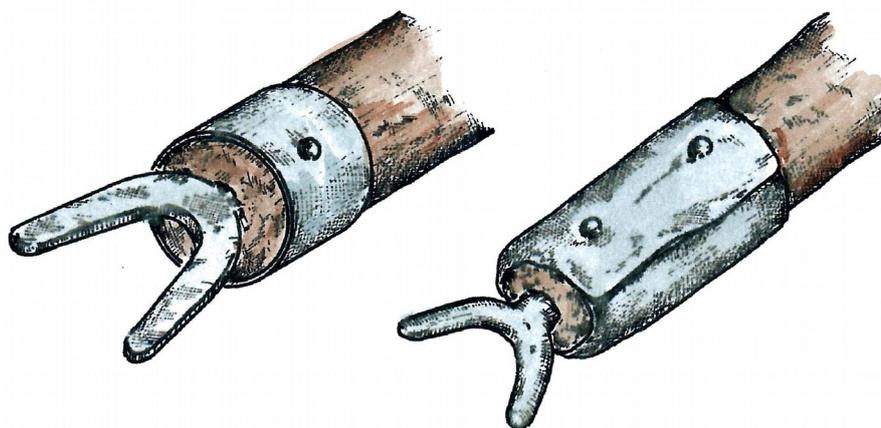
J'ai vu tuer au milieu d'un fossé par cinq ou six brigands qui se tenaient sur une rive, tandis qu'à l'opposé du fossé de 15 à 18 pieds de largeur, plus de 200 hommes désespéraient de ne pouvoir sauver leurs camarades à qui ils Il tendaient vainement leurs fusils trop courts. Ces six brigands les frappaient et les achevaient en notre présence ..."¹.

Crétineau-Joly, décrivant la manière de combattre des vendéens évoque lui aussi le comportement des maraîchins ; parlant de la ningle, il ne développe que la façon dont les bas-poitevins se déplaçaient et ne fait aucune allusion à leur utilisation en tant qu'arme. Cet auteur précise que *"... Leur manière de faire la guerre était bien simple. Ils attendaient les soldats que la République lançait sur leur territoire si favorablement disposé ; ils tiraient sur eux ou ils les attaquaient à l'improviste. Après avoir lâché leurs coups de fusils, à l'aide d'une perche qu'ils appellent ningle, ils franchissaient les canaux et les fossés, se jetaient dans leur batelet long et effilé, auquel ils donnent le nom de niole, et ils disparaissaient rapidement pour se montrer sur un autre point ..."².*

1 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 3, page 479.

2 *Histoire de la Vendée Militaire*, par J. Crétineau-Joly, Tome 1, page 87.

« FOURCHES DE NINGLES »



USAGE DE LA NINGLE DANS LA PROPULSION DE LA YOLE



1^{er} temps

La ningle est plantée dans le fond du cours d'eau, latéralement à la yole, et poussée vigoureusement.

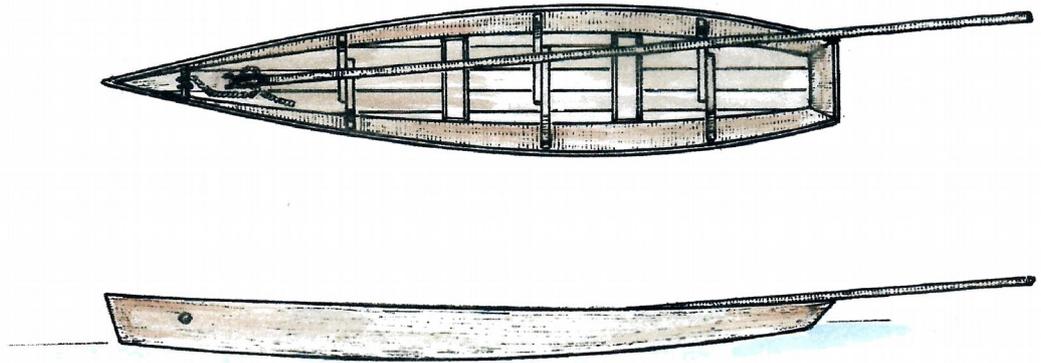


2^{ème} temps

La yole dépasse la ningle qui est alors poussée en prenant appui sur son extrémité supérieure.



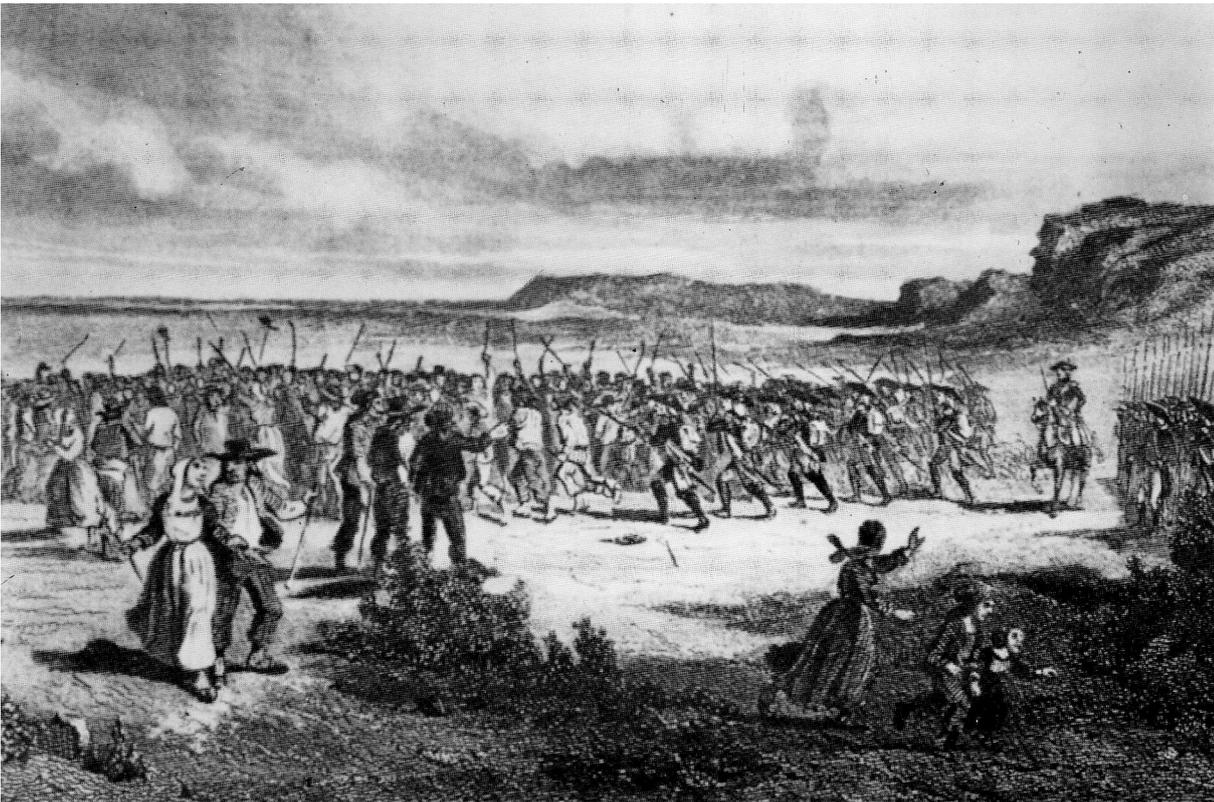
"...à l'aide d'une perche qu'ils appellent ningle, ils franchissent les canaux et les fossés..."



La "yole" ou "niole", avec sa "ningle", perche de quinze à dix-huit pieds de longueur.

3.1.2. Les bâtons

Le bâton est la plus vieille arme que l'homme ait utilisée. L'épée et les autres armes dites nobles lui étant interdites, l'homme du peuple adopte le bâton pour sa défense, aussi bien contre les bêtes sauvages que contre ses semblables. Cette arme primaire, plus ou moins transformée ou enjolivée, ira jusqu'à prendre un nom particulier dans certaines provinces qui en conserveront longtemps l'usage. Façonné de diverses manières, armé de clous ou d'une pointe métallique, le bâton devient la "Makila" au Pays-Basque, le "Pen-Baz" en Bretagne, le "bâton à riboule" dans le Poitou, pour ne citer que ceux-là.



Rassemblement de Beaupréau (49) le 10 mars 1793 (premier heurt avec les gardes nationaux). Document bibliothèque historique.

Bien que porté habituellement par les hommes, le bâton semble avoir parfois été utilisé par les femmes qui ne pouvaient pas négliger ce type d'arme primaire pour faire face à de mauvaises rencontres.

Une gravure de la Bibliothèque Historique, ayant pour thème le soulèvement de Machecoul, nous montre des femmes armées de bâtons et de faucilles, poursuivant le curé jureur et les républicains de la ville ; on sait quel fut leur sort. Le nombre de bâtons aux mains de ces femmes était peut-être dû aux circonstances particulières du moment, tant il est important, mais son usage ne leur était sans doute pas inhabituel.



Soulèvement de Machecoul le 11 mars 1793. Document Bibliothèque Historique.

Ces deux gravures montrent que l'usage du bâton était très répandu parmi les populations des deux sexes des campagnes et même des bourgs importants.

Certains historiens, très précis dans leur évocation du bâton des paysans vendéens, parlent de "bâton ferré" ; celui-ci est une autre arme, très différente et bien particulière, qu'il ne faut pas confondre avec le bâton habituel des Poitevins. Ce bâton ferré ne faisait pas partie de la panoplie courante et l'usage n'en était pas le même.

M^{me} de La Rochejaquelein, assistant en la ville de Bressuire, au retour des paysans qui avaient pris d'assaut Parthenay, note que certains d'entre eux étaient armés "... *de gros morceaux de bois, comme des espèces de massues ...*". Cette description doit nécessairement correspondre à la réalité et permet de ne pas confondre cet armement qui ne fut qu'occasionnel, avec le caractéristique et traditionnel bâton à riboule des Poitevins, que la marquise connaissait bien en tant qu'habitante de la région. Notons d'ailleurs que les paysans vendéens n'étaient pas les seuls à utiliser ces gros morceaux de bois ou massues dans la guerre qui les opposait à la République puisque, en janvier 1794, Turreau demandait aux communes patriotes de se saisir de leurs armes, piques, faux, fourches, et "leviers" ¹. L'armement populaire s'avérait, à cette époque confuse, identique dans les deux camps.

Les bâtons à "riboule"

Le bâton populaire des Poitevins est le bâton à "riboule" ou "riboutte". Son origine est très ancienne puisqu'il en est fait mention au moyen-âge ; il y est décrit comme une tige de bois "... *portant à l'une de ses extrémités un morceau de racine ou nœud taillé en boule ...*" ². Cette appellation apparaît dès le XII^e siècle. Ce bâton avait donné son nom au jeu dit de "riboute" qui consistait à repousser une pierre ou une balle dure, dans un périmètre bien précis (sorte de jeu de polo local). Cet amusement, dont l'enjeu représentait vraisemblablement une grande importance pour les joueurs, devait être trop viril ou engendrer des désordres et conflits variés car, le 22 janvier 1751, une ordonnance du Lieutenant-général de police du Poitou fait "... *défense de jouer à la massue et riboutte sur la place de Saint-Pierre (de Poitiers) ...*" ³. Ce jeu dut néanmoins continuer d'être pratiqué dans les agglomérations moins importantes et les campagnes. On ne sait avec exactitude à quelle époque disparut ce jeu de riboute.

Le bâton à riboule entra dans la pratique d'un autre et très ancien jeu local appelé "La gorette" (notamment dans le bocage du nord des Deux-Sèvres). Il se jouait dans un espace de terrain possédant une vieille souche d'arbre, encore en terre, et que la pourriture avait creusée en son milieu (ces souches sont appelées "craquottes"). Le jeu se pratiquait à 5 ou 6 joueurs et consistait à envoyer une boule de bois, à l'aide d'un bâton à riboule, dans la craquette défendue par un gardien ; assaillants et gardien poussaient et repoussaient la boule à grands coups de bâton, ce qui n'était pas sans risques pour les jambes ou autres parties du corps des participants. Ce jeu s'est conservé dans le bocage jusqu'à la dernière guerre.

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 4, page 151.

2 *Glossaire du Poitou (Aunis et Saintonge)*, par L. Favre, Imprimerie Niort 1867.

3 *Glossaire du patois Poitevin*, par Charles Lalanne.

La vulgarisation du port du bâton dans la population rurale (et à un degré moindre peut-être dans la population urbaine) ne fait pas de doute. Avec le costume de la région, il complète l'individu et lui confère son identité. A la veille de l'insurrection, le bâton n'est qu'une arme naturelle ; il est par la suite utilisé dans la contestation des décisions de la République, et notamment lors de l'installation des prêtres jureurs. Ainsi, *"... l'intrus de Saint-Laurent-de-la-Plaine, le curé Pérault, se rendit à la cure pour en prendre possession, protégé par une escorte de la Garde-Nationale. En route on l'avertit que plus de 4 000 personnes l'attendaient, armés de bâtons, pour s'opposer à son installation ..."*¹.

La rébellion étant généralisée, le bâton à riboule devient arme de guerre. Il représentera bientôt, avec le fusil et la pique, l'armement classique du soldat royaliste de la Vendée. Les historiens de la guerre de Vendée font en effet tous mention de bâtons armant une très grande proportion de paysans vendéens, et ce pendant toute la durée du conflit. Il est ainsi constaté qu' *"... il y a dans les troupes vendéennes un grand nombre d'hommes armés de bâtons qui se mêlent aux tirailleurs pour aller chercher des armes. J'ai vu de ces bâtonniers intrépides désarmer et faire prisonnier des grenadiers ..."*².

Cette intrépidité surprend les soldats républicains, peu habitués au mode de combat que leur imposent leurs adversaires. *"... Ni le feu de la mousqueterie, ni celui de l'artillerie, dit Kléber, n'étonnaient ces fanatiques, et on en a vu qui, se roulant sur le ventre, arrivaient aux batteries, armés de bâtons avec lesquels ils assommaient les canonniers et s'emparaient des pièces ..."*³.

Notons que le romancier Ernest Perochon, natif de Courlay situé dans la partie du département des Deux-Sèvres comprise dans la Vendée Militaire, écrit dans son roman "Barberine des Genêts" consacré aux guerres de la Vendée, que *"... les gars ... étaient venus avec une fourche, un ferrement ou un bâton mailloche ..."*⁴. Cette appellation choc, qui convient bien à l'histoire qu'il nous conte, s'applique au bâton à riboule qui est le nom réel de cet instrument. La tradition en cette région veut que certains bâtons aient été garnis, sur leur riboule, de clous ou autres pièces métalliques pour en accentuer la qualité d'arme, ce qui n'était pas à priori nécessaire ; ce "cloutage" de la tête du bâton semblerait avoir été très occasionnel⁵.

Le bâton des Poitevins, portant une boule ou fort renflement à son

1 *La guerre de Vendée*, par Gérard Walter, page 34.

2 *Mémoires sur la guerre de Vendée*, par S. Canuel, page 32.

3 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 2, page 701.

4 *Barberine des Genêts*, par Ernest Perochon, page 16.

5 Ce cloutage aurait été fait avec les clous spéciaux utilisés notamment pour ferrer les semelles des sabots, et que l'on appelait "Caboches".

extrémité, était encore utilisé par tous dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Le graveur niortais Paul Gellé né en 1814, nous en apporte le témoignage dans une série de lithographies qu'il exécuta vers 1842-1843, et consacrées aux costumes pittoresques du département des Deux-Sèvres. Les scènes paysannes ainsi que ses marchés et foires font apparaître une majorité de personnages s'appuyant sur le fameux bâton à riboule. Les dessins de cet artiste nous permettent ainsi de parfaire les descriptions anciennes de cet objet ¹.

L'insécurité due aux mauvaises rencontres et au voisinage des loups diminuant, le bâton à riboule n'est bientôt plus utilisé comme arme de défense. Il sert d'appui aux personnes âgées ou handicapées ; les cultivateurs s'en servent pour "toucher les bœufs" ou conduire le bétail aux foires locales et, pour cela, fichent une petite pointe acérée dans la partie supérieure du manche du bâton (en faisant ainsi une sorte d'aiguillon). Les maquignons et marchands de vaches de tous âges le conservent longtemps encore comme une sorte de symbole de leur profession ; ce sont alors de très beaux bâtons à riboule, souvent en cerisier sauvage et très bien décorés.

Le bâton à riboule semble encore survivre une dizaine d'années après la dernière guerre, apparemment utilisé par quelques vieillards originaux ou traditionalistes convaincus ; c'est ce qui a permis, pour une part, de recueillir son mode de fabrication dans le nord-ouest du département des Deux-Sèvres, et notamment dans le canton de Cerizay-Courlay, où il faisait partie intégrante des traditions et de l'histoire ².

Aperçu sur la fabrication du bâton à riboule.

Le bâton à riboule était confectionné avec toutes espèces de bois durs et résistants. Le chêne, le noyer, le châtaignier, le houx, convenaient très bien pour fabriquer cette arme qui "*... cassait la tête des Patauds ...*". Il suffisait de choisir un petit arbre d'environ une dizaine de centimètres de diamètre, présentant un départ de branche bien droite près de la souche. La tige principale était alors coupée à quelques centimètres au-dessus de cette ramification et on laissait pousser la branche sélectionnée en la redressant si besoin ; quand cette branche, qui était destinée à former le manche du futur bâton, présentait la grosseur souhaitée sur la longueur nécessaire (environ 1,10 m , soit 3,5 pieds) , on sectionnait la souche de l'arbuste porteur quelques centimètres au-dessous de la branche réservée. L'arme était alors prête à être taillée.

1 *Un poète du dessin, Paul Gellé - Costumes Poitevins et scènes paysannes*, par M. Poignat.

2 Renseignements recueillis dans les années 1950 auprès de personnes âgées en ayant vu fabriquer.

Le nœud terminal ou riboule formé par la souche était taillé suivant une forme qui rappellerait celle d'un club de golf trapu et rond. Souvent, l'écorce du manche était passée à la flamme afin de la séparer plus facilement du bois et éviter un pelage au couteau qui aurait pu entailler le support ; le bois du futur manche restait ainsi lisse et brillant.

Les bâtons décorés étaient prisés. Les décorations à base de dessins géométriques étaient réalisées au printemps en incisant au couteau l'écorce de la branche destinée à constituer le manche du bâton ; c'était le "pegnolage". Lorsque le bâton avait été coupé, il suffisait d'enlever l'écorce à la flamme pour que les dessins apparaissent en relief.

Le bâton pouvait ensuite être teinté pour parfaire son aspect. Divers procédés pouvaient être utilisés ; l'un d'entre eux, long mais simple, était pour le moins original. Il suffisait de placer le bâton après, son exécution, plusieurs mois au milieu d'un tas de fumier. Quand la teinte désirée était obtenue, le bâton était lavé ; il présentait alors une couleur brune, plus ou moins foncée.

Certains de ces bâtons étaient complétés par une sorte de dragonne constituée par un lacet ou une tresse passée dans un trou pratiqué dans l'extrémité du manche. Ces dragonnes apparaissent sur quelques anciennes gravures ou dessins. Sur d'autres, l'extrémité du manche comportait un enroulement de cordelette ou de lacet de cuir, formant manchon sur une certaine hauteur. et à l'emplacement où le bâton était généralement tenu, afin de constituer une meilleure prise en main ; ce laçage contribuait également à la décoration générale de l'objet.

Ces différentes préparations du bâton pouvaient être complétées par un passage prolongé sur une flamme afin de durcir le bois et le rendre plus résistant aux chocs (ainsi qu'aux intempéries d'ailleurs). Quelques historiens ne manquent pas d'apporter cette précision pour donner davantage de valeur à cet objet dont l'usage pour la guerre était pour le moins inhabituel. Ainsi nous pouvons lire qu'au cours des combats livrés par les vendéens, "*... quelques volontaires vigoureux, agiles et armés de bâtons durcis au feu, s'élançaient sur la batterie ...*"¹.

1 *Guerre de la Vendée et de la Bretagne*, Veuillot, page 66.



b



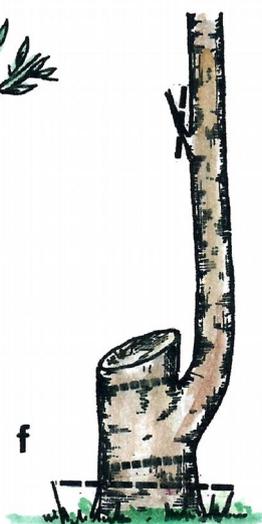
c



a



e



f



d

Bâton a riboule



Commentaire



Le bâton à riboule

L'iconographie du Poitou a souvent montré des personnages de cette région équipés ou armés de leur bâton à riboule.

a - Louis Guignard, du Temple de Boismé - soldat vendéen de la Grande Guerre.

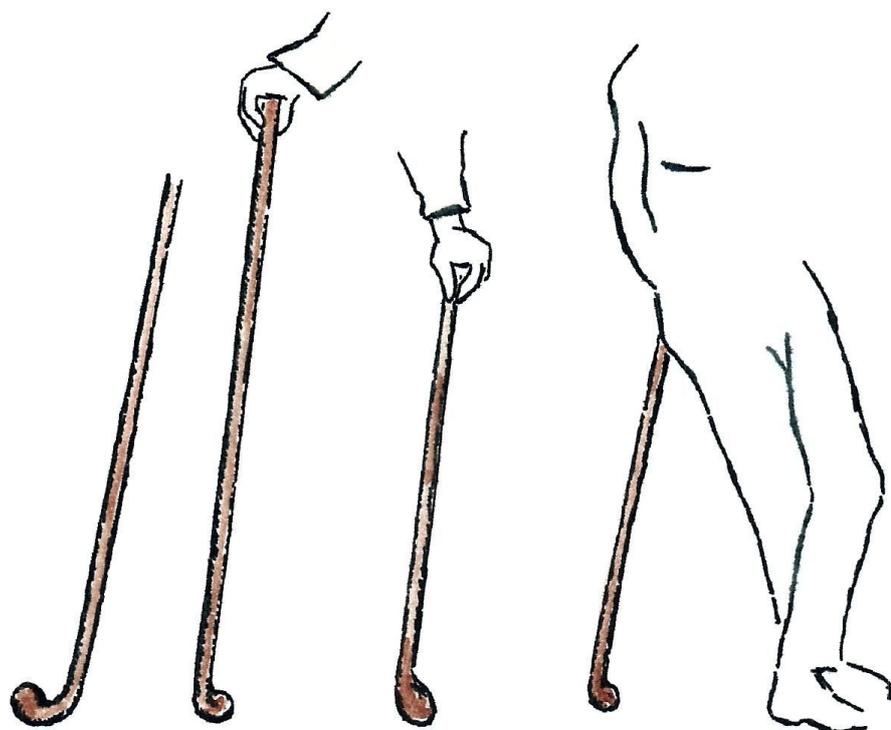
Ce dessin est tiré d'une série de portraits réalisés à la sépia, vers 1826, par la baronne de La Riboisière ; ces portraits devinrent, vers 1871, la propriété du marquis de Chauvelin, petit-fils de la marquise de La Rochejaquelein. Ils sont réunis dans un ouvrage connu sous le nom "d'album Chauvelin".

b et c - dessins empruntés à l'œuvre du lithographe Paul Gellé. Ils font partie de planches consacrées aux foires et marchés de Niort, vers 1842-1843.

d - bâton à riboule. Forme générale.

Les dessins **e et f** montrent la préparation théorique du pied de l'arbre, en vue de la réalisation ultérieure d'un bâton à riboule (telle que décrite dans le texte).





Diverses représentations du "bâton à riboule" d'après les dessins de Paul Gellé. Extrait de : *Un poète du dessin : Paul Gellé - Costumes poitevins et scènes paysannes*, par M. Poignat et D. Brissaud, Poitiers 1981.

A notre connaissance, il n'existe pas de bâton à riboule poitevin dans les musées des guerres de Vendée. Cette arme occasionnelle pourtant si utilisée et si remarquée par les historiens, ne semble pas avoir été assez noble pour être conservée en souvenir des combats dans lesquels elle avait pourtant si curieusement (et efficacement) servi. Vite redevenu objet usuel, il, est à espérer qu'un de ces bâtons à riboule ait pu être sauvé de l'oubli pour accompagner, dans la section ethnologique d'un musée régional, le costume d'un paysan d'autrefois.

Les bâtons ferrés

Le nom de bâtons ferrés équipant les rebelles lors des premières attaques contre les agglomérations républicaines, est fréquemment cité dans les œuvres des historiens et mémorialistes des guerres de Vendée. Cette appellation ne s'applique pas au bâton à riboule renforcé de clous de fer dans le but de rendre cette arme plus meurtrière. C'est en fait un simple bâton armé d'une pointe métallique, de forme diverse, qui en faisait une sorte de court épieu.

La guerre de Vendée fut l'occasion de créer un type de bâton ferré composé d'une simple baïonnette de fusil fixée à l'extrémité d'un manche en bois. D'après M^{me} de La Rochejaquelein, des couteaux furent également assujettis sur des bâtons. La longueur de ces armes approchait celle d'un fusil avec sa baïonnette (qu'elles étaient sensées remplacer pour les corps à corps).



Bâton ferré avec baïonnette.

Musée des Guerres de Vendée, à Cholet (49)

François Grille cite dans son ouvrage sur la Vendée, des "... royalistes armés de bâtons triangulaires par une de leurs extrémités ..." ¹. Il s'agirait là, à première vue, d'un robuste bâton qui aurait été taillé en pointe et vraisemblablement durci au feu pour en faire une arme qui ne peut être qu'absolument occasionnelle (on pourrait se la représenter comme une sorte de pieu de clôture) ; cette hypothèse ne semble pas devoir être retenue car, si ce type de bâton taillé en pointe a pu paraître dans les rangs vendéens, cela n'aurait pu être que fortuit. Il est plus vraisemblable que ce

¹ *La Vendée en 1793*, par François Grille, Tome 3, page 327.

type de bâton mentionné au pluriel dans le texte, est un bâton ferré terminé par une partie métallique, de forme triangulaire, et apparemment assez courte. Cette arme particulière se rapprocherait assez curieusement du "Godendart" des Communiers Flamands du XIII^e siècle, qui était constitué d'une grosse pointe triangulaire prise dans une forte virole de fer coiffant l'extrémité d'un gros bâton ¹. Ce godendart semblait avoir une longueur d'environ 1,50 m.

Étant exécutés suivant la fantaisie de leurs utilisateurs, les bâtons ferrés pouvaient présenter toutes les formes et longueurs de pointes possibles ; aucune uniformisation n'était de mise pour cette catégorie d'arme particulière. Relevons qu'un des rares bâtons ferrés conservés présente la particularité de posséder une lame escamotable ; il est assez court, puisqu'il mesure environ 1,10 m. Cet exemplaire sophistiqué ne peut être rangé dans la catégorie des armes improvisées.

Les bâtons ferrés entraient, par leur conception, dans la famille des armes d'ast, donc destinées à frapper d'estoc.

Les bâtons ferrés n'étaient pas seulement utilisés par les paysans vendéens ; les républicains, également à court d'armes, furent tenus de s'équiper pour s'opposer à leurs adversaires. Ainsi, le 3 mai 1793, le Directoire du Département des Deux-Sèvres, apprenant la prise de la ville de Bressuire et le repli des patriotes sur Thouars, engage les municipalités du Département à "*... prévenir leurs concitoyens de se tenir prêts à marcher au premier signal et à défaut de fusils, de s'armer de piques, faux, bâtons ferrés, haches et autres instruments offensifs ...*" ². Cette ordonnance prouve bien que le bâton ferré était d'un usage commun à cette époque et qu'il n'a donc pas été créé à l'occasion des guerres de Vendée. Son origine n'est pas déterminée ; peut-être était-il confectionné par les habitants des bourgs et des campagnes pour se prémunir, dans leurs déplacements, contre les attaques des loups qui hantaient alors les bois et forêts du Poitou.

Le dessin **a** de la Planche 31 montre un bâton ferré très ouvragé et orné d'inscriptions ; cette finition soignée autorise, dans le cadre de cette étude, à le classer dans la catégorie des armes de "parade".

Ces armes sont malheureusement trop rares dans les collections des musées des guerres de Vendée, sans doute parce que trop sommaires et peut-être peu représentatives du soulèvement royaliste. Elles furent vraisemblablement des armes très occasionnelles. Faciles à réaliser, elles devaient, pour les plus simples, être les premières abandonnées dès que la possibilité était donnée de récupérer le fusil du premier adversaire hors de

1 *Le costume, l'armure et les armes au temps de la chevalerie*, par L. et F. Funken, Tome 1, page 114.

2 Archives départementales des Deux-Sèvres, série L 8.

combat.

3.1.3. Les armes de chasse

Dans ce chapitre consacré aux armes de chasse, nous trouverons les armes de pratique courante, tels les fusils de chasse, et celles très ponctuelles utilisées pour les battues et chasses aux loups.

Les fusils

La détention d'armes de guerre et de chasse n'était pas autorisée pour les paysans sous l'ancien régime. Les terres appartenant aux nobles et riches bourgeois, l'exercice de la chasse leur était réservé. Pourtant, les paysans, bravant les interdits, pratiquaient le braconnage aux engins ou au fusil. Le territoire français étant couvert de nombreuses forêts, donc giboyeux, le braconnage y était actif ; cette activité à laquelle se livraient les paysans poitevins, était accrue par la conformation du terrain et les énormes possibilités qu'offraient les bocages et marais des Haut et Bas Poitou. Il ne faut donc pas s'étonner du nombre important de fusils de chasse apparaissant dans les rapports et mémoires des républicains et royalistes concernant l'armement des "armées brigandines". Pour leur part, châtelains et propriétaires terriens entretenaient de nombreux garde-chasses ; par la suite, ces antagonistes naturels combattront côte-à-côte pour la défense de la religion et du roi.

Savary de Chalonne ¹ donnant la composition de l'Armée Catholique, qu'il divisait en trois classes, écrit que :

"... La première se composait des gardes-chasses, des braconniers, de contrebandiers, excellents (sic) tireurs, la plupart armés de fusils à deux coups ... Ils formaient le corps des éclaireurs ; ils n'avaient pas besoin d'officiers pour les commander ; ils se portaient rapidement sur l'ennemi qu'ils cherchaient toujours à dépasser. Ils ne tiraient qu'à portée et il était fort rare qu'ils ne manquassent leur coup ..."

Cette adresse fait l'unanimité parmi les historiens des deux partis. "... Les Bleus perdaient comparativement beaucoup de monde ; car, tandis qu'ils se bornaient à tirer sans viser, à hauteur d'homme, les paysans ajustaient tous leurs coups et l'on sait qu'ils étaient d'habiles chasseurs ..." ².

Après le Grand choc de Chemillé, le 11 avril 1793, le général républicain Duhoux signale que *"... vingt-cinq chasseurs armés de fusils à deux coups, et soixante paysans ... soutinrent seuls, pendant une partie du jour*

1 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 1, page 24.

2 *Guerres de Vendée et de Bretagne*, par Veillot (?), page 67.

tout le poids de son aile droite ... " 1.

De même, à Cholet *"... les braconniers, blottis derrière les haies, déciment les Patriotes ..." 2.*

Stofflet, ancien sergent et garde-chasse du comte Colbert de Maulévrier, avait *"... la réputation de meilleur tireur des deux provinces du Poitou et de l'Anjou ..." 3.* Il avait constitué, dans sa division, une compagnie de gardes-chasses, qui avaient conservé leurs fusils de chasse, et le suivaient partout dans les combats. Ainsi, à l'attaque d'Angers, en frimaire An II, *"... Stofflet ... et ses tirailleurs occupaient les magasins (de la manufacture de toiles à voiles) ... Cette bande composée en grande partie de braconniers, de faux-saulniers, de gardes-chasses, visait juste, ne manquait jamais son homme et nous enlevait beaucoup de monde ..." 4.*

Il est curieux de constater que l'armée de Stofflet, réorganisée en 8 divisions à la date du 28 juin 1794, avait un armement dans lequel entrait encore un tiers de fusils de chasse ⁵ ; ce qui marquait une très grande fidélité pour cette arme, et pourtant beaucoup de ses tirailleurs de la première heure avaient dû, eux-aussi, périr lors de la sombre Virée de Galerne qui anéantit une grande partie des soldats de l'Armée d'Anjou.

Ce type d'arme se retrouve également dans l'armée républicaine. Les volontaires et gardes-nationaux sont équipés à la hâte avec un armement de fortune. A Cholet *"... le reste de la Garde Nationale n'avait, comme à Chemillé, que des fusils de chasse et des piques ..." 6.*

Les officiers vendéens semblent affectionner les fusils et carabines. La Rochejaquelein quant à lui utilisait le fusil de chasse. Le 4 juin 1793 à Vihiers, il *"... arrête son cheval, saisit prestement son fusil à deux coups, en bandoulière sur son dos, et étend morts à ses pieds ses deux agresseurs ..." 7.*

1 *Guerre de la Vendée - campagne de 1793*, page 18.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 462.

3 *La Vendée en 1793*, par François Grille, Tome 1, page 69.

4 *La Vendée en 1793*, par François Grille, Tome 3, page 201.

5 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 4, page 468.

6 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 457.

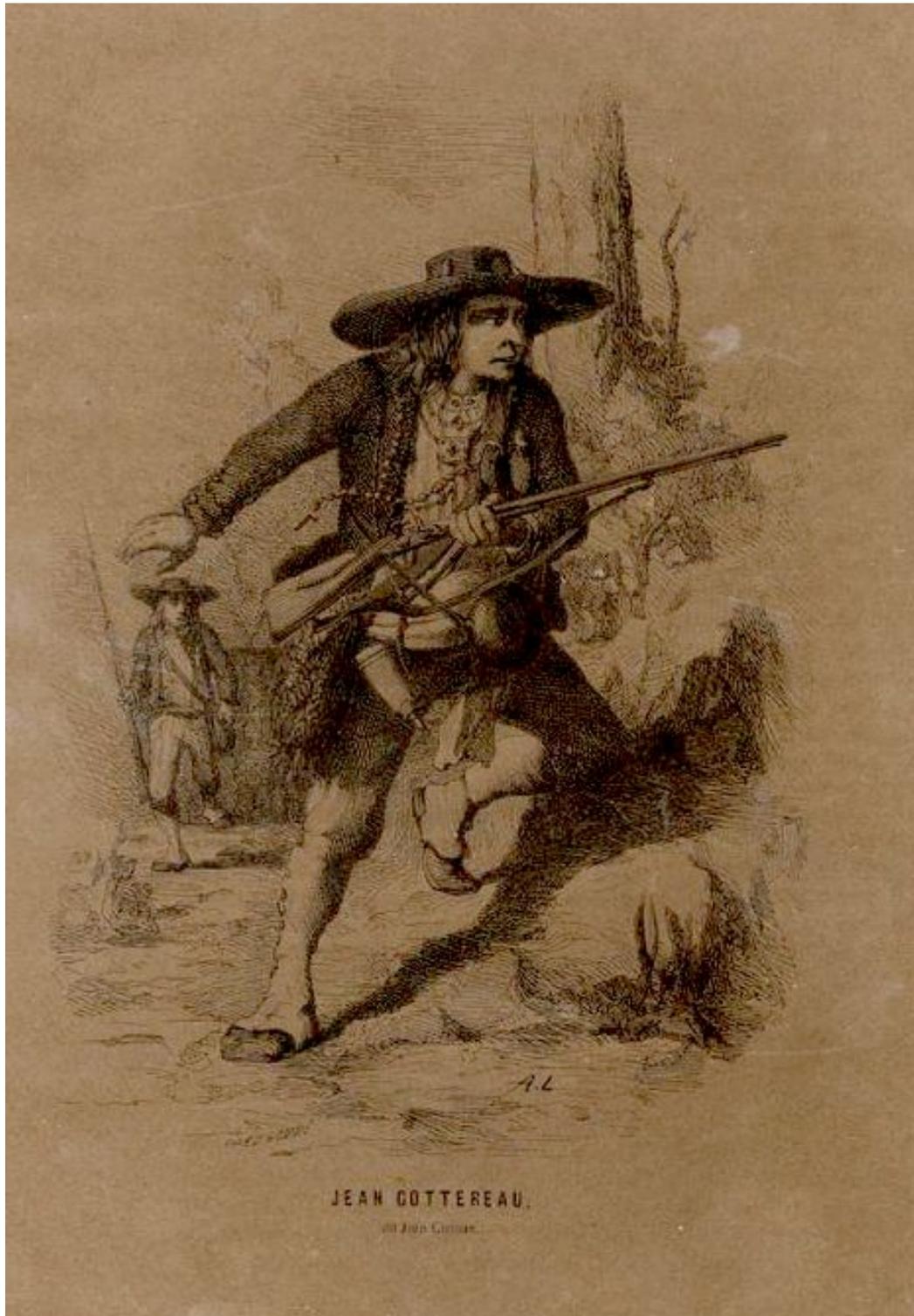
7 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 3, page 160.



Combattant vendéen armé d'un fusil de chasse

Extrait d'une gravure montrant M^{me} de Bulkeley protégeant la retraite des royalistes au combat de la-Roche-sur-Yon en octobre 1793.

Planche 13



Jean Cottereau dit "Jean Chouan"

Le chef des insurgés de la Mayenne, qui se joignit aux vendéens pendant la "Virée de Galerne", porte un équipement complet de chasseur - fusil de chasse et poire à poudre - , les plombs de chasse ou les balles devaient être placés dans la gibecière.

Planche 14

Quelques fusils de chasse figurent sur certains tableaux et gravures de l'iconographie des Guerres de Vendée. On peut notamment voir sur une chromolithographie de Jacot (d'après un tableau de Lucien de Latouche), intitulée "*DIEU ET LE ROI*", un vendéen armé d'un fusil court qui pourrait être à deux coups et son compagnon s'appuyant sur une sorte de canardière à un coup. Un tableau du musée de Cholet, signé Pierre Guérin, représente le prince de Talmont accompagné d'un palefrenier portant en bandoulière une très belle arme de chasse qui pourrait être celle de son maître.

Les représentants et généraux républicains précisent très souvent dans leurs rapports que les fusils de chasse utilisés par les vendéens sont à deux coups. Ils donnent également des indications utiles sur l'armement des paysans du Marais Bas-Poitevin. Le général Dutruy, qui opère dans les marais occupés par Pajot "*... commande quelques patrouilles à ses soldats ... malgré l'avantage que trouvaient les habitants derrière leurs larges et profonds canaux avec leurs armes à longue portée ...*"¹.

Ces armes à longue portée sont des "canardières", armes bien nommées, destinées principalement à la chasse du gibier des marais. Leur très long canon les rendait terriblement précis et efficaces. Cette appellation est confirmée dans une correspondance que le général Broussard adressait de Challans, le 9 mai 1794, au général en chef Wimeux. Il y est écrit que les brigands "*... viennent impunément dans leurs bateaux vous tirer des coups de canardière qui atteignent de très loin ...*"².

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 4, page 40.

2 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 3, page 479.



Gravure tirée de l'ouvrage : "Histoire des armées françaises de terre et de mer, de 1792 jusqu'à nos jours", par une Société de militaires et de gens de lettres -Paris, Librairie Nationale-1877- page 53.

Cette gravure montre trois types de combattants vendéens. Le personnage central est armé d'une longue canardière ; celui de gauche tient ce qui semblerait être une petite carabine.

Planche 15

3.1.4. les armes paysannes pour la chasse aux loups

Il est une sorte d'arme qui était très utilisée dans les campagnes et forêts où sévissait l'animal le plus craint de l'époque : le loup. Cette bête sauvage qui s'attaquait au bétail et à l'occasion à l'homme, était la terreur des gardiens de troupeaux ; les bergers avaient en permanence une sorte d'arme dissuasive appelée "fourche à loups".

La fourche à loup

Dans le Poitou, comme dans beaucoup d'autres régions du territoire français, les loups étaient très nombreux. On les signale en bandes dans les rues de Cholet où, après la bataille qui s'y était déroulée, ils disputent aux chiens errants les corps qui demeuraient sans sépulture. C'est alors qu'il séjournait dans le Poitou qu'Alfred de Vigny écrivit son poème sur "La mort du loup". Les loups n'ont disparu du Poitou qu'à la fin du XIX^e dernier.

Il est presque certain que les paysans vendéens utilisèrent les fourches à loups ou "fourches à loues" dans le parler local des gardiens de troupeaux, au même titre que les bâtons ferrés, s'ils ne reçurent pas également cette dernière dénomination. Peut-être furent-elles tout simplement assimilées aux fourches de fer que les historiens ont très souvent mentionné aux mains des paysans révoltés.

Indépendamment de la fourche à loup qui était une arme défensive ou dissuasive, il existait une autre arme destinée au même animal et utilisée pour les battues ou chasses aux loups. Cet engin portait tout naturellement le nom de "chasse-loup" ou "chasse-louc". Il était de fabrication locale et ne ressortait pas d'un modèle commun à une région. Vraisemblablement confectionné en très petite quantité, à la demande et suivant la forme voulue par son utilisateur, il ne représente donc pas un engin caractéristique et connu d'une contrée. Sa présentation en forme de pointe ou de lame double le fait entrer, dans le cadre de cette étude, dans la catégorie des fourches à loups. Un exemplaire était encore conservé dans le bocage du nord-ouest des Deux-Sèvres et avait, dit-on, servi pendant les guerres de Vendée pour combattre les républicains ; il rejoignait en cela le texte d'une chanson des rebelles royalistes de la Vendée ¹.

1 Chanson "La chasse aux loups", 4^e couplet
 "Mais pourquoi donc as-tu cousu
 sur ton cœur le Cœur de Jésus,
 mis ton chapelet par dessus?
 C'est qu'avant de traquer les loups (les Bleus)
 Tihou-houl
 Il fait bon se mettre à genoux!
 Tihou-hou-hou-hou-hou.

Cette arme assez curieuse est composée d'une sorte de fer de lance à deux lames plates et de longueurs inégales.

À l'origine, la pointe et les côtés des lames étaient biseautés et coupants ; une douille faisait corps avec la double pointe de fer et assurait l'assemblage dans un fort manche de bois dont on ne connaît pas la longueur. Cet instrument devait être particulièrement efficace (cf planche 16).

Ces armes de fortune n'étaient pas plus déplacées que d'autres dans les mains des insurgés vendéens ; en tout cas pas plus surprenantes que ne l'étaient les broches à rôtir (dont la présence dans les armées royalistes a été confirmée par les historiens et mémorialistes de la Vendée Militaire). Elles existaient aux premières heures du soulèvement et pouvaient donc équiper tout homme s'armant des premiers outils qui lui tombaient sous la main pour se joindre aux premières bandes de paysans insurgés.

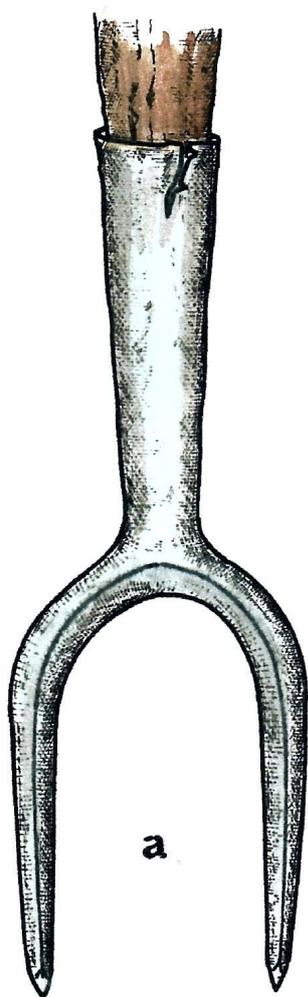
Les armes collectives de battues à loups

Les paysans assuraient eux-même leur défense personnelle, ou celle de leurs troupeaux, contre les attaques des loups. Mais l'importance des ravages causés par ces bêtes fauves, ainsi que le sentiment d'insécurité générale qu'ils entretenaient, suscitaient des réactions collectives qui se concrétisaient le plus souvent par des battues organisées par le seigneur local. Le loup n'était d'ailleurs pas le seul ennemi ; le sanglier, qui s'attaquait aux cultures était également redouté des paysans. Régulièrement, "*... les paysans étaient appelés aux chasses du loup et du sanglier ; ils s'y rendaient par un motif d'intérêt commun ...*"¹.

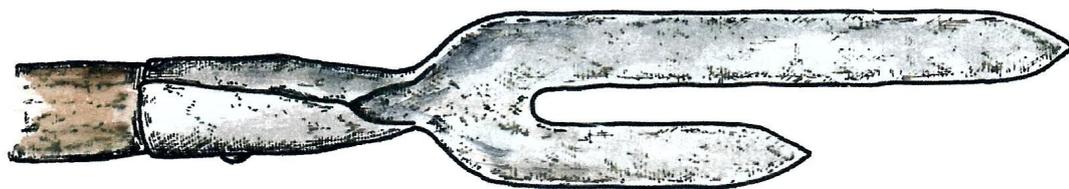
Les nobles qui organisaient les battues réunissaient les paysans dans la cour du château et distribuaient les armes et les consignes de chasse. Le rôle des paysans était plus souvent celui de pisteurs ou de rabatteurs et ils étaient pour cela équipés d'épieux, piques ou autres instruments du même genre ; ils étaient accompagnés de garde-chasses et autres gens armés de fusils de chasse, chargés d'abattre l'animal débusqué. Il faut préciser qu'à une certaine époque, la capture ou la découverte du repaire d'un loup et de ses petits entraînait l'attribution d'une récompense (moyennant, dans le cas de la mise à mort, présentation d'une partie du corps de la bête pour preuve. La queue suffisait le plus souvent.

Les armes généralement distribuées par le châtelain pour ces battues aux loups étaient des armes d'hast (les paysans n'ayant pas le droit de détenir d'armes à feu), parmi lesquelles figuraient des épieux et diverses lances ou piques réservés à cet usage.

1 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne Tome 1, page 33.



“ CHASSE - LOUPS ”



c



Commentaires

Fourches à loups

Les loups étaient très nombreux dans le Poitou. Les circonstances aidant, ils sont même mentionnés comme parcourant les rues de Cholet où ils dévoraient les cadavres après les batailles qui s'y déroulaient. Alfred de Vigny écrivit son poème "La mort du Loup" alors qu'il séjournait dans le Poitou.

a et b - fourches de gardiens de troupeaux, en usage dans le Poitou. Longueur totale des fers : 22 à 24 cm.

Exposition du Groupe d'Expression Régional "Le Chaleuil dau Pays Niortais", mai 1985.

c - Chasse-loup : pique à deux fers fabriquée dans le bocage du nord des Deux-Sèvres -Région de Cerizay - Mauléon (ex-Châtillon). Cette arme servait aux fermiers pour chasser les loups qui s'aventuraient près des étables, d'où son appellation particulière. Il est possible que ce chasse-loup ait pu être utilisé pour achever les loups pris dans les pièges que ne manquaient pas de poser les paysans.

Il est de tradition que cet instrument particulier a été utilisé en tant qu'arme lors du soulèvement vendéen.



Les armes prêtées pour l'occasion retrouvaient, après la battue, leurs râteliers de rangement dans une des salles du château dont dépendaient les paysans ayant participé à la chasse.

Comme il n'existait pas à priori d'armes spécialement conçues pour ces chasses aux loups collectives (telles que celles que pouvaient se faire individuellement confectionner les paysans, et dont un exemplaire fait l'objet d'une description dans le précédent chapitre cf Chasse-loups), les châtelains organisateurs de ces rassemblements cynégétiques gardaient généralement d'anciennes armes blanches que cette destination permettait de maintenir en usage. La diversité était naturellement très grande. On peut en retrouver quelques exemplaires parmi les armes conservées dans les salles d'armes des châteaux et que les vendéens obtinrent de leurs propriétaires restés au pays, ou qu'ils empruntèrent d'eux-même chez ceux qui étaient partis en exil (ces armes sont, pour certaines, décrites dans le chapitre suivant).

3.1.5. Les anciennes armes réutilisées

La rébellion qui éclate soudainement dans le pays d'Ouest voit les paysans se munir de toutes les armes qui peuvent leur tomber sous la main. Certains groupes, forts de l'appui de la noblesse locale, se présentent à leurs châtelains pour s'équiper. Les quelques fusils de chasse et pistolets ne suffisent pas. Les râteliers d'armes anciennes ou déclassées qui étaient souvent conservées pour la décoration des grandes salles des châteaux et manoirs sont vidés. Les demeures seigneuriales abandonnées par leurs propriétaires en exil sont naturellement, et plus que d'autres, mises à contribution. Ces armes sont généralement d'anciennes lances, piques ou autres armes blanches d'époques très diverses ; leur variété peut donc être très grande.

Les musées consacrés aux guerres de Vendée exposent certaines de ces armes d'hast, de fabrication certaine antérieure au soulèvement, dans leurs salles attribuées à la rébellion royaliste. La forme générale de quelques-unes d'entre-elles, ainsi que leurs accessoires, permet à coup sûr de les classer dans des catégories bien particulières, notamment celles des armes d'hast à "harpins", sortes de crochets destinés à désarçonner les cavaliers, en usage au XV^e siècle (cf planche 17). Des photographies de ces armes figurent également dans des ouvrages traitant des guerres de Vendée ; ces armes sont nommément indiquées comme "vendéennes", c'est-à-dire ayant été utilisées à l'occasion de cette guerre, mais non fabriquées spécialement pour elle.

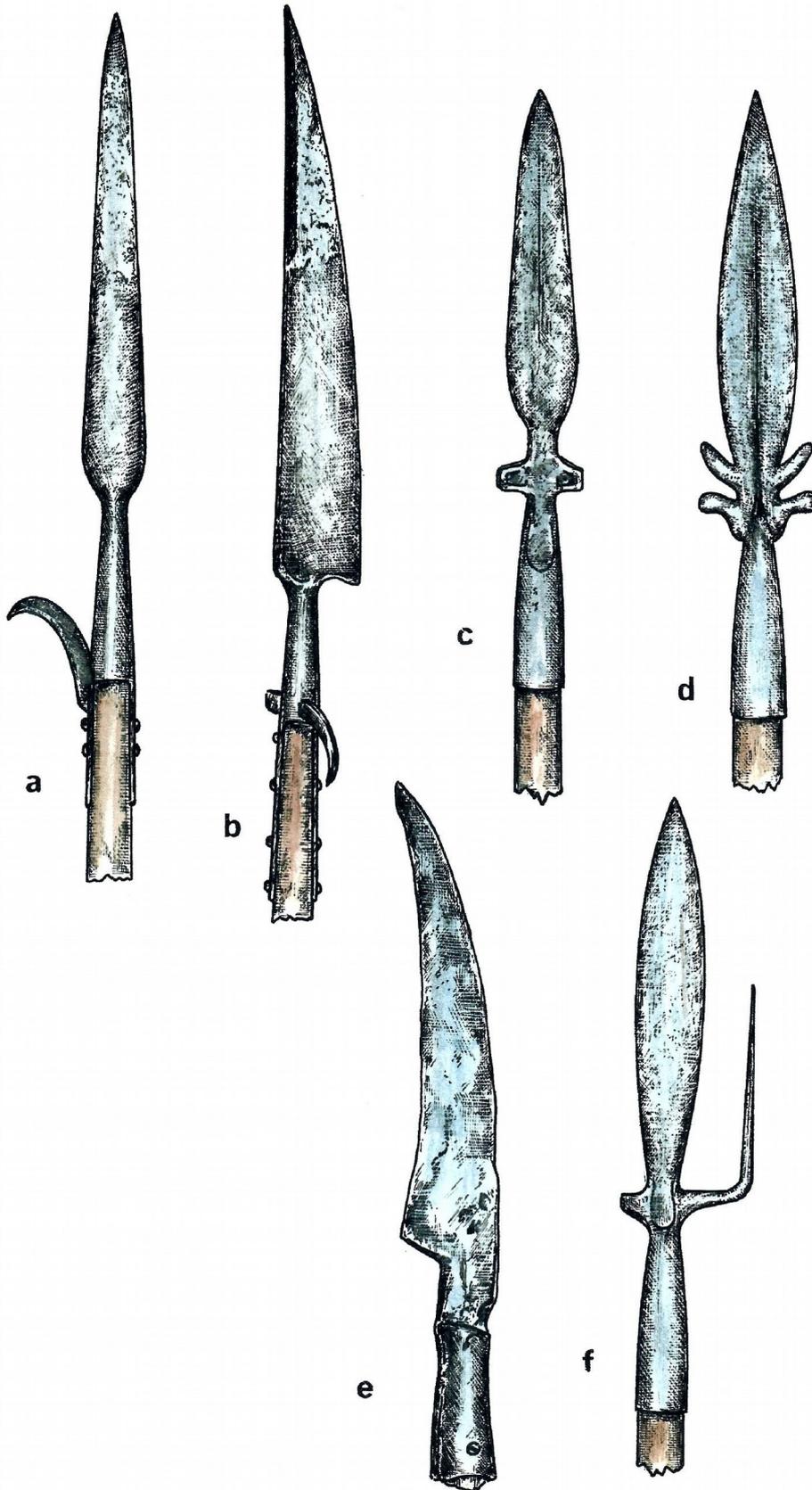


Planche 17

Commentaire de la planche 17

a - lance à crochets, musée de Nantes. Longueur de la lame : 0,60 m environ.

b - fauchard, musée de Nantes. Longueur de la lame : 0,60 m environ. Des armes similaires étaient utilisées dès le XIV^e siècle ; c'est l'arme d'hast de la piétaille des armées de l'époque.

Le crochet fixé à la base des armes **a** et **b** semble dériver du "harpin" équipant certaines fourches de guerre. Ces deux armes sont répertoriées comme armes vendéennes dans le musée qui les expose. Elles sont également représentées dans l'ouvrage "Les guerres de Vendée", de Louis Blanc et Jacques Créteineau-Joly, et sont désignées : l'une comme "Pique vendéenne", l'autre sous l'appellation de "Faux de combat vendéenne".

c - pieu (du type utilisé par les fantassins du XV^e siècle). Longueur de la lame : 0,55 m environ. Cette arme pourrait également être une sorte d'épieu de chasse (musée des Guerres de Vendée de Cholet).

d - épieu à crochets ou Corsèque (dérivé des armes du XV^e siècle). Longueur de la lame : 0,55 m environ. Comme pour la précédente, cette arme pourrait aussi être une sorte d'épieu de chasse. (musée des Guerres de Vendée de Cholet).

e - faux de guerre : ce type d'arme est très ancien ; on le relève bien avant le XIV^e siècle. Un outil très répandu dans le Poitou, le "coupe-paille", présente une forme très proche ; il fut l'arme improvisée des premières révoltes paysannes. Le modèle présenté fait partie d'une collection particulière ; il a été acquis lors d'une vente à l'Hôtel Drouot en 1974. La mention portée sur le catalogue de cette vente était la suivante : "Faux, arme de paysan vendéen?". La longueur est de 0,62 m.

f - lance à crochet (musée des Guerres de Vendée de Cholet). Apparentée à la guisarme du XV^e siècle, cette arme a une lame de 0,42 m de longueur. Le crochet est identique à celui de la bédouille ou bédouche française du début du XIV^e siècle.

3.2 Les armes militaires individuelles

L'armement militaire fut, dès l'origine de la féodalité, interdit aux paysans et autres manants afin de prévenir ou minimiser les révoltes populaires ; les jacqueries furent, dans le Poitou comme dans beaucoup d'autres provinces du royaume, nombreuses au Moyen-Age. La constitution des Milices provinciales, ainsi que le retour au pays des soldats ayant cherché fortune dans les régiments du Roy, avaient dans certains cas, contribué à pourvoir quelques membres de la population en armes de guerre très diverses, telles que : fusils, pistolets ou sabres. Cet armement étant bien particulier, il ne trouvait à priori aucun usage dans la vie courante, sinon d'assurer éventuellement la sécurité de son propriétaire contre des agressions. Les paysans qui pouvaient en être pourvus ne pouvaient que trouver avantage à préférer au fusil de guerre, le fusil de chasse, mieux adapté à leurs besoins et plus maniable. Il semble donc que les armes de guerre furent conservées dans les foyers qui en possédaient, en tant que souvenirs familiaux ou décoratifs. Certains châteaux dont les propriétaires étaient officiers dans un régiment royal étaient, quant à eux, plus à même de détenir quelques armes de ce type qui rappelaient au maître des lieux sa carrière militaire.

La conjoncture créée par le mouvement révolutionnaire amena le gouvernement à s'intéresser à cet armement détenu par les particuliers, afin de répondre aux besoins urgents qui se faisaient sentir pour la défense de nos frontières.

3.2.1. Les armes à feu

Amédée de Béjarry, officier général de l'Armée du Centre donne, dans ses "Souvenirs Vendéens", l'origine de l'armement de guerre des armées royalistes combattant sur le territoire de la Vendée Militaire. Il écrit ainsi :

" Je vous ai parlé des armes des premiers vendéens. A leurs faux et leurs fourches succédèrent bien vite des armes de guerre, des "fusils de munition" comme ils les appelaient. L'armement de cette étonnante armée ne fut pas moins étonnant. Pas une arme ne lui vint du dehors. La Vendée, la vraie Vendée, celle de 1792 et 1793, ne reçut pas un secours de l'étranger ... C'est la République elle-même qui a fourni à ses terribles adversaires toutes leurs armes et toutes leurs munitions ..." ¹.

Ceci est la pure vérité puisque tous les mémoires ou ouvrages historiques écrits sur l'épopée vendéenne, qu'ils soient de source royaliste ou républicaine, sont d'accord sur ce sujet. Mais cela n'est pleinement

1 *Souvenirs Vendéens* , par Amédée de Béjarry, page 60.

valable que pour la glorieuse année 1793, pendant laquelle les armées vendéennes livrèrent bataille et remportèrent leurs plus importants succès.

Après la défaite de Cholet et l'expédition d'Outre-Loire, il n'y aura bientôt plus de grandes batailles, et les affrontements mettront aux prises des groupes de combattants moins nombreux. Ces petits combats seront moins productifs en armement, lorsque leur issue sera favorable aux paysans vendéens. Quand cet armement ne pourra plus être renouvelé sur l'adversaire et que la réparation du vieux matériel ne pourra plus être réalisée, la Vendée s'adressera à l'Angleterre ; mais il sera trop tard, le soulèvement touche à sa fin et les paysans rendront bientôt leurs dernières armes.

les fusils de guerre

Les fusils de guerre étaient également appelés fusils de "munition", parce que les militaires en étaient munis par les soins du gouvernement (ancienne monarchie ou république nouvellement instituée). Cet armement avait fait l'objet, dans les départements récemment créés, de plusieurs distributions dans les bourgades les plus importantes, lors de la constitution des Gardes Nationales.

Ainsi, le 18 décembre 1790, cinquante mille fusils marqués A. N. (pour Armes Nationales) sont délivrés pour l'ensemble des 83 départements français. Cette distribution est bientôt suivie d'une deuxième, décrétée le 28 janvier 1791, qui ajoute 47 903 autres fusils, portant le total de la dotation gouvernementale à 97 903 fusils de guerre pour l'armement de la Garde Nationale du pays.

Les départements qui constitueront bientôt la "Vendée Militaire" en reçoivent un total de 18 123, se répartissant comme suit :

Départements maritimes de première ligne

Vendée	3 290	
Loire Inférieure	11 873	soit 15 163 fusils

Départements maritimes de seconde ligne

Deux-Sèvres	1 480	
Mayenne et Loire	1480	soit 2 960 fusils

La Vendée, les Deux-Sèvres et la Mayenne et Loire recevaient la dotation minimum affectée à chacune des deux catégories de départements

maritimes. Les gardes Nationales étant constituées dans les localités les plus importantes, cet armement excluait donc les paysans. L'antagonisme entre "Patauds" et paysans était encore renforcé.

La France attaquée sur ses frontières, l'Assemblée Législative décide l'état d'urgence et fait appel aux volontaires ; l'armement faisant défaut, le gouvernement décrète, le 19 juin 1792, l'achat aux particuliers des fusils en leur possession "*... qu'ils soient d'une fabrique nationale ou étrangère ... Tous les citoyens qui ont chez eux des fusils de guerre, soit qu'ils leur appartiennent en propriété ou qu'ils leur aient été fournis précédemment des magasins nationaux, feront dans les huit jours de la publication du présent décret ... la déclaration du nombre qu'ils en auront ...*". L'article IX de ce décret stipule même que "*... les citoyens qui auroient plusieurs fusils de guerre à leur disposition, et dont quelques uns leur seroient inutiles, sont invités à s'en défaire le plus tôt possible, et de manière qu'ils passent entre les mains d'autres bons citoyens ...*".

Ces armes devaient être déclarées propres à servir, à la suite de contrôles effectués par des commissaires et officiers d'artillerie nommés pour leur vérification et réception ¹.

300 000 fusils sont ainsi attendus par le gouvernement qui met à la disposition du ministre de la Guerre, une somme de trois millions pour subvenir aux frais d'achat de ces armes et autres dépenses accessoires. Chaque fusil de guerre, garni de sa baïonnette et de son fourreau, sera payé entre 24 et 30 livres, et marqué sur le canon et la crosse des lettres A. N. avant d'être distribué.

Ainsi, ces fusils avec baïonnette, donc de guerre, rachetés par le gouvernement républicain, n'étaient pas des armes militaires nationales, mais la propriété reconnue de particuliers. On apprend de plus qu'ils pouvaient être de fabrication française ou étrangère (pourvu qu'ils soient de calibre).

La détention d'armes de guerre par des particuliers était donc un fait certain. Bien qu'elles ne représentent qu'une fraction infime de l'armement des premiers insurgés, quelques unes sont vues entre leurs mains. Aux dires d'un témoin oculaire, les rebelles qui accompagnent Sapinaud ont, dès le 15 mars "*...une centaine de fusils de munition ...*" ². Il est peu probable que ces fusils de guerre aient tous été, à l'origine, la propriété des paysans ; ils devaient, pour la plupart, appartenir aux habitants des localités conquises, et que les révoltés avaient pu récupérer, ou aux bourgadins favorables à leurs idées et qui les avaient suivis.

1 cf instruction annexée au décret du 19 juin 1792, reproduit planche 18

2 *Le chevalier Sapinaud et les chefs Vendéens du Centre*, par le comte de La Boutelière, page 25.

Les Gardes Nationaux, exposés les premiers aux bandes royalistes, font d'abord les frais de l'armement des paysans. La situation s'aggravant, les troupes régulières républicaines sont dirigées sur la Vendée ; elles couvriront bientôt, et malgré elles, tous les besoins des futures armées vendéennes, en fusils de guerre et munitions. Les Bleus fuient abandonnant leurs armes et équipements sur le terrain. Défait par les vendéens, le général Marce perd *"...4 canons et 11 chariots pleins de munitions de guerre ... (on lit dans les chroniques inédites de la paroisse de La Gaubretière que, à cette affaire, les paysans prirent 4 canons, 2 charretées de fusils tout neufs et une charretée de poudre ..."*¹.

Les vendéens n'ont qu'à se baisser et ramasser tout ce qui a été jeté par les Bleus terrorisés. Après la bataille du Pont Gravereau, ou bataille de La Guérinière, *"...un peu partout on trouve des fusils, des cartouchières, des équipements ... l'un des gars de La Chaumière racontera longtemps après : Quand iavons eu chacun not' fusil, dame fi de garce, Il y étions-y contents! ..."*².

Les garnisons des villes conquises livrent elles aussi d'importantes quantités d'armes ; les vendéens capturent 4 000 fusils à Thouars (plus 6 000 paires de pistolets et 2 000 sabres). 5 000 fusils de munition sont également pris à Fontenay. Cet armement capturé sur les militaires est complété par celui que doivent livrer les civils après la conquête de la ville. Ainsi, à Ancenis, en juin 1793, les chefs royalistes lancent la proclamation suivante :

"DE PAR LE ROY et MONSIEUR, régent du royaume.

*Nous commandants des Armées Catholiques et royales ordonnons aux habitants de la ville de faire la déclaration de leurs armes et quelque espèce que ce soit, et de les apporter à la chambre du Conseil, s'ils ne veulent pas s'exposer à une visite très exacte après laquelle, si on en découvre quelqu'une chez eux on s'emparera de leurs personnes, et ils seront conduits à la tête de l'armée*³.

A Ancenis, 26 juin 1793

Signé d'Elbée - Donissan".

1 *Histoire de la Guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 528.

2 *La guerre au bocage vendéen*, par le chanoine A. Billaud et Jean d'Herbauges, page 106.

3 N.B. *"Les malheureux qui étaient en tête de l'armée devaient marcher les premiers et étaient nécessairement tués par les républicains. Ce genre de supplice fut très souvent employé par les chefs royalistes, par exemple à la première attaque de Montaigu ..."*. *Entrée des vendéens à Ancenis - juin 1793*, par B. Fillon, page 7.

(7)

& le dix-neuvième de notre règne. *Signé*, LOUIS.
Et plus bas, DEJOLY. Et scellées du Sceau de l'Etat.

Certifié conforme à l'original.

INSTRUCTION

*Pour être annexée au Décret sur les armes, du 19 Juin
1792, décrétée le 4 Juillet suivant.*

LORSQU'IL sera présenté un fusil, ceux qui seront préposés à la réception, examineront si ce fusil est neuf; ils exigeront qu'il soit garni de sa baïonnette, & complet dans toutes ses parties.

Le canon aura au moins quarante pouces de longueur; son calibre sera tel, qu'un cylindre de sept lignes neuf points, passe librement dans toute sa longueur. Tout canon dans lequel le cylindre de huit lignes passera, sera rebuté comme d'un trop foible calibre. Si ces conditions sont remplies, le fusil sera démonté & le canon éprouvé sur un banc disposé à cet effet. Chaque canon subira deux épreuves. La première sera de sept gros huit grains de poudre, c'est-à-dire, de la pesanteur de la balle de dix-huit à la livre. La seconde épreuve sera d'un cinquième de moins que la première; on mettra sur la balle une bourre pareille à celle qui sera sur la poudre.

Après l'épreuve, le canon sera examiné & rebuté s'il s'y trouve des soufflures, pailles ou travers, capables de rendre le service dangereux. Les canons reçus seront marqués à froid;

Planche 18

(8)

d'un poinçon de réception ; les canons rebutés seront marqués de la lettre R, & on tiendra registre des uns & des autres, ainsi que du nom de ceux à qui ces fusils appartiennent.

Si le canon est rebute, on ne passera pas à un examen ultérieur ; mais si le canon est jugé bon, on examinera la platine, qui doit être forte, solide, sans déchirure, ni crique aux ressorts ; la batterie doit être épaisse, bien assérée & trempée, assez dure pour que la lime ne l'entame pas. Le bois sera aussi examiné, & rebute s'il s'y trouve des fentes ou cassures :

Cet examen fait, le fusil sera remonté, & on fera jouer la platine, qui doit être bien mise en bois, retenue par deux vis bien taraudées ; elle doit fournir beaucoup de feu, le chien ne doit pas partir au repos ; & étant armé, céder à une moyenne pression du doigt.

Le canon doit être bien mis en bois, bien solidement contenu par les garnitures. Celles-ci seront fortes & bien assujetties ; la baïonnette doit être d'acier. L'arme ainsi conditionnée, sera reçue définitivement & marquée des lettres A. N.

Les corps administratifs & les municipalités veilleront, au surplus, à ce qu'il ne soit présenté aucun des fusils qui leur ont été remis des magasins de l'État, ou qui en sont sortis pour l'armement des gardes nationales.

Certifié conforme à l'original.

A Niort, chez JEAN-BAPTISTE LEFRANC-ÉLIES, imprimeur du
Département des deux Sèvres. 1792.

Planche 18 (suite)

Tous les soldats vendéens peuvent ainsi être équipés de fusils de munition, ou du moins ceux qui le désirent, car beaucoup ont conservé leurs fusils de chasse ou même le simple bâton.

Des arsenaux sont installés dans les forêts les plus vastes et les plus sûres : Vezins pour l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou, et Gralas pour celle de Charette, par exemple. Les armes et les munitions, qui sont abondantes, y sont stockées.

Pour beaucoup de paysans, la possession d'un fusil de guerre nécessite une formation spécifique. Rappelons que dans les régiments royaux, le chargement du fusil de munition se faisait théoriquement en 12 temps, et l'arme devait faire l'objet d'un entretien rigoureux pour rester fiable. Les généraux vendéens gardent auprès d'eux quelques prisonniers républicains pour apprendre le maniement des armes à leurs soldats. En mai 1793, Charette avait retenu plusieurs officiers et soldats du régiment de "Provence" à cette intention. Marigny faisait de même pour l'instruction des canoniers de l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou.

Les mémoires d'un officier de division royaliste nous apprennent qu'au sein de l'armée vendéenne, dont les soldats étaient bien pourvus en armes, "*...quelques uns armés de fusils ne savaient ni charger, ni tirer ...*"¹.

Malgré cela, on s'aperçoit que, bien que la quantité de fusils pris aux républicains soit considérable, la proportion d'hommes qui en sont réellement équipés ne représentera jamais plus d'un quart de l'effectif total de l'armée vendéenne. Peut-être faut-il en rechercher les causes dans l'inexpérience des paysans, le manque de fiabilité ou de confiance envers une arme qui "ratait" et devenait alors encombrante, le trop long temps de chargement et, par la suite, la difficulté de s'approvisionner en bonne poudre? En fait, les vendéens se révélaient davantage attachés à leur armement habituel : fusils de chasse et bâtons.

1 *Bréviaire du Vendéen à l'usage des habitants de l'Ouest*, par Billard de Veaux, Tome 1, page 62.

21
23

DE PAR LE ROI.

Tous les Habitans de la paroisse de
 en état de porter les armes,
 sont requis de se trouver

a
 avec leurs armes & le
 plus de pain qu'ils pourront, pour être prêts à marcher de suite où besoin
 fera. Tout homme qui n'apportera pas à l'armée le fusil qu'il a chez lui
 sera condamné à une amende.

A Châtillon-sur-Sèvre, ce
 règne de Louis XVII.

Juillet 1793, l'an premier du

*Le Prince de Talmont, d'Elbée, La Rochejaquelein,
 Lescure, de Beauvillier Pâint, Bernard de Marigny,
 Chevalier Desessarts.*

Par MM. du conseil de guerre;

Dury de Beauvais, secrétaire;

Pourtant, le fusil de munition semble davantage avoir les faveurs des officiers royalistes, très soucieux d'organiser le plus militairement possible la troupe des paysans. Les convocations des Conseils de Guerre royalistes insistent impérativement sur l'équipement en armes à feu pour les rassemblements organisés pendant l'année faste de 1793. Certaines convocations imprimées, sur lesquelles les noms des paroisses, lieux et dates des rassemblements sont complétés à la main, sont rédigées ainsi :



DE PAR LE ROI.

Il est enjoint à tous les habitants de la paroisse de ... La Jaudonnière ... en état de porter les armes, de se trouver ... samedi ... à ...Chantonnay ...avec leurs armes en bon état, et du plus de pain qu'ils pourront, pour être prêts à marcher de suite où besoin sera. Tous ceux qui refuseront de marcher ou qui n'apporteront pas à l'armée les fusils et les munitions qu'ils auront chez eux, seront punis comme rebelles à la Religion et au roi, et désobéissants aux chefs des Armées Catholiques et Royales.

Les officiers seuls du Conseil provisoire resteront à leur poste pour l'utilité publique, et tiendront la main à l'exécution de la présente, sous leur responsabilité.

A ... Chantonnay ...ce ... huit aoust 1793 ..., l'an premier du règne de Louis XVII.

... N. On demande absolument que les gens de bonne volonté, point de piques, le moins que l'on pourra ...

Par NM. du Conseil de guerre

... Verteuil ...¹.

N. B. Les parties manuscrites sont représentées ici entre trois points.

¹ *Le chevalier de Sapinaud et les Vendéens du Centre*, par le comte de La Boutelière, page 121.

Malgré ces injonctions pressantes, la volonté de constituer une force militaire dont la majorité des soldats seraient équipés de fusils de guerre ne semble pas partagée par l'ensemble des paysans vendéens, loin s'en faut.

En octobre 1793, l'Armée Catholique et Royale est encore redoutable, mais les chefs royalistes n'ont pas réussi à lui donner une organisation militaire réelle. Cette armée se lance dans l'expédition d'Outre-Loire avec la composition qui avait fait sa force dans les combats du bocage vendéen. Le républicain Fr. Grille qui l'observe à cette époque, note dans sa *considération sur l'armée Vendéenne au 22 octobre 1793*¹ :

"L'armée Catholique et royale était composée de 50 000 hommes, à savoir :

1er - 5 à 6 000 "braves", toujours au premier rang, solides, marchant au besoin en colonne serrée, et faisant le service de nos grenadiers.

"2ème - 5 à 6 000 bons tireurs qui faisaient l'office d'éclaireurs, de chasseurs, de flanqueurs et harcelaient fort les colonnes républicaines.

" 3ème - Plus de 30 000 qui , presque tous en sabots, formaient le centre et l'arrière garde, faisaient nombre et n'acquerraient de force réelle, n'agissaient que dans le succès et quand la défaite des bleus était commencée ..."

On peut avancer sans trop se tromper, que les "braves" qui composaient la première catégorie de soldats avaient une organisation quasi militaire et étaient armés d'un fusil de munition ; le deuxième groupe devait quant à lui être composé des gardes-chasses, contrebandiers et autres propriétaires de fusils de chasse, dont la réputation de bons tireurs n'était plus à faire.

Cette Virée de Galerne n'a pas pour les vendéens les effets escomptés ; la jonction avec la flotte anglaise n'a pu se faire. Les défaites succèdent aux victoires et conquêtes de villes. L'armée vendéenne retraite sur la Loire. Ses débris sont anéantis à Savenay, le 23 décembre 1793, alors que *"... les royalistes n'avaient presque pas de munitions. On en rencontrait qui portaient des armes à moitié brisées ..."*².

L'année 1794 verra la reconstitution de l'Armée Catholique et Royale d'Anjou et du Haut-Poitou, sous le commandement de Stofflet. Un décret daté du 28 juin, à Trémentines, réorganise 8 divisions dont les effectifs sont armés dans les mêmes proportions, pour un quart de fusils de munition, un quart de fusils de chasse, et la moitié de piques et de bâtons.

Pour sa part, l'armée de Charette qui a toujours combattu sur le territoire vendéen, présente un armement similaire, avec toutefois une

1 *La Vendée en 1793*, par François Grille, Tome 1, page 363.

2 *Histoire de la Vendée Militaire*, par J. Créteineau-Joly, Tome 1, page 492.

proportion un peu plus importante de fusils de munition. En effet, Trottouin, délégué auprès des Représentants de la Convention après la signature de la paix avec la République (27 février 1795), leur apprit que la moitié seulement des hommes qui composaient cette armée étaient équipés de fusils de munition, que le quart avait des fusils de chasse, et le reste des piques et bâtons ¹. Ce rapport plus important en faveur des fusils de guerre tenait peut-être au mode de combat de l'armée du Bas-Poitou qui pratiquait davantage les actions de guérilla que les batailles rangées.

Les républicains exercent une pression plus constante sur le territoire des armées vendéennes. Les engagements devenant défavorables aux royalistes, ceux-ci s'approvisionnent de plus en plus difficilement sur l'ennemi pour entretenir leurs dépôts d'armes et ménagent de ce fait leur armement. L'abbé Deniau précise que *"... Quand les vendéens étaient en déroute, ils ne laissaient sur le champ de bataille que des sabots, jamais de fusils ni de cartouches ... Étaient-ils poursuivis, ils cachaient leurs fusils ou les brisaient pour ne pas les laisser aux mains de l'ennemi ... "* ².

La réparation des armes à feu se fait un peu partout sur le territoire vendéen. Les forges et ateliers sont mis à contribution. Les artisans et à fortiori les professionnels de l'armement sont sollicités. En juin 1794, l'adjudant général Delaage rend compte au général Wimeux qu'il a *"... pris chez un armurier 140 platines de fusil ..."* ³.

Les arsenaux royalistes établis dans les forêts sont également équipés d'ateliers de réparation ; ainsi, le 10 juillet 1794, le général Ferrand, à la tête d'une colonne républicaine *"... pénétra dans la forêt de Gralas. Il y trouva des baraques ..., dans une près de laquelle étaient deux forges bien garnies, Ferrand découvrit une trentaine de bois de fusils, des batteries, des canons de fusils et les outils nécessaires pour réparer les armes ; enfin tout ce qui annonce un petit atelier de guerre ..."* ⁴.

En avril 1795, Stofflet perd son arsenal établi en forêt de Vezins ; il en reconstitue un autre en forêt de Maulévrier, mais la sécurité n'est plus assurée.

La paix signée par Charette n'est qu'un prétexte pour reformer ses troupes et se réapprovisionner en armes et munitions. Il fait appel à l'Angleterre. En août 1795, dix-huit vaisseaux anglais débarquent 40 000 livres de poudre, 12 000 fusils, 3 000 sabres, 2 pièces de campagne et des habits qui sont chargés dans 80 chariots ayant servi à transporter du blé en

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 5, page 86.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 702.

3 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 3, page 552.

4 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 4, page 561.

paiement de cette livraison. Mais les soldats vendéens sont las de la guerre. Ceux de Charette, désapprouvant les excès de leur chef, se soumettent peu à peu aux représentants de la République. Les paroisses révoltées rendent leurs armes les unes après les autres. Le général Gratien, de son quartier général de Vieillevigne, en rend compte au général en chef Hoche.

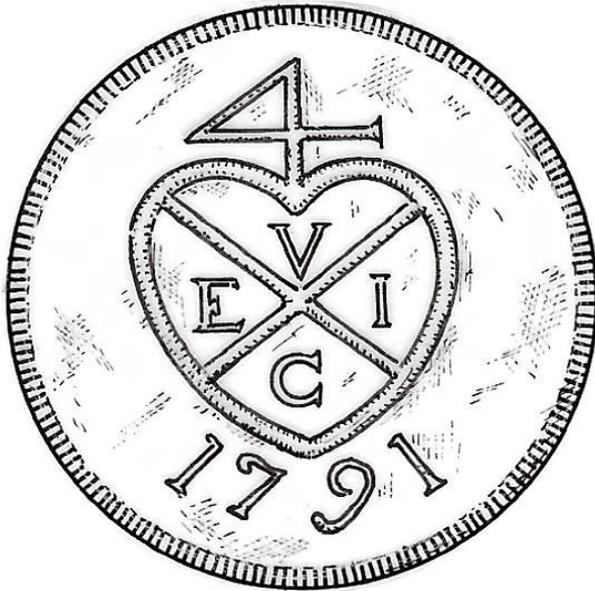
*"(du 19 novembre 1795) ... Charette a été battu avant-hier soir. Il a couché cette nuit à Chauché, près la forêt de Gralas ... La paroisse de Vieillevigne et celle des Brousils m'ont rendu leurs armes ; il y a cinq à six cents fusils en bon état ; je vous les ferai passer avec une escorte sûre. Je crois que Saint Colombain et la Limouzinière ne tarderont pas à suivre cet exemple ..."*¹.

Il est fort probable que ces fusils, rendus en masse et en bon état, devaient compter une certaine proportion de ces fusils anglais livrés à Charette quelques mois auparavant ; ces dernières armes devaient se révéler plus compromettantes que les fusils de munition nationaux (mais les rapports républicains n'auraient-ils pas manqué de les mentionner ?). Cette hypothèse pourrait expliquer que pratiquement aucun de ces 12 000 fusils anglais ne soient actuellement conservés dans les collections vendéennes.

Quelques fusils anglais (de type Brown Bess en général, de calibre 19,3 mm) pourraient entretenir une curieuse confusion due au marquage particulier fait sur leur crosse, et qui inciterait leur propriétaire à les dater du premier soulèvement de la Vendée. Cette marque représente un cœur cloisonné et chargé de lettres ; le cœur est surmonté du chiffre 4, et sa base porte une date qui peut se rapporter à l'époque des guerres de Vendée. Ce poinçon de grande taille était la marque de la toute puissante Compagnie des Indes Anglaises soutenue par le gouvernement britannique. Il était apposé sur tous les biens de la compagnie, ainsi que sur la monnaie qu'elle faisait frapper (dessin ci-dessous) et les marchandises commercialisées.

¹ *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 4, page 57.

Le commerce extérieur des armes faisant partie des activités de la Compagnie des Indes Anglaises, il est probable que ses dépôts aient pu être sollicités pour les livraisons de fusils à l'insurrection vendéenne (ce qui avait l'avantage de ne pas dégarnir les arsenaux militaires de l'Angleterre.



Avers d'une pièce de monnaie à la marque de la Compagnie des Indes Anglaises. Les dates portées sous la pointe du cœur sont variables : 1791 - 1794 par exemple.

Le défaut d'estampillage, l'usure du bois de la crosse altérant la netteté du dessin, font que dans bien des cas (et si la barre oblique du chiffre 4 est moins marquée ou effacée), ce qui reste visible peut être interprété comme étant la croix chrétienne surmontant le cœur vendéen. Les dates placées à la partie inférieure contribuent également à entretenir la confusion. Cette interprétation résulte de l'observation faite il y a de nombreuses années, d'une arme portant cette sorte de marquage et que le vendeur annonçait, en s'appuyant sur cette "preuve" comme étant le "fusil d'un Chouan".

Indépendamment des gravures propres à la rébellion vendéenne (croix, cœur, lys, ...) et que l'on pouvait en certains cas observer sur des armes, notons un marquage particulier et occasionnel de la crosse du fusil ; ce marquage était propre à l'esprit du propriétaire de l'arme et lié aux circonstances du conflit. On peut ainsi relever, dans une étude sur la guerre de Vendée, que "... La crosse du fusil de Grolleau portait 27 coches en souvenir des Bleus abattus en embuscade ..." ¹. Il convient de préciser que ce type de marquage apparaît en tous temps et tous lieux, pour rappeler au propriétaire de l'arme son "palmarès" de guerre ou de chasse.

Les fusils de munition ne furent vraisemblablement pas tous rendus, car le soulèvement de 1815 vit à nouveau les paysans vendéens équipés de cette arme.

¹ *Revue Historique de l'Armée, année 1966, N° 4.*

Quelques fusils "vendéens", appartenant à des collections privées, apparaissent parfois, avec d'autres armes de guerre, lors des trop rares expositions organisées localement sur le thème des guerres de Vendée.

Technologie générale du fusil de "munition"

Le fusil de munition utilisé sous la Révolution était le fusil modèle 1777. Le fusil d'infanterie mesurait 1,52 m ; la longueur du canon était de 1,137 m et son calibre 17,5 mm (7 lignes, 9 points). Cette arme était lourde : 9 livres et 8 onces, soit environ 4,65 Kg (en réalité le poids pouvait varier de 4,537 à 4,771 kg).

La platine à silex comporte un bassinet en laiton.

La baïonnette, longue de 0,379 m, soit 14 pouces, était à douille.

Le fusil équipé de sa baïonnette avait une hauteur totale de 1,95 m environ (6 pieds), ce qui était un peu supérieur à la hauteur moyenne du fantassin.

Les munitions tirées par cette arme étaient des balles en plomb, rondes, pesant environ 27,175 grammes (soit 18 à la livre). Les cartouches se présentaient sous la forme d'un cylindre de papier comprenant la poudre et la balle. Cette cartouche, déchirée avec les dents, du côté opposé à la balle de plomb, permettait d'amorcer le bassinet pour la mise à feu, et de charger le canon avec la poudre qu'elle contenait ; le papier servait de bourre, et la balle bien entendu de projectile. La baguette, placée sous le canon du fusil, permettait de tasser l'ensemble de la charge dans le canon à âme lisse. Il était recommandé de ne tasser que deux fois avec la baguette afin de ne pas provoquer de pression dangereuse.

Le règlement militaire du 1er août 1791 imposait le chargement décomposé en 12 temps théoriques ; mais, au combat, ces 12 temps étaient, par la force des choses réduits à 4, pour la "charge précipitée", ce qui permettait ainsi de pouvoir tirer 4 coups à la minute. Le canon du fusil devait être nettoyé (lavé) tous les 30 à 40 coups.

Le silex pyromaque du système de mise à feu devait être de bonne qualité. Il devait être demi-transparent, de teinte uniforme blonde ou brune, et de cassure lisse. La dotation normale du fantassin était d'une pierre pour 25 cartouches.

Les pierres à fusil provenaient de la région de Saint-Aignant, dans la province du Berry ; elles étaient conditionnées en barils de 50 kg, ou en caisses réglementaires de 1500 pierres, placées sur l'avant-train des prolonges d'artillerie, pour les unités de campagne.

Les pierres à fusil étaient enserrées dans une petite feuille de plomb, ou une balle écrasée, avant d'être fixées dans les mâchoires du chien. Les morceaux

de cuir ou d'étoffe étaient à proscrire pour cet usage, car ils risquaient de conserver le feu de la précédente amorce, et enflammer prématurément la poudre déposée dans le bassinet alors que l'opération du chargement suivant était en cours.

Les fusils d'infanterie n'étaient pas d'une précision absolue. La portée maximum, à pleine charge, était de 1 000 mètres (sous un angle de 43°) ; tiré à l'horizontale, la portée tombait à 235 mètres. En conséquence, le soldat devait viser l'adversaire :

- au milieu du corps pour atteindre l'objectif situé à 110 pas.
- aux épaules pour atteindre l'objectif situé à 130 pas
- à la tête pour atteindre l'objectif situé à 170 pas
- au pompon de la coiffure pour atteindre l'objectif situé à 195 pas

Mais le tir était souvent inefficace parce que réglé toujours trop haut, ce que les officiers tentaient de corriger en appuyant leur épée sur les fusils des tireurs. Il était tiré un nombre incalculable de coups au cours des batailles, et qui faisaient peu de victimes directes par balle (les tirs précipités étaient généralement faits dans la masse des combattants et sans viser). Des études réalisées, sous la Révolution et l'Empire, amenaient à penser que, sur un minimum de 500 cartouches grillées dans un combat, 1 seulement touchait le but ¹.

Tableau des correspondances des mesures et poids anciens		
Mesures		Poids
1 pied = 0,3248 m	1 ligne = 1/12 pouce soit 2,25 mm	1 livre = 0,4895 kg
1 pouce = 1/12 pied soit 2,707 cm	1 point = 1/12 ligne soit 0,188 mm	1 once = 1/16 livre soit 30,594 g

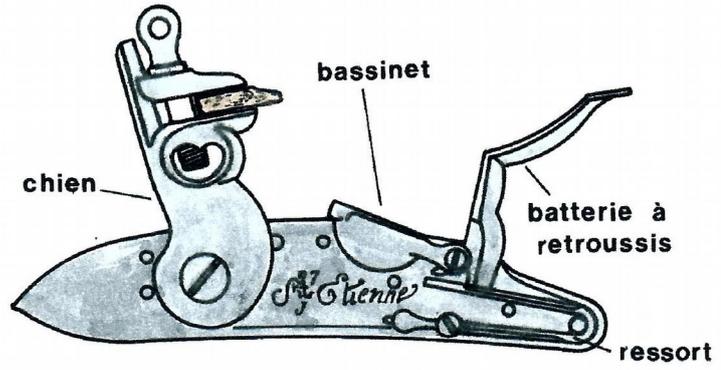
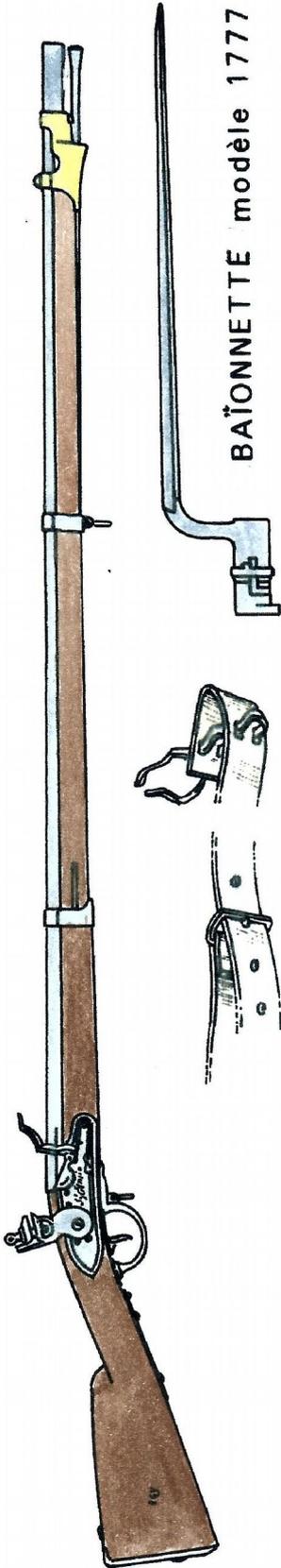
Les vendéens, meilleurs tireurs, et peut-être plus avarés de leur poudre, visaient en chasseurs de gibiers.

"... Dans les mêlées, les royalistes pour ne pas tirer les uns sur les autres faisaient tirer aux sacs, qui, dans l'obscurité servaient à leur faire distinguer leurs ennemis ..." ²

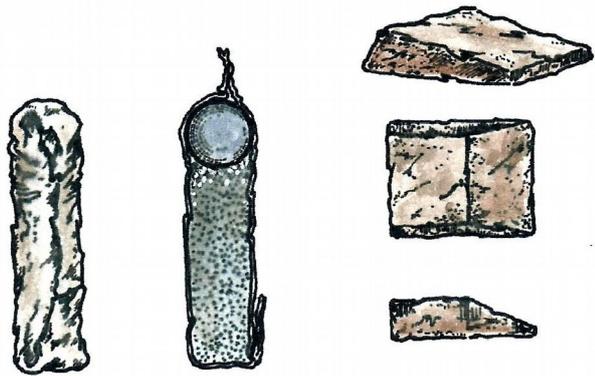
1 *Les armes à feu françaises*, par Dominique Venner.

2 *La préparation de la guerre de Vendée*, par Ch. Chassin, Tome 2, page 113.

FUSIL D'INFANTERIE modèle 1777



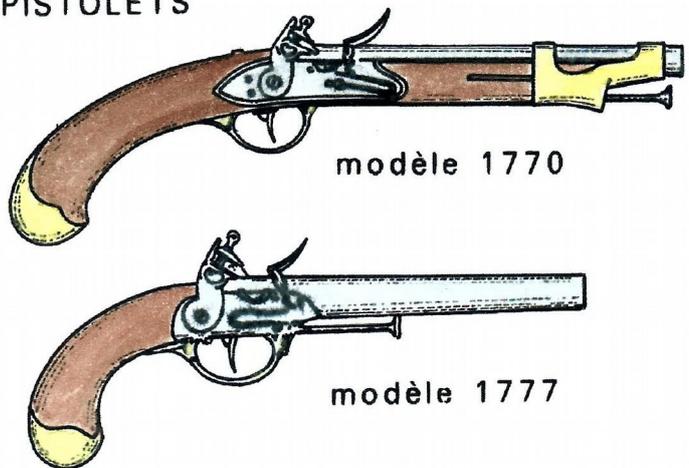
PLATINE A FUSIL modèle 1777



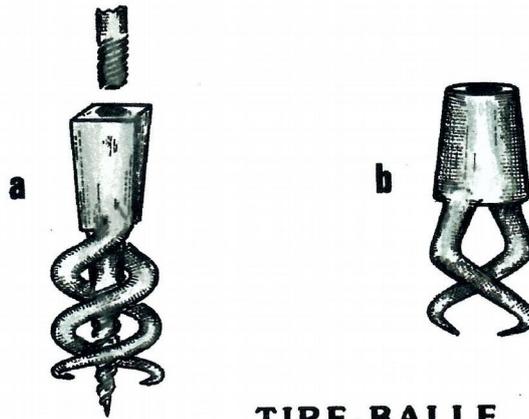
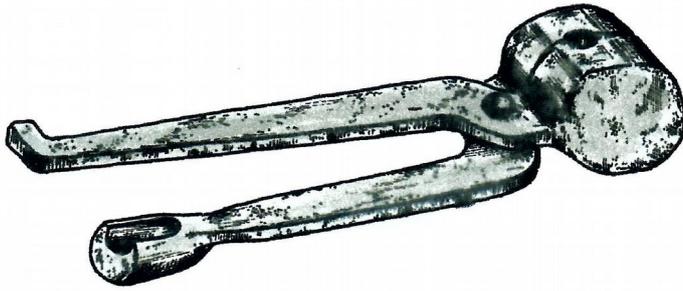
CARTOUCHE

PIERRE A FUSIL

PISTOLETS

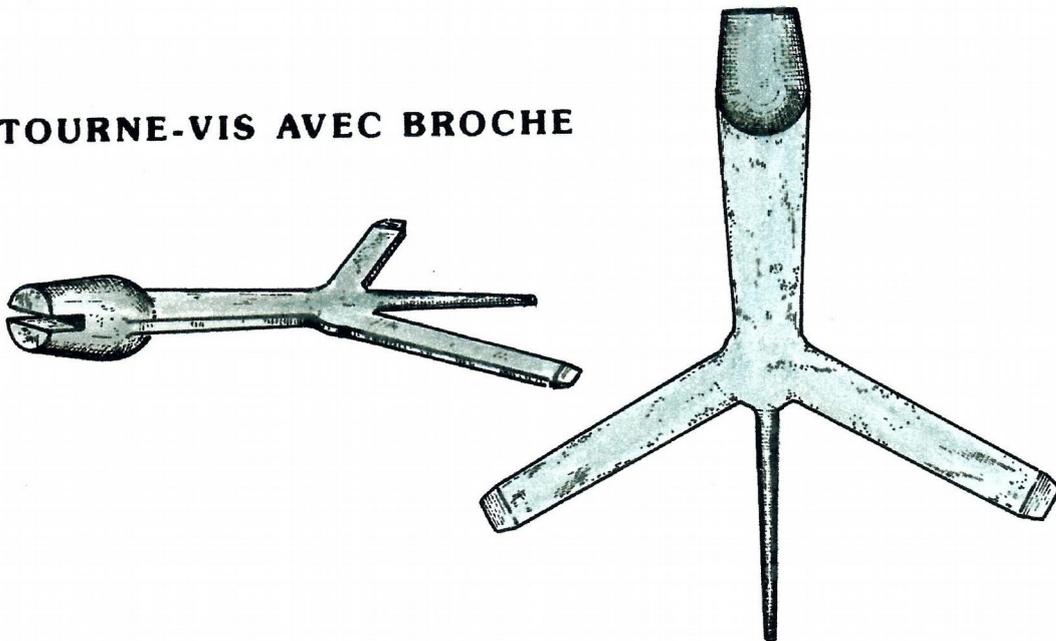


MOULE A BALLE



TIRE-BALLE

TOURNE-VIS AVEC BROCHE



Les pistolets

Les pistolets font également partie de l'armement des vendéens, qu'ils soient officiers ou bien simples soldats. Ce type d'arme semble être assez commun dans l'armement des civils de l'époque, et le pistolet est souvent cité, avec le fusil de chasse, comme faisant partie des premières armes à feu équipant les paysans rebelles.

Dès la première heure, "... *Guérin rapporta de "La Chauvière" (domicile d'un patriote) deux fusils, deux sabres et trois pistolets ...*" ¹. *Cathelineau, sollicité par un groupe de paysans, ... s'est armé d'un sabre. Il a suspendu des pistolets à sa ceinture ...*" ². Il faut admettre que, dans le premier cas, les armes trouvées au domicile de ce patriote, étaient de type militaire ; selon toute vraisemblance, le propriétaire devait faire partie de la Garde-Nationale locale.

La quête effectuée dans les manoirs et châteaux est aussi fructueuse. Perdriau le 12 mars reçoit quelques pistolets des mains de M^{me} de La Bouère ³. Ces armes, réunies à celles que possédait déjà sa bande, lui permettent d'attaquer aussitôt Jallais.

Six-Sous, pour peu de temps maître-canonnier de l'Armée Catholique et Royale "... *suspend quatre gros pistolets à sa ceinture ...*" ⁴. Il est vrai que le personnage, fortement décoré de rubans blancs et alors le plus habile pointeur royaliste, cherchait à attirer l'attention sur sa personne.

Les arsenaux républicains établis dans les villes assiégées par l'armée vendéenne, procurent aux paysans l'essentiel de leur armement en pistolets (seuls les officiers et cavaliers de l'armée nationale étaient militairement dotés de cette arme). La prise de Thouars notamment, permet aux royalistes d'enlever 6 000 paires de pistolets. Il est bon de signaler que le dénombrement des pistolets se fait par paire, que ce soit dans les rapports républicains ou les mémoires royalistes.

Les pistolets arment la cavalerie vendéenne, dont l'effectif restera toujours réduit. Les paysans s'en équipent également puisque, pendant la Virée de Galerne et au cours d'un combat, les "... *royalistes saisissent les pistolets qu'ils portent pour la plupart à leur ceinture, tuent leurs adversaires à bout portant ...*" ⁵.

Les officiers sont armés de pistolets, qui ne sont pas tous du type militaire, comme les "gros pistolets" de Six-Sous. Les portraits des généraux et officiers vendéens permettent d'observer des armes plus fines et

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 406.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 439.

3 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 441.

4 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 596.

5 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 3, page 133.

décorées, notamment sur la platine et la calotte de crosse. On peut logiquement avancer que ce sont des armes personnelles, plus légères et en rapport avec la qualité du personnage ; elles n'en sont sans doute pas moins efficaces pour cela. Ces pistolets non militaires se remarquent sur les tableaux représentant entre autres : Cathelineau, Charette, La Rochejaquelein (les deux pistolets personnels de ce dernier, conservés dans une famille qui lui était apparentée, sont de fabrication civile).

On retrouve également des pistolets à la ceinture des prêtres qui suivent l'armée vendéenne, ce qui peut paraître surprenant de la part d'ecclésiastiques. Les historiens royalistes qui en font état trouvent le besoin de le justifier, alors que les républicains le dénoncent violemment. L'abbé Deniau, pour ne citer que lui, écrit, en parlant des prêtres vendéens : *"... Quelquefois, cependant, plusieurs s'armèrent de pistolets pour leur sûreté personnelle, et pour en imposer davantage à ceux qui désertaient le champ de bataille ..."*.

*"... Les prêtres, dit Bourniseaux, ne combattaient pas comme on l'a prétendu. Ils portaient cependant des pistolets pour leur défense ..."*¹.

Les mémorialistes républicains parlent de l'armement des prêtres de manière moins indulgente que leurs adversaires. Ainsi, l'abbé Barbotin, ex-vicaire de Saint-Georges de La Garde, *"... donnait , le pistolet à la main, l'absolution aux soldats vendéens ..."*. Par ailleurs, l'abbé Ferré, aumônier de la cavalerie royaliste, est bien signalé portant des sabres (?) attachés avec des cordons d'aube.

Les pistolets militaires utilisés à cette époque équipaient généralement les officiers d'infanterie et les régiments de cavalerie. On y distinguait : les pistolets d'arçon et de demi-arçon ; ce dernier, nettement plus court, était théoriquement destiné à la gendarmerie. Comme toutes les armes à feu de l'époque, les pistolets étaient à platine à silex.

Le pistolet modèle 1770 est dérivé du modèle 1763 - 1766 raccourci. Il était fabriqué à Saint-Étienne, Charleville et Maubeuge. Sa fabrication cesse en 1779, et il est alors remplacé par le modèle 1777. Le fût du pistolet modèle 1770 est en bois avec garnitures laiton ; il couvre toute la partie inférieure du canon. La platine est semblable à celle du fusil d'infanterie, mais de plus petites dimensions. Le calibre est de 17,1 mm (7 lignes, 7 points). La longueur totale du pistolet d'arçon est de 402 mm , et celle du demi-arçon de 243mm.

Le modèle 1777 présente une disposition particulière caractérisée par un canon en forme de tronc de cône dégagé de garnitures, et d'une platine dite "à coffre". Le calibre reste le même. La fabrication de ce type de pistolet

¹ *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 710.

sera arrêtée dès la Révolution ; il sera remplacé par le système An IX, dont l'aspect général sera plus proche du modèle 1770. La longueur de ce pistolet est de 350 mm.

Divers

Les fusils de chasse, les fusils de munition et les pistolets, ne représentaient pas les seuls types d'armes à feu rencontrés dans les rangs des armées vendéennes. Les historiens de la Vendée Militaire nous renseignent sur d'autres catégories d'armes, parmi lesquelles sont les carabines.

La carabine était un fusil court à canon rayé. Elle était théoriquement destinée à équiper les régiments de carabiniers, d'où son nom. C'était une arme assez précise et élégante, que certains officiers se plaisaient à porter. Les officiers subalternes des régiments royaux en étaient d'ailleurs équipés, en remplacement de l'esponton qui leur avait été retiré au début du XVIII^e siècle.

Les carabines militaires étaient fabriquées à la manufacture de Charleville, et le dernier modèle datait de 1781. L'arme mesurait 1,346 m et pesait 4 kg ; son calibre était de 17,5 mm. Il ne faut pas confondre la carabine avec le mousqueton, dont la forme et l'usage étaient différents.

Lors de la prise de Thouars, en mai 1793, *"... un habitant de La Poitevinière, nommé Joseph Bondu, se distingua ... il avait une carabine anglaise à double charge qui portait très loin ..."*¹. Cette arme appartenait probablement à un châtelain vendéen, à moins qu'elle n'ait été empruntée lors de la fouille du domicile d'un pataud aisé.

D'autres carabines sont mentionnées entre les mains d'officiers royalistes sans que soit spécifiée leur origine de fabrication :

A Saumur, en juin 1793, *"... Dommaigné, général de la cavalerie vendéenne ... blessé à mort, se relève sur ses étriers par un mouvement convulsif, presse machinalement sur la détente de sa carabine et tue son meurtrier en rendant le dernier soupir ..."*².

Le 22 octobre 1794, l'adjutant-général Thouron rend compte au Comité de Salut Public à Fontenay : *"... le 20, un caporal du 12^e bataillon du Bec d'Ambez, ayant avec lui 6 hommes du camp de La Châtaigneraie, a attaqué vingt-cinq brigands, les a mis en déroute et leur a tué quatre hommes parmi lesquels un chef armé d'une carabine, une paire de pistolets et un sabre ..."*³.

1 *La guerre de Vendée 1793-1796. Souvenirs de la comtesse de La Bouère*, page 80.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome2, page 177.

3 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 4, page 152.

Charette, général en chef de l'armée du Bas-Poitou, s'équipe également de ce type d'arme dont la maniabilité convenait bien à la guerre de coup de main qu'il affectionnait. Le général Grigny note, dans un rapport établi le 25 mars 1796, que Charette, poursuivi par la colonne de grenadiers commandée par l'adjutant-général Valentin "... a tiré lui-même 2 coups de carabine sur cet officier ..." ⁴.

Pourtant l'histoire (et la petite histoire) assure que Charette, pourchassé avec ses 35 derniers fidèles dans les bois de La Chabotterie, était armé d'une espingole. Surpris alors qu'il se reposait dans une ferme du Sableau, le chevalier aurait fui précipitamment en y oubliant ses deux pistolets, mais emportant son espingole ; il tira 2 coups de cette arme sur le général Valentin lancé à sa poursuite, sans toucher son adversaire (on peut aisément faire le rapprochement avec le précédent rapport du général Grigny, sans toutefois en dégager une certitude quant au type exact de l'arme).

L'espingole était une arme de protection individuelle, au même titre que le pistolet. Le canon, très évasé à la bouche, permettait d'étendre le rayon de dispersion des petits projectiles qui constituaient sa charge et de multiplier ainsi les chances d'atteindre une cible assez rapprochée (les espingoles n'étaient généralement pas chargées à balle), cf planche 22.

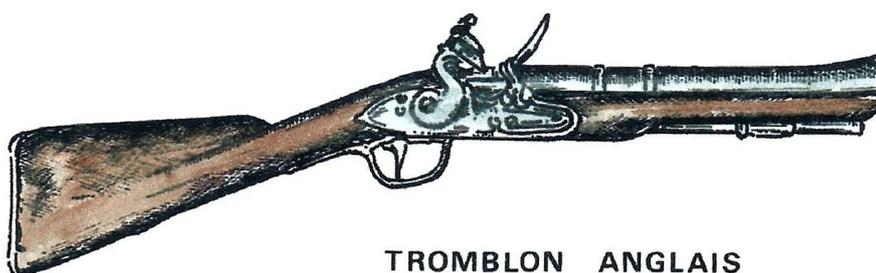
Julien Le Blant, dans un tableau représentant Henri de La Rochejaquelein et son armée, fait figurer une espingole ou tromblon dans les mains d'un paysan vendéen placé juste derrière le général Haut-Poitevin (cf planche 1).

⁴ *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 5, page 594.

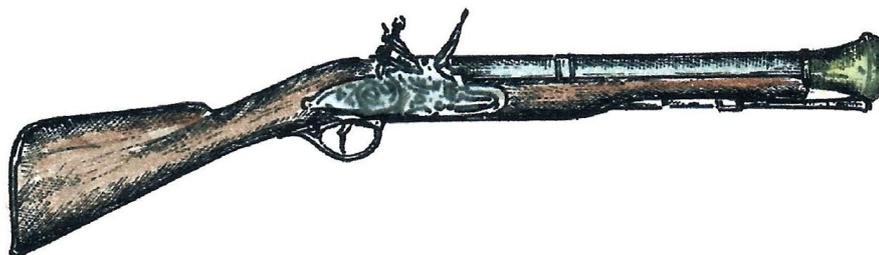


Vendéen armé d'un tromblon, d'après un tableau de Julien Le Blant

TROMBLON FRANÇAIS



TROMBLON ANGLAIS



3.2.2. Les armes blanches

Les armes blanches militaires sont : les épées, les sabres, les piques. Les baïonnettes ont été évoquées avec les fusils dont elles sont le complément.

Les épées

Les épées sont par définition des armes d'estoc, légères, et presque exclusivement réservées aux gens de la noblesse et aux officiers des régiments du roi. Leur utilisation nécessitait un certain apprentissage. Il peut donc paraître surprenant de retrouver ce type d'arme entre les mains des paysans révoltés. Pourtant, aux dires d'un témoin oculaire, Sapinaud, chef de l'armée vendéenne du Centre, se présente le 15 mars au Pont de Gravereau à la tête d'un groupe d'insurgés qui ont "*... une centaine de fusils de munition, 2 à 300 fusils de chasse ; le reste est armé de fourches, d'épées, de bâtons*"¹. Il fallait donc que ces épées soient en assez grand nombre, dans cette bande armée, pour être ainsi remarquées et citées dans la dominante de leur armement. En toute hypothèse, ces armes légères ne pouvaient provenir que des réquisitions opérées dans les demeures des émigrés ou de quelques hauts notables des bourgs traversés par les insurgés.

Les épées, à lames longues et fines, ne pouvaient convenir dans les combats mettant en présence des groupes importants ; le sabre, destiné à frapper de taille autant que d'estoc, donc de conception plus robuste, convenait mieux aux paysans. La présence d'épées ne pouvait être qu'occasionnelle comme la grande majorité des armes blanches qui s'étaient offertes à la main des premiers insurgés, malgré ce qu'a pu écrire M. de Bonchamp qui affirmait que "*... chaque chaumière devient un atelier, le fer retentit sous les coups redoublés du marteau et les instruments de labourage, grossièrement façonnés, se changent en piques et en épées ...*"².

Les portraits des généraux vendéens du musée de Cholet, qui nous renseignent utilement sur leur armement, nous montrent que peu d'entre eux étaient armés de la fragile épée. Les représentations, dont la fidélité ne peut être mise en doute, n'attribuent cette arme qu'au seul généralissime d'Elbée, alors que tous les autres chefs vendéens portent des sabres d'origines diverses.

Joseph-Louis-Marie Gigost d'Elbée, fils de Maurice d'Elbée maréchal de camp du roi de Pologne, servit comme lieutenant de grenadiers de la garde du roi de Pologne, avant de revenir en France comme sous-lieutenant au

1 *Le chevalier de Sapinaud*, par le comte de La Boutelière, page 25.

2 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de chalonne, Tome 1, page 22.

régiment de Dauphin-Cavalerie ; il démissionne en 1783 et rejoint l'armée des Princes à Coblenz au début de la révolution. Il revient en France en 1792 et se joint par la suite au soulèvement vendéen. Il ne reprend apparemment pas le sabre de cavalerie à sa nomination au grade de généralissime, mais la fine épée (qui paraît bien ouvragée sur le portrait peint par Girodet). Était-ce parce que cette arme de cour rappelait son service auprès d'un monarque ou bien pour souligner son titre de commandant en chef de l'Armée Catholique et royale? Ce pouvait également être une glorieuse arme de famille que le général vendéen voulait faire participer à cette épopée militaire inattendue.

Pourtant, une gravure réalisée à Noirmoutiers par un officier républicain, peu avant l'exécution de d'Elbée, le montre avec un sabre de cavalerie légère (pour ce qui concerne la forme de la poignée). D'Elbée était alors blessé et incapable de combattre et fut d'ailleurs fusillé assis dans un fauteuil ; aussi, ce sabre a bien pu être ajouté par le dessinateur au général vendéen, afin de compléter le portrait (qui ne montre aucune blessure) et lui communiquer une allure plus guerrière.

Peu utilisée par les combattants vendéens, l'épée figure néanmoins sur un des principaux emblèmes de l'armée rebelle. En effet, le guidon général de la Grande Armée Catholique et Royale de la Vendée, qui apparaît à la tête des troupes en juin 1793, est frappé aux armes de France avec épée et croix en sautoir. Il est vrai que l'épée, dans le langage de l'époque, représentait l'état militaire et que le titre de Grande Armée Catholique et Royale ne pouvait qu'être symbolisé par les 3 armes parlantes que sont, en héraldique, l'épée, la croix et les fleurs de lys.

Les sabres

Les sabres arment la totalité des unités composant les armées de l'époque. Ils équiperont aussi bien les officiers et les hommes de troupe de la cavalerie, que ceux de l'infanterie et de l'artillerie (la marine n'échappe pas à la règle mais les siens sont de conception nettement différente). Les modèles, adaptés à chacune de ces troupes, sont très variés : longs et droits pour la cavalerie lourde, courbés et larges pour la cavalerie légère, courts pour l'infanterie et l'artillerie. Leurs caractéristiques très particulières les rendent aisément reconnaissables. Plus lourdes que les épées, ces armes sont destinées à frapper de taille et d'estoc.

Les sabres étaient très répandus et la population civile semblait être dépositaire d'un assez grand nombre de ce type d'armes. Comme elle le fit pour les fusils, la Convention ordonna la remise dans les dépôts nationaux de tous les sabres de lame de 30 pouces et plus, détenus par tous les citoyens *"qui n'en font aucun service, afin d'équiper les régiments de cavalerie des 9 grandes armées de la Nation "* (la fabrication des sabres de

cavalerie ne suffisait alors pas aux besoins des troupes à cheval). Ce décret, daté du 16 ventôse An II, soit le 6 mars 1794, est significatif de l'armement détenu par les particuliers ; encore ne visait-il que les sabres de bonne dimension, 0,80 m environ de longueur minimale de lame. Celles qui n'atteignaient pas cette longueur restaient la propriété des particuliers ¹.

Les modèles de sabres en usage à l'époque des guerres de Vendée étaient assez nombreux ; ils relevaient du système improprement dénommé 1790, qui en fait, désignait la plupart des armes en service au début de la Révolution ².

Les modèles spécifiques étaient les sabres :

de cavalerie de dragons de carabiniers de gendarmerie	à lame droite de 0,975m de longueur (0,88m pour le modèle de gendarmerie) avec monture de laiton ou de bronze ; fourreau de cuir avec garnitures en laiton.
de chasseur à cheval	à lame courbe de 0,92m de longueur, avec monture en laiton et fourreau de cuir avec garnitures en laiton.
de hussards	à lame courbe de 0,812m de longueur, avec monture en laiton et fourreau de cuir avec garnitures en laiton.
d'artillerie à cheval	à lame courbe de 0,596m de longueur, avec monture en laiton et fourreau de cuir avec chape et long bout en fer.
d'artillerie à pied	à lame droite de 0,487m de longueur, avec monture en laiton et fourreau de cuir avec garnitures en laiton.
de grenadiers	à lame courbe de 0,596m de longueur, avec monture en laiton et fourreau de cuir avec garnitures en laiton. Ce dernier sabre est appelé "Briquet".

1 1 pouce = 1/12 de pied, soit environ 2,75 cm. Les lames de 30 pouces atteignaient donc une longueur d'environ 82,5 cm.

2 *Monographies de l'arme blanche et de l'arme à feu*, par M. Bottet.

Les ornements des branches de monture des sabres de cavalerie lourde sont variés ; on y distingue la fleur de lys, pour les modèles qui n'avaient pas été limés, une grenade ou des attributs révolutionnaires.

Quelques uns des sabres détenus par les particuliers pouvaient être de modèle plus ancien et provenir de transmission familiale remontant à une ou plusieurs générations.

Les historiens des guerres de Vendée font très peu état de sabres dans l'armement des insurgés royalistes. Malgré tout, les chefs en sont naturellement équipés ainsi que les cavaliers. Les descriptions de l'armement des simples soldats ne le mentionnent pas et pourtant les paysans en furent armés. La grande quantité d'armes de toutes sortes récupérées dans les villes conquises, ainsi que celles qui étaient abandonnées par les républicains soucieux de fuir au plus vite les champs de bataille, permettent aux royalistes de s'armer complètement. Les gravures et tableaux montrent les soldats vendéens porteurs du sabre d'infanterie, et les généraux Blancs qui constituèrent des unités d'élite au sein de leurs armées s'attachèrent très vraisemblablement à doter ces unités de l'armement complet qui faisait le vrai militaire. Certains soldats des plus vaillantes paroisses se paraient d'ailleurs du titre de "grenadiers", ce qui devait vraisemblablement les inciter à se parer du sabre briquet à dragonne rouge, qui était l'attribut distinctif de cette élite régimentaire. A moins que, dans ce cas particulier, une certaine logique ait prévalu en faveur d'une dragonne de couleur blanche, pour rappeler la couleur monarchique et se démarquer distinctivement de celle attribuée traditionnellement aux grenadiers de l'armée nationale. Certains documents iconographiques montrent des soldats vendéens dont le sabre briquet est parfois orné d'une dragonne de couleur blanche.

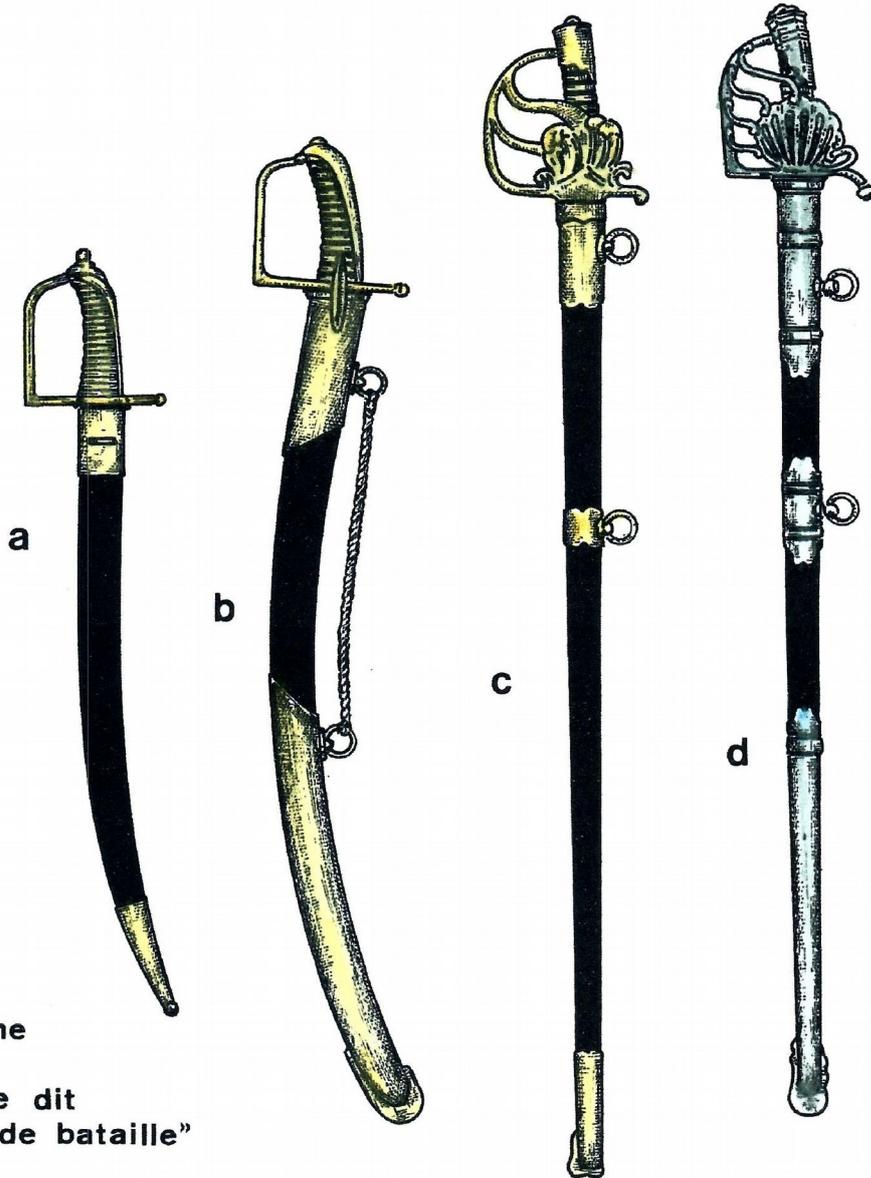
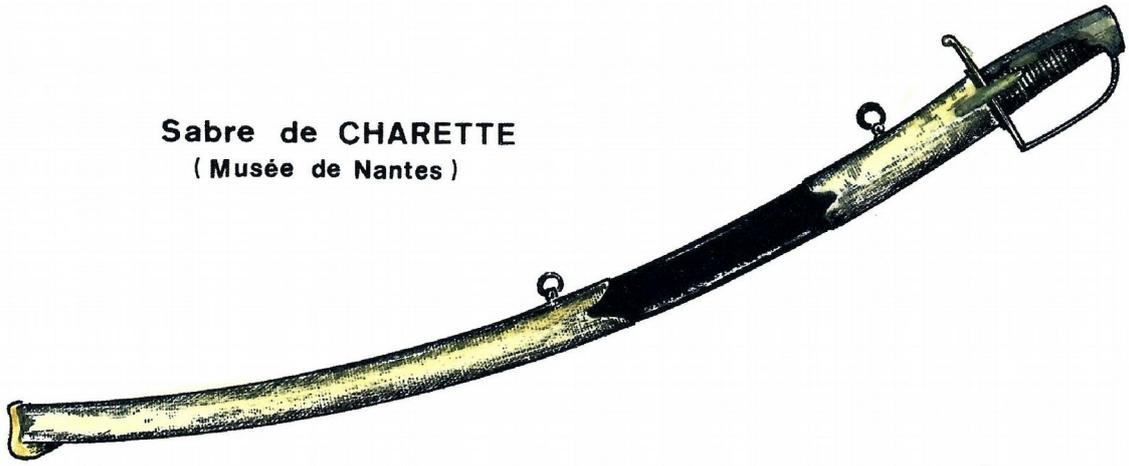
Les sabres font très tôt leur apparition dans l'armement des rebelles vendéens. Guérin, futur commandant royaliste "*... rapporta de La Chauvière (domicile d'un patriote), deux fusils, deux sabres et trois pistolets ...*"¹. Cathelineau prend la tête d'une petite bande de paysans ; il "*... s'est armé d'un sabre. Il a suspendu des pistolets à sa ceinture ...*"².

A Chemillé, Jean Brunet, de Coron, n'est armé que d'un couteau qu'il plonge dans le ventre du cheval d'un cavalier républicain qui fond sur lui le sabre levé ; il désarçonne ainsi ce cavalier, le tue et s'empare de ses armes.

1 *Histoire des guerres de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 406.

2 *Histoire des guerres de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 439.

Sabre de CHARETTE
(Musée de Nantes)



Sabres 1790

- a - d'infanterie
- b - de hussard
- c - de gendarme
- d - de cavalerie dit
"de bataille"



Commentaire de la planche 23

Sabre du général Charette, musée Dobrée à Nantes

Ce sabre de cavalerie avec poignée de fer et fourreau de cuir noir garni de cuivre a appartenu au général vendéen. La lame mesure 0,96 m de longueur, et sa largeur est de 3,7 cm.

Les renseignements donnés pour cette arme sont les suivants :

Ce sabre, qui a appartenu au général Charette, a été donné par M. Le Bouvier des Mortiers, auteur d'une "Vie de Charette", à M. Louis de Fresneau, ancien émigré et colonel de la Garde Nationale à Nantes en 1814, et par ce dernier, à M. Morillon secrétaire de la Garde Nationale et bibliothécaire-adjoint de la ville de Nantes.

a , b, c, d : Sabres réglementaires, d'après : "monographie de l'arme blanche et de l'arme à feu", par Maurice Bottet.

Il existait nombre de variantes plus ou moins réglementaires. Diverses lames pouvaient également être remontées sur des poignées réalisées hors manufactures militaires par des "fourbisseurs" locaux. Ces assemblages hors normes étaient fréquents à l'époque.



Les premiers succès permettent ainsi aux paysans de s'équiper rapidement. Le 18 avril 1793, dans la lande des Pagannes, entre Nuillé et Cholet, les républicains vaincus laissent sur le terrain 2 000 hommes tant tués que blessés avec de nombreux fusils, des sabres, des effets d'équipement et plusieurs canons ¹. La prise de Thouars le 5 mai 1793, procure aux royalistes, outre 4 000 fusils et 6 000 paires de pistolets, 2 000 sabres (de cavalerie et d'infanterie selon toute vraisemblance). Et il en va ainsi pour toutes les autres villes importantes qui tombent entre les mains des vendéens.

Les armées royalistes s'organisent en divers corps dont des cavaliers portant *"... pistolets à la ceinture et des sabres attachés avec des ficelles ..."* ². C'est dans les mains des cavaliers que les relations historiques situent l'emploi de cette arme lors des actions particulières. Entre autres, Jacques Vandangeon, d'Izernay, dit "le sabreur", *"... gagne son surnom à la conquête de la "Marie-Jeanne" lors de la reprise de cette pièce à Fontenay. Il sabra de sa main trente Bleus qui défendaient ce canon célèbre ..."* ³.

Les femmes engagées comme cavalières (malgré l'interdiction des généraux royalistes) ne le cèdent en rien aux hommes. Renée Bordereau, connue sous le nom de Langevin, jure de venger son père tué par les républicains. Elle s'exerce au tir et sert dans l'armée de Lescure. *" A cheval, les rênes dans la bouche, tenant son sabre d'une main, de l'autre son pistolet, elle fonçait au cœur de la bataille. Au Pont Barré, le 9 septembre 1793, elle aurait tué de sa main, à coups de sabre, vingt et un Bleus. Rencontrant son oncle à la tête d'une compagnie républicaine, elle lui aurait coupé le cou ..."* ⁴ (cf planche 24).

M^{elle} Regrenil servait à l'armée du Centre. ayant tué un hussard, elle s'empare de son cheval et sert dans la cavalerie où elle est appelée "La Hussarde".

La jeune Lebrun, âgée de 16 ans, combattait avec son frère dans la cavalerie de Charette, et *"... croisait le fer avec les hussards républicains ..."* ⁵.

Il va sans dire que le sabre était également utilisé par les cavaliers de la Légion Germanique et autres unités étrangères ralliées à l'insurrection. Ces escadrons organisés militairement au sein de l'armée vendéenne, étaient restés fidèles à l'armement de base de la cavalerie.

Ce type d'arme est courant pour les officiers de toute origine de l'armée vendéenne. Les nobles quant à eux, et plus particulièrement ceux

1 *Histoire des guerres de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 640.

2 *Histoire des guerres de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 706.

3 *Histoire de la Vendée Militaire* par J. Créteineau-Joly, Tome 1, page 302.

4 *Les Vendéennes*, par E. Gabory, pages 33 et 34.

5 *Les Vendéennes*, par E. Gabory, page 58.

qui avaient servi dans les régiments du roi, étaient familiarisés avec le maniement du sabre. Il est à noter que le sabre ne constituait pas, à lui seul, la panoplie militaire des officiers ; il était très souvent accompagné d'armes à feu. L'adjutant-général Thouron précise au Comité de Salut Public qu "*... un caporal du 12^e bataillon du Bec d'Ambez ayant avec lui 6 hommes du camp de La Châtaigneraie a attaqué vingt-cinq brigands, les a mis en déroute et leur a tué quatre hommes parmi lesquels un chef armé d'une carabine, une paire de pistolets et un sabre ...*"¹.

Les sabres attachés avec des ficelles aux flancs des cavaliers royalistes ne contribuaient pas forcément à en faire de bons soldats. Talmont, général de la cavalerie vendéenne participant à la Virée de Galerne, commandait lors de son entrée à Mayenne, une troupe d'environ 1 500 hommes, parmi lesquels "*500 sur qui on pouvait compter ... 300 ne manquaient pas de résolution, mais d'instruction et d'habitude. 200 seulement passaient pour de bons sabreurs. Quand les Bleus étaient entamés, ils couraient dessus à bride abattue et les tuaient comme des mouches ...*"².

Ce faible pourcentage de bons cavaliers enlevait toute l'efficacité attendue de cette arme dans l'organisation de l'armée royaliste.

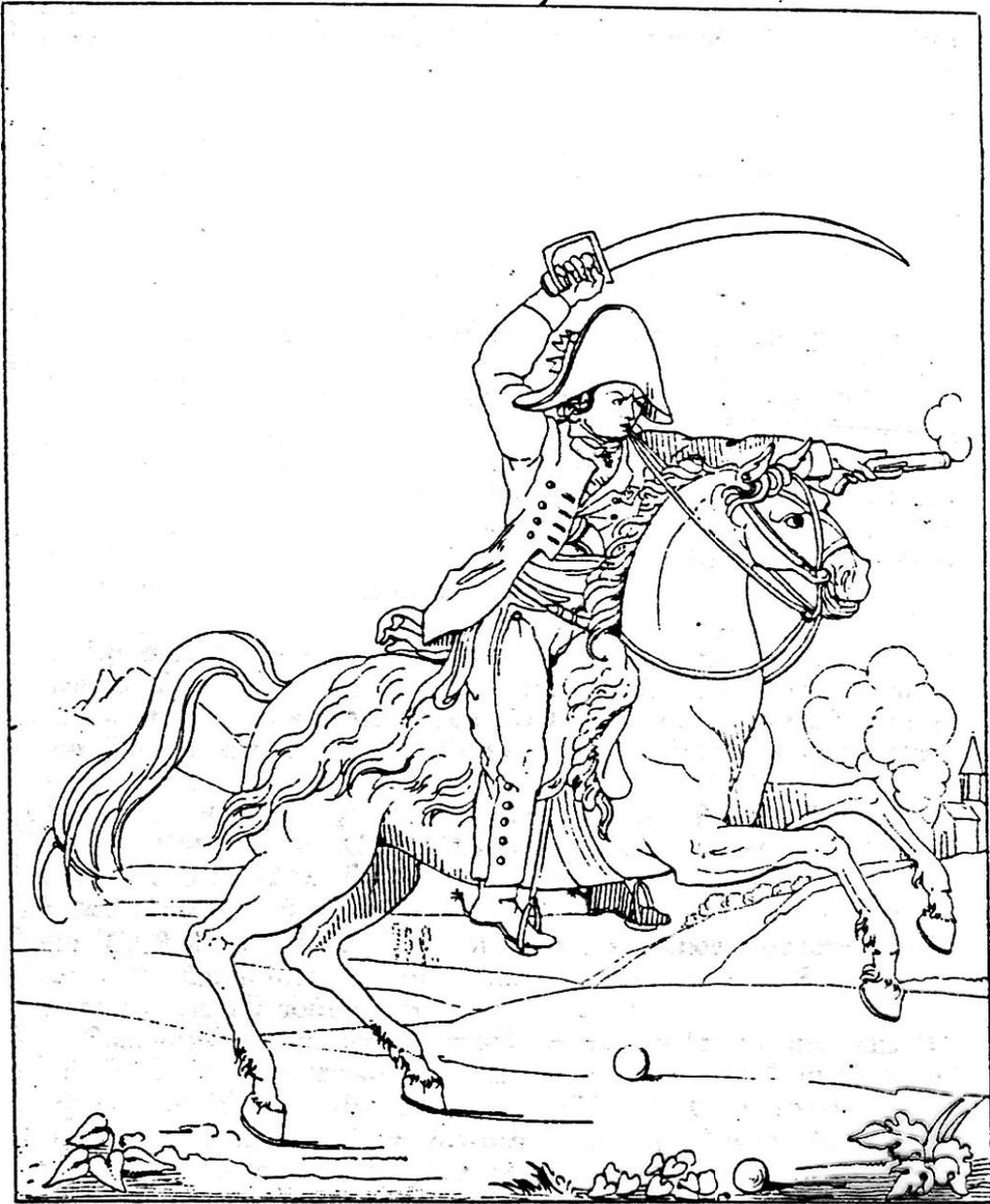
Après son anéantissement au retour de la Virée de Galerne, l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou renaît de ses cendres. Le Conseil Militaire de l'Armée Catholique et Royale réorganise l'armée de son pays par un règlement établi en juin 1794. Le Titre XI de ce règlement, traitant de la cavalerie, attribue, par son article 2, une escouade de 12 dragons à chaque division. L'article 8 concerne le corps de cavalerie proprement dit réglé en huit escouades de 12 hommes.

Le peloton de dragons accompagnait d'ailleurs Stofflet lors de son entrevue avec les Représentants de la Convention à Vihiers (2 février 1795). On ne sait si ces dragons avaient les sabres traditionnels de cette arme ou s'ils étaient à la convenance de leurs propriétaires ; on peut néanmoins supposer que le règlement militaire en avait fixé le type en fonction de la catégorie de cavaliers. Le corps de cavalerie de l'armée vendéenne, étant plus généralisé, devait probablement être armé du sabre de cavalerie légère, plus maniable pour des cavaliers, dans l'ensemble, peu expérimentés.

1 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 4, page 152.

2 *La Vendée en 1793*, François Grille, Tome 3, page 36.

Frontispice.



J. M. Sayer

RENÉE BORDEREAU DITE LANGEVIN,

Cavalier Vendéen,

Mie à Soulaire près d'Angers, en Juin 1770.

Planche 24

Charette avait une unité de cavalerie attachée à sa personne. Cette unité fut singulièrement renforcée à l'occasion de l'entrevue de La Jaunaye (avec les représentants de la République) , où des témoins le virent arriver avec une escorte de 200 à 300 hommes de cavalerie. Leur récit ne s'étend pas à la description de leur armement.

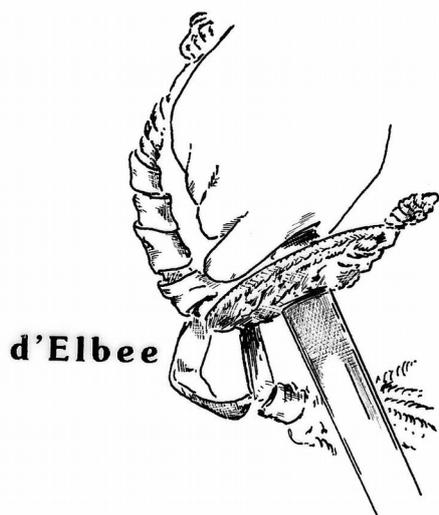
Comme tout le reste de l'armement des vendéens, les sabres s'abîmèrent très vite au cours des nombreux combats ; d'autres furent récupérés par les républicains à l'issue des engagements qui devenaient défavorables aux royalistes. Les dépôts d'armes et arsenaux furent découverts et les ateliers détruits, empêchant la remise en état des armes. La pénurie dut être complète dans le camp vendéen, puisque les sabres se trouvent inclus dans les livraisons d'armes demandées par Charette aux Anglais pendant la suspension d'armes de 1795. C'est ainsi que le général maraîchin reçut, le 10 août, une livraison importante qui fut chargée sur 80 chariots amenés là par les paysans vendéens. Cette livraison de munitions et d'armes anglaises comprenait, entre autres, "*... 12 000 fusils, 3 000 sabres, 2 pièces de campagne ... et quelques équipements de guerre ...*"¹

Mathurin-Louis Barion, marchand de Sainte-Gemme-la-Plaine, près de Luçon, interrogé le 8 septembre au sujet des livraisons anglaises, précise que parmi les armes qu'il a pu observer, ces sabres sont à "*... lame droite, qui ne lui ont pas paru mauvais ...*"². On peut aisément en déduire que cet armement, vraisemblablement de cavalerie, n'était pas neuf, si l'on s'en tient à l'appréciation du prisonnier interrogé. De plus, ces sabres devaient, selon toute logique être du modèle anglais, donc différents de ceux fabriqués en France. En tout cas , nos musées régionaux n'exposent pas , en tant que reliques de l'armement vendéen, de ces sabres qui pourraient provenir des livraisons anglaises faites à Charette en 1795.

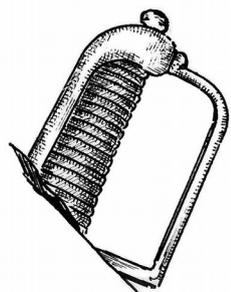
Les portraits des généraux de la Vendée, exposés dans le musée de Cholet, sont intéressants pour ce qui concerne leur armement et en particulier les sabres. Les peintres s'étant attachés les témoignages des proches de ces généraux, pour rendre leurs œuvres fidèles à la réalité, on ne peut que faire confiance à leur production. Il convient de préciser que quelques unes de ces armes prestigieuses sont encore précieusement conservées dans certaines collections familiales et ont sans doute servi de modèles (cf planche 25).

1 *La préparation de la guerre de Vendée 1789-1793*, par Ch. L. Chassin, Tome 2, page 162.

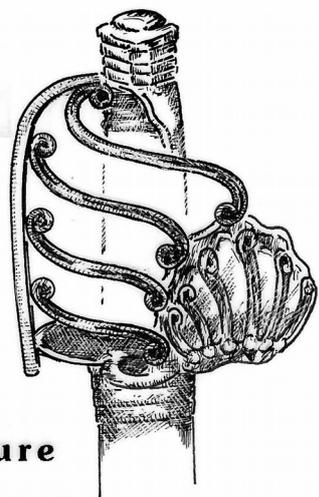
2 *La pacification de l'ouest 1794-1801*. par Ch. L. Chassin, Tome 2, page 61.



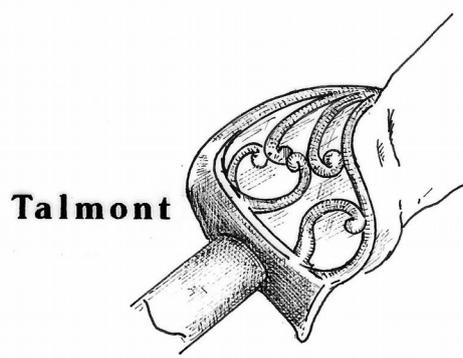
d'Elbee



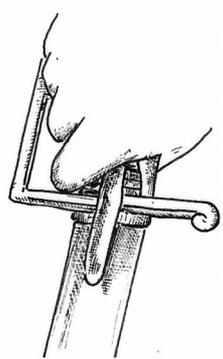
La Rochejaquelein



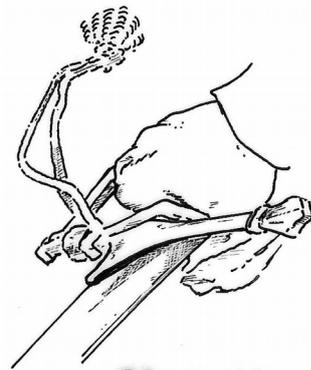
Lescure



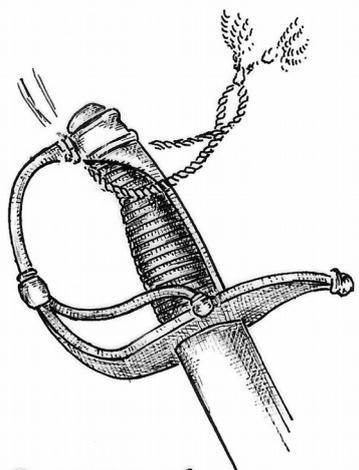
Talmont



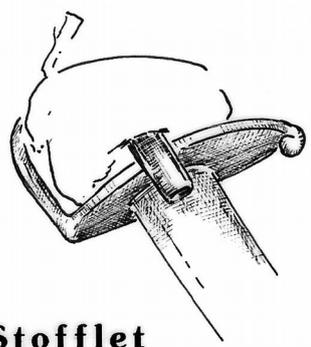
Cathelineau



Charette



Sapinaud



Stofflet

Jacques Cathelineau, premier généralissime de la Vendée, était voiturier-colporteur et sans antécédent militaire. Il est représenté avec un sabre du modèle de cavalerie légère (vraisemblablement de hussard).

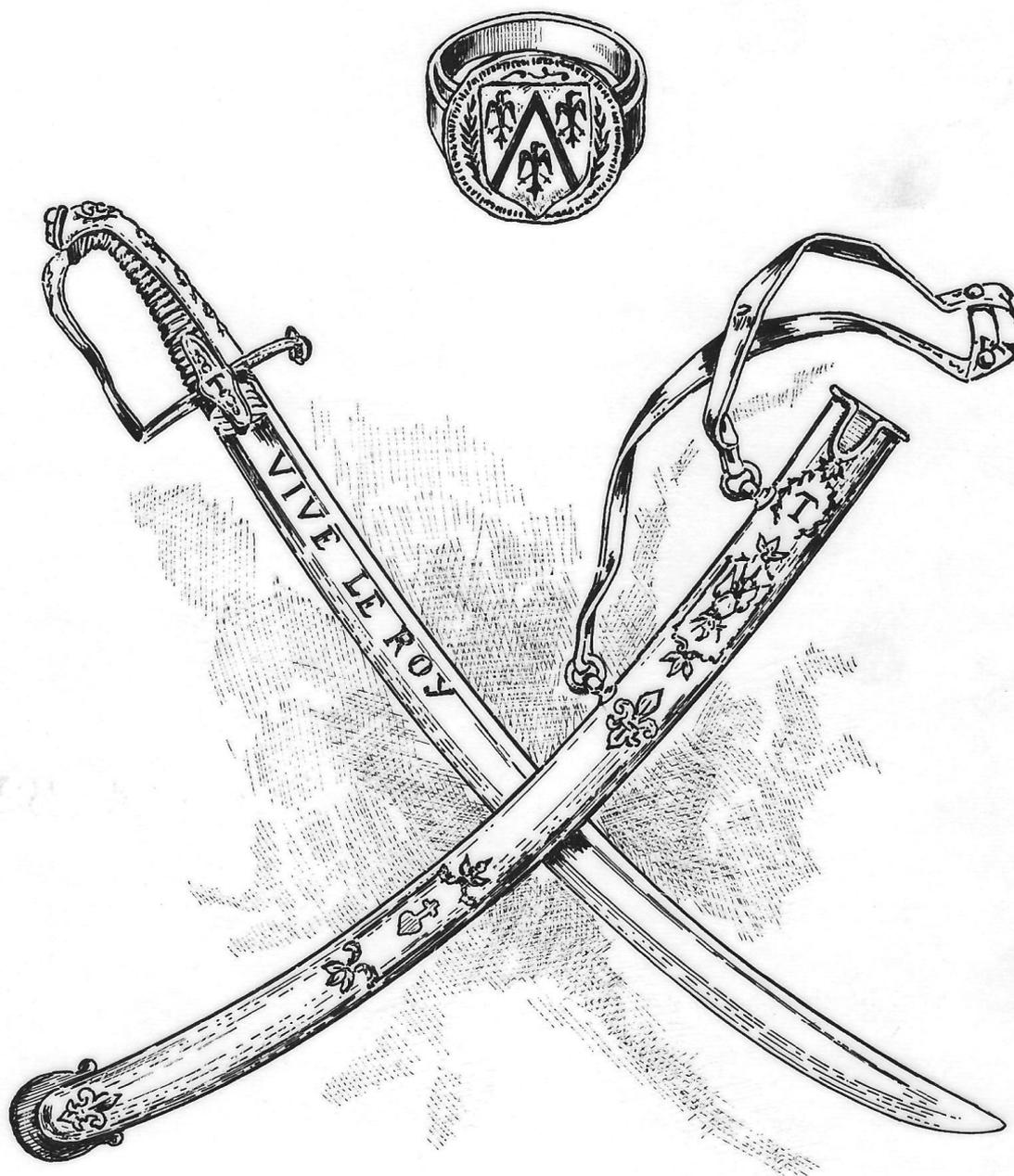
Louis-Marie de Salgues, marquis de Lescure, était capitaine au régiment Royal-Piémont au début de la Révolution. Il en a vraisemblablement conservé le sabre de bataille, droit et à garde caractéristique, qui figure à son côté sur le portrait peint par Robert Lefevre.

Charles-Melchior-Artus de Bonchamp, devient cadet noble à l'âge de 16 ans, dans le régiment d'aquitaine. Sous-lieutenant à 18 ans, il sert aux Indes sous Suffren, puis revient en France pour tenir garnison à Mézières où il devient capitaine. Le portrait de Girodet le montre enveloppé dans un lourd manteau qui ne laisse apercevoir que la partie inférieure du fourreau du sabre ; celui-ci est en cuir noir avec une longue partie inférieure métallique et courbe. C'est selon toute vraisemblance un sabre de cavalerie légère.

Henri du Vergier, marquis de La Rochejaquelein, était le fils d'un colonel du Royal-Pologne cavalerie. Il fait ses premières armes dans une formation de chasseurs et émigre en 1789. En novembre 1791, il se retrouve dans les rangs de la Grande Constitutionnelle du roi Louis XVI avec laquelle il défend les Tuileries, le 10 août 1792. De retour au pays, il prend la tête des paysans du Haut-Poitou. Le peintre Pierre Guérin le représente avec un sabre de hussard.

Antoine-Philippe de La Trémoille, prince de Talmont, émigre et sert comme aide de camp du comte d'Artois. De retour en Vendée, il se voit confier le commandement de la cavalerie de la Grande Armée Catholique et Royale. Il est armé, sur le portrait peint par Léon Cogniet, d'un sabre de bataille de cavalerie.

Un autre sabre, mais de hussard celui-là, est attribué au prince de Talmont (cf planche 26). Cette arme est richement exécutée et décorée . On y voit notamment, le lys royal, le sacré-cœur vendéen et un "T" qui pourrait être la marque de "Talmont ou "La Trémoille". Ce sabre qui paraît très tranchant (comme tous les sabres de hussards), confirmerait, davantage que le précédent, le fait d'armes qui est rapporté sur le jeune prince. Celui-ci, grand et doué d'une force surprenante, aurait au cours d'un combat à cheval, partagé en deux la tête d'un hussard républicain qui l'aurait provoqué ! Les historiens rapportent que Talmont, goutteux à 28 ans et usé par ses mœurs désordonnées, était imbu de sa naissance et d'intelligence médiocre ; mais sa bravoure éclipsait ses erreurs de jugement militaire. Le commandement de la cavalerie de la Grande Armée Catholique et Royale lui fut pourtant retiré vers la fin de 1793.



Le dessin de Ce superbe sabre illustre l'ouvrage de Créteineau-Joly : "Histoire de la Vendée Militaire", Tome 1, p 464. La légende qui l'accompagne est la suivante : *"Ce sabre fabriqué en 1790, à l'usage des officiers supérieurs de cavalerie, mesure un mètre. Il appartient à M. le duc de La Trémoille, qui l'a acheté à Laval, et qui pense que cette arme, arrachée à quelque cavalier républicain, a servi ensuite au prince de Talmont, son grand-oncle"*.

En haut : anneau aux armes de La Trémoille, que le prince de Talmont portait quand il fut capturé.

Planche 26

François-Athanase Charette de La Contrie était le fils d'un capitaine du régiment de Brissac-Infanterie. Il se tourne vers la marine et sert à 16 ans comme aspirant-garde. Au début de la Révolution, Charette émigre à Coblenz, puis se trouve aux Tuileries le 10 août 1792, avec Lescure et La Rochejaquelein. Son portrait, de la main de Paulin Guérin, le montre armé d'un caractéristique sabre de hussard à lame dissymétrique. Le fourreau entièrement métallique est richement orné et cadre bien avec le costume et le tempérament du chef vendéen.

Un autre sabre de hussard, plus classique, lui a appartenu. Cette arme fait partie des collections du musée municipal de Nantes (cf planche 23). Parmi les sabres de Charette, il convient également d'évoquer l'arme que le général du Bas-Poitou reçut en octobre 1795, des mains de Grignon officier de Monsieur comte d'Artois, et que ce prince lui adressait avec le brevet de généralissime des armées royales. Ce magnifique sabre portait, gravée sur la lame, la devise suivante : *"Je ne cède jamais"*¹.

Capturé quelques mois après par le général Travot, Charette se serait adressé à son vainqueur : *"... Êtes vous Travot ? Sur sa réponse affirmative, il lui dit : J'ai reçu d'Angleterre une superbe épée ; elle est en nacre enrichie de dorures. Je l'ai envoyée à Paris pour y faire monter un fourreau d'argent. Si je ne craignais pas de compromettre la personne à qui je l'ai envoyée, je vous ferais présent. Comme mon vainqueur, vous êtes digne de la porter ..."*². Notons ici que l'arme indiquée est une épée et non un sabre et pourtant toutes les autres narrations indiquent qu'il s'agit bien de cette dernière arme.

L'abbé Deniau apporte la contradiction et cite : *"... Lebouvier-Desmortiers (l. c. II. 463) s'inscrit en faux contre cette assertion. C'eut été lâcheté dit-il, de la part de Charette, de donner à l'ennemi une arme qu'il n'avait reçue que pour le combattre. Il ne l'avait pas du reste en sa possession. Quelques jours auparavant, il avait confié ce sabre à son ami de Richecotte, pour le faire raccommoquer ..."*³. Ce sentiment prêté à Charette est peut-être vrai ; l'arme lui avait été donnée par le frère du roi guillotiné, ce qui à ses yeux lui conférait une haute valeur (bien que le chevalier ait fait remarquer, dans un mouvement d'intense colère, que la remise de cette arme signifiait pour lui aller à la mort). Mais ce qui surprend, c'est que la proposition de remise de ce sabre au général Travot est officiellement répandue dans le camp républicain, et le fait que la connaissance et la description de cette arme leur soit connue dès la capture de Charette est assez troublant :

"... Hédouville, chef d'État-Major, qui ne voulait rien refuser à l'heureux vainqueur (Travot) écrivait, le 8 germinal au général de division Clarke, chef

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 5, page 462.

2 *Revue du Bas-Poitou, année 1910, la prise de Charette*, par M. A. de Goué, page 351.

3 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 5, pages 598-599.

*du cabinet militaire près du Directoire Exécutif ... Je vous annonce mon cher général que le fameux Charette a dit au général Travot qu'il avait envoyé à Paris un très beau sabre dont l'Angleterre lui a fait cadeau et dont la poignée est en or macif, afin d'y faire mettre un fourreau d'argent ... Sur la lame est cette inscription : donnée à Charette par l'Angleterre ..."*¹.

A part l'inscription portée sur la lame, la description concorde assez bien avec ce que Charette aurait pu dire à son vainqueur. Quoi qu'il en soit, ce superbe sabre n'a plus fait parler de lui depuis. L'abbé Deniau en donne une explication dans la suite de son récit : "... Après la mort de Charette sa famille consentit à le laisser entre les mains de M. de Richecotte, qui fut guillotiné plus tard à Paris ; de sorte qu'on ignore entre quelles mains le sabre de Charette est passé ! ..." ². Cette annotation figure dans la seconde édition, publiée en 1878, de l'œuvre de cet historien.

Les piques

La pique est une des plus anciennes armes d'hast. On la retrouve armant le fantassin jusqu'au début du XVIII^e siècle (guerre de succession d'Espagne). Seule la légion des volontaires du maréchal de Saxe conservera la pique, d'un modèle particulier, et fort long puisqu'elle mesurera environ 4,75 m.

Cette arme semble avoir longtemps gardé la faveur des hommes désireux de se défendre à distance rapprochée, notamment pour les paysans ou autres gens du peuple pour qui les armes à feu étaient, soit interdites, soit trop chères pour s'en équiper. Il faut tenir compte que la pique, l'épieu ou autres armes de ce genre étaient cédées aux paysans par leurs seigneurs pour les battues aux loups et aux sangliers. Dans le même temps ces armes étant des plus faciles à réaliser, ces mêmes paysans s'en équipèrent pour la défense de leurs troupeaux et éventuellement la leur.

Cet attrait naturel pour une des plus anciennes armes créées par l'homme se remarque à l'époque des guerres de Vendée, tant du côté royaliste que de celui des républicains, même au moment où les possibilités de s'équiper en fusils de guerre ne posaient plus véritablement de problèmes.

La pique est signalée dès le tout début du soulèvement vendéen. Déjà, lors des premiers affrontements qui avaient préparé la grande révolte de 1793, les paysans s'étaient emparés de cette arme pour manifester leur mécontentement. A Saint-Aubin-de Baubigné, le 31 janvier 1791, "... des bandes de paysans armés de piques se répandirent dans les campagnes et les paroisses voisines ..." ³. Même chose à Maulévrier (non loin de là), en juillet

1 *Revue du Bas-Poitou, année 1910, la prise de Charette*, par M. A. de Goué, page 352.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 5, page 599.

3 *La guerre de Vendée*, par Gérard Walter, page 8.

1792 ; les paysans armés de piques, de faux et de fourches, s'opposent à l'enlèvement des canons offerts par Richelieu et qui décorent la cour du château. Cette action déterminera Stofflet à préparer la guerre qu'il pressent inéluctable. Les piques font également partie de l'armement de la première bataille de la Vendée royaliste, à Bressuire, le 21 août de la même année.

Bien que les premières piques "Nationales" aient été mises en fabrication dès août 1792, il serait faux de les voir figurer dans les mains des révoltés de mars 1793. D'ailleurs, pour pourvoir à l'armement des paysans royalistes chaque jour de plus en plus nombreux, il fallait faire très vite et ajouter d'autres piques ou épieux à ceux qui existaient déjà. M. de Bonchamp (Tome 1, page 89) écrit que dans les premiers jours du soulèvement "*... chaque chaumière devient un atelier, le fer retentit sous les coups redoublés du marteau et les instruments du labourage, grossièrement façonnés se changent en piques et en épées ...*"¹.

Quelques fers de toutes formes, attribués à cette époque de notre histoire composent les collections des musées régionaux. Ils sont toutefois peu nombreux car, comme cela a déjà été dit, il était d'usage, dans les campagnes, de refaire façonner les divers instruments et outils au gré des besoins et de faire ainsi l'économie du prix du matériau (les livres de comptes des forgerons ruraux font très souvent apparaître, en face du nom du client, l'indication du travail réalisé avec "son fer" ou "mon" fer).

Il est assez curieux de lire dans l'œuvre d'un historien étranger (contemporain aux événements), que contrairement aux idées reçues sur l'armement des vendéens, la pique était portée par la grande majorité des paysans. Le passage qui s'y rapporte est ainsi libellé : "*... Il est bon d'observer ici que les quatre cinquièmes des Royalistes n'étoient encore armés que de piques et de bâtons ..*"². Proportion énorme ; pourtant le même auteur confirme peu après la prépondérance de cette arme dans les rangs des vendéens quand il note que "*... effectivement, la pluie ayant rendu presque nul l'effet du canon et de la mousquetterie ennemie, les piques qui formoient la majeure partie des armes des royalistes eurent tout le succès qu'on pouvoit désirer ...*"³.

La pique est une arme facile à confectionner et d'un faible coût ; mais cela n'explique pas pourquoi elle figure d'une manière si avantageuse dans l'armement des royalistes et ce, alors que les nombreuses prises permettront bientôt à tous les vendéens de se doter de meilleures armes dont les fusils de munition. Les raisons en sont diverses.

1 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalon, Tome 1, page 22.

2 *Guerre de la Vendée, campagne de 1793*, par W. Spilbury, pages 16 et 17.

3 *Guerre de la Vendée, campagne de 1793*, par W. Spilbury, pages 18.

- Avantages dans le combat rapproché, sa longueur étant supérieure à celle du fusil et de sa baïonnette ;

- Fiabilité par rapport au même fusil dont la mise à feu était aléatoire, surtout par temps de pluie. Et puis cette réflexion de bon sens paysan faite par un prisonnier vendéen des Échaubrognes, au Commissaire du district qui l'interrogeait : "*... Il s'était armé d'une pique comme les autres, parce qu'un fusil ratait et qu'une pique ne ratait pas ...*"¹ ;

- Méconnaissance complète du maniement du fusil, et peut-être mauvais vouloir de la part des paysans. Les chefs royalistes retiendront pourtant quelques prisonniers républicains pour l'instruction de leurs soldats.

Et toutes sortes d'autres raisons qui feront que, longtemps après, l'armée vendéenne présentera un nombre important de piques dans la composition de l'armement de ses divisions. En effet, le règlement militaire de la Grande Armée, établi à Trémentines le 28 juin 1794, fait apparaître que plus d'un an après l'entrée en guerre, l'armement des vendéens se compose pour un tiers de fusil de chasse et le reste de piques et de bâtons ; soit pour l'ensemble des 8 divisions, un nombre de 8 900 hommes attachés à cette dernière catégorie d'armes.

Cette proportion est plus faible en 1795, mais encore relativement importante. Trottouin envoyé le 27 février pour discuter des préliminaires de paix avec les représentants de la République, fera connaître que, parmi l'effectif commandé par Stofflet, la moitié était armée de fusils de munitions, le quart de fusils de chasse et le reste de piques et de bâtons.

Pourtant les chefs royalistes, soucieux d'organiser militairement leurs troupes et de développer leur puissance de feu, s'étaient efforcés de réduire l'emploi des piques. Une convocation du Conseil de guerre de la Grande Armée, datée du 8 août 1793 (prise parmi d'autres documents du même type) portait en N.B. la précision manuscrite suivante : "*... On ne demande absolument que les gens de bonne volonté, point de piques, le moins que l'on pourra ...*"² (cf page 97). Mais ces recommandations sont sans effet ; les menaces mêmes n'arrivent pas à forcer les paysans à adopter le fusil. L'abbé Deniau rapporte le découragement des Comités royalistes devant l'attitude de leurs soldats. Mercier du Rocher, dans son rapport du 27 juin 1793 fait savoir à ses supérieurs que : "*... les chefs royalistes ordonnent aux habitants de Montournais en état de porter les armes, de se rendre à Bressuire, le 27 au soir, sous peine pour ceux qui laisseront leurs fusils et prendront des piques, d'être désarmés et punis de prison. Le Conseil Provisoire de Montournais*

1 *La guerre de Vendée*, par Gérard Walter, page 8.

2 *Le chevalier de Sapinaud et les chefs vendéens du Centre*, par le comte de La Boutelière, page 121.

déclare que malgré sa bonne volonté pour faire obéir les habitants, il les voit dans l'endurcissement, et que ceux qui sont plus décidés, détournent ceux qui hésitent ; en conséquence il donne sa démission" (Coll. Dugast-Matifeux -juin 1793-) cité par Chassin ¹.

Ce refus de militarisation se rencontre également dans le camp républicain lors de l'instruction des Bas-Poitevins incorporés dans leur armée. Ch. L. Chassin produit une correspondance républicaine faisant ressortir les mêmes griefs.

" Le commandant Laforest à Boulard (général de Brigade à l'armée des Côtes de La Rochelle).

"Je vous envoie citoyen l'état de ma garnison ... Il est également impossible que les compagnies de Luçon, de Talmont et surtout de Parthenay fassent le service. Ils ne connaissent pas leur droite de leur gauche ; la plupart ne sont pas armés. Ce sont des brutes à qui il faut toujours répéter les mêmes choses et qui ne font rien de ce qu'on leur dit ..." ².

Ce jugement tranchant est vraisemblablement provoqué par une attitude volontairement négative des recrues issue du territoire en guerre ; du moins il faut l'espérer. Les brigands de la Vendée, catholiques et royalistes motivés, ont toujours suivi les chefs (nobles et capitaines de paroisses) qu'ils s'étaient donnés, sans montrer autant d'incompréhension à leurs ordres. Il faut quand même reconnaître, que la méconnaissance qu'avaient les vendéens de l'époque pour leur droite et leur gauche, est un fait certain puisque la marquise de La Rochejaquelein la mentionne elle-aussi dans ses mémoires. Ainsi écrit-elle : *"... On ne disait jamais allez à droite, à gauche ; mais allez du côté de cette maison, du côté de cet arbre, ..." ³.*

Ce défaut n'était sans doute pas réservé aux seuls paysans poitevins ; on devait également le relever dans les autres parties du territoire national où les campagnes n'étaient pas davantage développées et les habitants moins arriérés.

Plus naturellement, et dans la première période du soulèvement, les femmes vendéennes s'arment elles-aussi de piques. Ces armes leur servent à capturer les républicains en déroute et les garder prisonniers. Le départ des hommes répondant aux convocations des Comités amenait ces femmes à constituer, pour la défense de leurs villages, une sorte de Garde Nationale du territoire vendéen. M^{me} de La Rochejaquelein évoque ces faits dans ses mémoires ; on peut lire sous sa plume : *"... Pendant que j'étais à Cholet, un incident rassembla une foule immense : il arriva une fille ... ; elle avait deux pistolets à la ceinture et le sabre à la main ; elle conduisait un espion qu'elle*

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 2, page 317.

2 *La Vendée patriote*, par Ch. L. Chassin, Tome 2, page 133.

3 *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein*, page 145.

*avait arrêté. Cette paysanne était suivie de deux autres armées de piques ... Elle était de la paroisse de Tout-le Monde, une des plus braves de la Vendée*¹ où, pendant que les hommes étaient à l'armée, les femmes faisaient la garde ..." ². Les historiens de la Vendée ne manquent pas de relever d'autres exemples de ce genre. Les piques composent également l'armement des Gardes Nationales locales envoyées pour stopper les premières bandes paysannes révoltées. Ces armes, contrairement à celles des paysans, sont de dotation gouvernementale et présentent une "normalisation" officielle qui sera développée ci-après. Ces piques constituaient un armement de remplacement car tous les hommes n'avaient pu être équipés de fusils de munition. Ainsi à Cholet, au début du soulèvement ; *"... Il n'y avait que 300 hommes y compris 150 volontaires du bataillon des Deux-Sèvres, arrivés depuis 8 jours, qui fussent armés de fusils de guerre. Le reste de la Garde Nationale n'avait, comme à Chemillé, que des fusils de chasse et des piques ..."*³.

La dotation en piques devient vite importante pour faire face au danger représenté par la rébellion paysanne. Le Comité de Salut Public, dans son arrêté du 8 mai 1793, prend les mesures suivantes : *"... La Garde Nationale des départements environnant les districts où les révoltés ont formé leurs rassemblements ... seront mis de suite en état de réquisition. Ceux qui auront des fusils seront formés de suite en bataillons. Soixante mille piques envoyées de Paris armeront ceux auxquels il ne pourra être fourni de fusils, lesquels seront employés à cerner les pays occupés par les révoltés et à former une deuxième ligne ..."*⁴. Ces soixante mille piques, envoyées de Paris, venaient s'ajouter à celles qui étaient en fabrication dans les départements voisins de la Vendée depuis la mise en application du décret des 1^{er} et 3 août 1792. Pourtant, ce type d'arme ne semblait pas recueillir l'adhésion de certains généraux républicains, parmi lesquels Santerre qui le fit savoir au ministre de la guerre : *"... Je ne saurai approuver la fabrication des piques, j'en regrette la dépense. J'en ai déjà soixante mille de faites qui ne serviront à rien ..."*⁵.

Beaucoup de ces armes tomberont aux mains des royalistes, car les Gardes Nationales, composées en majorité de pères de familles, peu motivés, et dont la durée du service était limitée, ne résisteront pas et se débanderont en abandonnant leurs armes sur le terrain.

Mais, revenons brièvement sur l'origine de ces "piques nationales" :

La patrie étant en danger, les ateliers nationaux sont sollicités par l'Assemblée Nationale afin d'équiper au plus vite les volontaires de la

1 Tout-le-Monde (près de Maulévrier) dépendait des Échaubroignes dont les habitants étaient appelés "Les grenadiers de la Vendée".

2 *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein*, page 262.

3 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 457.

4 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 2, page 6.

5 *La guerre de Vendée, Souvenirs de la comtesse de La Bouère*, page 217.

République appelés à la défense du territoire. Devant l'impossibilité de fournir un fusil à chacun des incorporés sous les drapeaux, le gouvernement ordonne la remise de tous les fusils de guerre détenus par les particuliers. Cette mesure ne pouvant suffire, l'Assemblée Nationale et la Commune de Paris décident, d'armer d'une pique tout citoyen ne pouvant être mobilisé avec un fusil. Le décret des 1^{er} et 3 août 1792, rendu sur le rapport de Carnot, enjoint "... à toute municipalité de faire fabriquer aux frais du Trésor Public, des piques de 8 à 10 pieds de long et d'en pourvoir tous les citoyens, hormis les vagabonds, les gens sans aveu ou notoirement connus pour leur incivisme ...". L'article IV de ce décret précisait qu'il serait fabriqué sans délai un certain nombre d'exemplaires de ces piques, afin d'en envoyer une pour modèle dans chacun des départements du royaume (le modèle présenté à l'Assemblée Nationale, et adopté par elle, étant versé dans ses archives). Ce décret qui ne fixait pas le nombre de piques à produire, prescrivait que leur fabrication totale devait être achevée un mois après la publication de la loi. Le modèle réceptionné dans chaque département fut donc reproduit sur le champ en un certain nombre d'exemplaires, afin de servir de modèles dans les différents ateliers désignés pour leur fabrication.

L'article IV du décret de fabrication précisait aussi que "... le fer ou la lance sera semblable à celle qui est proposée dans les écrits du maréchal de Saxe, et la hampe ne pourra avoir moins de huit pieds de longueur, ni plus de dix ...". Un dessin d'époque conservé à la Bibliothèque du musée de l'Armée permet, grâce à l'échelle qui y est portée d'en dégager les différentes dimensions. Ainsi, le fer a une longueur de 57,5 cm environ et 5,4 dans sa plus grande largeur ; la douille a un diamètre extérieur d'environ 4,6 cm. Une coupe du sabot de la pique permet d'indiquer que le diamètre du bois atteignait 4 cm. Ces dimensions ne correspondent donc pas à celles de la pique du maréchal de Saxe qui était sensée servir de modèle ; d'autre part, la forme du fer est nettement différente. Il est vrai que les exemplaires conservés dans les musées laissent apparaître quelques différences dans les dimensions de ces armes, vraisemblablement dues au grand nombre de fabricants œuvrant à partir de plusieurs modèles, ainsi qu'à l'urgence réclamée pour la réalisation. Certaines de ces piques comportent des attelles, prolongeant la douille et destinées à conforter la tenue du fer sur le manche en bois. Les douilles (et attelles suivant le cas) étaient fixées sur le bois à l'aide de rivets traversants.

L'article III dudit décret précisait que le fer et le bois de la pique devaient être marqués des lettres A. N. signifiant Armes Nationales (cf planche 27).

Le Carnet de La "Sabretache", année 1911, donnait quelques précisions complémentaires, dans un article consacré aux piques révolutionnaires destinées à l'armement de la Légion du Nord, du district de Saint-Claude

(Jura). Le cahier des charges imposé à la municipalité de Morez, chargée de fabriquer 1 600 de ces piques, indique que les hampes devaient être réalisées en "sapin femelle" de 18 lignes de diamètre dans le bas, et de huit pieds et demi de longueur. Ce sapin devait être " *ou fendu à la hache ou de jeunes plantons, parce que, s'il était refendu à la soie, il ne conserverait aucune solidité ...*".

La Vendée, comme tous les autres départements, reçut elle-aussi, le modèle et les instructions pour la fabrication de ces piques. Mais " *... les administrateurs de la Vendée par patriotisme même s'abstinrent de remettre aux communes plus que suspectes dans les trois quarts du territoire, l'exécution de ce décret. Ils mirent sept mois à faire fabriquer les 100 piques destinées à servir de modèles aux municipalités ...*" ¹. Il est vrai que plusieurs soulèvements, encore très localisés, s'étaient produits en Vendée, à la suite des persécutions religieuses et de l'installation des prêtres assermentés (mai 1791 à Saint-Christophe-du-Ligneron ; décembre de la même année pour le complot des 5 paroisses aux Épesses ; août 1792 à Moncoutant, à la limite des Deux-Sèvres et de la Vendée pour ne citer que les plus connues). " *... C'est seulement aux dates des 4 et 8 mars 1793 que l'on retrouve, dans les procès verbaux départementaux, l'acceptation et le règlement au prix de 8 livres 12 sous chacune de ces piques modèles présentées, la moitié par les armuriers de Fontenay Moine et Cochon, l'autre moitié par le serrurier de l'Hermenault Cougnon ...*" ².

Ces piques modèles, destinées à être reproduites en assez grand nombre d'exemplaires, ne virent sans doute pas de commencement d'exécution car, quelques jours plus tard commençaient les premiers affrontements de la Grande Guerre de la Vendée. Les forces armées républicaines allaient se charger de pourvoir très largement, et malgré elles, les paysans vendéens de ces piques nationales et de toutes les autres armes qui leur seront nécessaires pour constituer l'armement des Armées Catholiques et Royales de la Vendée Militaire.

1 *La préparation de la Guerre de Vendée*, par Ch. L. Chassin, Tome 2, page 476.

2 *La préparation de la Guerre de Vendée*, par Ch. L. Chassin, Tome 2, page 476.

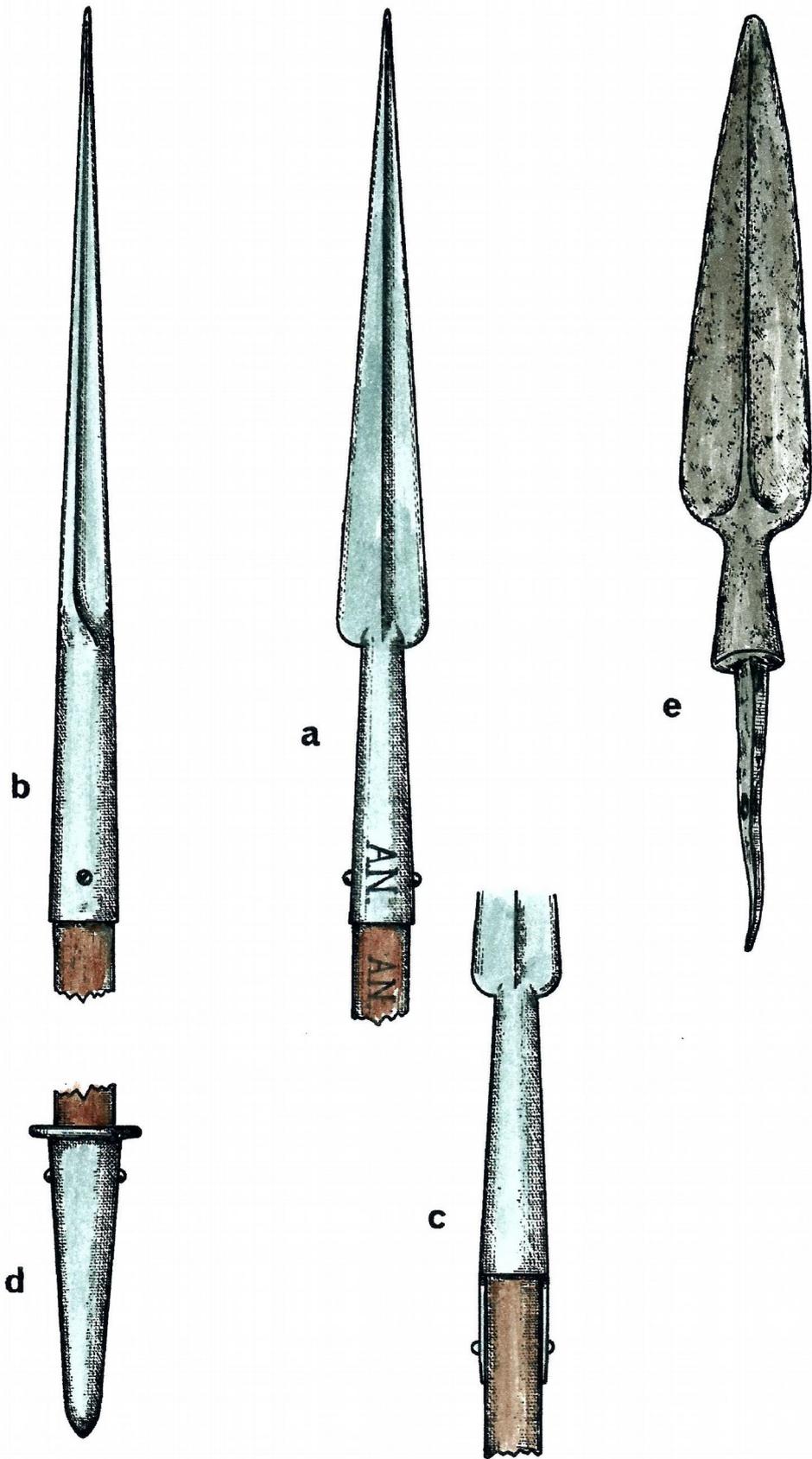


Planche 27



Commentaire de la planche 27 "pique nationale"



Modèle du décret du 3 août 1792.

a et b - : modèle réglementaire vu de face et de profil, avec la marque A. N. (pour Arme Nationale) visible sur la douille du fer et le haut du bois de lance.

d - : sabot de hampe de la pique.

c - : exemplaire muni d'attelles non réglementaires, destinées à assurer une meilleure fixation sur la hampe

La "Gazette des Uniformes", dans son numéro 25 (mai-juin 1975) a fait paraître une très intéressante étude sur ce sujet, et notamment le mode de fabrication de cette arme. Divers renseignements puisés dans ce texte ont servi pour en retracer l'historique dans le présent chapitre consacré aux piques.

e - Fer de lance trouvé dans un champ près de La Chabotterie (musée de La Chabotterie -Vendée-).

Les musées des Guerres de Vendée possèdent différents types de fers de piques. Certains fers de "Piques Nationales" y sont baptisés "Piques Vendéennes", l'usage prévalant ainsi sur l'origine.



3.2.3. Les munitions

Les munitions réglementaires du fusil d'infanterie étaient constituées de cartouches toutes faites qui comprenaient à la fois la balle de plomb, la poudre d'amorçage et la charge. L'enveloppe de papier de cette cartouche servait de bourre.

Les cartouches militaires étaient réalisées de la manière suivante :

On prenait un petit cylindre de bois dur, de 19 cm de longueur, dont une des extrémités présentait un évidement semi-sphérique dans lequel on plaçait la balle de plomb (le diamètre de ce cylindre de bois était sensiblement égal à celui de la balle). On enroulait autour un morceau de papier fort destiné à servir d'enveloppe à la cartouche ; la balle de plomb était située à environ 14 mm du bord du papier. La partie du cylindre de papier ainsi constituée côté balle était alors tordue et repliée sur cette dernière et ensuite fortement pressée dans une empreinte concave en bois dur pour comprimer l'extrémité repliée et éviter qu'elle ne s'ouvre par la suite. Le cylindre de bois une fois retiré, le tube de papier était rempli avec la charge de poudre et refermé de la même manière que l'extrémité opposée (cf croquis de la planche 28).

Le papier utilisé était un papier fort de format 33 cm x 43 cm et découpé en 12 parties trapézoïdales (voir croquis ci-après) ¹.

Outre son utilité pour le conditionnement de la cartouche, l'enveloppe de papier servait également à la confection de la bourre destinée à maintenir la charge dans le canon du fusil. Cette bourre avait l'inconvénient de s'enflammer lors de la mise à feu et de s'ajouter à la fumée provoquée par la combustion de la poudre. Une anecdote caractéristique, se rapportant à cet inconvénient, est citée par l'abbé Deniau sous la forme suivante :

"... Le 18 avril (1794), au château de Clisson près de Boismé, Marigny ... dispose rapidement sa petite troupe de manière à n'avoir pas le vent dans la figure. C'était habilement avisé, car le papier des cartouches ayant mis le feu aux feuilles sèches d'un bois voisin, les Bleus sont aveuglés par la fumée (témoignage de Bonin ... rapporté par M. Augereau, curé du Boupère ...)" ².

Le fantassin portait ses cartouches dans une giberne de fort cuir de vache noirci. L'intérieur de cette giberne comprenait un coffret de bois présentant deux auges séparées par une large cloison percée de 6 trous disposés sur deux rangs. Ces trous étaient destinés à recevoir 5 cartouches, balle en haut, et une petite fiole à huile pour l'entretien du fusil. Les deux évidements latéraux (ou auges) permettaient de loger deux paquets de 15

1 *Armes à feu Françaises-Modèles réglementaires*, par J. Boudriot, Tome 1.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome, page 371.

cartouches. La dotation théorique du soldat était donc de 35 cartouches.

Une petite pochette placée sur le devant du coffret de giberne, servait à loger le petit outillage nécessaire à l'entretien de l'arme du soldat. On y mettait entre autres, le monte-ressort, le tourne-vis avec sa broche, l'épinglette pour déboucher la lumière du fusil régulièrement encrassée par la poudre brûlée, le tire-balle, ... etc. Il est évident que les paysans vendéens furent à même de s'équiper très largement avec les nombreuses gibernes abandonnées par les républicains. Mais tous ne se trouvaient pas tentés par le complet équipement militaire puisque, décrivant l'habillement des vendéens, l'abbé Deniau précise qu' "*... ils ne portaient ni gibernes ni havresac, ni effets, quoiqu'ils en prissent en quantité aux républicains, ils trouvaient cela incommode, ils préféraient mettre leurs cartouches dans leurs poches ou dans un mouchoir roulé en ceinture suivant l'usage du pays ...*" ¹. On peut aussi penser que cette façon de faire était plus particulièrement pratiquée par les chasseurs et braconniers et que ceux-ci en conservaient l'usage pour les combats.

Les quelques vendéens qui possédaient en propre des armes à feu étaient ordinairement les gardes-chasse et les braconniers. Il était d'usage, pour eux, de couler les balles de plomb qui leur étaient nécessaires ; la poudre provenait du commerce et ne posait pas de problème particulier d'approvisionnement. Dès le 13 mars, à Maulévrier, Stofflet prenant la tête d'un groupe de paysans, "*... leur distribue les munitions que sa prévoyance lui avait fait fabriquer dans sa solitude de Villefort. Prévoyant, en effet, qu'un mouvement ne tarderait pas à éclater, il s'était occupé au fond de sa retraite avec un jeune homme d'Yzernay nommé "Tranquille", à couler des balles ...*" ². L'État d'esprit étant le même sur l'ensemble du territoire de la future Vendée Militaire, les groupes de paysans en possession de fusils de chasse étaient donc suffisamment pourvus en munitions quand ils partirent affronter les Gardes-Nationales qui leur étaient envoyées. Les rapides succès permirent aux rebelles de se réapprovisionner facilement en poudre pour leur fusils de chasse, et de se constituer un armement de guerre avec les fusils de munition capturés ou abandonnés par l'adversaire.

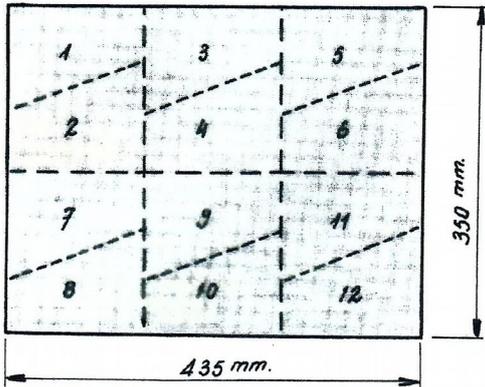
"... Les caissons arrachés à l'ennemi, les gibernes des morts et des prisonniers furent les premières sources où chaque soldat allait puiser. Saumur et Thouars livrèrent de gros magasins, où les armées s'alimentèrent plus largement. On recueillait le plomb partout où on le rencontrait. Les femmes et les enfants fondaient des balles et faisaient au besoin des cartouches ..." ³.

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 703.

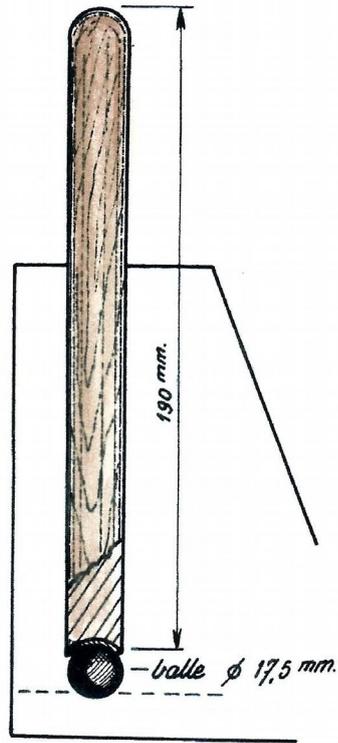
2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 452.

3 *Souvenirs Vendéens*, Amédée de Béjarry, page 61.

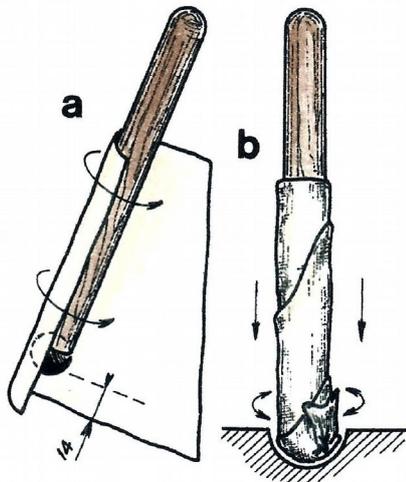
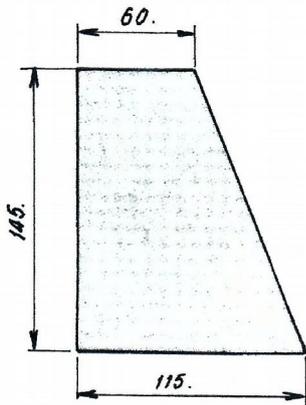
Feuille de papier pour fabrication de 12 cartouches



Mandrin de bois dur.

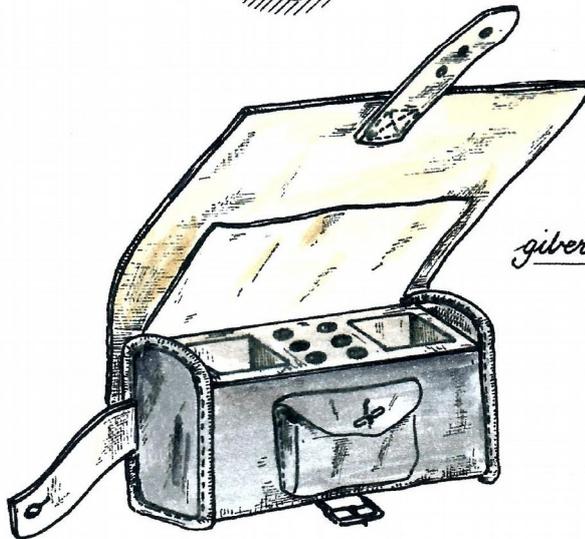
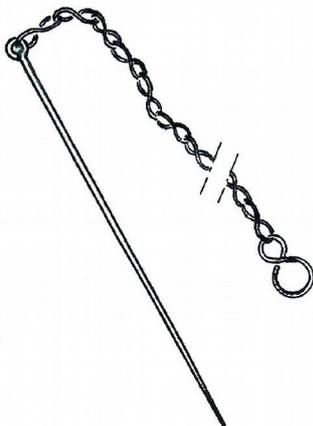


Papier pour 1 cartouche



- a- Enroulement du papier sur le mandrin & la balle
- b- "sertissage" de l'extrémité portant la balle.

Épinglette pour déboucher la lumière du fusil.



giberne ouverte

La confection des cartouches devient une activité nécessaire dans le territoire insurgé ; la demande en armes et munitions est toujours importante. *"... Le 25 mars ... D'abord les chefs travaillèrent à se munir d'armes nouvelles, à se procurer de la poudre chez des débitants et des ouvriers de carrières, à faire couler des balles ..."* ¹. Les exploitants de carrières, utilisateurs naturels de poudre, sont plus particulièrement sollicités. Henri de La Rochejaquelein, qui avait pris la tête d'une bande de paysans, les avait fait bénéficier de 60 livres de poudre qu'il avait découvert chez un maçon ². Les républicains s'activent, eux-aussi, à la confection de cartouches pour les besoins de leurs troupes. Tous les moyens sont bons pour récupérer les matériaux. Ainsi, le général vendéen Bonchamps s'indigne du fait que *"... les balles des républicains étaient faites avec le plomb tiré des tombeaux des nobles et prélats nantais ..."* ³. Il est vrai que le besoin en balles de fusil était énorme et tous les ouvrages en plomb étaient recherchés pour en fabriquer ; mais les propriétés des aristocrates n'étaient pas seules mises à contribution puisque, dès le 25 mars 1793, soit moins de quinze jours après le début de l'insurrection, le Directoire du département des Deux-Sèvres décidait *"... de faire prendre dans les bâtiments nationaux, les plombs qui sans nuire à leur conservation en peuvent être enlevés, pour être fondus en balle ..."* ⁴. Cette consommation en munitions devenait encore plus importante pour l'exécution des tirs en feux de salves, puisqu'on estimait (côté républicain) qu'une balle sur 500 tirées touchait le but. Ces besoins devenaient difficiles à satisfaire pour les Bleus car , pendant l'été 1793, quelques soldats républicains firent, au cours d'un engagement *"... une décharge à bout portant ..., ils avaient rempli leurs fusils de balles et de plomb de chasse ..."* ⁵. Ce type de munition peut surprendre chez des soldats ayant un armement militaire ; il devait en tout cas être plus courant dans le camp des paysans en possession de fusils de chasse ou des quelques propriétaires d'espingoles. Ces munitions étaient peut-être les seules disponibles en la circonstance ; à moins que cette utilisation particulière ait été délibérément prévue pour avoir une chance de toucher plus sûrement l'adversaire qui leur tendait une embuscade et qui se trouvait ainsi à portée réduite.

Citons pour l'anecdote, l'utilisation par les républicains, de balles "mâchées" ⁶ ; les balles de plomb, mordues ou martelées, se trouvaient couvertes d'aspérités qui avaient pour but de déchiqueter les chairs et de favoriser l'infection de la blessure. Ce fait dénoncé par les historiens

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 505.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 631.

3 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 2, page 275.

4 *Archives Départementales des Deux-Sèvres*, série L 8.

5 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 2, page 617.

6 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 643.

royalistes, n'était vraisemblablement pas à mettre à l'actif des seuls républicains ; la haine entre les deux camps était telle que tous les coups étaient rendus, et les vendéens n'étaient certes pas des agneaux, et à plus forte raison après le passage des colonnes infernales.

Les généraux vendéens établissent des dépôts d'armes et de munitions dans les grandes forêts situées sur leur territoire : Vezins et Maulévrier pour Stofflet, Gralas pour Charette. Ils y fabriquent balles et cartouches ainsi que la poudre quand celle-ci viendra à manquer (la fabrication de la poudre fera l'objet du chapitre suivant).

Il n'est pas niable que des armes et des munitions furent livrées par l'Angleterre aux troupes royalistes de la Vendée. Si ces livraisons sont reconnues pour l'armée de Charette dans le courant de l'année 1795, elles ne sont que supposition pour les années précédentes. Et pourtant, le commerce de la poudre avec les Anglais était établi de longue date avec les habitants du Bas-Poitou. Créteineau-Joly ¹ écrit, à propos du débarquement d'armes sur les côtes vendéennes, le 10 août 1795, que "*... Le commodore Warren ... fait parvenir à Charette des armes, de la poudre ... Les laboureurs, les propriétaires, battirent la moitié de leur récolte ; ils chargèrent ces grains sur des voitures de transport, très décidés à ne recevoir les armes et la poudre de la Grande-Bretagne que comme échange de leurs denrées dont avant 1793 les négociants anglais faisaient trafic avec eux ...*" Ce dernier point est intéressant. Le littoral vendéen et l'île de Noirmoutier ayant presque toujours été sous contrôle des royalistes, et les vaisseaux anglais quasiment à demeure au large, des petites livraisons, moins marquantes et sans commune mesure avec celle de 1795, ont pu être faites pour renouveler partiellement les munitions des troupes vendéennes (et plus particulièrement celles de Charette).

Les républicains l'admettaient volontiers, puisqu'en septembre 1793, Barère, membre du Comité de Salut Public, s'indignait de l'origine des munitions vendéennes. "*... Encore l'Anglais partout ! Les canons, les fusils, la poudre des brigands viennent d'Albion ... Tout ce qu'on a pris a le caractère anglais ...*" ². Peut-être y avait-il une certaine exagération dans le discours, mais quelques preuves devaient quand même étayer cette large accusation. Revenons un instant sur la livraison anglaise de 1795 pour noter un détail de l'interrogatoire que subit, le 8 septembre de la même année, Mathurin-Louis Barion, marchand à Sainte-Gemme-La-Plaine, près de Luçon, et qui mentionne que celui-ci "*... croit qu'il n'y a pas de balles débarquées car il a vu les brigands occupés à en couler ...*" ³, aussitôt après cette opération.

1 *Histoire de la Vendée Militaire*, par J. Créteineau-Joly, Tome 2, page 425.

2 *La Vendée en 1793*, par Fr. Grille, Tome 2, page 212.

3 *Les Pacifications de l'Ouest 1794-1801*, par Ch. L. Chassin, Tome 2, page 61.

MOULES A BALLE

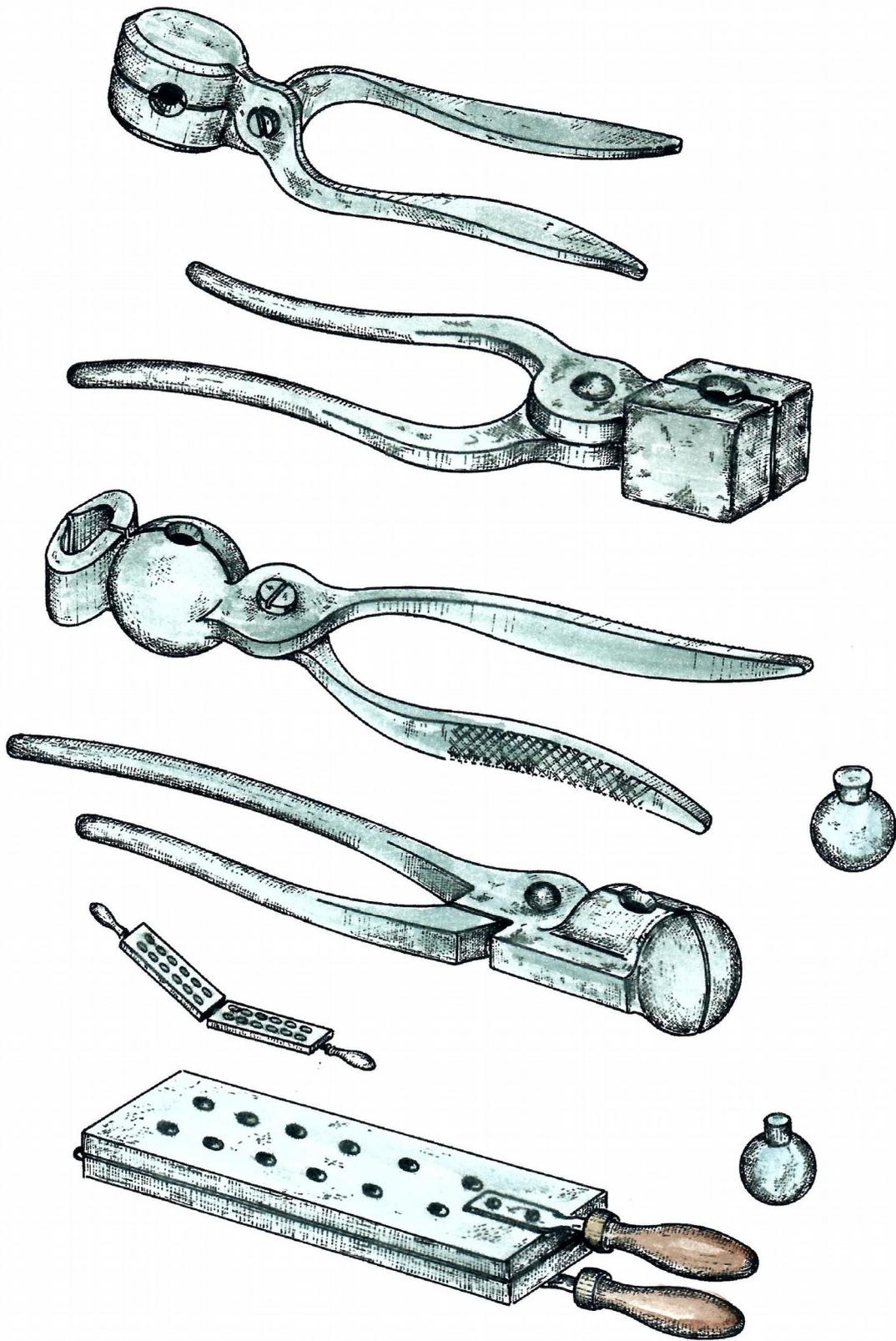


Planche 29

Il est assez surprenant d'apprendre que le gouvernement anglais, qui avait davantage le sens du commerce que d'honneur politique, vendait également des munitions à la République avec qui elle était pourtant en guerre. Ainsi, les vendéens, soutenus politiquement par l'Angleterre qui abritait la famille royale et les émigrés français, étaient en quelque sorte exterminés avec les munitions livrées par leurs alliés, à leurs ennemis. L'histoire de l'Angleterre est ainsi faite.

Savary, faisant état d'une attaque républicaine peu concluante effectuée en mars 1794 contre les royalistes, écrit que : "*... Les cartouches qu'on leur avait distribuées n'étant pas de calibre, n'ont pas peu contribué à mettre la déroute ...*" ¹. Cette anomalie est également signalée dans un rapport du général Huche adressé à Turreau, et dans lequel il justifie la défaite de ses troupes : "*... Si elles n'ont pas été complètement victorieuses, il faut en attribuer la cause aux cartouches qui n'étaient pas de calibre et dont on m'a envoyé dix barils de Saumur ...*". L'abbé Deniau en donne l'explication quand il écrit que : "*... Les soldats montrant à Huche les cartouches de faux calibre dont il parle : tiens, général, lui disaient-ils, vois nos cartouches. Elles sont de fabrique anglaise ; prétends encore que nous ne sommes pas trahis*". L'existence de ces cartouches anglaises n'était que trop réelle ; Hentz et Garreau l'avouent dans une de leurs lettres à la Convention : "*La poudre fournie par l'Angleterre à nos troupes est avariée. Citoyens Collègues, dites à vos agents de Londres d'en choisir de meilleure. Les Anglais peuvent vendre ou donner à l'armée brigantine ; mais pour nous, qu'il n'en soit plus question ; nos soldats sont trop difficiles et vous devez la payer trop cher à la perfide Albion ...*" ². Ce texte est tiré d'un ouvrage écrit par un historien plutôt favorable à la cause vendéenne ; il peut donc être pris en considération et apprécié à sa valeur.

Les colonnes infernales ayant ouvert la voie, les troupes républicaines pénètrent plus avant dans la Vendée et contrôlent progressivement les principales bases des soldats royalistes. L'investissement des forêts qui servent de dépôts et de caches aux vendéens, ainsi que les perquisitions dans les villages, leur permettent de mettre la main sur les stocks de munitions.

En juin 1794, l'adjutant-général Delaage écrit de Montaigu au général Wimeux : "*... Un chasseur du 3^e régiment a trouvé dans l'église de Saint-Crépin, 400 paquets de cartouches ; une vingtaine de brigands ont été tués. On a pris chez un armurier 140 platines de fusil ...*" ³.

1 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 3, page 270.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 4, page 304.

3 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 3, page 552.

On ne sait la composition de ces paquets de cartouches ; en conditionnement de gibernes républicaines (paquets de 15 unités), cela ferait 6 000 cartouches, soit la dotation d'environ 170 soldats réguliers pour cette paroisse.

La recherche des munitions vendéennes devait faire l'objet d'attention particulière afin de priver les brigands de leurs moyens militaires. Une correspondance du même général Delaage, nous fait également savoir que : "*... d'après les ordres du général Grouchy, j'ai chassé l'ennemi de tous ses postes jusqu'aux landes de Nesmy. Cette expédition nous a valu 12 à 1 500 paquets de cartouches, 20 chevaux, des armes ...*" ¹. La quantité est d'importance et ce général ne devait pas être le seul, sur le territoire vendéen, à trouver la cachette de munitions de guerre.

Les cartouches prises aux vendéens semblent donc, la plupart du temps, être conditionnées en paquets qui assuraient vraisemblablement une meilleure répartition entre les combattants. Pour ce qui concerne les républicains, les extraits de leurs correspondance nous font savoir que certaines de leurs cartouches étaient stockées et livrées dans des barils de bois. Le conditionnement normal des cartouches à fusils semble toutefois être la classique caisse, dont il est d'ailleurs fait mention dans une délibération du Directoire du Département des Deux-Sèvres, qui ordonne la mise en route de détachements de diverses Gardes-Nationales stationnées à Niort, pour se rendre à Bressuire, dès le 15 mars 1793, "*... avec 12 caisses de cartouches de chacun douze cents et deux barils de poudre ...*" ².

La durée de la guerre, les destructions des colonnes républicaines influent sur le moral des paysans. A cela vient s'ajouter les difficultés de réapprovisionnement en munitions. Stofflet perd ses arsenaux établis en forêt de Vezins. Un adjudant de la cavalerie vendéenne du Haut-Poitou, fait prisonnier à Saint-Florent, révèle que ce général a encore 3 000 hommes "*... la plupart levés de force et peu disposés à se battre. Ils n'avaient que 2 cartouches chacun ...*" (LOFFICIAL L. c. p. 19) ³. La signature de la paix, en mai 1795 permettra à Stofflet de reconstituer ses arsenaux (tout comme le fera Charette).

Pour sa part, le général Bas-Poitevin reçoit, le 10 août 1795, une importante livraison anglaise. Dix-huit vaisseaux commandés par le commodore Waren, débarquent avec divers armements et équipements de guerre, "*40 000 livres de poudre*". L'artillerie de Charette étant pratiquement inexistante (et d'ailleurs fort peu utilisée par ce général vendéen), cette quantité de poudre représentait donc une possibilité de fabrication de

1 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 4, page 398.

2 *Archives départementales des Deux-Sèvres*, série L8.

3 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 5, page 119.

cartouches considérable. Les engagements avec les troupes républicaines ne furent pas assez nombreux et importants pour la consommer et les rapports des généraux Bleus ne mentionnent pas de prises intéressantes à cette époque du conflit. En tout cas, Charette sera pris en mars de l'année suivante et son exécution mettra fin aux premières guerres de la Vendée.

La poudre

L'approvisionnement en poudre, tant à fusil qu'à canon, a été un des problèmes importants que les chefs royalistes eurent à résoudre.

Les petites provisions particulières de poudre de chasse, ainsi que celle qui était nécessaire aux ouvriers et exploitants de carrières locales, permirent aux paysans de faire les premiers coups de feu, et d'acquérir la victoire sur les Gardes Nationales des villes voisines ; ces succès leur donnèrent l'occasion de récupérer, sur le terrain, de nombreuses munitions. L'investissement des villes de garnisons républicaines et de leurs arsenaux, ainsi que la capture des convois de munition suivant les troupes gouvernementales, permirent aux royalistes de s'approvisionner plus largement en poudre et munitions de guerre, et de se constituer des dépôts importants.

A Chalonnnes, le 21 mars 1793, selon Poirier de Beauvais commandant général de l'artillerie vendéenne, les républicains fuient en abandonnant environ deux mille livres de poudre.

Aux Aubiers, Quétineau battu, laisse entre les mains des paysans plusieurs caissons remplis de gargousses et de cartouches, deux barils de poudre que les généraux royalistes partagèrent entre leurs divisions quelques jours plus tard.

Fontenay-le-Comte, le 25 mai 1793, livre 20 barils de poudre et 15 caissons. Les prises de Thouars et de Saumur avaient été bénéfiques ; rien que dans cette dernière ville, les vendéens avaient recueilli dans le château, les redoutes et une église qui servait d'arsenal : "*... 20 000 fusils, 50 000 livres de poudre, 150 barriques de salpêtre ...*"¹.

Les armes et les munitions abondent. Stofflet établit des dépôts à Mortagne ; plus tard, pour les soustraire aux républicains, il les transférera en forêt de Vezins, puis dans celle de Maulévrier. Charette en fait autant, choisissant la forêt de Gralas. Mais les combats sont nombreux à cette époque, et les besoins deviennent si importants que la poudre vient à manquer ; la possibilité de s'approvisionner sur les républicains devient illusoire, car eux-aussi manquent de poudre et la fabrication ne couvre pas leurs besoins.

Il est bon, avant de poursuivre, de donner à titre indicatif la

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 2, page 192.

composition de la poudre telle qu'elle était fabriquée à l'époque révolutionnaire.

Le mélange comprenait :

- 3/4 de salpêtre ;
- 1/8 de charbon de bois ;
- 1/8 de soufre.

Cette poudre servait aussi bien pour les cartouches de fusils que pour les charges de l'artillerie. Peu épurée, cette poudre nécessitait un nettoyage théorique du fusil tous les 30 à 40 coups (ce qui équivalait à la consommation du contenu de la giberne du fantassin) ; de plus, la lumière de la platine devait être dégagée avec une petite épinglette de laiton prévue à cet usage.

Le salpêtre qui constituait la matière première du mélange était difficile à acquérir pour les vendéens, et les 150 barriques récupérées à Saumur vite consommées. La recherche de ce précieux produit fut entreprise sur le territoire insurgé. Les républicains font de même chez eux.

Poudre à Canon.

La poudre à canon est un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon. Le salpêtre y entre pour le trois quart et le charbon dans la même proportion que le soufre.

Le charbon se fait en deux sortes, avec du jeune hêtre de busin, de tilleul, de sauplier, avec le chêne votté et la saule de bois léger. On le pulvérise en le plaçant avec des billes de cuivre dans des tambours qui tournent avec rapidité. La poudre de charbon ainsi produite est tellement fine qu'elle coule comme un liquide et peut se brûler même d'elle-même au contact de l'air ; pour éviter un pareil accident, on mêle cette poussière avec le soufre pulvérisé, en humectant ce mélange, auquel on ajoute plus tard le salpêtre également pulvérisé.

On broie bien cette pâte et on la met au pain, lorsqu'elle est assez sèche, on la soumet au grénage sur des peaux tendues sur cribles de trous de diverses grosseurs. La matière rompue sur des cylindres, tombe sur ces cribles, qui sont en mouvement et passe d'un crible à l'autre. Les grains séparés de la poussière sont remis dans un cylindre où ils se pulvérisent en se frottant mutuellement.

Procédé de fabrication de la poudre à canon

Un arrêté du Conventionnel Bréard oblige tous les propriétaires qui démolissent des maisons à livrer leurs décombres à la Commission des Salpêtres ..." ¹ : le salpêtre (de "sal" : sel et "petra" : pierre) ou nitrate de potassium, se rencontre en effet sur les maçonneries de pierre.

Les royalistes s'activent donc à la fabrication de cette précieuse poudre qui leur était nécessaire à la poursuite de la guerre, car ils n'avaient "... que celle qu'ils faisaient fabriquer à l'aide de quelques moulins à bras ; encore manquaient-ils des matières premières, qu'ils allaient chercher dans les entrailles de la terre ou dans les murailles de quelques vieux châteaux ..." ².

Le comte de Colbert, dans un mémoire inédit rédigé vers 1815, donne les noms des personnes ayant eu la responsabilité de la fabrication de la poudre destinée aux armées royalistes : "... Des moulins à bras furent établis dans les forts. M. Joly eut la direction de ceux de M. de Charette et MM. Merlau de Tillière, mécanicien très instruit, et Bois-Gauttier, ceux de M. Stofflet. Mais ils ne produisirent que peu de résultats pour la difficulté de se procurer du soufre et du salpêtre que le feu avoit détruit dans les ruines dont les républicains avoient couvert le pays ..." ³.

L'abbé Deniau indique, qu'après la prise de Saumur, c'est-à-dire 3 mois environ après le début de l'insurrection, "... Lebouvier-Desmortiers, sous le pseudonyme de Thomas, fut envoyé à Mortagne pour y faire de la poudre. Vingt-cinq ouvriers ne pouvaient en fabriquer chacun que deux livres par jour ; pour en rendre davantage, il se servit des moulins à papier de cette ville ..." ⁴.

L'abbé Deniau et le comte de Colbert sont donc en désaccord quant au nom des responsables de la fabrication des poudres de la Grande Armée. Il est possible que Lebouvier-Desmortiers, dont le nom fait partie de l'histoire de la Vendée Militaire, ait été en fait le directeur de la "poudrerie", Merlau de Tillière et Bois-Gauttier étant les techniciens de la fabrication ?

La quantité de poudre fabriquée par les royalistes était bien insuffisante pour leurs besoins. Les 25 ouvriers de Mortagne ne pouvaient donc fournir journalièrement que 50 livres de poudre, ce qui était peu pour la Grande Armée composée à cette époque là de 50 000 à 60 000 hommes, dont 1/3 environ possédaient des fusils de munition et un autre tiers des fusils de chasse. Et il fallait en plus compter leur artillerie pour laquelle il était nécessaire de réserver d'importantes quantités de poudre.

1 *Histoire de la Vendée Militaire*, par J. Crétineau-Joly, Tome 1, page 373.

2 *Guerre de la Vendée - campagne de 1793*, W. Spilbury, page 158. 1805.

3 *Histoire de la Vendée Militaire*, par J. Crétineau-Joly, Tome 4, page 433.

4 *Histoire de la guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome 2, page 193.

"POIRES" A POWDRE

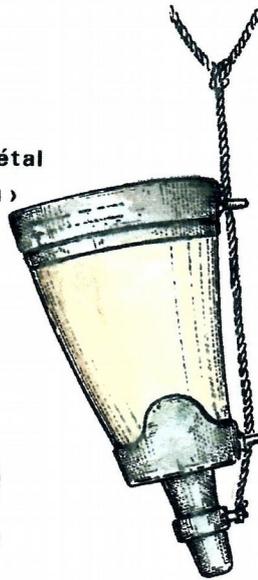
— en bois
(côtés évidés et
collés)



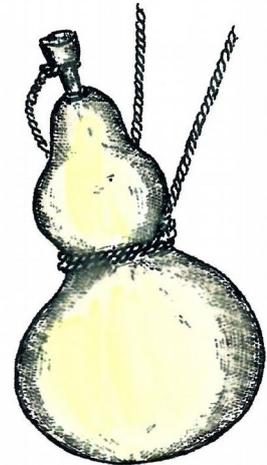
— en cuir
avec embout en
métal



— en corne et métal
(portrait de J. Cottereau)



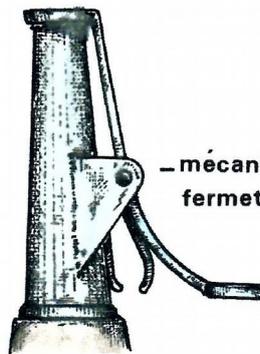
— petite "coie"



— en bois cerclé
de métal



— mécanisme de
fermeture



L'abbé Deniau est contradictoire quand il affirme que les vendéens "... avaient leur dépôt à Mortagne où l'on confectionnait les cartouches, les balles, les gargousses. On avait établi une fabrique de poudre à La Plissonnière " ¹ et la quantité qu'on y faisait suffisait aux besoins de l'armée qui en faisait une dépense excessive car sans compter les batailles, les paysans s'amusaient sans cesse à tirer des coups de fusil en l'air. On distribuait cette poudre avec une profusion étonnante, il s'en perdit une quantité prodigieuse ..." ². Il est vrai que cet auteur place chronologiquement ce récit juste après la prise de Saumur et que l'énorme quantité de poudre récupérée dans cette ville, ajoutée à celle sans doute faible, qui était fabriquée par les vendéens, les faisaient bénéficier d'un stock important qui leur permettait, dans le moment, tous les excès. La situation allait changer par la suite.

La qualité de la poudre fabriquée par les vendéens devait laisser à désirer car Amédée de Béjarry, qui fut officier supérieur de l'Armée du Centre, écrit dans ses mémoires que "... Pendant toute la durée de la guerre, on ne put arriver à faire de la bonne poudre ... On ne put obtenir que de la poudre grossière, dont l'artillerie seule pouvait se servir ..." ³.

On peut placer ici la petite anecdote, tirée des souvenirs de la comtesse de La Bouère, et qui se rapporte à l'utilisation de la poudre par les paysans:

A la fin de décembre 1793, les vendéens arrivés au Pin-en-Mauges "... lieu désigné pour le rassemblement, avaient leurs fusils qui avaient besoin d'être nettoyés ; la poudre ayant été cachée dans des endroits humides, des creux d'arbres, étant mouillée, on se mit à l'œuvre avec promptitude et la maison Blanchereau devint un atelier arsenal. On fait sécher la poudre dans des casseroles, dans une chaudière, chacun y travaille avec tant d'ardeur que les précautions sont un peu mises de côté ; quelques enveloppes mouillées de cartouches tombent dans l'âtre, l'une d'elles, séchée et enflammée, est enlevée par le vent d'une porte ouverte, elle retombe dans le chaudron ; la poudre prend feu et fait explosion, l'alarme fut grande. Heureusement, elle était encore trop humide ; on put arrêter le mal facilement, un peu plus tard la maison eût sauté ..." ⁴.

Cet "inconvenient de cartouches mouillées" s'ajoutait aux "ratés" fréquents de mise à feu, et constituait un lourd handicap pour le soldat à qui il enlevait momentanément l'usage principal de son arme. Cette inconfortable position est également mentionnée dans le rapport du général Broussard, adressé au général en chef Wimeux, par lequel il se plaint d'avoir vu tuer à coup de "ningles" ses soldats désarmés par des cartouches mouillées lors d'opérations militaires menées dans le marais vendéen.

1 Château près de Saint Hilaire de Mortagne, au sud-est de Mortagne.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome 2, page 193.

3 *Souvenirs vendéens*, Amédée de Béjarry, page 61.

4 *La guerre de Vendée*, comtesse de la Bouère, page 162.



3.3 Les armes de "parade"

Certaines armes d'hast vendéennes, conservées dans des collections privées ou des musées régionaux, présentent des formes ou des décorations particulières qui surprennent et suscitent certaines questions. Celles-ci sont trop ouvragées pour faire partie des armes utilisées dès l'origine du soulèvement royaliste ; on serait tenté de les classer dans la catégorie des armes de commandement, ou de parade, qui pourraient avoir été portées par des capitaines de paroisses, dans les premiers mois de l'insurrection, et alors que les armées Catholiques étaient partout victorieuses.

La plus caractéristique de ces armes est sans nul doute celle qui a appartenu au capitaine Pierre Deniau, commandant la paroisse de Saint-Jean-de-Carcoué (près de Lege) ; cette arme est exposée dans le musée Dobrée à Nantes. Elle se présente sous la forme d'une pertuisane simplifiée constituée par un fer de lance et une traverse courbe dont les extrémités sont terminées par des fleurs de lys. Le fer porte, gravée horizontalement, l'inscription : *"VIVE LE-ROI-VIVE LA-PAIX-VIVE DE-NIO CA-PITAIN-E-1793"*.

Le fer, y compris la douille, mesure 0,49 m de longueur totale.

Cette arme pourrait trouver l'explication de son existence dans son apparemment à un esponton, cette sorte de demi-pique que portaient les bas-officiers sous l'ancien régime, et qui était une sorte d'arme de commandement ¹. L'inscription "1793" gravée sur le fer, permet de dater cette arme particulière, du début du soulèvement vendéen.

1 L'esponton est apparemment conservé dans les armées royales jusqu'à la Révolution. Le plus souvent utilisé dans les défilés et parades militaires, le maniement et le salut de l'esponton faisait l'objet de figures compliquées et bien réglées. L'esponton réapparaîtra pendant le 1^{er} Empire porté par les 2^e et 3^e porte-aigle des régiments d'infanterie.

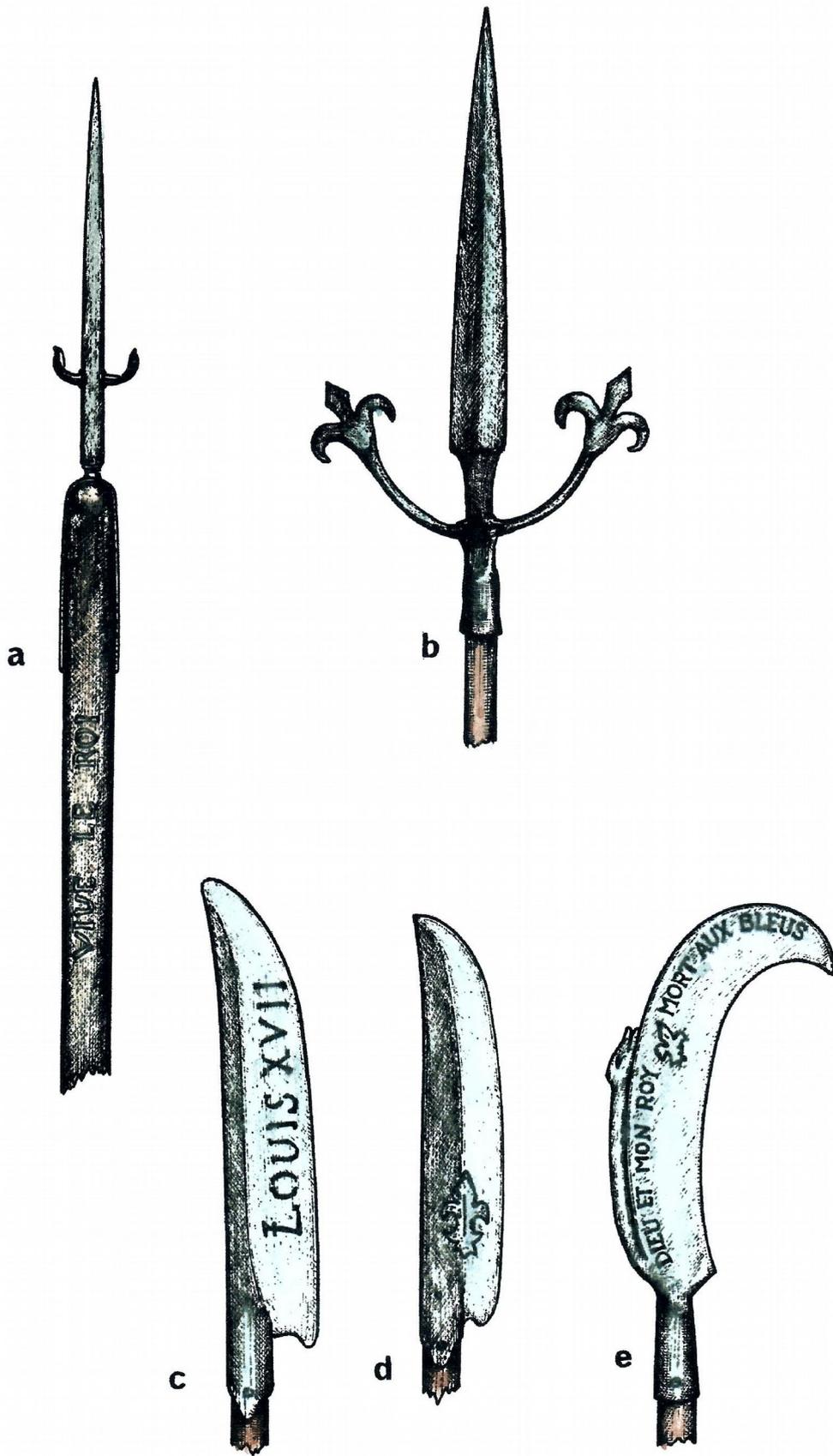


Planche 31

Commentaire de la planche 31

a - bâton ferré portant l'inscription "*VIVE LE ROI*" gravée sur le manche (Collection particulière).

On pourrait rattacher cette arme à l'esponçon de l'ancien régime ou au célèbre "Gordendag" (ou godendart, ou plançon à virole) des communiers flamands du XII^e siècle (cf chapitre 3.1.2 ci-avant).

b - pique ou pertuisane à traverse fleurdelysée.

Cette arme est attribuée à Pierre Deniau, capitaine de la Paroisse de Saint-Jean-de-Carcoué. Le fer de cette arme mesure 0,49m de long. Elle est exposée dans le musée Dobrée, à Nantes.

c et d - ces deux armes, sortes de faux de guerre ou de vouges légères du XV^e sont vraisemblablement des couteaux de pressoir gravés de signes ou d'inscriptions royalistes. Elles figurent dans l'ouvrage de J. Bruneau et J. Pageot "La Vendée Militaire 1793-1796". (Éditions P. Gauthier).

e - arme figurant sur deux illustrations du peintre Vendéen Goichon, et reprise par L. de Beaufort dans l'ouvrage "Les guerres de l'Ouest 1793-1815", de J. Tranie et J.C. Carmigniani (Éditions Lavauzelle -1983).

Le fer, très ouvragé, porte l'inscription "*DIEU ET MON ROY-MORT AUX BLEUS*", avec une fleur de lys séparant ces deux légendes. Cette arme paraît dériver, de par sa forme, d'un outil de paysan (outil d'élagage appelé localement croissant ou volant), mais la qualité de son exécution en fait une arme de prestige vraisemblablement réalisée lors du soulèvement vendéen. Elle pourrait également être rattachée à la Guisarme du XV^e siècle, ou à la Bédouil ou Bédouche du XIV^e siècle.

Le dessin de la page suivante représente une fourche de sergent de grenadiers du Régiment du Dauphin (c'est en fait l'équivalent d'un esponçon). Cette arme très particulière est donnée ici à titre purement indicatif de la variété des formes que pouvaient présenter les esponçons d'infanterie. Une arme de ce genre aurait pu tout naturellement trouver sa place parmi les fourches et autres outils des paysans ; gageons que l'étonnement aurait alors eu pour cause, la forme peu classique de cet objet.



Cette fourche particulière illustre une description des uniformes de l'infanterie française pour l'année 1786. La légende qui l'accompagne est la suivante : "Fourche de sergent des grenadiers du régiment du Dauphin".

Elle remplace l'esponton attribué, sous l'ancien régime, aux bas-officiers d'infanterie. (L'esponton présentait une forme très variable qui pouvait aller du simple fer de lance à la luxueuse pertuisane).

- In : Uniformes des régiments de France, par Alex & Philippe Cart-Lannour - La bibliothèque des Arts, p.86 (Branding Iron Production Editions - 1983 -

Une autre arme, de nature différente puisqu'il s'agit d'une sorte de bâton ferré de réalisation soignée, peut être classée dans la catégorie des armes de parade, voire de commandement, car elle pourrait, elle aussi, remplir les fonctions d'esponton. Sa faible longueur, la forme de son fer évoquant d'une manière simplifiée celui d'une pertuisane ainsi que l'inscription "VIVE LE ROI" gravée en creux sur le bois autorisent cette hypothèse. Cette arme vendéenne fait partie d'une collection particulière (cf planche 31).

D'autres armes ornées figurent sur des dessins consacrés aux guerres de Vendée. Le peintre Goichon, qui était vendéen de naissance, s'est attaché à représenter les officiers et soldats de l'Armée Catholique et Royale dans leurs différents costumes et avec leurs armements particuliers. Plusieurs de ses dessins montrent un paysan tenant une sorte de croissant ou serpe d'élague ouvragé, dont la forme appelle celle de la vouge du Moyen-Age. La représentation de cette arme la fait paraître d'exécution soignée, avec une certaine recherche dans la décoration. Le dos de la lame est renforcé par une nervure, qui part de la douille, et se termine par ce qui paraît être une tête de serpent. Le fer porte les inscriptions "DIEU ET MON ROY" et "MORT AUX BLEUS", séparées par une fleur de lys poinçonnée en oblique (cf planche 31). Goichon était peintre de l'Armée ce qui est une référence pour l'exactitude de son travail. La partie de son œuvre consacrée à l'iconographie de l'armée vendéenne fut réalisée avec rigueur, à partir de sources sûres, et les équipements qu'il fait figurer sur ses planches, sont sans nul doute le fruit d'observations méticuleuses. Il est fort probable que

cette arme, qu'il représente plusieurs fois dans les mains de personnages différents ¹, existait en Vendée quand il l'a représentée ; peut-être fait-elle partie, elle-aussi, de ces nombreuses collections privées que leurs propriétaires se refusent à faire connaître.

Deux autres armes d'hast gravées sont représentées dans un ouvrage de J. Bruneau et de J. Pageot traitant des guerres de Vendée ². Ce sont apparemment des outils existants, en l'occurrence des couteaux de pressoir ou des coupe-paille, qui auraient été décorés pour en faire des armes de parade (cf **c et d** de la planche 31).

Il est permis de penser que certains capitaines de paroisses, surtout ceux qui avaient pu connaître d'une manière ou d'une autre l'organisation militaire des armées du roi, se soient plus à arborer une sorte d'arme de commandement ou d'esponçon, à l'instar des bas-officiers de l'infanterie. Il aurait été intéressant que Boutillier de Saint André nous précise, en complément de sa narration, si cette mode était en usage, total ou partiel, parmi les nombreux capitaines de paroisses qui se trouvaient au sein de la Grande Armée Catholique et Royale d'Anjou et Haut-Poitou, lors du grand défilé d'action de grâce de Cholet, en juin 1793, alors que l'insurrection était partout triomphante.



*Soldats vendéens
d'après les dessins
de A.T.E. Goichon*

1 cf illustrations ci-dessus.

2 *La Vendée Militaire 1793-1796*, par J. Bruneau et J. Pageot, éditions P. Gauthier.

4. L'artillerie vendéenne

Le gain des combats permit aux vendéens de s'équiper très largement en armes de toutes sortes. Les canons tinrent également une bonne place dans ces prises de guerre, ce qui amena tout naturellement les chefs royalistes à constituer un corps d'artillerie au sein de l'organisation militaire de leurs forces.

Le haut commandement républicain s'obstina à utiliser l'artillerie pour abattre la rébellion vendéenne, mais la configuration du pays, ainsi que la manière de combattre des paysans, ne convenaient pas à cette arme. Le pays de bocages, les chemins étroits et encaissés, la plupart du temps bourbeux, gênaient son évolution. Les combats présentaient rarement, côté vendéen, des masses de combattants compactes et s'étendant sur un large front, pour rendre l'artillerie républicaine efficace.

D'abord craints par les paysans, les canons se révélèrent faciles à capturer pour des hommes déterminés. Apeurés par les obus qui "pétaient deux fois" (boulets explosifs), les vendéens pratiquèrent une méthode qui leur permit, presque comme un jeu, de venir à bout de l'artillerie des Bleus. L'abbé Deniau résume cette méthode, que l'on peut également lire dans nombres de mémoires écrits par des observateurs des deux camps.

"... Se souvenant de ce qu'ils avaient vu pratiquer à Cathelineau aux Pagannes et à Sapinaud au Pont-Charron, ils se jetaient à terre, sitôt qu'ils voyaient briller la lumière au-dessus des pièces, et, dès que les projectiles étaient passés, ils se relevaient soudain, s'avançaient de quelques pas, se préservaient par la même manœuvre de la seconde et de la troisième décharge, et arrivaient ainsi après plusieurs bonds jusque sur les canons où, avec leurs faux et leurs fourches, ils écharpaient les artilleurs frappés de stupeur.

Ni le feu de la mousqueterie, ni celui de l'artillerie dit Kleber, n'étonnaient ces fanatiques et on en a vu qui, se roulant sur le ventre, arrivaient aux batteries, armés de bâtons, avec lesquels ils assommaient les canonniers et s'emparaient des pièces ..." ¹.

Ces captures deviennent vite nombreuses et rendent nécessaire l'organisation de parcs d'artillerie, dont celui de Mortagne, qui deviendra le plus important de l'armée vendéenne. L'abondance des pièces d'artillerie prises aux républicains permettra toutes les audaces envers les vaincus et donnera l'idée à l'un des chefs rebelles *"... d'écrire au ministre Bouchotte:*

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome 1, p 701.

*Nous sommes en ce moment suffisamment pourvus de bouches à feu. Je vous prie Monsieur de ne plus vous presser de nous en envoyer d'autres ..."*¹.

Le premier canon capturé par les paysans vendéens fut enlevé à la garde-nationale de Jallais, le 13 mars 1793, par la petite troupe de Forêt, soit pratiquement le premier jour de l'insurrection. Ce canon était appelé le "Missionnaire" par les artilleurs républicains qui l'avaient en charge. L'origine de cette appellation n'est pas nettement établie. L'abbé Deniau donne deux explications dans son ouvrage sur les guerres de Vendée : "... Les patriotes lui avaient donné ce nom pour ridiculiser les missions qui avaient eu lieu autrefois à Jallais (Marquise de La Bouëre, L. c. p 22). C'était une pièce de quatre que Vial avait envoyée à Chalonnès (Vial, L. c. p. 27). Jean Soyer, major-général de l'armée vendéenne, dit dans ses notes inédites, que les gardes-nationaux de Chalonnès l'appelèrent le Missionnaire pour faire, disaient-ils, la mission dans les Mauges ..." ².

Le combat de Chemillé permet à Perdriau et Cathelineau de capturer une couleuvrine qui vient s'ajouter au "Missionnaire" et constituer la première artillerie des rebelles. Bruneau (ou Bruno), dit "Six-sous", natif du Mayet, ancien artilleur de marine, retourne cette couleuvrine contre les gardes nationaux, les mitraille et devient le premier artilleur de l'armée vendéenne. C'est sous sa direction que les deux bouches à feu seront utilisées à Cholet le 14 mars et qu'elles blesseront à mort M. de Beauveau, commandant de la Garde Nationale de cette ville, au combat de la lande des "Pagannes".

Ce combat de la lande des "pagannes" permit aux paysans de capturer un autre canon qui laissera, lui-aussi, un nom dans l'histoire de l'artillerie vendéenne. Ce canon, en fer, qui "détonnait avec un bruit strident", fut appelé le "Brutal". Il fut mis en batterie par "Six-sous", le 16 mars à la bataille de Coron, et chargé jusqu'à la gueule avec des morceaux de marmites et de chaudrons recueillis dans le bourg. On rapporte que le coup partit et tua 32 gardes nationaux mais que la charge, sans doute trop forte, fit que l'avant-train du canon fut coupé.

Toujours le 16, au matin, une petite armée de paysans emmenée par Cathelineau, Stofflet et Forêt, se présente à Coron, sur la route de Vihiers, où elle bat la garde nationale de Saumur envoyée pour les arrêter. Les républicains abandonnent leurs armes et un canon qui va devenir célèbre au sein de l'armée vendéenne. C'est "... une magnifique pièce de 8 en bronze, présent de Louis XIII au cardinal ministre, qui du château de Richelieu avait été portée à Saumur. Les paysans émerveillés par la beauté de cette pièce, et croyant d'ailleurs distinguer sur son affût une image de la Sainte Vierge, la

1 *La Vendée historique. Études sur la Vendée militaire -1899 -"Marie-Jeanne"*, par H. Bourgeois, page 4.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome 1, p 443.

regardèrent comme leur palladium ; ils lui donnèrent le nom de Marie-Jeanne ..." ¹. Après la bataille, l'abbé Barbotin, sur la demande de Cathelineau, bénit solennellement le canon capturé.

Ces trois canons conserveront une certaine célébrité dans la Grande Armée Catholique et Royale ; la "Marie-Jeanne" quant à elle fera l'objet d'une incroyable vénération de la part des paysans royalistes. Ces pièces d'artillerie seront spécialement décrites dans un chapitre suivant.

Les prises devenant régulières, un corps d'artillerie est formé pour compléter l'organisation militaire des armées vendéennes. Ils entrent, autant que faire se peut, dans les combinaisons manœuvrières des officiers de l'armée rebelle. Les canons royalistes répondent aux canons républicains ; la vue des batteries, ou leur feu, doivent en imposer à l'adversaire. On en est plus à ruser comme le fit Stofflet à Coron, qui pour suppléer aux 2 canons en sa possession, "*... ajusta sur des essieux reliés par deux roues de charrettes plusieurs rondins en guise de canons qu'il dressa en batterie sur la grande route. Il intercala entre ces simulacres de pièces les deux seules coulevrines qu'il possédait et plaça comme artilleurs autour des rondins les paysans qui étaient sans armes ...*" ². Cette ruse réussit parfaitement et contribua vraisemblablement à la victoire des royalistes.

Le parc d'artillerie vendéen devient vite considérable. La prise de Thouars fournit aux royalistes une trentaine de canons, Fontenay 40, 60 pièces sont récupérées à Saumur en juin, et parmi ceux-ci, un canon peut-être plus beau que les autres qui fut nommé "*Marie-Antoinette et regardé comme l'émule de Marie-Jeanne ...*" ³. La Grande Armée Catholique et Royale d'Anjou et du Haut-Poitou constitue plusieurs dépôts d'artillerie qu'elle installe à Beaupréau, Cholet et Mortagne (pour les plus importants). A la veille de la Virée de Galerne, ces dépôts abritent, dit l'abbé Deniau, jusqu'à "500 et quelques" pièces d'artillerie. La majeure partie de ces canons ne fut jamais utilisée par manque de canonniers et de poudre. D'ailleurs, ce n'était pas, excepté peut-être pour le siège de la ville de Nantes, la vraie manière de combattre des paysans vendéens. D'autre part, les canonniers attachés à un parc d'artillerie étaient astreints à une sorte de service sédentaire ; il était difficile aux paysans éloignés de ces dépôts de se rendre dès l'appel du capitaine de paroisse ou du tocsin au parc le plus proche, d'atteler les bœufs, d'acheminer les pièces au lieu de rassemblement pour la bataille et de se mettre efficacement en batterie avant le commencement du combat.

Parallèlement à la constitution de ces dépôts, des arsenaux et ateliers sont créés pour la fabrication des poudres et munitions. Cette poudre ne

1 *Guerre de la Vendée et de la Bretagne*, Veuillot.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome 1, p 617.

3 *Histoire de la guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome 2, p 192.

sera jamais de bonne qualité. A. de Béjarry, un des chefs royalistes, écrira même que *"... parmi les chefs, sauf deux ou trois exceptions, il n'y avait aucune instruction technique et , pendant toute la durée de la guerre, on ne put pas même arriver à faire de la bonne poudre ... On ne put obtenir que de la poudre grossière, dont l'artillerie seule pouvait se servir ..."*¹.

Les femmes et les enfants apportent leur aide pour la confection des gargousses. Amédée de Béjarry nous communique, dans ses souvenirs, le détail des munitions d'artillerie que confectionnaient les vendéens : *"... L'artillerie qui manquait quelquefois de projectiles, était approvisionnée de gargousses à mitraille. On les faisait avec de petits sacs de grosse toile, de dimension à pouvoir entrer dans les différents canons². Ces sacs étaient remplis de débris de toutes sortes : du fer, de la fonte et parfois même de petits cailloux. Ce genre de projectiles, qui était encore en usage dans la marine et dont les modèles avaient été apportés de Rochefort par les armées républicaines, était meurtrier, dans une guerre où l'artillerie combattait rarement à de grandes distances ..."*³.

Les Gardes Nationaux républicains, aussi mal pourvus en munitions, agissaient effectivement de même. La pénurie inquiétait le Directoire du Département des Deux-Sèvres qui décidait, le 25 mars 1793, *"... de faire prendre dans les bâtiments nationaux, les plombs qui sans nuire à leur conservation en peuvent être enlevés, pour être fondus en balles, et les grilles ou autres portions de fer , susceptibles d'être cassés en mitraille ..."*⁴.

1 *Souvenirs vendéens*, Amédée de Béjarry, page 61.

2 Voir ci-après les calibres et caractéristiques des diverses pièces d'artillerie de l'époque.

3 *Souvenirs vendéens*, Amédée de Béjarry, page 61.

4 *Archives du Département des Deux-Sèvres* (Série L 8).

FRANCE MILITAIRE



Chef et Soldat Vendéen à pied. Artillerie Vendéenne trainée par des Bœufs

Cette gravure naïve montre, parmi les combattants vendéens, une pièce d'artillerie de campagne et son attelage de bœufs. En effet, ces animaux se révélaient seuls capables de tirer les canons et chariots dans les chemins creux et boueux du bocage vendéen.

Les boulets de différents calibres proviennent des prises faites dans les convois et arsenaux républicains. L'investissement de Thouars, Saumur, et autres places fortes, a permis de constituer des réserves importantes qui seront par la suite vite dilapidées. Les arsenaux royalistes s'attacheront par la suite à la fabrication des munitions d'artillerie, à l'intérieur du territoire insurgé, jusqu'au moment des premiers revers ; Poirier de Beauvais le confirme quand il écrit dans ses Mémoires que *"... les différentes armes républicaines qui venaient de nous battre à Cholet détruisirent tous les établissements qui nous fournissaient des munitions ; ce fut une grosse perte car nous avions moulins à poudre, fonderie pour les boulets et ateliers pour tout ce qui concernait l'artillerie ..."*¹.

Le gain des batailles et combats permettant, en ce début du conflit, de récupérer de grandes quantités de pièces de canons, il devenait tentant, pour les chefs royalistes, de constituer des corps d'artillerie pouvant répondre à ceux de l'adversaire, et suppléer les manœuvres de l'infanterie.

Bruneau, utilisateur initial des premiers canons pris aux Gardes Nationales, fut désigné par Cathelineau pour être le premier chef de l'artillerie de la Grande Armée Catholique et Royale ; son commandement fut de courte durée. Bruneau (ou Bruno), appelé dans son pays "Six-sous" à cause de sa pauvreté dit-on, avait longtemps servi dans l'artillerie. Boutillier de Saint André le définit ainsi : *"... forçat libéré, homme couvert de crimes et indigne de servir la cause qu'il défendait et qui la trahit bientôt. Le misérable était d'une adresse et d'une vigueur remarquables ; seul il chargeait, pointait sa pièce, y mettait le feu et la rechargeait encore avec une promptitude extraordinaire. Ses coups portaient presque toujours et il faisait à lui seul le service de 8 canoniers.*

*Bruneau dit Six-sous, né au May, échappé des galères dit-on, se fit mépriser par ses violences et brigandages. Traître à son parti à Chemillé, il fut condamné à mort et fusillé par derrière ; il mourut comme un lâche ..."*².

Six-sous avait été convaincu de trahison après le combat de Saint-Lambert où il mit peu d'empressement à rejoindre ses positions. Après plusieurs tirs à boulets et à mitraille effectués sans pointage, ses canons rechargés ne partent plus ; les amorces seules s'enflamment, ce qui fait crier ses aides à la trahison. Revenus à Chemillé, ses canons sont débourrés et on s'aperçoit qu'ils contiennent de la cendre au lieu de poudre (témoignage de Louis Brard présent à la scène). Fouillé, Six-sous se retrouve porteur de plusieurs montres et d'une somme de 22 000 francs en assignats reçus des républicains. Condamné à mort, puis gracié par Stofflet qui le trouvait indispensable, il recherche ses dénonciateurs qu'il veut faire périr de sa

1 *Mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais*, page 155.

2 *Une famille vendéenne pendant la grande guerre 1793 - 1796*, par Boutillier de Saint André, page 61.

main ; devant l'indignation générale, il est repris puis fusillé par derrière, à genoux et les yeux bandés, implorant qu'on lui laisse la vie sauve. Boutillier de Saint André affirme que Six-sous fut placé à la bouche d'un canon et que le boulet lui traversa le corps ¹.

A la mort de Bruneau, l'artillerie fut dirigée par Herblaud, de Loudun. Les différents commandants de l'artillerie vendéenne sont les suivants : M. de Perrault jeune officier d'artillerie pour la Vendée Angevine. Gaspard de Marigny pour la Grande Armée Catholique et Royale du Haut-Poitou, lui aussi ancien officier de Marine (il commandait le parc d'artillerie de Rochefort quand éclata la Révolution). Marigny conserva son commandement à la tête de l'artillerie royaliste pendant la Virée de Galerne. Bertrand Poirier de Beauvais devient commandant général de l'artillerie en 1794, après l'exécution de Marigny. Dans l'armée de Charette, où l'artillerie était moins nombreuse, la direction et le commandement en furent confiés à Lecouvreur, ouvrier forgeron de son état.

La formation des canonnières nécessaires au service des pièces d'artillerie capturées, se fit tout naturellement au sein des armées vendéennes. *"... Marigny , seul officier d'artillerie qu'eut d'abord l'armée, apprit aux paysans à se servir de ces engins qu'ils ne connaissaient guère, et telle était l'ardeur des hommes auxquels on les mettait, qu'au bout de peu de temps, chaque pièce était munie de ses servants et de ses pointeurs ..."* ². Marigny se servit également d'artilleurs républicains faits prisonniers pour l'aider dans la formation de ses artilleurs. Ce général ne faisait ordinairement pas de quartier et était de cruelle réputation, même dans l'armée vendéenne ; c'était, pour les canonnières républicains qui tombaient entre ses mains, le seul moyen d'avoir la vie sauve. Parmi ceux-ci, notons le nom du canonnier "Monte-en-l'air" fait prisonnier à Châtillon et que Marigny fit sortir de l'hôpital parce que, selon ses dires, celui-ci *"... voulait à toute force que je donnasse des leçons à ses canonnières ..."* ³.

De son côté, Poirier de Beauvais rapporte la désertion d'un républicain, *"... chef de pièce d'artillerie volante pris à la bataille que perdit Westerman à Châtillon, lequel nous avait demandé de servir (pour avoir la liberté probablement) déserta cette nuit. Cela me fit de la peine, moins encore pour les instructions qu'il pouvait donner à l'ennemi, que par la perte que nous faisions. Il avait beaucoup de mérite dans sa profession, nous servait d'instructeur, et comme il était sage, nous comptions en faire un officier ..."* ⁴.

Le problème était moins prononcé dans l'armée de Charette, bien que

1 *Une famille vendéenne pendant la grande guerre 1793 - 1796*, par Boutillier de Saint André, page 598.

2 *Souvenirs vendéens*, Amédée de Béjarry, page 62.

3 *La Vendée patriote*, Ch. L. Chassin, page 93.

4 *Mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais*, page 93.

le général maraîchin ait également fait usage d'instructeurs pris dans les rangs des prisonniers républicains. Il convient de préciser que sous l'ancien régime, les hommes du Bas-Poitou devaient, depuis toujours, le service dans les milices provinciales. Les recrues des communes côtières et les inscrits maritimes étaient versés dans les compagnies de canonniers gardes-côtes, alors que les hommes de l'intérieur fournissaient l'infanterie de ces Milices Provinciales. Les canonniers gardes-côtes issus de ce recrutement avaient, à défaut d'une maîtrise parfaite du service de l'artillerie, l'intérêt d'une certaine connaissance de cette arme. L'armée du Marais et de la Vendée côtière avait en cela un avantage initial certain sur celles de l'intérieur, fort ignorantes en matière d'artillerie.

Les paysans vendéens, peu à peu instruits au service des pièces de canon, reçurent par la suite le renfort des déserteurs républicains venus grossir leurs rangs, et parmi eux, "*... les allemands qui se joignirent plus tard aux vendéens (et) leur donnèrent aussi quelques artilleurs qu'on utilisa ...*"¹. Des Suisses et soldats de diverses nationalités, dont la plupart provenaient de la Légion Germanique, renforcèrent également les rangs des artilleurs, mais en tant que troupes soldées.

Les nouveaux canonniers pris parmi les paysans parvinrent dans l'ensemble à assimiler le complet service des pièces, puisqu'ils firent quelques usages de boulets rougis, pour l'attaque de certaines villes du Bas-Poitou. Cet usage nécessitait, outre une technique particulière, la disponibilité d'un certain matériel ; il est vrai que la République leur en fournissait les moyens. Il faut s'attendre à trouver dans les rangs de ces artilleurs vendéens assez spécialisés, quelques hommes ayant fait le service des batteries gardes-côtes. En effet l'usage des boulets rougis dans des fourneaux avant d'être tirés sur l'objectif, était prisé dans la Marine. Les navires, du fait de leur structure en bois, de leurs voiles, et surtout des cordages imprégnés de poix (auxquels s'ajoutait la grande quantité de poudre stockée dans les magasins et les batteries de chaque pont) représentaient des cibles des plus sensibles au feu. Les combats navals autorisaient également la pratique du rougissement du boulet dans des fourneaux de bord. ce qui n'était pas sans danger pour le navire lui-même. Les batteries gardes-côtes utilisaient également des fourneaux mobiles ; les forts importants étaient équipés de constructions spéciales en maçonneries, très élaborées, (appelées "Fours à rougir les boulets"), et qui servaient pour incendier les navires pratiquant un blocus naval.

Dès le 28 mars 1793, Joly attaque les Sables d'Olonne. Il a 16 canons et 17 chariots. A 4 heures du matin, "*... les royalistes tirent à boulets rouges sur la ville mais leurs projectiles mal chauffés et mal lancés par des canonniers inexpérimentés, ne brûlèrent que la maison du procureur Blay. La plupart de*

1 *Souvenirs vendéens*, Amédée de Béjarry, page 62.

*leurs boulets allaient tomber dans la mer. Enfin vers huit heures, les artilleurs républicains envoient ... un boulet dans les fourneaux des paysans ; le feu prend aux caissons et détermine une explosion qui tue ou blesse tous les artilleurs présents. Leurs camarades effrayés prennent la fuite ..."*¹.

A Boisgrolleau, le 20 avril, autre lieu, autre armée, "*... les Vendéens ... font rougir des boulets dans les forges de campagne qu'ils viennent de prendre à Leygonnier, ...*"².

Tout cela n'empêchera pas les républicains de juger que l'artillerie des vendéens "*... était en général assez mal servie et produisait peu d'effet ...*"³

La chance tourne. Battue sur son terrain, la Grande Armée Catholique et Royale se lance dans l'expédition d'outre-Loire (octobre 1793). Un long cortège de soldats, qu'accompagnent femmes et enfants, traverse la Loire près de Saint Florent-le-Vieil. L'artillerie se révèle encombrante, voire inutile ; et puis le parc est trop important (plus de 500 pièces de canons constituent la force de l'artillerie de la seule Armée d'Anjou et du Haut-Poitou). 36 pièces de canons de tous calibres, 2 forges, 40 caissons pour les munitions de guerre, sont finalement emportés par les vendéens ; le reste est, soit encloué et jeté dans la Loire ou dans les étangs, soit, pour quelques autres, démonté et enterré. Marigny prend le commandement de l'artillerie qui participe à cette Grande Virée de Galerne ; il a pour adjoints : de Beauvais, La Morsonnière, Perrault et Greslier. L'aller sera une succession de victoires qui permettra aux Royalistes d'augmenter leurs forces d'artillerie. L'abandon de l'Angleterre , la défection des contre-révolutionnaires attendus pour renforcer leurs rangs, la désillusion, font faire demi-tour aux vendéens qui seront progressivement décimés dans leur marche pour retrouver le sol natal. L'artillerie disparaît peu à peu, reprise par les républicains ou abandonnée faute de munitions et de canonniers. A Savenay, le 23 décembre, Prieur et Turreau pourront adresser au Comité de Salut Public le bulletin suivant : "*... Nous avons pris dans cette journée le reste de l'artillerie de l'ennemi ; elle était composée de trois pièces de quatre, trois de huit et une de douze et autant de caissons ...*"⁴.

Charette, bien que resté dans le Bas-Poitou, perd aussi ses canons. En décembre 1793, il est encerclé dans l'île de Bouin. Il réussira à s'en échapper avec ses troupes à la grande surprise des Bleus qui l'assiègent. Auparavant, "*... afin que ses canons ne tombent pas au pouvoir de l'ennemi, il les fait enclouer et jeter dans les étiers ...*"⁵. Par la suite, Charette ne semble

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 563.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 643.

3 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, Savary de Chalonne, Tome 1, page 24.

4 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 3, page 441.

5 *Histoire de la Vendée Militaire*, par J. Créteineau-Joly, Tome 4, page 433.

pas avoir renouvelé son parc d'artillerie. D'ailleurs, mis à part à Nantes en 1793 et à Saint-Florent en 1794, où il s'est joint aux autres généraux vendéens pour livrer des batailles rangées, il n'a pas fait un grand usage de l'artillerie. Désormais, il va se tourner vers la guérilla et le harcèlement des colonnes et postes républicains ; il y acquerra une brillante réputation.

Stofflet, La Rochejaquelein, Marigny ... ont pu échapper au désastre de Savenay. Ils reconstituent leurs forces pour continuer le combat sur le sol vendéen. Monsieur Henri se faisant tuer à Buillé, la place de généralissime devient vacante. Le 22 avril 1794, le Conseil, auquel assistent Stofflet, Marigny, Fleuriot et Charette, n'arrive pas à désigner un général en chef pour l'ensemble de la Vendée. Chacun reste sur ses positions et garde son commandement, Marigny prenant celui des anciennes troupes de Lescure (son cousin originaire de la même région), il avait la confiance des paysans. Quelques temps plus tard, à Jallais, tous les chefs se retrouvent et Charette, qui n'a pas pardonné à Marigny de ne pas avoir approuvé sa candidature au grade de généralissime de toute la Vendée, fera proposer à Marigny d'abandonner son commandement à l'Armée du Haut-Poitou, pour prendre celui de l'artillerie de l'Armée du Centre. Proposition que Marigny ressent comme un affront et refuse car il n'y a pratiquement plus d'artillerie royaliste dans la Vendée. Il abandonne le Conseil et retourne près de ses troupes. Charette, saisissant le premier prétexte fera par la suite voter sa mort que les chasseurs allemands de Stofflet mettront à exécution.

Poirier de Beauvais reçoit le commandement de l'artillerie avec la charge de la reconstituer ; il doit également faire fabriquer de la poudre. Les quelques pièces de canon qui avaient été enterrées sont récupérées. L'arsenal et les ateliers se trouvent en forêt de Maulévrier. *"... on y établit un charpentier de vaisseau, de Nantes, qui fut chargé de remonter les pièces qu'on put retrouver. M. Stofflet fit faire un canon avec un cylindre de calandre en cuivre. Cette nouvelle pièce servit parfaitement ..."* (Mémoire inédit de M. le comte de Colbert ...)¹.

L'artillerie ne devait plus jouer de rôle important dans les actions de l'Armée Vendéenne ; elle restera d'ailleurs assez pauvre en pièces de canons, car le parc ne se renouvelait plus. Les républicains ne s'encombraient plus eux-mêmes de ces canons qui les gênaient dans leur progression à travers le territoire insurgé. Ces quelques pièces d'artillerie sont un temps l'objet d'un différend entre les chefs de l'Armée du Centre et de l'Armée d'Anjou, le premier ayant fait prendre dans le dépôt général, les pièces dont il revendiquait la propriété (mars 1795). Poirier de Beauvais, chargé de les récupérer, note dans ses mémoires : *"... Sapinaud a fait enlever les pièces qui sont d'après les uns au quartier-général de Beaurepère ... J'arrive à la maison d'un métayer qui avait été chargé d'emmener avec ses bœufs et ses charrettes*

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 5, page 106.

*les canons et leurs affûts ... Quand nous fûmes où étaient les canons, j'envoyai chercher des charrettes pour y mettre avec leurs affûts, et nous prîmes le chemin de Maulévrier ..."*¹.

On ne sait exactement quel était le nombre de ces canons ni combien de temps ils restèrent à Maulévrier, car, le 29 avril, Mathelon, adjoint aux adjudants-généraux, écrivait de Vezius à Canclaux : *"... J'ai découvert l'arsenal de Stofflet. Il consiste en trois pièces de canons dont une formée d'un cylindre, une de quatre en bronze et la troisième de fer. Trois caissons dont un garni de ferraille, beaucoup de papiers et quelques autres objets ..."*². C'était peu, et la qualité de cette artillerie laisserait à penser qu'elle n'était pas utilisée. En tout cas, on retrouve là le curieux "canon avec un cylindre de calandre en cuivre" décrit par le comte de Colbert dans ses mémoires.

La paix de la Jaunaie signée par Charette, suivie par la soumission de Stofflet, permet aux vendéens de retrouver le calme ; ces deux chefs en profitent pour refaire leurs forces. Charette demande à l'Angleterre de lui livrer de la poudre, des armes, des canons. Dans sa lettre au chevalier de Warren, il précise même *"... ce dont nous avons le plus grand besoin, ce sont des artilleurs, des cavaliers à pied, s'ils n'ont pas de chevaux, des habillements complets, puis des instruments de chirurgie et des médicaments ..."*³. Il recevra bien la poudre, les gargousses, les fusils et sabres, des habits, mais seulement 2 pièces de canon de 4. Peu de temps après, le 25 novembre, Hoche indique au ministre de la guerre Aubert du Bayet, que le général Delaage venait de tuer quelques jours avant 150 hommes de Charette et pris deux canons de bronze et une couleuvrine. Était-ce les deux canons anglais livrés le mois précédent? Peut-être, car désormais le général du Bas-Poitou, peu-à-peu abandonné par ses paysans, rusera avec ses derniers fidèles pour échapper à ses poursuivants qui le serrent de plus près ; ils ne sont plus que 46 hommes groupés autour de Charette le 25 mars, jour de la capture du dernier chef vendéen.

4.1 Description de l'artillerie vendéenne

Les ouvrages et mémoires consacrés à l'histoire de la Vendée nous renseignent sur la composition du parc d'artillerie des armées vendéennes. Celui-ci était d'une grande diversité et les différentes bouches à feu y sont parfois désignées avec une très grande précision, surtout pour ce qui concerne les canons fétiches tels que la "Marie-Jeanne" et à un degré moindre le "Missionnaire" et le " Brutal".

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 5, page 106.

2 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 4, page 405.

3 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome 6, page 8.

Certaines pièces sont désignées sous le nom de couleuvrines, l'appellation canon s'appliquant à la grande majorité des pièces d'artillerie. La presque totalité des canons modernes utilisés par les artilleurs vendéens étaient constitués par des pièces d'artillerie militaires du système "Gribeauval" en usage dans l'armée à cette époque. Presque totalité car, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la fabrication des canons et de leurs affûts ne dépendait pas exclusivement des fonderies et arsenaux militaires ; les fonderies industrielles civiles étaient capables de fabriquer ce type d'armement et travaillaient de la même manière que les armuriers et fourbisseurs particuliers pour les fusils, pistolets, sabres et épées non militaires.

Une correspondance du Conseil Général de la Vendée est instructive en la matière. Cette correspondance visait à l'équipement des canonnières de la Garde Nationale permanente de Fontenay pour la double défense des "ennemis du dehors et contre ceux de l'intérieur". Adressée au ministre de l'Intérieur par l'administrateur Moulins, le 13 avril 1792, elle était ainsi libellée : "... *Le Conseil Général du département a pensé qu'il était de sa prudence dans la crise actuelle de se procurer des canons ; en conséquence il a arrêté dans sa séance du 26 du mois dernier qu'il en serait acheté 4 de fonte, du calibre de 4 avec leurs affûts avant-train et tout ce qui est nécessaire pour le service de ces bouches à feu, et qu'on s'adresserait pour cet achat au sieur Dupont, commissaire des fontes au port de Rochefort ...*"¹. Mais cette mesure ne fut pas autorisée par le ministre de l'Intérieur, car aucune loi ne permettait aux administrations des départements d'avoir à leur disposition des machines de guerre. Devant ce refus, le Conseil Général se décida à acheter lui-même "... *à la fonderie d'Indret*"², 2 pièces de canon en fonte de fer, du calibre de 4, avec leurs affûts de campagne, les munitions et les autres objets nécessaires à leur service ... *L'un des membres, Fillon, fut envoyé pour cela en commission à Nantes et solda la dépense qui s'éleva à 3 674 livres 10 sous ...*"³. Il est permis de penser que les pièces de canon fondues par des établissements particuliers devaient avoir des caractéristiques assez proches de celles des pièces d'artillerie militaires.

A titre purement documentaire (et sans que cela puisse servir à une quelconque comparaison financière avec des valeurs actuelles), sachons que le salaire des ouvriers : charpentiers, couvreurs, maçons, jardiniers, manouvriers, etc ... de la ville de Niort (distante de quelques 30 km de celle de Fontenay) était compris entre 20 et 30 sols en 1790 et approchait la livre en mars 1794 ; ce dernier salaire était alors réglé en assignats dévalués

1 *Préparation de la guerre de la Vendée, par Ch. L. Chassin, Tome 2, page 486.*

2 *Sur la rive gauche de la Loire, près de Nantes.*

3 *Préparation de la guerre de la Vendée, par Ch. L. Chassin, Tome 2, page 487.*

ayant perdu la moitié de leur pouvoir d'achat ¹.

4.1.1. Les canons "Gribeauval"

Ce matériel d'artillerie eut une longue carrière puisque, proposé en 1764, il était encore utilisé en 1825. Jean-Baptiste Waquette de Frehencourt de Gribeauval, d'assez petite noblesse, était né en 1715 à Amiens. Engagé dans le Royal Artillerie en 1732, il fait carrière dans cette arme et devient 1^{er} Inspecteur Général de l'Artillerie en 1776. Il s'attache à réduire le nombre des calibres en usage à l'époque et à différencier l'artillerie de campagne de celle de siège. Trois calibres sont retenus : les pièces de 4, de 8 et de 12, correspondant au poids du boulet tiré par chaque pièce. Les bouches à feu sont allégées et revues pour que leur longueur n'atteignent que 17 fois le diamètre moyen du boulet. Les canons sont en bronze constitué de 10 à 12 parties d'étain pour 100 de cuivre ². Ils présentent la même forme générale, la différence résidant dans leurs dimensions (cf planches 33 et 34).

Les attelages des pièces de 4 et de 8 étaient constitués de quatre chevaux ; il en fallait 6 pour tirer celles de 12 (notons que le train d'artillerie n'existait pas encore et que l'acheminement des canons sur les lieux des combats était assuré par des entreprises de charroi privées, ce qui ne manquait pas de poser certains problèmes sur les champs de bataille). Dans les armées vendéennes, ces chevaux étaient remplacés par des attelages de bœufs, à coup sûr plus lents, mais combien plus efficaces dans les chemins creux et bourbeux des Bocages.

Le service d'une pièce d'artillerie était effectué par 8 artilleurs. Cette équipe se décomposait théoriquement comme suit:

1 premier canonnier, chef de pièce, chargé d'assurer le pointage du canon ;

1 second canonnier, boute-feu, chargé de la mise à feu ;

1 troisième canonnier, pourvoyeur de la pièce ;

1 servant d'artillerie, porte-écouvillon, chargé du nettoyage de l'âme du canon ;

1 *La révolution française à Niort*, par C. Chaillot et P. Moulin, Projets-éditions, Bressuire, 1988.

2 La République perdant beaucoup de pièces de canon, les cloches des églises furent confisquées, le Gouvernement "*considérant que le meilleur usage qu'on puisse faire des cloches est celui de les convertir en canons pour terrasser les ennemis de la liberté ...*" (Délibération du Directoire du département des Deux-Sèvres du 13 floréal an 2, Archives Départementales, série L 32.).

4 autres servants d'artillerie, chargés :

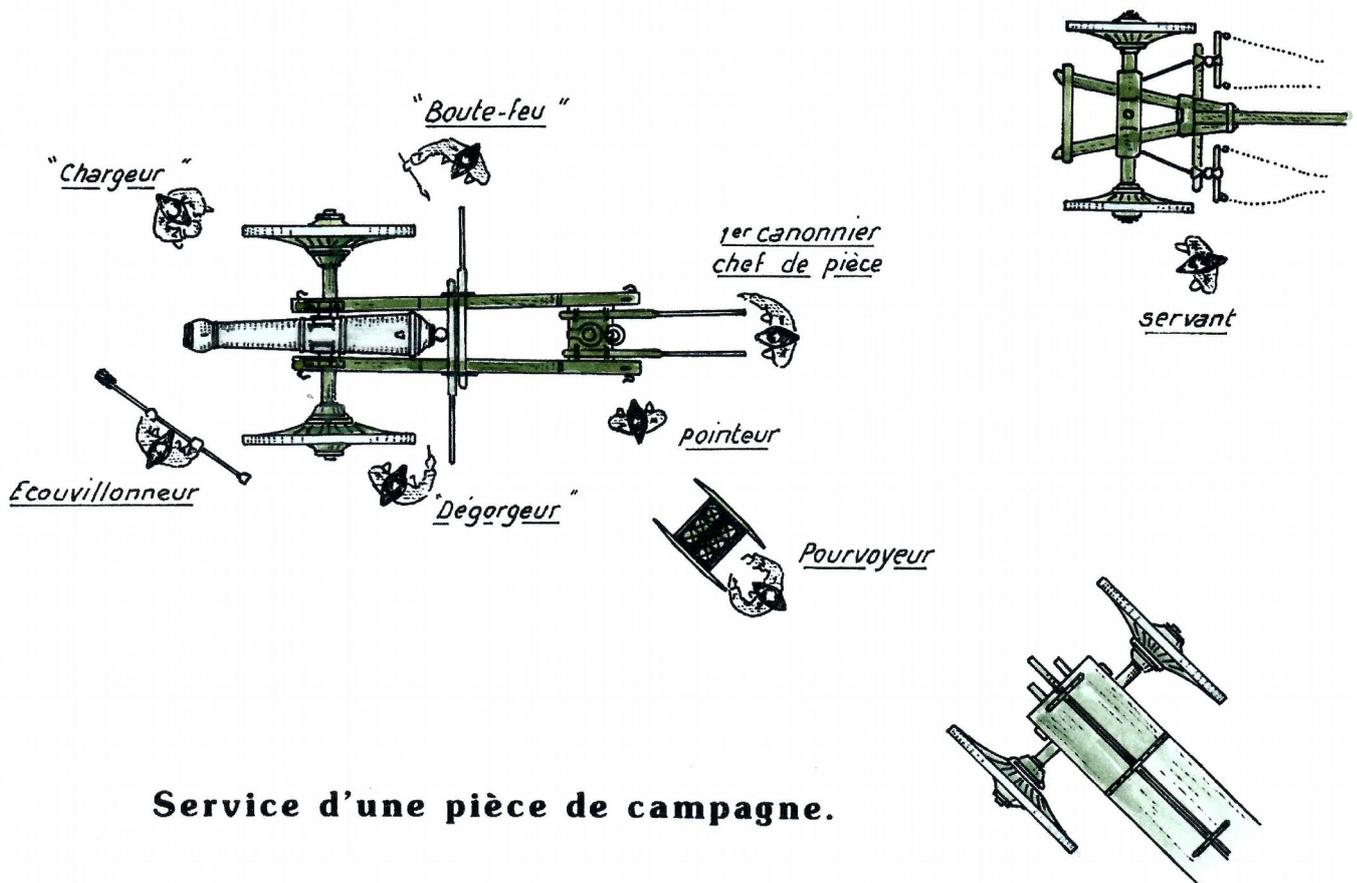
le 1^{er}, de la mise en place de la cartouche distribuée par le troisième canonnier

le 2^e, de dégorger la culasse et de placer l'étoupille

le 3^e, de boucher la lumière lors du chargement et de régler le pointage en élévation de la pièce

le 4^{ème}, de la garde et du service de l'avant-train, et de seconder les autres servants d'artillerie.

Cette manière de servir les pièces d'artillerie était en usage avant la Révolution, et il faut logiquement en retrouver l'application dans les armées vendéennes possédant un corps d'artillerie. En effet, l'artillerie vendéenne était en majorité commandée par des anciens officiers du corps royal de cette arme, qui avaient dû dispenser l'instruction de base de leur ancien état militaire ; de plus les artilleurs républicains faits prisonniers avaient, dans bien des cas, été contraints de former les paysans vendéens au service des pièces d'artillerie.

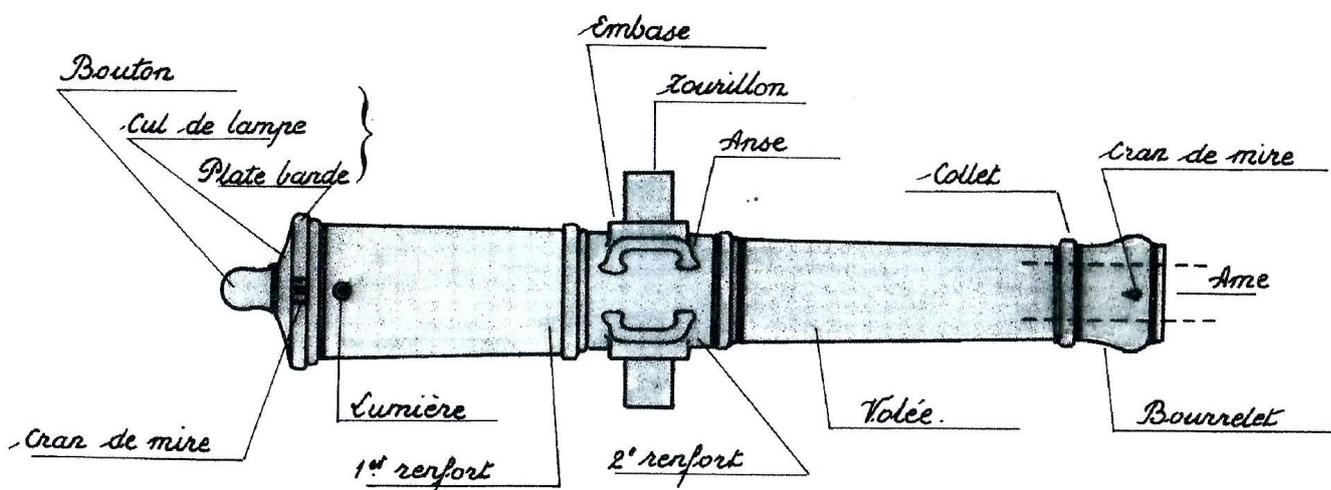


L'unité d'artillerie titulaire de la pièce était complétée par 7 servants auxiliaires relevant de l'infanterie, et qui étaient chargés de la mise en mouvement du canon (déplacement en avant suivant les phases du combat, ou retraite) et de l'approvisionnement en munitions à partir du caisson d'artillerie. Ces hommes pouvaient également remplir le rôle de certains canonniers selon la nécessité ou les aléas de la bataille.

Les instruments utilisés par les canonniers attachés au service d'une pièce d'artillerie étaient les suivants : **le refouloir**, servant à repousser la charge et le boulet au fond du tube ; **l'écouvillon**, destiné à nettoyer l'âme du canon (ces deux instruments étaient généralement fixés sur le même manche de bois pour les pièces de campagne) ; **le tire-bourre**, permettant de retirer le contenu du tube d'artillerie ; **la lanterne**, sorte de cuillère en bois ou en cuivre, pour récupérer la charge dans le tube ; **le boute-feu**, avec la mèche lente, servant à la mise à feu de la charge.

Cette description du service théorique d'une pièce d'artillerie est donnée ici à titre documentaire, mais on peut admettre que les canonniers vendéens adoptaient des dispositions très proches pour le service de leur artillerie.

Nomenclature d'un tube d'artillerie.



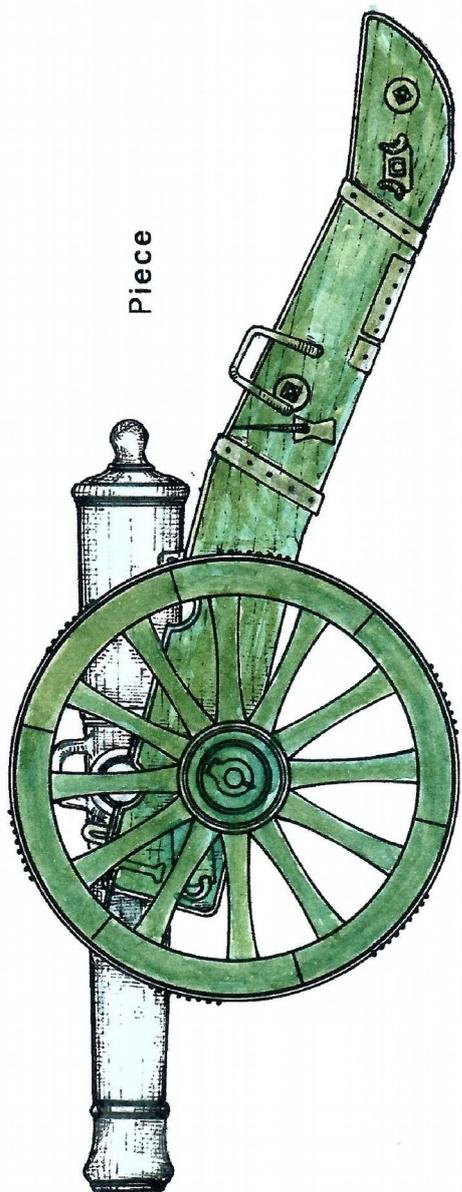
Caractéristiques principales des pièces d'artillerie (bulletin de la SCFH, 1965/5 et 1966/6)

calibre	canon		portée (m)		projectile			cadence de tir en feu dirigé
	longueur (m) *	poids (kg)	moyenne	maxi	Ø (mm)	poids (kg)	vitesse (m/s)	
12	2,29	880	800 à 1000	1800	121,3	6	415	1 à 2/mn
8	2	580	800		106,1	4	419	2 à 3/mn
4	1,57	290	700	1250	84	2	416	2 à 3/mn

* Longueur totale du tube, mesurée de la bouche au bouton de culasse compris.

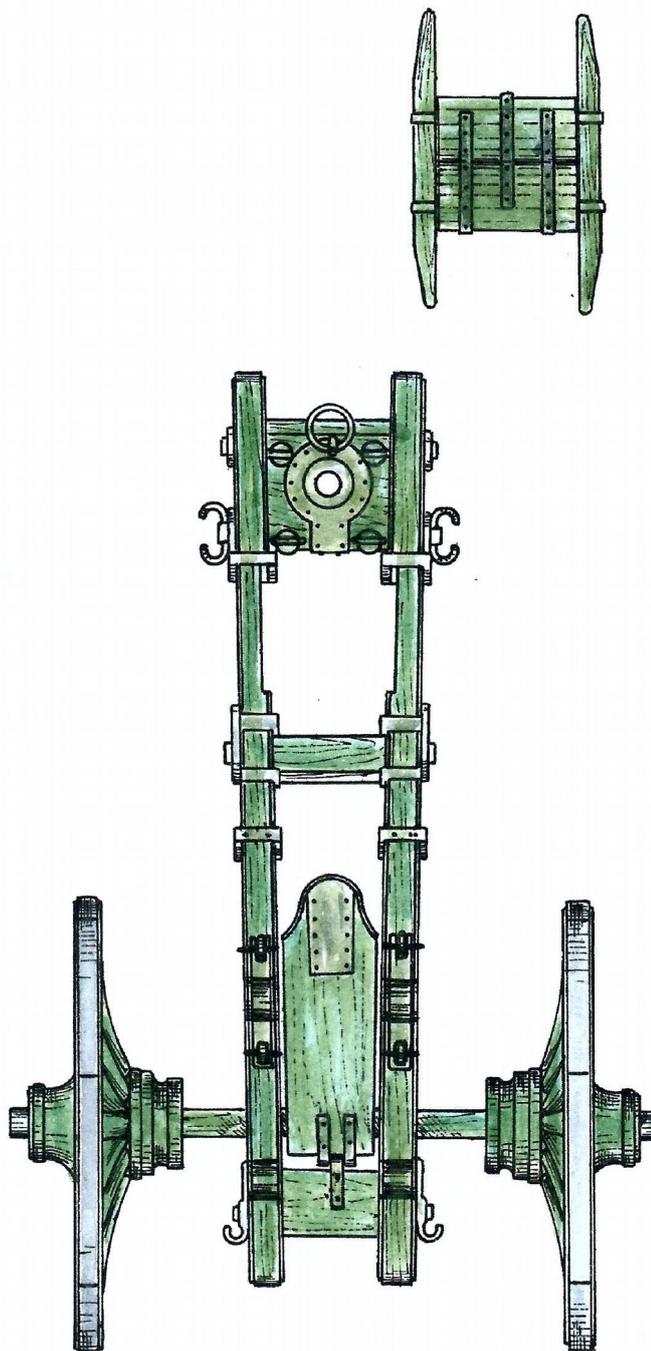
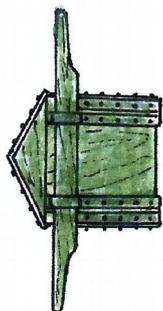
Planche 33

PIECE DE 8 MONTEE SUR AFFUT.



Piece

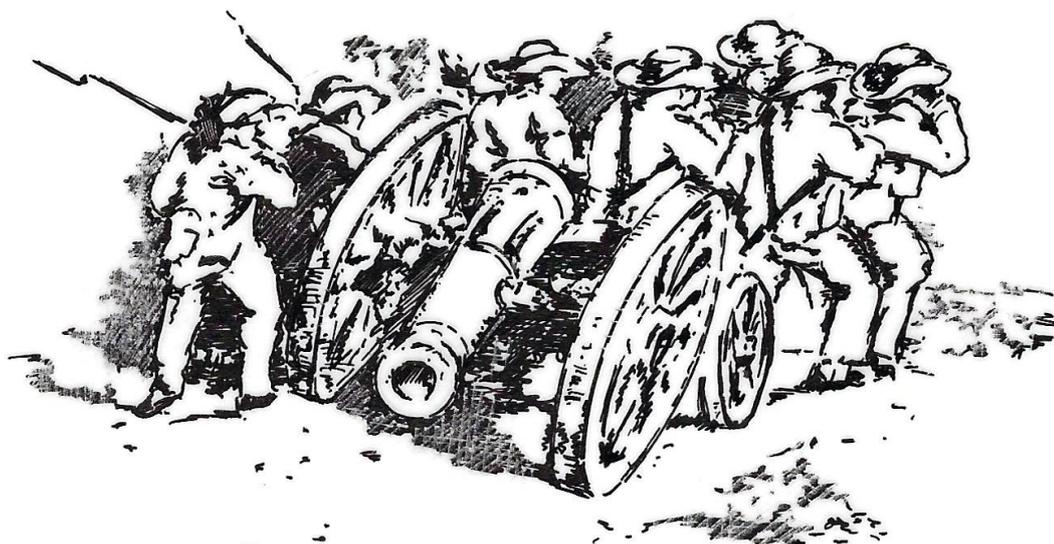
Coffret d'affut



Les projectiles ordinaires étaient des boulets sphériques de fer forgé pleins et des boîtes à mitraille. Les gargousses de toile renfermaient une charge de poudre égale au 1/3 du poids du projectile ; cette charge était augmentée de 1/4 pour les boîtes à mitraille. Les boulets étaient chauffés dans des forges de campagne pour le tir à boulet rouge.

A ces pièces de campagne s'ajoutait l'obusier. C'était une pièce plus courte que le canon et plus légère à calibre égal. Il était particulièrement destiné à tirer des projectiles creux munis d'une fusée et des boîtes à balles. La charge des obusiers était plus faible que celle des canons. Ces charges, renfermées dans des gargousses de papier ou de toile, étaient de deux sortes pour chaque calibre (grande, soit 1 kg, et petite, de 0,5 kg pour l'obusier de 8 par exemple). La portée était comprise entre 1300 et 2000 m ; le but en blanc était d'environ 250 m.

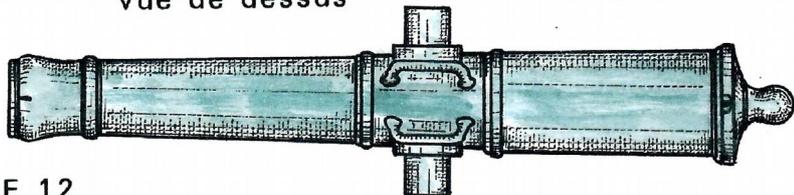
Les boîtes à balles comportaient 70 balles réparties en 5 couches de 14 balles. Tirées à forte charge, leur effet était suffisant dans un rayon de 600 mètres.



*Artilleurs Vendéens tirant un canon à la "bricole"
pour sa mise en batterie devant Maulévrier
(extrait d'une gravure de la B.N.^{le})*

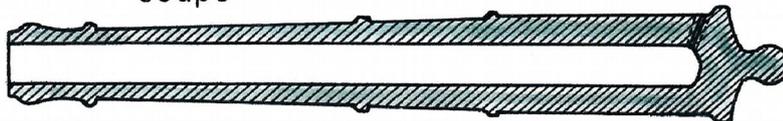
PIECES DE CAMPAGNE

vue de dessus

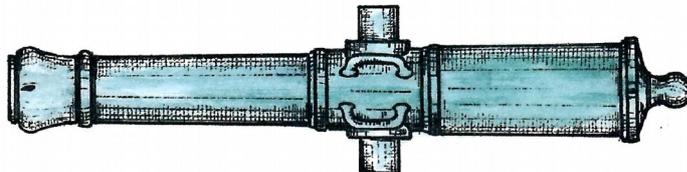
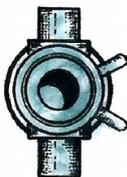


PIECE DE 12

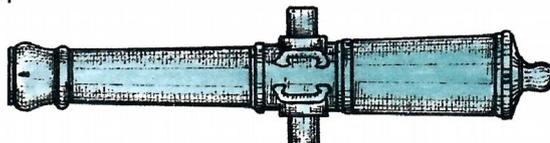
coupe



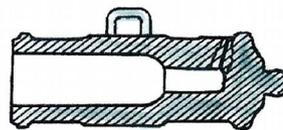
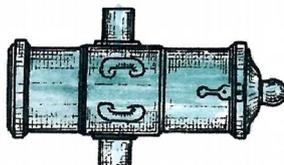
PIECE DE 8



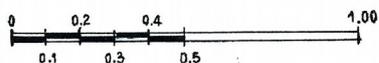
PIECE DE 4



OBUSIER DE 8 POUCES



Echelle



4.1.2. Les canons anciens

Cette appellation particulière rassemblera, dans le cadre de cette étude, toutes les pièces d'artillerie de divers calibres et d'époques, qui étaient détenues par des particuliers et notamment la noblesse des territoires de la Vendée Militaire.

Il semble qu'avant la Révolution il était fréquent que des pièces d'artillerie soient disposées, en décoration, dans la cour ou sur les terrasses des châteaux ou grandes demeures seigneuriales. Cet usage particulier était étendu à toute la noblesse du royaume et surtout chez ceux qui avaient servi avec mérite dans les armées du roi. Certains petits châteaux du bocage Haut-Poitevin conservaient encore, vers les années 1950, quelques vieux canons de la première Guerre Mondiale disposés de chaque côté de l'allée accédant à la cour d'honneur.

D'ailleurs, le 19 juillet 1792, le conseil général de la Vendée prenait un arrêté ordonnant à tous les citoyens de sa juridiction de faire la déclaration de leurs armes et munitions à leurs municipalités, sous peine de perquisition. Les 24, 25 et 26 juillet, il ordonnait "*... d'enlever les canons, obusiers et autres armes pouvant se trouver dans les maisons des émigrés ou chez les citoyens ayant omis d'en faire la déclaration ...*"¹. Le fait de prendre un arrêté visant entre autres à la réquisition de pièces d'artillerie au domicile des émigrés, signifiait qu'un certain nombre de ces canons était notoirement connu sur le territoire vendéen. Les historiens de la Vendée Militaire ne manquent d'ailleurs pas d'en faire état, pour des raisons diverses, dans leurs œuvres.

Dès le début de la Révolution, ces pièces de canon avaient fait l'objet de la convoitise des administrateurs locaux qui n'envisageaient pas de les laisser à la portée d'une foule gagnée aux idées contre-révolutionnaires. De plus, ces armes, aussi dépareillées qu'elles pouvaient l'être, pouvaient convenir à l'équipement des Gardes Nationales en formation sur le territoire départemental.

Ainsi, le 1er février 1791, "*... le tocsin sonna depuis 10 heures le matin jusqu'à 3 heures l'après-midi dans les églises ; le centre du rassemblement était fixé au château de Maulévrier abandonné par son propriétaire en émigration. Il y avait 8 vieux petits canons montés sur affûts informes à demi-pourris dans les hautes herbes des cours et devenus presque absolument inutilisables. Cependant le département voulut s'en servir pendant la répression des troubles sur son territoire escomptant que leur vue seule impressionnerait les séditeux et les inciterait au calme. Un ordre de réquisition pour 4 canons fut délivré le 30 janvier ... C'est pourquoi on vit*

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 359 (notes Ch. L. Chassin).

*accourir au château 3 à 400 paysans avec piques, broches, fourches et faux pour défendre leurs canons. On leur avait dit que les autorités voulaient s'en servir pour mitrailler tous les bons prêtres restés fidèles à leur religion ... Personne ne se présente ... les canons ont disparu enfouis dans quelque cache secrète ..."*¹.

Le Directoire du Département voisin des Deux-Sèvres confirme ces troubles précurseurs et le rôle des canons du château de Maulévrier. Sa délibération du 12 mars 1791 mentionne ... *" la coalition de 20 paroisses du district de Châtillon et de Chollet dans lesquelles le tocsin doit être le signal du ralliement pour s'opposer à l'exécution des lois. La ville de Maulévrier désignée pour être ce lieu du rassemblement, la dénonciation faite au greffe de la municipalité de Chollet contre M. Colbert de Maulévrier, ambassadeur auprès de la cour de Cologne et ci-devant seigneur de cette ville, dix canons chargés à mitraille exposés au château qui paraissent et disparaissent à volonté, tout cela a paru mériter notre attention ..."*².

Cette note conforte la version du possible enlèvement des canons par les rebelles locaux, et ce, bien avant le début de la révolte de 1793. Par contre leur nombre diffère sensiblement.

L'abbé Deniau apporte quelques précisions sur l'origine des canons du château de Maulévrier. Il écrit en relatant cette journée du 1^{er} février 1791 : *"... En 1747, la république de Gènes envoya 6 culières et 12 canons de sa superbe artillerie pour récompenser Louis-Henri-Edouard Colbert, marquis de Maulévrier, des services qu'il lui avait rendus. Ils furent apportés au château et y restèrent jusqu'à la Révolution (Manuscrit de M. Broque sur le château de Maulévrier) ..."*³. La suite de son récit donne une autre version de la destinée de cette artillerie quand il écrit que Stofflet prit une couleuvrine, à Chemillé, *" trouvant une bonne occasion de faire quelque chose pour son Dieu et de venger son maître auquel on avait pris le 17 mai 1791, malgré ses protestations, onze petites pièces d'artillerie ..."*⁴.

Origine seigneuriale également pour une autre bouche à feu qui fera l'objet d'un véritable culte dans l'armée vendéenne. Le 16 mars 1793 au matin, la troupe commandée par Cathelineau, Stofflet et Forêt s'avance vers Vihiers où les attendent la Garde Nationale de Saumur. Bientôt celle-ci s'enfuit abandonnant une partie de leurs fusils et *"... une magnifique pièce de 8 en bronze, présent de Louis XIII au cardinal ministre, qui du château de Richelieu avait été portée à Saumur ..."*⁵. La description et les anecdotes historiques qui se rattachent à cette fameuse pièce d'artillerie sont

1 *La guerre de Vendée*, par Gérard Walter, page 8.

2 *Archives du Département des Deux-Sèvres*, série L 69.

3 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 181.

4 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 452.

5 *Guerres de la Vendée et de la Bretagne*, Veuillot, page 32.

rapportées dans un chapitre suivant.

Les historiens de la Vendée, aussi bien royalistes que républicains, mentionnent fréquemment le nom de couleuvrine pour désigner certaines pièces d'artillerie utilisées dans les deux camps. Ces canons ne sont pas du modèle réglementaire en usage dans les armées républicaines ; elles sont tout au plus, utilisées par les Gardes Nationales pour qui ce type d'armement était naturellement et localement disponible.

Les Couleuvrines sont des pièces d'artillerie légères en bronze, souvent utilisées à la défense des places. Elles étaient de forme variable, très allongées, et généralement richement décorées. Certaines présentaient, pour les plus anciennes, un fût de forme octogonale. Leur calibre était très divers. Elles furent en usage du XV^e jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Leur originalité et leur ornementation particulière font que beaucoup d'exemplaires sont encore conservés dans les musées.

La "Marie-Jeanne" , le canon fétiche de la Grande Armée Catholique et Royale est le plus souvent décrite comme étant une couleuvrine (cf planche 36).

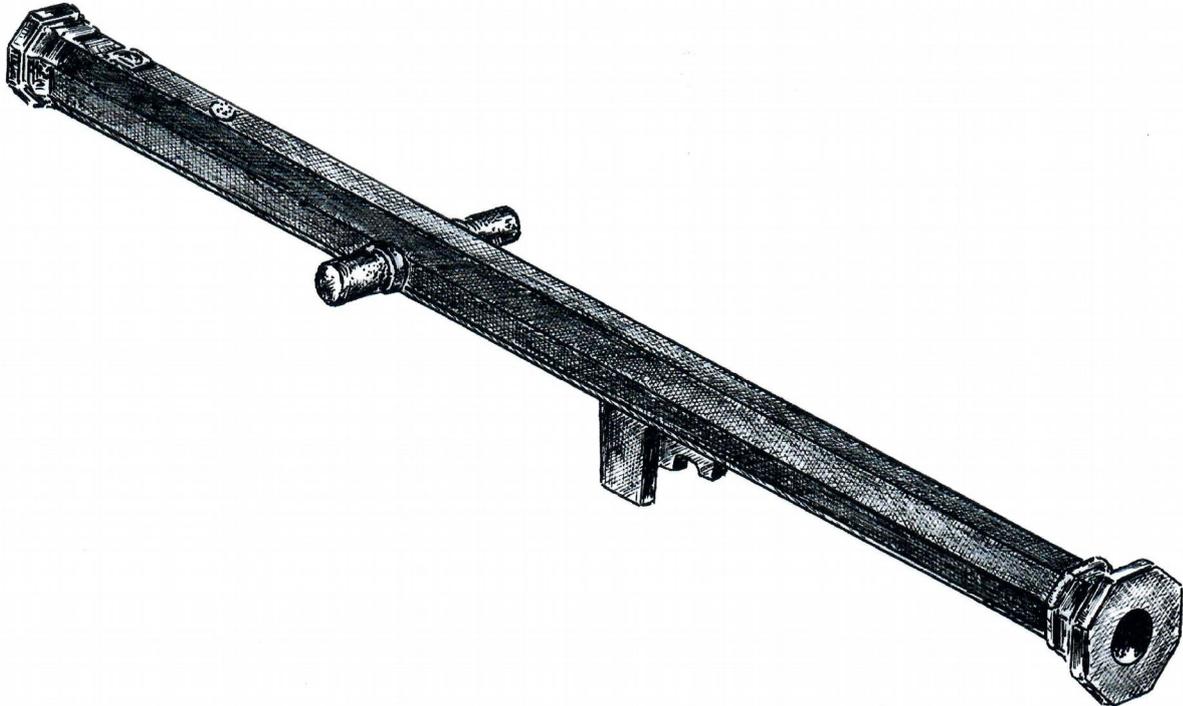
Ce qui est surprenant dans l'histoire de la Vendée Militaire est que ces couleuvrines qui sont parfois désignées comme étant de "mauvaises pièces de cuivre" et qui auraient dû rester des armes occasionnelles sont encore en usage plusieurs années après le début de la rébellion. Ainsi, le 23 novembre 1795, le général Delaage au cours d'un accrochage avec Charette, lui tue 150 hommes et lui enlève 2 canons de bronze et une couleuvrine. Cette description est faite par le général républicain à son commandant en chef Hoche qui la transmet au ministre de la Guerre ; elle émane donc de militaires confirmés qui ne pouvaient se tromper et confondre les différents types de matériels de guerre (surtout ceux qui, à leurs yeux, ne pouvaient apparaître que désuets et inadaptés).

On est en droit de penser que les couleuvrines en usage dans les armées royalistes étaient d'un calibre qui permettait la réutilisation des boulets des pièces servies par les républicains et qui furent capturés en grand nombre par les vendéens. Bien que les ateliers et arsenaux des rebelles fussent employés à la confection de boulets forgés, on peut penser que leur fabrication ait volontairement été arrêtée à une gamme de munitions restreinte et choisie pour les besoins des pièces les plus utiles.

Il semble logique de ne pas prendre au sérieux certaines de ces couleuvrines que l'histoire (ou la tradition) prétend avoir été utilisées dans les armées vendéennes, et qui ne durent paraître au milieu des paysans que le jour de leur enlèvement d'une quelconque cour de château local. L'exhibition de telles pièces d'artillerie n'avait vraisemblablement pour but que d'apporter un certain renforcement psychologique de l'armement de la

bande royaliste qui le détenait plutôt qu'un pouvoir de décision dans le déroulement des futurs affrontements.

La pièce dont le dessin figure ci-dessous est donnée dans une publication parue en juin 1969 ¹.



Un des fascicules, consacré aux guerres de Vendée est illustré par une photographie d'une bouche à feu accompagnée de la mention suivante : *"L'armement des vendéens était assez rudimentaire si l'on en juge par cette coulevrine du XVI^e siècle surnommée "la petite Marie-Jeanne" qu'utilisait la division des Herbiers ..."*

Cette pièce d'artillerie, qui de par sa forme est vraisemblablement une coulevrine de rempart, est de très petit calibre ², bien inférieur à celui de la pièce de 4 qui était le minimum utilisé à l'époque. Le diamètre très réduit du projectile, la faible importance de la charge et l'encombrement de la pièce, rendait ce canon peu fiable dans une bataille. Son déplacement au sein de l'armée des paysans, si tant est qu'elle fut montée sur affût, ne pouvait avoir pour but que d'influencer le moral des unités de Gardes Nationales locales envoyées au devant des premiers groupes rebelles ; il est d'autre part peu probable que ces paysans aient pu être en possession des

1 *Le journal de la France, n°9 - Insurrection en Vendée*, page 234, Publication Historia-Tallandier, 10 juin 1969.

2 Ce type de bouche à feu est également désigné sous l'appellation de "Faucon" ou "Fauconneau" pour certains exemplaires conservés dans les musées.

munitions propres à cette arme particulière et désuète.

Il faut donc faire relever de la légende le fait que ce type de canon ait été utilisé par les vendéens dans leurs affrontements avec les soldats républicains. D'autre part le nom de "Petite Marie-Jeanne" est sujet à caution et ne paraît, à notre connaissance, nulle part dans l'histoire de la Vendée Militaire ; il semble être d'invention postérieure au premier soulèvement paysan, peut-être dans le but de justifier et de donner du crédit à la présence de ce canon particulier dans le territoire révolté. Vraisemblablement enlevée à la décoration d'un manoir vendéen, cette archaïque pièce d'artillerie ne pouvait en aucune façon retrouver un crédit digne de foi dans l'épopée guerrière de l'histoire de la Vendée.

Dans la description des canons installés dans la cour du château de Maulévrier, dont il a été fait mention ci-avant, 6 de ceux-ci sont désignés sous le nom de "Culières". La signification de ce nom n'apparaît pas précisément dans les ouvrages courants consacrés à l'armement. Son étymologie laisserait à penser que ces canons étaient à chargement par la culasse comme l'étaient les " veuglaires" de l'artillerie du début du XV^e siècle. Ces canons particuliers seraient alors dotés de culasses mobiles dont il existait plusieurs types : à sabot, à vis, à bascule ... L'étanchéité toute relative de ce type de culasse réduisait, à l'époque, sensiblement la fiabilité de l'engin.

Les vendéens envisagèrent un moment de construire de toutes pièces des bouches à feu pour reconstituer leur parc d'artillerie tombé aux mains des républicains. Les vendéens d'Anjou et du Haut-Poitou avaient en effet perdu tous leurs canons dans l'expédition d'outre-Loire ; ils s'étaient débarrassés de tous ceux qu'ils ne pouvaient emporter en les enclouant, en les enterrant, ou en les jetant dans la Loire au passage de ce fleuve.

Les mémoires du comte de Colbert nous apprennent que Stofflet, de retour en forêt de Maulévrier *"... y établit un charpentier de vaisseau, de Nantes, qui fut chargé de remonter les pièces qu'on put retrouver ... , fit faire un canon avec un cylindre de calandre en cuivre. Cette nouvelle pièce servit parfaitement"*. Le fait est confirmé par un rapport du général Canclaux adressé au Comité de Salut Public de Saumur, le 29 avril 1795, dans lequel il fait savoir que le général Mathelon a découvert l'arsenal de Stofflet :

"... Il consiste en trois pièces de canon dont une formée d'un cylindre, une de quatre en bronze et le troisième de fer ...". Ce général est précis dans sa description.

Cette bouche à feu est donc fabriquée de toutes pièces avec du matériel récupéré et initialement destiné à une autre utilisation. En effet, les "Calandres" étaient des lourds cylindres métalliques qui servaient à lisser et lustrer les étoffes et le papier. Or les filatures étaient nombreuses dans le

Haut-Poitou et ce type de matériel couramment utilisé ; Stofflet ou son entourage ont donc pu avoir, à leur vue, l'idée de s'en servir pour confectionner des bouches à feu. Ce qui est assez surprenant est que le comte de Colbert puisse affirmer que cette pièce servit parfaitement.

Ces cylindres de cuivre, même si leurs parois étaient épaisses devaient présenter une certaine fragilité et n'admettre que des charges légères. Ces canons improvisés ne durent pas être construits en grand nombre et le cylindre trouvé par le général Mathelon était vraisemblablement l'unique exemplaire fabriqué par Stofflet et abandonné par la suite dans l'arsenal de Maulévrier.

La légende et la littérature populaire font état, parmi les troupes paysannes, de canons en bois fabriqués avec des troncs d'arbre évidés. Les historiens n'en parlent pas pour l'unique raison qu'ils n'ont jamais existé. On voit en effet assez mal comment les parois d'un cylindre de bois, même abondamment cerclées de fer, auraient pu être assez résistantes et l'âme assez ajustée au calibre d'un boulet pour en faire un canon digne de ce nom. Il fallait que la pièce d'artillerie puisse être fiable pour justifier son exécution, ce qui n'était sans doute pas le cas pour un canon de bois qui devait vraisemblablement se fendre après la première mise à feu. Les précurseurs de l'artillerie en avaient sans doute fait l'expérience puisque les chroniqueurs de la geste du moyen-âge indiquent que les premières bombardes étaient en fonte ou en bronze.

4.1.3. Les canons fétiches des vendéens

Il est, parmi les canons de l'armée Catholique et Royale, des bouches à feu qui firent l'objet d'une renommée surprenante. Trois principalement : le "Missionnaire", le "Brutal" et la "Marie-Jeanne", car tels étaient les noms qu'ils ont laissé dans l'histoire des guerres de la Vendée. Ces canons doivent leur notoriété au fait qu'ils furent de ceux que les paysans capturèrent dans les premiers jours du soulèvement ; ils devinrent des symboles. Leur présentation ou autres caractéristiques particulières firent le reste.

Ainsi, le "Missionnaire", capturé à Jallais le 13 mars 1793 sur les Gardes-Nationales par la petite troupe de Cathelineau fut, dit-on, le premier canon tombé aux mains des paysans. Deux versions sont admises quant au nom donné à cette pièce d'artillerie (qui est toujours désignée sous l'appellation de canon et non coulevrine). Ces deux versions très différentes émanent pourtant de personnalités royalistes contemporaines aux guerres de Vendée.

M^e de La Bouère affirme que le nom de "Missionnaire" aurait été donné par les républicains à ce canon pour "... ridiculiser les missions qui avaient

lieu autrefois à Jallais ..." ¹. D'autre part, "... Jean Soyer, major-général de l'armée vendéenne dit, dans ses notes inédites, que les Gardes Nationaux de Chalonnès l'appelèrent "Missionnaire" pour faire disaient-ils, la mission dans les Mauges ..." ². On serait tenté d'attacher davantage d'intérêt à cette dernière version.

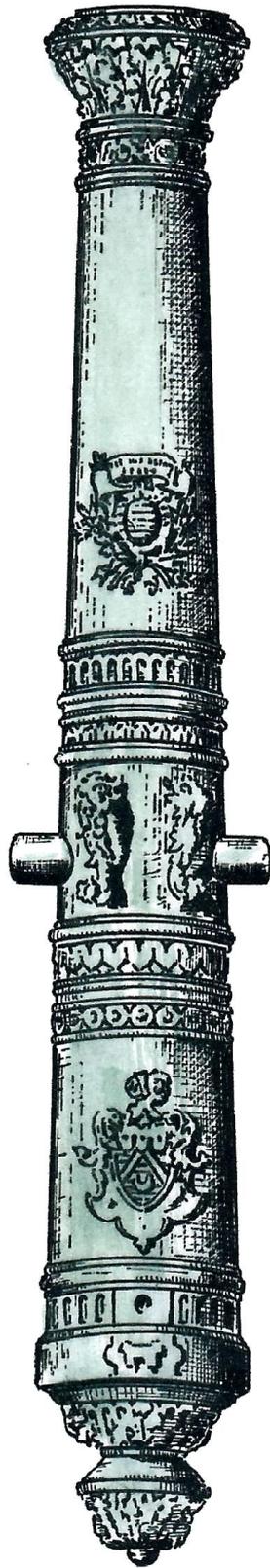
J. Créteineau-Joly qui fournit de longues explications sur la "Marie-Jeanne" écrit : "Nous n'avons trouvé aucun détail sur le "Missionnaire" qui est manifestement de la même époque et provenait aussi du parc du château de Richelieu ..." ³. La provenance pourrait à la rigueur être la même, mais pas l'origine car la fameuse "Marie-Jeanne" avait été coulée pour le Cardinal et à ses armes. L'ornementation du "Missionnaire", telle que nous pouvons l'observer sur un dessin reproduit dans l'ouvrage de Créteineau-Joly, est différente ; l'aspect général du tube est assez proche pour les deux bouches à feu. (cf planche 36).

Bruneau, dit "Six-sous", qui fut le premier maître-canonnière de l'armée vendéenne, servit le "Missionnaire", ce canon que l'on pouvait voir à la tête de la petite armée paysanne dès le premier jour de la rébellion.

1 *La guerre de Vendée 1793-1796. Souvenirs de la comtesse de La Bouère*, page 51.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 443.

3 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 141.



Le "Missionnaire"



La "Marie-Jeanne"





Commentaire de la planche 36

a - le "Missionnaire", d'après un dessin de M. de Rochebrune.

Gravure de l'ouvrage de J. Créteineau-Joly : *Histoire de la Vendée militaire*, Tome 1, page 143.

b - la "Marie-Jeanne" d'après une gravure de l'ouvrage de J. Créteineau-Joly : *Histoire de la Vendée militaire*, Tome 1, page 142, réalisée à partir d'une "photographie prise aux Invalides".



Le "Brutal". Ce canon fait l'objet d'une annotation précise, mais relativement brève, dans l'histoire de l'artillerie vendéenne. Il est de ceux qui furent les premiers pris aux Gardes-nationales, ce qui contribua grandement à sa célébrité. Capturé dans la "lande des Pagannes" devant Cholet, le 14 mars, il fut aussitôt retourné contre les républicains. " *Comme ce canon, qui était en fer, détonnait avec un bruit strident, ils l'appelèrent le Brutal ...*"¹. Son calibre n'est pas précisé, mais ce devait être une pièce légère du modèle de celles qui suivaient habituellement les détachements d'infanterie de la Garde-nationale, c'est-à-dire du calibre 4, moins fréquemment du 8. Le 16 mars il est mis en batterie devant Vihiers. Six-sous, qui pour cette occasion le sert personnellement, pointe la pièce sur une coulevrine qui a déjà tiré trois boulets sur les paysans vendéens. "... *il met le feu au Brutal. Le coup part, et trente deux gardes-nationaux tombent à terre. L'artilleur républicain est du nombre, et l'avant-train du beau canon est coupé ...*"². Ce beau canon victime du "Brutal" est la future "Marie-Jeanne" qui, bien que dernière venue dans le groupe des pièces d'artillerie fétiches des vendéens, deviendra la plus célèbre.

Un autre canon vendéen, moins connu est désigné sous l'appellation de "Butor". On ne peut le confondre avec le "Brutal" dont il accompagne le nom dans quelques récits vendéens. Il semble que, comme cela avait été le cas pour "le Brutal", le nom de "Butor" lui ait été donné par analogie avec le bruit particulier qu'il devait faire en détonnant.

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 475.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 481.

La "Marie-Jeanne". Cette pièce d'artillerie fait partie de l'histoire de la Vendée militaire de 1793 à 1796. Son apparition dans l'armée royaliste a été largement contée ; sa destinée est moins claire et a fait l'objet de plusieurs versions qui sont données par la suite. Ce canon fait militairement parler de lui le 16 mars 1793, lors d'un engagement mettant aux prises les paysans de Cathelineau, Stofflet et Perdriau, et les Gardes nationales de Vihiers, près de cette même agglomération. *"... Les Patriotes précédés d'un superbe canon qu'ils amènent de Richelieu et que l'illustre cardinal de ce nom avait fait fondre en le chargeant d'ornements à sa gloire et à celle de Louis XIII, s'avancent contre eux dans l'attitude la plus menaçante ..."*¹. Le sort des armes fait tomber cette pièce entre les mains des royalistes. Les fuyards abandonnant sur le terrain une grande quantité de fusils, de sabres et de cartouches, et la pièce d'artillerie. Les paysans *"... sont d'une joie folle, surtout à la vue de la magnifique coulevrine qui a détonné tout à l'heure avec tant d'éclat, et qui est maintenant en leur pouvoir. Elle est couverte d'armoiries dorées ; sur sa culasse est représentée une figure de femme qu'ils prennent pour celle de la vierge Marie ..."*². O. de Rochebrune qui parcourut par la suite la Vendée militaire a laissé une collection de gravures se rapportant aux hauts-lieux de la guerre de la Vendée. Parmi ses dessins, quelques uns sont consacrés aux deux principaux canons vendéens que sont le "Missionnaire" et la "Marie-Jeanne".

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 480.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 481.

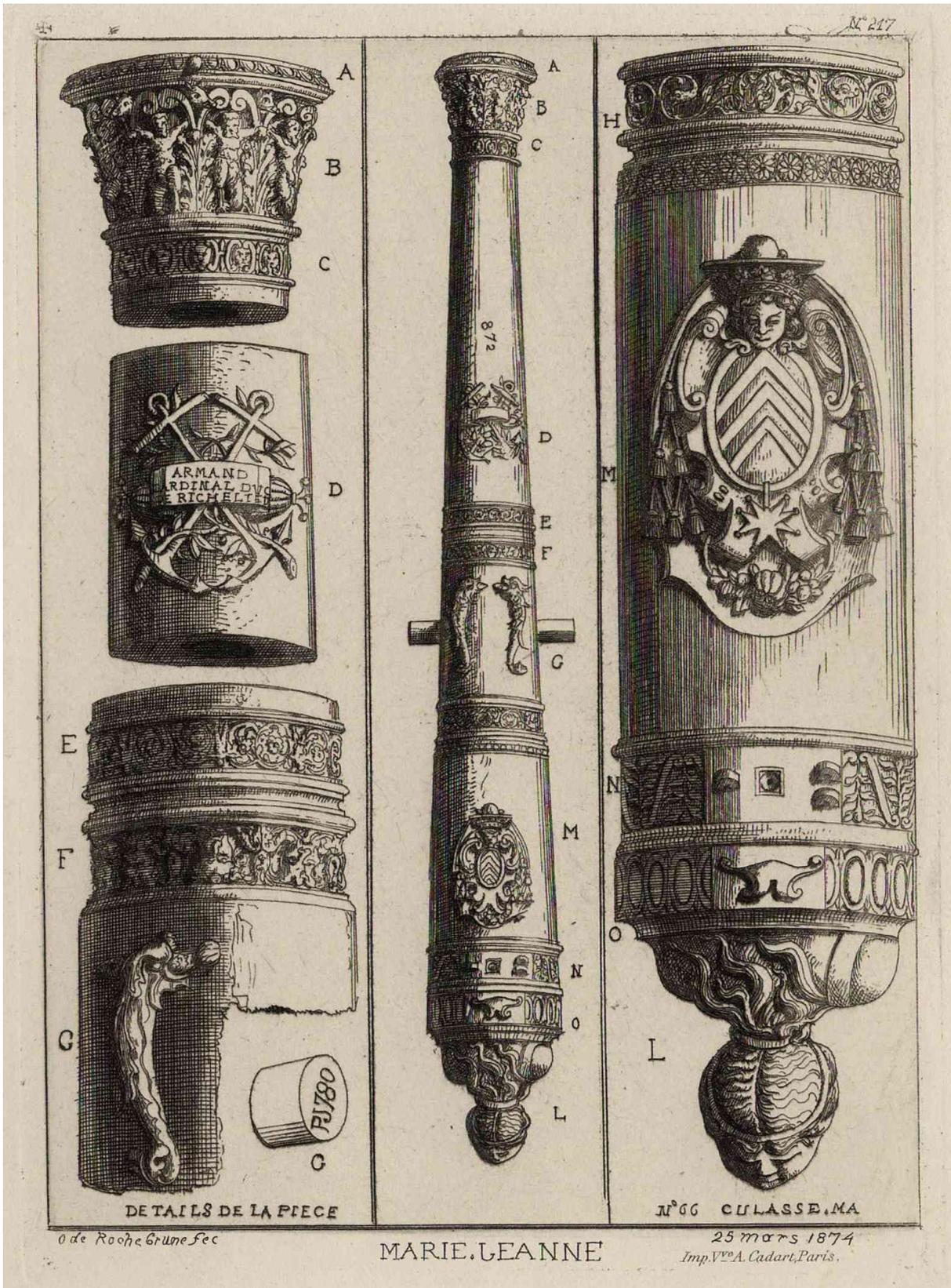


Planche 37



Commentaire de la planche 37



La "Marie-Jeanne". Ce dessin original, signé O. de Rochebrune et daté de 1874, donne une idée précise et complète du fameux canon vendéen. Les repères alphabétiques visibles sur le croquis devaient vraisemblablement correspondre à une description écrite du tube d'artillerie, par l'auteur ; ce texte n'accompagnait malheureusement pas le dessin en question, ce qui est dommage pour le témoignage qu'il aurait pu apporter sur les caractéristiques dimensionnelles et les autres particularités de cette pièce. On observera que les deux représentations de la Marie-Jeanne : celle donnée sur la planche 36, exécutée à partir d'une photographie, et celle réalisée par O. de Rochebrune, font apparaître quelques dissemblances. Ces dissemblances résident, pour les principales :

dans la largeur des anneaux décorés des renforts;

dans le diamètre des tourillons ;

dans l'ornementation de la volée;

et enfin, dans la longueur totale du tube. Cette dernière, plus longue d'environ 1/140 pour le dessin de la planche 37, donne à cette pièce l'aspect d'une coulevrine (en tout cas, davantage que le dessin de la planche 36 pourtant noté comme étant exécuté d'après une photographie).



La représentation que ce dessinateur fit de la "Marie-Jeanne" en 1874 est très précise et nous permet d'avoir une bonne connaissance de cette bouche à feu. Ainsi, la figure de femme que les vendéens prenaient pour la tête de la Vierge, constitue en fait le bouton de la culasse, et ses épaules le "cul de lampe" de la couleuvrine (cf planche 37).

Le nom de "Marie-Jeanne" ne serait pas à rapprocher de celui de la Vierge. L'abbé Deniau indique dans son ouvrage qu'il serait ceux "*... portés, dit la tradition, par les filles des deux premiers canonnières qui furent alors désignés pour son service ...*"¹.

Cette pièce d'artillerie provoque un engouement particulier dans le camp vendéen, à la demande de Cathelineau, elle est solennellement bénie après la bataille par l'abbé Barbotin, et devient désormais le "palladium" de la Grande Armée.

Ce canon est de toutes les expéditions. Le 16 mai 1793 il est transporté devant Fontenay-le-Peuple (Fontenay-le-Comte de nos jours) défendue par les soldats du général Chalbos. Ébranlés par la résistance des républicains et désorientés par le combat en plaine qui ne leur laisse aucun abri protecteur, les vendéens s'enfuient entraînant la "Marie-Jeanne". Mais, un instant engagée dans un chemin creux, celle-ci est bientôt capturée par la cavalerie républicaine et emmenée dans la ville. Quelques jours après, le 25, les royalistes investissent Fontenay-le-Peuple mais ne trouvent pas leur canon que les Bleus, conscients de sa valeur morale pour les insurgés, emportent vers Niort, quartier général de l'armée républicaine. 30 cavaliers royalistes soucieux de récupérer la "Marie-Jeanne" et aiguillonnés par une récompense de cent écus promise par Lescure à qui reprendrait le canon, se lancent à la poursuite des gendarmes à cheval qui escortent la pièce d'artillerie ; ils la rejoignent à une lieue de la ville, au village de Ganges. Le combat est acharné, la "Marie-Jeanne" étant perdue et reprise jusqu'à 6 fois avant d'être définitivement conquise par les cavaliers royalistes². Parmi les vendéens ayant participé à la reconquête de ce canon, l'histoire a retenu les noms de Rochard, Biot, Forest, Delaunay, Loiseau, Vandangeon, Picherit, Godillon, ... (Biot reçut 300 livres pour avoir capturé le canon ; Vandangeon qui s'était battu avec acharnement et avait tué plusieurs cavaliers républicains y gagna son surnom de "Sabreur")³.

C'est la joie chez les vainqueurs ; "*... après s'être prosternés dans la poussière, ils serrent dans leurs bras leur précieuse conquête. Ils la couvrent*

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome 1, page 481.

2 *La Vendée historique. Étude sur la Vendée militaire : "Marie-Jeanne"*, par Henri Bourgeois, 1989

3 Une somme de 25 000 livres avait été promise par les Représentants du Peuple de Fontenay aux soldats républicains chargés de soustraire ce canon aux Vendéens vainqueurs.

*de feuillage, ils détellent les chevaux qui la traînent, ils s'attachent au caisson, ils la ramènent à Fontenay. On la charge de rubans, on la couvre de fleurs. C'est le plus beau trophée de leur victoire ; et, toujours attelés à leur pièce bien aimée, ils lui font parcourir toute la ville, au milieu des acclamations de l'armée qui se précipite à genoux sur le passage de la Marie-Jeanne ..."*¹.

Le 30 mai, les vendéens évacuent la ville, et l'artillerie est dirigée sur Mortagne où se trouve l'arsenal et le parc de la Grande Armée. Boutillier de Saint André affirme que, pendant le trajet, les servants de "Marie-Jeanne" étaient à cheval sur leur pièce décorée de rubans de toutes les couleurs. Elle sera alors entourée de canonniers d'élite, à qui on en confiera le service à tour de rôle, et une garde d'honneur (cette dernière vraisemblablement composée des Suisses attachés à la surveillance de l'arsenal de Mortagne).

Le canon mascotte participe à l'attaque de Nantes le 29 juin 1793. Il devait y tenir un rôle enviable, puisque Pitre-Chevalier rapporte dans ses notes qu'au cours de la bataille, "*... un canonnier républicain demande à Canclaux la permission de viser Marie-Jeanne qui fait un horrible carnage parmi les Bleus. Il obtint cette grâce, et du second coup, il démonte la pièce merveilleuse ...*". La "Marie-Jeanne" sera rapidement remise en état puisqu'elle fut de toutes les batailles et, jusqu'au passage de la Loire, son histoire se confondra avec celle de la Grande Armée Catholique et Royale de la Vendée. Après la déroute de Cholet, la Grande Armée vaincue reflue sur Saint-Florent-le-Vieil et entreprend la "Virée de Galerne"². Le parc d'artillerie, dont les dépôts se trouvent à Mortagne, Cholet et Beaupréau, est fort de "cinq cent et quelques pièces" ; il se retrouve à Saint-Florent, face à la Loire qu'il faut franchir. Trente-six canons accompagnés de quarante caissons sont choisis pour accompagner l'armée ; les autres sont jetés dans le fleuve ou encloués sur place. C'est à partir de ce moment que l'histoire de la "Marie-Jeanne" fait l'objet de versions contradictoires. Certains auteurs, dont l'abbé Deniau, assurent que la célèbre pièce fut jetée dans la Loire avec les autres canons dont l'armée ne pouvait se charger. Renée Bordereau, dans ses mémoires écrit que "*... la fameuse Marie-Jeanne, qui n'a jamais été prise par les républicains, et qui fut jetée dans "la Loire, près de Saint-Florent, quand l'armée passa de l'autre côté ..."*"³. Ce fait peut paraître surprenant de la part des vendéens si attachés à leur canon porte-bonheur, et qui auraient pu voir dans l'abandon de cette pièce, la perte d'un talisman et un mauvais présage pour la suite de leur expédition.

Créteineau-Joly, dans son Histoire de la Vendée Militaire⁴, donne des

1 *Histoire de la Vendée militaire*, par J. Créteineau-Joly, Tome 1, page 148.

2 La partie du territoire située au nord de la Loire était appelée Pays de Galerne, alors que le Bas-Poitou, établi au sud de ce fleuve était nommé Pays de Soulers.

3 *Mémoires de Renée Bordereau, dite Langevin*, page 11.

4 *Histoire de la Vendée militaire*, J. Créteineau-Joly, Tome 2, page 141.

détails complémentaires assez fournis sur "Marie-Jeanne". Il écrit notamment : "... Une autre version accréditée, voulait qu'elle eut été précipitée dans l'étang de Chaudron, quand l'armée royaliste défila sur la chaussée. " Cet étang, très profond, avait en cet endroit plus de vingt " pieds de vase". Le propriétaire, marquis de Villoutreys, confiant dans la légende, a vidé son étang au prix de sommes énormes; il en a enlevé toutes les boues : "Et je n'ai rien trouvé!" nous a-t-il raconté lui-même ..." ¹. Ses descendants ne semblent pas avoir abandonné cette idée puisque la suite de ces recherches fut entreprise avec des moyens de détection modernes. Une société spécialisée prospecta l'étang une première fois en 1950, après l'avoir vidé ; les détecteurs les plus fiables passés au-dessus des vases n'eurent aucun succès du fait de la minéralisation du sol qui se forme après le vidage des étangs. Une deuxième campagne entreprise au printemps 1983, avec des détecteurs sous-marins dans les eaux de l'étang, permirent d'identifier une importante masse métallique enfouie à un mètre de profondeur dans la vase et sous six mètres d'eau. Les signaux émis permettaient d'établir que l'objet était long et qu'il pouvait s'agir d'un canon ; mais était-ce la "Marie-Jeanne" ². Le repérage réalisé, des fouilles devaient être entreprises au prochain vidage de l'étang qui, transformé en lieu de pêche, est loué à une fédération halieutique. Cette opération aurait dû maintenant être réalisée ; aucun avis de découverte importante n'ayant été fait à ce jour, l'hypothèse de l'immersion de la "Marie-Jeanne" dans l'étang de Chaudron, face au château du Plessis ne peut être valablement retenue.

Mais reprenons la suite de la relation de Créteineau-Joly sur la fameuse "Marie-Jeanne". L'auteur écrit encore : "... D'autres affirment que la pièce abandonnée dans l'étang de Chaudron est le "Missionnaire" et que la "Marie-Jeanne" tombée ce même jour aux mains des républicains est ce canon richement orné que l'on voit à Paris, aux Invalides ... " Ce canon "... porte le N° 82 du catalogue ..." ³.

Les historiens attachés à cette version ne sont pas tous d'accord quant à la date de sa capture par les républicains. Benjamin Fillon prétend que les Bleus s'en emparèrent à l'attaque d'Angers, le 3 décembre 1793 (c'est-à-dire au retour vers la Vendée) ; Baguenier-Desormeaux tient pour Le Mans, le 12 décembre 1793. Ces deux versions impliqueraient que la "Marie-Jeanne" aurait bien passé la Loire et que les vendéens n'avaient donc pas voulu se séparer de leur canon mascotte. Pitre-Chevalier écrit lui-aussi que la "Marie-Jeanne", tout comme la "Marie-Antoinette" et le "Butor" passèrent le fleuve, mais il n'en fait plus état par la suite dans sa relation de la Virée de Galerne. En règle générale, ces canons singuliers qui étaient cités dans

1 *Histoire de la Vendée militaire*, J. Créteineau-Joly, Tome 2, page 141.

2 *Revue Prospection*, N° 14 - à la recherche de la Marie-Jeanne.

3 *Histoire de la Vendée militaire*, J. Créteineau-Joly, Tome 2, page 140.

toutes les batailles engagées sur le territoire de la Vendée par les Royalistes, et qui donnaient bien souvent le signal du combat, ne seront plus évoqués dans les compte-rendus des historiens.

Les avis restent encore partagés de nos jours, et rien ne permet de trancher définitivement entre les différentes versions que l'histoire nous a transmises. Revenons à Pitre-Chevalier, cité ci-dessus, qui indique que parmi les canons qui passèrent la Loire à Saint-Florent, se trouvait la "Marie-Antoinette". Le nom de ce canon n'est pratiquement jamais mentionné dans l'histoire de l'artillerie vendéenne. Cette pièce d'artillerie était, comme beaucoup d'autres, tombée entre les mains des royalistes au cours d'un combat. Lors de la prise de Saumur, le 10 août 1793, les vendéens maîtres de la ville prennent aux républicains "... 46 pièces de canon dont plusieurs de 8, de 16 et même de 18. De ce nombre est la sœur de la fameuse pièce appelée "Marie-Jeanne" ; on l'a nommée sur le champ "Marie-Antoinette". Les effets de la première ont été aussi terribles que dans les actions précédentes ; elle a tué dans celle-ci 9 chevaux d'un seul coup ..." ¹.

Qu'était donc cette "Marie-Antoinette" annoncée comme étant la sœur du canon mascotte des paysans? Avait-elle la même origine, c'est-à-dire le château de Richelieu ? ; avait-elle les mêmes décorations ou lui ressemblait-elle assez pour autoriser cette affirmation? On ne sait car il n'existe pas, à notre connaissance, d'autres renseignements plus complets sur cette pièce d'artillerie. Pour en terminer avec la "Marie-Jeanne", Créteineau-Joly complète sa documentation en donnant la teneur de la description portée au regard du N° 82 du catalogue de l'Hôtel des Invalides, dans l'enceinte duquel serait déposé le canon vendéen. Cette description est la suivante : " N° 82 ... Canon en bronze de l'époque Louis XIII. Premier et deuxième renfort faiblement marqués, tourillons, anses sculptées en dauphins, bouton de culasse représentant une " tête de méduse (la figure est tournée vers le mur) ; le premier renfort porte les armes du cardinal de Richelieu ; à la volée l'inscription : Armand, cardinal de Richelieu, et les deux ancres de marine en sautoir de Grand Amiral de France. Toute la pièce, richement ornée, est d'une exécution remarquable : calibre 0, 112m ..." ², (ou 0,108 m selon certains auteurs, ce qui équivaldrait sensiblement au calibre d'une pièce de 8) cf planches 36 et 37.

Cette pièce prestigieuse, véritable palladium de l'Armée Catholique et Royale, a marqué les plus glorieuses pages militaires de l'histoire de la guerre de la Vendée ; elle donnait, dit-on, le signal de toutes les batailles auxquelles elle participait. La "Marie-Jeanne", peut-être plus canon d'apparat que de combat, était définie comme une "... pièce en cuivre, assez mauvaise, mais dont les vibrations se distinguaient par un son particulier que

1 *Blancs et Bleus d'Anjou 1789-1793*, Tome 1, page 330.

2 *Histoire de la Vendée militaire*, J. Créteineau-Joly, Tome 2, page 141.

les paysans distinguaient de loin ..." ³. La voix de "Marie-Jeanne" renforçait l'ardeur des soldats de l'armée vendéenne, reprise au plus fort de la bataille par Stofflet qui parcourait alors le front de ses troupes en leur criant gaiement "*... L'entends-tu, Marie-Jeanne, l'entends-tu ? ...*".

3 *Souvenirs Vendéens*, par Amédée de Béjarry, page 95.

5. Sources documentaires

bibliographie

- ***La guerre de Vendée 1793-1796. Souvenirs de la comtesse de La Bouère.*** Librairie Plon - Les petits-fils de Plon et Nourrit imprimeurs éditeurs, 8 rue Garancière, Paris 6° - 1933.
- ***La Guerre de la Vendée,*** par Gérard Walter, Librairie Plon, Paris 1953.
- ***Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française,*** par Savary de Chalonne, Beaudouin frères libraires éditeurs, Paris - 1824.
- ***Souvenir Vendéen,*** par Amédée de Béjarry, Émile Grimaud imprimeur éditeur, 4 place du commerce, Nantes. Jules Gervais libraire éditeur, 29 rue de Tournon, Paris -1884.
- ***Bréviaire du Vendéen à l'usage des habitants de l'Ouest,*** par Billard de Veaux, Paris chez l'auteur, rue du Cherche-midi, 76 - 1840.
- ***Histoire de la Guerre de la Vendée,*** par l'abbé Deniau, seconde édition, J. Siraudeau éditeur, Angers - 1878.
- ***Mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais,*** commandant général de l'artillerie des Armées de la Vendée, publiés par la comtesse de La Bouère, Librairie Plon, Paris - 1893. Réédition du Choletais - 1983.
- ***Histoire de la Vendée Militaire,*** par J. Créteineau-Joly - 1840. Réédition de 1895.
- ***La Vendée patriote,*** par Ch. L. Chassin, Imprimerie Paul Dupont, Paris - 1893.
- ***Préparation de la Guerre de la Vendée 1789-1793,*** par Ch. L. Chassin, Imprimerie Paul Dupont, Paris - 1892.

- ***Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein***. Réédition : "Le temps retrouvé", Mercure de France -1984.
- ***Les Guerres de la Vendée***, par E. Bonnemère, Librairie centrale des Publications Populaires, 45 rue des Saints-Pères, Paris - 1884.
- ***Les Grandes Heures de Vendée***, par Émile Gabory, Librairie académique Perrin, 116 rue du Bac, Paris 7^o - 1963.
- ***Glossaire du Poitou (Aunis et Saintonge)***, par L. Favre, imprim. Niort - 1867.
- ***Glossaire du patois Poitevin***, par Charles Lalanne, Poitiers - 1868.
- ***Un poète du dessin - Paul Gellé***, costumes poitevins et scènes paysannes, par M. Poignat. Réédition D. Brissaud, Poitiers - 1981.
- ***Au cri du Chouan - Barberine des genêts - les endiablés***, par Ernest Pérochon, Librairie Plon -1976.
- ***La Vendée en 1793***, par François Grille, Chamerot libraire-éditeur, 13 rue du jardinet, Paris - 1851.
- ***Le costume, l'armure et les armes au temps de la chevalerie (du VIII^e au XV^e siècle)***, par L. et F. Funken, Librairie Casterman, Tournai, Belgique - 1977.
- ***Guerre de la Vendée, campagne de 1793***. Librairie Nantaise Yves Vachon - 1977. Réimpression de l'édition de Londres W. Spilsburry -1805.
- ***Le chevalier de Sapinaud et les chefs Vendéens du Centre***, par le comte de La Boutelière, Académie des bibliophiles, Paris - 1869.
- ***Entrée des Vendéens à Ancenis (juin 1793)***, par Benjamin Fillon, Imprimerie de Robuchon, Fontenay - 1847.
- ***Mémoire sur la guerre de la Vendée en 1815***, par S. Canuel, J. G. Dentu, Imprimeur-Libraire (1817). Rue des Petits Augustins N°5 Ancien Hôtel de Persan - 1817.
- ***La Guerre au Bocage Vendéen - Armée du Centre***, par le chanoine A. Billaud et Jean d'Herbauges, Imprimerie Lussaud - 1960.
- ***Les Vendéennes***, par Émile Gabory, Librairie Académique Perrin Éditeur, 35 quai des Grands Augustins, Paris - 1935.
- ***Carnets de la Sabretache*** (Bulletin des Collectionneurs de Figurines et des Amis de l'Histoire Militaire), 24 boulevard des Capucines 75009 Paris.
- ***La Vendée Historique***, Études sur la Vendée militaire, M. Rideaux Imprimeur-Libraire à Luçon - 1899.

- ***Mémoires de Renée Bordereau, dite Langevin***, touchant sa vie militaire dans la Vendée, chez L. G. Michaud, Imprimeur du Roi, rue des Bons Enfants, Paris, N° 34 - septembre 1814. réédition Ivan Davy, rue Basse Hallopeau, 49010, Denée - 1983.
- ***Blancs et Bleus d'Anjou 1789-1793***. Thèse présentée devant l'Université de Toulouse II, le 24 janvier 1977. Atelier de reproduction des thèses universitaires de Lille III à Lille. Diffusion Librairie Honoré Champion, 7 quai Malquais, Paris - 1979.
- ***Revue Historique de l'Armée***.
- ***Histoire des Armées françaises de terre et de mer, de 1792 jusqu'à nos jours***, par une Société de militaires et de gens de lettres. A Paris, Librairie Nationale, 5 rue du Pont de Lodi - 1877.
- ***Monographie de l'arme blanche (1789-1870) et de l'arme à feu portative (1718-1900)*** des armées françaises de terre et de mer, par Maurice Bottet. Éditions Haussman, Paris - 1959.
- ***Les armes à feu françaises***, par Dominique Venner. Jacques Grancher éditeur, 98 rue de Vaugirard Paris 6°.
- ***Armes à feu françaises - Modèles réglementaires 1717-1836***, par Jean Boudriot, Paris - 1979.
- ***Prospection - Trésors de l'histoire***. (Revue de la fédération française de prospection). 2 bis rue Jules Breton 75013 Paris.